LE DEVOIR

FAIS CE QUE DOIS

50 CENTS

Vol. LXXIV — No 268 | Passages nuageux. Nébulosité croissante. Max.: —1. Demain: Neige passagère. (détail en page 12) | Montréal, samedi 19 novembre 1983 | Côte-Nord - Abitibi - Gaspésie, 60 cents; Nouveau-Brunswick, 65 cents; Îles-de-la-Madeleine, 90 cents

LOCATION NOMA inc. L'AutoBail
les professionnels de la location d'automobiles
15,949 rue Sherbrooke, Mtl. 642-2220

La nouvelle loi fédérale sur l'assurance-maladie

Les provinces ont-elles trop donné à leurs médecins?

par Paule des Rivières

OTTAWA — « Les provinces ont trop donné aux médecins ».

Ces mots sont ceux d'un haut fonctionnaire du ministère fédéral de la Santé et du Bien-être social, qui travaille à la rédaction de la nouvelle loi sur les soins de santé qui sera probablement présentée le mois prochain devant le Parlement, juste après le Discours du trône.

Et son commentaire est pertinent, parce que la nouvelle loi contiendra tous les ingrédients nécessaires à un affrontement entre les médecins et les provinces: elle pénalisera celles qui permettront la surfacturation. Le gouvernement fédéral additionnera les montants provinciaux que représentent, d'une part, les frais additionnels imposés aux usagers et d'autre part la surfacturation... et réduira ses contributions d'un montant équivalant. Du un pour un.

« Elles (les provinces) auront le choix: ou bien payer leurs médecins davantage, ou bien faire comme le Québec (et interdire la surfacturation) ».

Car le gouvernement fédéral, lui, constitution oblige, n'a pas le choix et n'a pas la compétence pour interdire la surfacturation, c'est-à-dire la possibilité pour le médecin de réclamer à son patient des honoraires en sus de ce que le gouvernement prévoit dans son régime pour chaque acte ou consultation.

Et si les fonctionnaires ont tant de peine à coucher leurs intentions sur papier, c'est justement par respect pour la constitution qui laisse aux provinces le soin de s'occuper de la santé de ses citoyens. Et le projet de Mme Bégin annonce un autre guêpier constitutionnel. Et les fonctionnaires s'arrachent les cheveux, pas toujours heureux des avis des experts constitutionnels du ministère de la Justice...

Et c'est l'arme que les provinces et les médecins utiliseront.

« Le fédéral empiète clairement sur un champ de compétence provinciale. il n'a rien à voir là-dedans », déclarait, hier encore, un porte-parole de l'Association médicale canadienne en ajoutant que « il n'y a pas moyen de raisonner avec Mme Bégin (Mme Monique Bégin, ministre de la Santé et du Bien-être social, responsable du projet).« A chaque fois que nous avons pris rendez-vous avec elle, elle a annulé à la dernière minute ».

Autres informations en page 2

Le gouvernement libéral continue de penser qu'il a en main un enjeu électoral en or, d'autant plus que le parti conservateur de M. Brian Mulroney n'est pas dans son meilleur élément : ce sont des conservateurs qui dirigent plusieurs des provinces « fautives », comme l'Alberta et l'Ontario.

D'ailleurs, les conservateurs n'ont

Voir page 16: Les provinces



Monique Bégin: un autre guêpier constitutionnel.

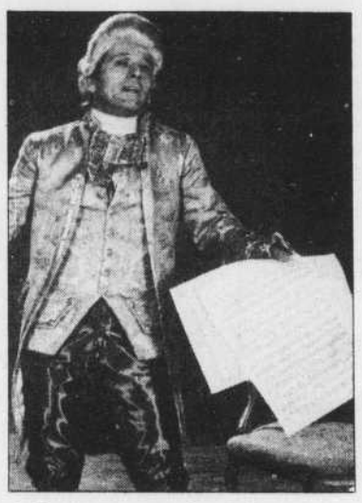
culture et société



La relance de Passe-Partout

Depuis des années, « Passe-Partout », la plus populaire des télémissions pour enfants, ne présentait que des reprises. Le ministère de l'Éducation a finalement commandé 50 nouvelles émissions, dont la première a été diffusée samedi dernier: événement qu'un demi-million de spectateurs «mordus» attendaient avec fébrilité. Marie-Agnès Thellier a rencontré Laurent Lachance, l'âme dirigeante du projet depuis ses tout débuts.

Page 17



L'assassin de Mozart avoue

Le compositeur Antonio Saliéri était le grand rival de Mozart, qu'il admirait et détestait à la fois, et aurait finalement empoisonné, selon une certaine légende. Peter Shaffer, l'auteur d'«Equus», a porté à la scène le drame de Saliéri, comblé d'honneurs mais dépourvu de génie. La pièce «Amadeus» a fait un malheur à Broadway et se trouve à l'affiche du TNM depuis hier. Un rôle en or pour Albert Millaire, écrit Robert Lévesque. **Page 17**

Opération Ham: Bédard porte le jugement Rothman en appel

QUÉBEC (Le Devoir) — Le gouvernement québécois interjettera appel de la décision du juge Melvin Rothman de libérer les sept policiers de la GRC accusés du vol de la liste des membres du Parti québécois en 1973 (Opération « Ham »).

Le procureur général du Québec, M. Marc-André Bédard, a indiqué hier qu'il trouvait les motifs invoqués par le juge Rothman contraires aux principes d'une saine administration de la justice. Il s'adressera sous peu à la Cour d'appel du Québec pour que soient maintenues les accusations contre les sept policiers ou ex-policiers.

Le juge Melvin Rothman a libéré les policiers de ces accusations jeudi alors que leur procès en était encore à ses premiers moments. À son avis, les procureurs des policiers avaient raison d'invoquer la charte canadienne des droits qui stipule que tout accusé a droit à subir un procès dans un délai raisonnable. Un délai de 10 ans entre la commission de l'acte et le début du procès était donc trop long.

Selon le juge, le Québec aurait dû ordonner une enquête et porter les accusations aussitôt qu'on a été informé de la commission d'un acte criminel. Cette information est parvenue au procureur général du Québec en septembre 1977 et les accusations n'ont été portées qu'au mois de juin 1981.

Pour le procureur du Québec, ce délai n'est pas, dans les circonstances, déraisonnable. Il était même nécessaire, affirme-t-il.

Les circonstances auxquelles se réfère le ministre sont les suivantes. Le 15 juin 1977, le Québec institue la commission Keable pour enquêter sur un ensemble de faits troublants, dont le vol de document survenu en 1973 à l'Agence de presse libre du Québec, impliquant divers corps policiers, dont la GRC. En septembre 1977, le solliciteur général du Canada, M. Francis Fox, informe alors le Québec que la GRC est impliquée dans l'Opération Ham et un certain

Voir page 16: Bédard

Les combats reprennent avec férocité à Tripoli

BEYROUTH (d'après AFP et Reuter) — Contre toute attente, la bataille a repris hier avec férocité à Tripoli et dans les ruines du camp palestinien de Baddaoui, au Nord-Liban, que les combattants fidèles à Yasser Arafat ont affirmé avoir partiellement repris, deux jours après l'avoir perdu.

D'autre part, au lendemain du bombardement de l'aviation française dans la région de Baalbek (est du Liban), l'hostilité de la communauté musulmane, en particulier chiite, à l'égard de la France et de la force multinationale au Liban s'est développée et la crainte d'un engrenage de représailles et de contre-représailles est vive à Beyrouth.

Les combattants palestiniens fidèles à Yasser Arafat sont repassés à l'offensive hier matin à Baddaoui, leur dernière place forte au Liban, et ont réussi, selon eux, à repousser les dissidents palestiniens soutenus par la Syrie et la Libye. Selon l'agence palestinienne Wafa, « plusieurs secteurs » du camp ont été repris et les combats se déroulaient tard hier à l'entrée nord du camp.

Les dissidents ont démenti que le camp ait été repris et ont affirmé avoir repoussé trois attaques loyalistes.

Les partisans de M. Arafat ont assuré que le chef de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) a pu se rendre, dans la mosquée du camp de Baddaoui, au petit matin, pour y réciter les prières du vendredi.

Les nouveaux combats, au cours desquels des soldats syriens ont été faits prisonniers, selon les loyalistes, ont été accompagnés par une violente riposte d'artillerie des dissidents et de leurs alliés.

Selon les correspondants sur place, c'est le plus intense bombardement subi par la capitale du Nord-Liban depuis le début de l'offensive des dissidents palestiniens, il y a quinze jours.

Le quartier de Zahrieh, au nord de la ville, où se trouve le poste de commandement de M. Arafat, a notamment été pilonné de façon systématique. Les obus tombaient à fréquence régulière sur les immeubles et dans les rues autour du quartier général du chef de l'OLP, provoquant d'importants dégâts.

Les combats autour de Tripoli ont fait quarante tués hier, annonce la télévision libanaise. Sept mille obus se sont abattus sur Tripoli et ses environs au cours des dix dernières heures de duels d'artillerie et de combats, ajoute la té-

Voir page 16: Les combats



Image d'une guerre

A Tripoli, une mère fuit sa maison bombardée, tenant dans ses bras un enfant terrifié. Des rapports faisaient état hier de 7,000 obus en 10 heures sur la deuxième ville du Liban. (Photolaser AP)

Une première pour les conservateurs

Mulroney prend la défense de la Caisse de dépôt

OTTAWA (PC-Le Devoir) — Le gouvernement fédéral devrait mettre au rancart son projet de loi S-31, a soutenu hier, aux Communes, le chef conservateur, M. Brian Mulroney, engageant pour la première fois son parti sur cette question fort controversée au Québec.

« Le projet de loi limite radicalement la liberté d'organismes comme la Caisse de dépôt et de placement du Québec de faire des placements au Canada. L'épanouissement économique de la Caisse est gravement menacé », a déclaré le chef conservateur en Chambre.

M. Mulroney n'est pas nécessairement contre toute limite aux investissements d'agences provinciales dans des compagnies canadiennes, mais il trouve que le projet ne dit pas clairement ce qu'il vise. Par ailleurs, devant son caucus de députés, plus tôt cette semaine, M. Mulroney aurait bien expliqué qu'il ne fallait pas laisser passer une si belle occasion d'appuyer un mouvement francophone désireux de s'intégrer.

Hier, le ministre de la Consommation, Mme Judy Erola, a dû faire face à un barrage de questions de l'opposition, tant conservatrice que néo-démocrate, sur ce bill qui vise à empêcher la Caisse de dépôt et placement du Québec de prendre le contrôle du Canadien Pacifique.



Brian Mulroney: un cadeau au Canadien Pacifique.

Le gouvernement devra faire face à une farouche opposition s'il tente

Voir page 16: Mulroney

L'accès aux documents publics

1) *Une réforme peu connue et mal comprise*

par Gilles Lesage

QUÉBEC — « Que le gouvernement, le conseil exécutif, le Conseil du trésor, les ministères et les organismes gouvernementaux prennent les mesures nécessaires pour appliquer dès maintenant l'esprit de la loi 65. »

C'est ce que le ministre des Communications, M. Jean-François Bertrand, responsable de la loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, sanctionnée le 23 juin 1982, suggérait dès le 1er octobre 1982 aux personnes responsables de la loi dans les ministères et organismes administratifs. Depuis cette date, un certain nombre d'articles de la loi sont en vigueur, à savoir :

- le chapitre I (articles 1 à 8) traitant du champ d'application et de l'interprétation de la loi;
- le chapitre IV, section 1, prévoyant la constitution et l'organisation de la Commission d'accès à l'information (CAI);
- l'article 131 permettant à la Commission d'édicter ses règles de preuve et de procédure;
- l'article 174, du chapitre III, désignant le ministre des Communications comme responsable de la loi;
- quelques dispositions transitoires concernant notamment les mécanismes de révision de la loi et le calendrier d'implantation de la loi.

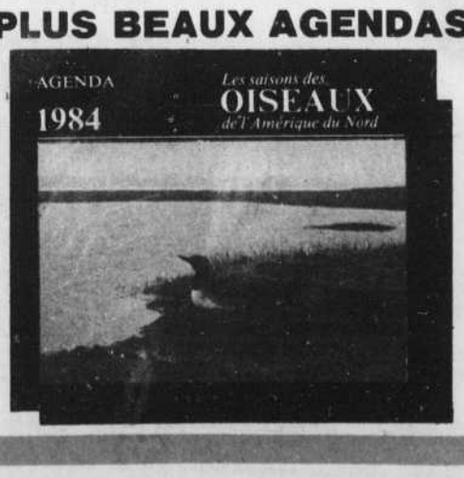
Ce calendrier a fait l'objet d'une consultation publique au cours du printemps dernier, et le décret l'établissant vient d'être déposé à l'Assemblée nationale. Il stipule que ce n'est que le 1er juillet 1984 que :

- les citoyens auront accès aux documents des organismes publics, qui ont l'obligation d'assurer ce droit d'accès;
- les organismes publics seront tenus d'assurer la confidentialité des renseignements nominatifs, et que les citoyens pourront exercer leurs droits relatifs à la communication et à la révision des renseignements nominatifs qui les concernent;
- les citoyens pourront exercer leurs droits de révision devant la CAI et d'appel devant la Cour provinciale, et des sanctions pourront être appliquées.

Dans ce contexte, pourquoi donc M.

Voir page 16: Une réforme

LES PLUS BEAUX AGENDAS DE L'ANNÉE



13,95 $



16,95 $



12,95 $



14,95 $



12,95 $

EN VENTE DANS TOUTES LES LIBRAIRIES

Entrevue avec le président des jeunes libéraux fédéraux

Déçus des leaders politiques, les jeunes ont « décroché »

par Pierre O'Neill

Les jeunes sont démobilisés, ils ont « décroché » parce qu'ils sont déçus de leurs leaders politiques, qui ont créé des attentes, suscité l'espoir, et n'ont pas rempli leurs promesses.

C'est du moins l'opinion exprimée par le président de la Commission jeunesse du Parti libéral du Québec, M. Pierre Anctil, au cours d'une entrevue au DEVOIR, cette semaine. Une intervention qui s'inscrit dans la cadre du « camp d'orientation » que les jeunes libéraux tiennent, ce week-end, dans une auberge du nord de Montréal.

Dans l'esprit de M. Anctil, il ne fait pas de doute que le premier ministre René Lévesque et son gouvernement doivent assumer la grande part du blâme pour cette désafffection de la jeunesse québécoise; pour lui avoir promis « mers et mondes », lui avoir fait reluire le « paradis terrestre » à travers l'idéal de l'indépendance. Mais il reconnaît également que le Parti libéral n'a pas, non plus, réussi à récupérer les jeunes et qu'ils ne parviennent plus à reprendre confiance dans les politiciens.

Mais ce n'est pas seulement parce qu'ils ont l'impression d'avoir été trompés, voire trahis, que les jeunes ont décroché, selon M. Anctil, qui voit des facteurs également importants dans le fait que l'accès au marché du travail leur est pratiquement interdit, qu'ils sont écartés de plusieurs secteurs d'activités, que plus de 50 % d'entre eux sont inactifs, que le système d'éducation et les programmes de formation qui préparent leur entrée dans la société ne conviennent aux exigences de la nouvelle situation socio-économique, n'ont pas été adaptés « à leur vécu et au genre de travail qui les attend ».

Parce qu'il perçoit le chômage et l'inactivité des jeunes comme un problème « structurel plutôt que conjoncturel », le président de la Commission jeunesse est convaincu qu'il faut s'empresser de réviser les valeurs que véhicule le système d'éducation et réformer les programmes pédagogiques. Comment remobiliser cette jeunesse désemparée ? En les convaincant que la façon la plus efficace de contribuer à l'amélioration de leur sort, c'est de s'impliquer directement dans l'action politique et de s'imposer à toutes les instances décisionnelles du pouvoir.

Au sein du Parti libéral du Québec, les jeunes comptent pour 12,000 sur un total de 117,000 membres. Ils forment le tiers des élus du comité exécutif du parti. Ils composent également le tiers de la délégation des congrès de leadership. Ils détiennent un pouvoir certain sur les grandes décisions du parti et leur large représentation leur permet d'influencer les délibérations des congrès d'orientation. À titre d'exemple, c'est grâce aux jeunes libéraux que l'ancien chef, M. Claude Ryan, avait su imposer sa pensée constitutionnelle à l'aile conservatrice du parti. M. Pierre Anctil en conclut que les jeunes libéraux jouent un rôle prépondérant au sein du PLQ et qu'ils en sont satisfaits.

Ils seront une quarantaine, tout au plus, à participer à ce camp d'orientation de la fin de semaine dans les Laurentides. Une réflexion essentiellement axée sur la recherche de solutions visant à favoriser l'accès du marché du travail aux jeunes, leur retour en masse au sein du PLQ, et leur réintégration entière à la société québécoise. Ils tenteront d'élaborer une stratégie susceptible de maximiser leur influence sur le comportement de leurs aînés et sur les leaders politiques. Également à l'ordre du jour de ce camp d'orientation, l'étude de projets de participation à l'Année internationale de la jeunesse en 1985. Les délibérations de cette retraite fermée se dérouleront à huis clos; l'accès en sera interdit aux représentants de la presse.

en bref...

■ *Feu vert à l'Alberta*

OTTAWA (PC) — Ottawa déplore que l'Alberta veuille se soustraire à certaines clauses de la chartre des droits pour abolir le droit de grève dans sa fonction publique, mais cette province a le droit strict d'agir ainsi, a déclaré hier le ministre de la Justice du Canada, M. Mark MacGuigan. Le mois dernier, la Cour suprême de l'Ontario avait mis en doute la validité constitutionnelle de l'abolition du droit de grève, y voyant une entrave au droit d'association garanti dans la chartre des droits. Jeudi, le ministre de la Justice albertaine, M. Neil Crawford, a indiqué que sa province adoptera au besoin une loi qui aura préséance sur la charte pour conserver son pouvoir fondamental d'interdire la grève.

■ *Pêche interdite, svp !*

KITCHENER, Ont. (PC) — Un député conservateur a logé une plainte auprès de la Commission sur la vie privée pour empêcher le fisc d'avoir accès aux fichiers électroniques des municipalités canadiennes. La ville de Kitchener a déjà refusé l'accès à ses dossiers informatisés, mais le député John Grace craint que le fisc ne s'essaie auprès d'autres villes ou auprès de commissions scolaires et d'hôpitaux. Les agences gouvernementales peuvent avoir accès aux seules informations directement requises pour l'exercice de leurs fonctions, et la vie privée des Canadiens est gravement menacée si on laisse ces organismes « aller à la pêche » dans des dossiers qui ne les concernent pas, soutient M. Grace. Par contre, le ministre fédéral du Revenu, M. Pierre Bussières, a soutenu que son personnel avait tout au plus demandé à la ville quel genre d'information contiennent ses ordinateurs.

■ *Encore trop tard ?*

OTTAWA (PC) — Un membre de la Gendarmerie royale, accusé d'avoir fourni des secrets d'État aux Soviétiques entre 1955 et 1958, a demandé hier au tribunal d'être libéré de cette accusation tardive comme viennent de l'être les policiers de la GRC qui étaient accusés d'avoir volé les listes de membres du PQ. L'ex-caporal James Morrison soutient, en effet, qu'il est aussi brimé dans son droit à un procès expéditif, l'infraction qu'on lui reproche étant déjà vieille de 30 ans. Le procureur de la Couronne, Me Douglas Rutherford, soutient que le gouvernement n'a obtenu que l'an dernier des preuves incriminantes.

■ *Le spectre du chômage*

TORONTO (PC) — Le spectre persistant du chômage constituera le sujet majeur du 27e congrès annuel de la Fédération du travail de l'Ontario, auquel participeront, la semaine prochaine, quelque 1,400 délégués. Quelque 425,000 travailleurs de l'Ontario sont sans emploi et les perspectives économiques n'annoncent guère de réduction du taux de chômage pour les deux ou trois prochaines années. Les délégués discuteront du chômage attribuable aux nouvelles technologies, de temps partagé, de la réforme des pensions, du désarmement et de la santé.

■ *Indifférence policière ?*

TORONTO (PC) — Le solliciteur général de l'Ontario a ouvert une enquête sur l'inertie apparente des policiers qui surveillaient la circulation pendant qu'un caméraman de la télévision était assailli sous leurs yeux, lors des funérailles de M. Paul Volpe, un présumé caïd de la pègre canadienne dont on a retrouvé le cadavre dans le coffre d'une voiture à l'aéroport de Toronto, cette semaine. Le frère de la victime, M. Joseph Volpe, a sauté de sa limousine (qui suivait le cortège à la sortie du salon mortuaire) et attaqué à coups de pieds le caméraman Daniel McIvor, de Radio Canada. L'incident a été diffusé sur les ondes.

À New York, Jean-Jacques Blais défend la croisade de la paix

Trudeau en visite officielle au Japon

TOKYO (PC) — Le premier ministre Pierre Trudeau a commencé sa visite officielle de 22 heures au Japon, hier, par une rencontre avec son homologue japonais pour discuter de ses cinq propositions en faveur d'une reprise du dialogue Est-Ouest.

M. Trudeau est arrivé à 17 h 30 vendredi après-midi (03 h 30 HNE) à l'aéroport international de Tokyo où il a été accueilli sans tambour ni trompette par l'ambassadeur canadien, M. Barry Connel Steers, et par des représentants du ministère nippon des Affaires extérieures.

Sa visite au pays du soleil levant, qui survient une semaine seulement après celle du président Ronald Reagan, constitue en quelque sorte la seconde étape de sa croisade pour la paix mondiale dans le but de réduire les tensions entre l'Est et l'Ouest qui se sont aggravées ces derniers mois.

Le chef du gouvernement canadien a passé quatre jours, la semaine dernière, en Europe où il a rencontré les chefs d'État ou de gouvernement de six pays de l'Otan. À son retour à Ottawa, vendredi dernier, il a dit aux journalistes qu'il avait constaté un consensus parmi les chefs d'État de l'Europe de l'Ouest de travailler pour instaurer la paix.

L'une des cinq propositions que M. Trudeau a soumises à ses homologues européens et qu'il exposera également au premier ministre nippon, M. Yasuhiro Nakasone, préconise une conférence des cinq puissances nucléaires — États-Unis, Union soviétique, France, Grande-Bretagne et Chine — le plus tôt possible, pour mettre un frein à ce qu'il qualifie « de glissement insouciant vers une guerre nucléaire ».

M. Trudeau doit rencontrer son homologue japonais aujourd'hui, à midi (21 h 00 hier soir HNE), à la résidence officielle du premier ministre Nakasone, située à proximité du palais impérial.

L'horaire original prévoyait que cette rencontre débuterait à 11 h 00 aujourd'hui (soit 20 h 00 hier HNE) à une résidence destinée aux visiteurs étrangers et située en face de l'ambassade soviétique.

Cet horaire a été chambardé, apparemment parce que M. Nakasone se trouvait à Osaka, où il présidait un dîner-bénéfice au profit du Parti libéral-démocrate au pouvoir.

Immédiatememt après ce tête-à-tête avec son hoologue japonais, M. Trudeau quitte Tokyo à destination de Dacca où il conférera avec les dirigeants du Bangladesh, un pays membre du Commonwealth.

Aucun ordre du jour n'a été rendu public concernant le tête-à-tête Trudeau-Nakasone, mais on s'attendait à ce que le chef du gouvernement canadien demande à son homologue japonais de faire pression sur le secrétaire général du Parti communiste chinois, le général Yu Yaobang, pour que la Chine endosse la proposition de M. Trudeau concernant un sommet des cinq pays possédant un arsenal nucléaire. Il faut rappeler que le secrétaire général du PC chinois, le général Hu, se rendra lui-même à Tokyo la semaine prochaine.

M. Trudeau a d'ailleurs confié, la semaine dernière, qu'il a déjà transmis des messages à Pékin et à Moscou au sujet de son sommet du club nucléaire.

Le chef du gouvernement canadien sera le principal conférencier à la conférence du Commonwealth, qui se déroulera du 23 au 30 novembre, à New Delhi, où il aura alors l'occasion de s'entretenir privément avec la plupart des 48 chefs de gouvernement qui participeront à cette conférence annuelle. Il va sans dire qu'il aura de longs entretiens avec le premier ministre indien, Mme Indira Gandhi.

Les autres pays figurant sur l'itinéraire de M. Trudeau sont les Émirats arabes unis, Oman, Bahrein et le Koweït. Il ne sera pas de retour à Ottawa avant le 5 décembre.

Entre-temps, à New York, le ministre canadien de la Défense, M. Jean-Jacques Blais, n'a pas particulièrement prisé les insinuations formulées par des experts américains en matière de défense selon lesquels l'initiative de paix de M. Trudeau n'est pas bien perçue par les pays de l'Europe de l'Ouest appartenant à l'Otan, en raison de la « piètre » contribution canadienne à l'Alliance atlantique.

« Le Canada ne jouit pas de l'autorité morale qu'il croit posséder », a prétendu un haut fonctionnaire du secrétariat d'État américain qui participait à une conférence d'experts en matière de défense.

M. Blais, qui n'a pas participé à cette conférence, mais qui a adressé la parole aux spécialistes américains et canadiens en qualité de ministre de la Défense, n'a pas prisé ces remarques qui lui ont été rapportées par des journalistes.

M. Blais, qui s'est arrêté à New York en revenant de Washington, ne partage pas les opinions de ceux qui prétendent que la contribution canadienne à l'Otan est « minime ». Il a dit ne pas croire que ces critiques « reflètent les opinions de la majorité sur la mission de paix du premier ministre ».

« Tout le monde est intéressé à voir des développements dans les secteurs du désarmement et je ne crois pas que ce groupe diffère des autres », a dit M. Blais, ajoutant qu'au moment où il était l'hôte des ministres de la Défense de l'Otan, en octobre, à Montébello, il n'avait pas reçu de plaintes au sujet de la présence des forces armées canadiennes en Europe.

« Aucun ministre n'est venu à moi pour me dire : 'Blais, le Canada ne fait pas sa part au sein de l'OTAN'. Si vous voulez utiliser les statistiques, sachez que la contribution canadienne est aussi importante que la moyenne au sein de l'Otan, a déclaré M. Blais.

« Le Canada est un pays de glace et de neige qui ne se sent pas menacé. C'est pourquoi il possède d'autres priorités auxquelles il veut s'attaquer, y inclus la qualité de la vie », a conclu M. Blais.

Les mémoires de Paul Martin

OTTAWA (PC) — Le Canada a encore suffisamment de poids et de prestige international pour permettre au premier ministre Trudeau de poursuivre, avec succès, sa campagne visant à accélérer le dialogue Est-Ouest sur le désarmement.

C'est ce qu'a maintenu, hier, l'ancien ministre des Affaires extérieures, M. Paul Martin, qui accordait des entrevues à l'occasion du lancement du premier tome de ses mémoires : *A Very Public Life*, qui couvre sa vie de 1903 jusqu'à 1946.

Pour l'ex-homme politique, aujourd'hui âgé de 80 ans, la mission entreprise par M. Trudeau pourrait, toutefois, être plus difficile que d'autres missions de semblable envergure entreprises dans le passé par les premiers ministres Saint-Laurent et Pearson, parce que les enjeux ont beaucoup plus d'importance.

On ne doit pas oublier, en outre, que le Canada a participé, avec les États-Unis et la Grande-Bretagne, aux premiers travaux sur l'énergie atomique; heureusement que le Canada est le seul de ces trois pays à avoir consacré sa technologie et ses connaissances à l'usage pacifique de cette énergie, a dit M. Martin.

La santé dominera un discours du Trône très attendu

par Paule des Rivières

OTTAWA — Le projet de loi sur la santé au Canada sera le premier article à l'ordre du jour de la nouvelle session qu'inaugurera un discours du Trône très attendu, et pour cause, puisqu'il mettra fin à la plus longue session parlementaire de l'histoire du pays, session qui entrera, lundi, dans sa 586e journée.

Le discours du Trône sera, fort vraisemblablement, prononcé dans la semaine du 5 décembre, soit juste après le retour au pays du premier ministre, M. Pierre Trudeau, de la Nouvelle-Delhi où il aura assisté à la conférence des chefs de gouvernement du Commonwealth dans la foulée de sa mission de paix. D'ici à ce que le gouvernement injecte un peu de vie avec ses projets, les députés des trois partis laisseront passer le temps, l'acrimonieux débat sur le tarif du Nid-de-Corbeau ayant épuisé les dernières énergies des membres du Parlement.

Pour les libéraux, le discours du Trône sera d'autant plus important que ce sera la dernière chance du gouvernement, avant les élections, de démontrer aux citoyens qu'il n'est pas aussi à cours d'idée que les apparences le laisseraient croire.

En plus du projet de loi sur la santé au Canada, que le gouvernement espère transformer en enjeu électoral, le discours du Trône promettra vraisemblablement des mesures de contrôle accru des sociétés de la Couronne, dont le laxisme administratif était, hier encore, dénoncé par un comité composé de députés de l'opposition, mais aussi du parti au pouvoir.

Par ailleurs, des mesures modestes de relance de l'emploi sont à prévoir, probablement une injection dans les programmes du ministre de l'Emploi et de l'Immigration, M. John Roberts. D'ailleurs, cela fait plus de deux mois que M. Roberts renvoie l'opposition. inquiète du chômage, au discours du Trône à venir.

Le gouvernement devra aussi adopter certaines des modifications de la Loi de l'impôt sur le revenu, annoncées depuis le printemps, mais qui se traduiront par des changements pour les contribuables lorsqu'ils feront leur déclaration d'impôt.

On peut, par ailleurs, s'attendre à ce que le projet de loi sur la sécurité, du solliciteur général Robert Kaplan, qui créera un service de renseignements distinct de la Gendarmerie royale du Canada, soit réintroduit mais sous une forme nouvelle. Les pouvoirs prévus pour les membres de la nouvelle structure ont notamment soulevé moultes réserves que le rapport d'un comité du Sénat sur ce projet n'a pas dissipées tout à fait.

Le ministre de la Justice, M. Mark MacGuigan, a aussi en tête de proposer des changements pour permettre le divorce s'il y a consentement mutuel, de façon à éviter les procédures juridiques et émotionnelles éprouvantes. Des mendements au Code pénal sont aussi imminents, dont des modifications pour permettre des sentences autres que la prison, et d'autres pour resserrer le contrôle du matériel pornographique, ainsi que pour rendre les clients des prostituées passibles de mises en accusation.

Un autre projet du ministère de la Justice vise la révision des statuts fédéraux, pour voir s'ils contreviennent à la charte canadienne des droits de la personne.

Enfin, cette semaine, le ministre du Travail, M. André Ouellet, a laissé entendre que le discours du Trône ne le laisserait pas dans l'ombre et que des changements au Code du travail seraient envisagés.

Les camions des Postes : accrochage entre Ouellet et Payne

par Denis Lessard

OTTAWA (PC) — Venue décharger un camion de récriminations sur le parquet du Parlement fédéral, une délégation présidée par le député péquiste de Vachon, M. David Payne, n'a récolté . . . qu'une prise de bec avec le ministre André Ouellet.

Hier matin, en conférence de presse, M. Payne, flanqué de MM. Claude Ducharme, directeur des Travailleurs unis de l'automobile, et James Donnan, président de la société Fleet Truck Body, ont dénoncé la décision de la Société des postes d'avoir choisi la General Motors pour un contrat de 225 camions d'une valeur de $4 millions.

Selon M. Donnan, la compagie québécoise avait la plus basse soumission, celle de GM étant de $400 à $200 plus coûteuse selon la taille du camion.

À la sortie de la Chambre, M. Ouellet n'a pas caché son mécontentement et son indignation de se voir réclamer des comptes sous l'oeil des caméras de télévision : « Je démens catégoriquement que Fleet ait eu la plus basse soumission. C'est inacceptable que cette compagnie, chaque fois qu'elle perd un contrat, fait des pressions politiques », a lancé le ministre, flanqué du député péquiste qui répétait le contraire.

Rapidement, le ton a monté, puis, sortant du champ des caméras, M. Ouellet a défié M. Donnan qui le harcelait, réclamant des chiffres : « Je ne vous crois pas, monsieur, c'est clair ! Si vous voulez des contrats, allez voir le gouvernement du Québec, vous verrez ce qu'il diront », a crié M. Ouellet.

Pour M. Ducharme, associé de près au nouveau Parti nationaliste qui entend briguer les suffrages au prochain scrutin fédéral, le choix d'Ottawa comdamnera au chômage les 105 employés de Fleet, l'entreprise de Saint-Hubert étant obligée de fermer ses portes pour six mois, faute de contrats.

Selon ce groupe, la décision était d'autant plus inacceptable que le choix de Fleet aurait produit un camion à 60 % canadien. Produit par GM et un sous-contractant, le camion acheté par les poste sera 100 % américain.

Quant à M. Ouellet, il a rappelé que le fédéral s'était arrangé pour que Fleet puisse, sans soumission, obtenir le contrat pour la construction de quelques camions, lors d'une première commande l'an dernier.

Les succès des radiations

CHICAGO (d'après AP) — La radiothérapie a permis de guérir 92 % des femmes atteintes d'un petit cancer du sein, depuis cinq ans. Parmi celles qui souffraient d'une tumeur plus volumineuse, trois sur quatre n'ont connu aucune récurrence dans les cinq ans qui ont suivi le traitement aux radiations, soutient le président de la « Radiological Society of North America », M. Luther Bradley.

Ces résultats sont semblables à ceux que procure l'ablation chirurgicale de la tumeur (mastectomie), mais les dommages esthétiques sont moindres, souligne-t-il.



Rides? Lifting naturel 271-7649 1064 ouest rue Laurier Outremont

Abat-jour de Paris



Haute couture • Atelier venu de France

Créations exclusives sur mesures, fait main. Réalisées avec des soies de prestige. Satin — Taffetas — Dentelle — Coton etc.

Nous étudions et concevons la forme adaptée au style de votre base. Nos abat-jour sont conçus avec des tissus et galons de France. Ils sont garantis et lavables.

300 coloris — Finition parfaite
Choix infini de galons
Perçages et montages électriques
Réparations de lampes
Livraison rapide

1053 Avenue Laurier Ouest, Outremont
Tél. 276-9795 (Fermé le lundi matin)

RENCONTRE FRATERNELLE
ENTRE CHRÉTIENS ET JUIFS

Endroit: à la Synagogue Espagnole-Portugaise 4894 rue St. Kevin, Montréal

Date: mardi, 22 novembre, de 9 h à 15 h 30

M. DAVID CATARIVAS, diplomate et écrivain, de l'État d'Israël

"Le peuple juif est-il encore peuple élu?"
"L'État d'Israël et la Bible"
"Sionisme et racisme"

Frais d'inscription: 10$ *(incluant le lunch cachère)*

S'inscrire **pour le 21 novembre, 9 h 30 a.m.** au

Dialogue judéo-chrétien à Montréal
2065 ouest rue Sherbrooke, Montréal
H3H 1G6

***Téléphone:* (514) 937-9176**

guérin l'éditeur qui édite

Guide des énergies cosmiques
HOROSCOPE 84
Michèle Perras
317 pages, $7.95

En vente dans toutes les librairies



Le début de l'ère de la spiritualité m'a incitée à vous présenter une toute nouvelle technique d'interpré tation des énergies cosmiques applicable annuellement et mensuellement, selon le rythme évolutif de chaque individu. Vous trouverez dans ce livre une foule de données élémentaires pratiques (tableaux explicatifs de l'ascendant — sans calcul — et les cycles évolutifs de la personnalité selon l'âge), ainsi que les notions de base de l'astrologie ésotérique. Je souhaite que ce Guide des énergies cosmiques vous soit une source de bienfaits et de satisfactions sur tous les plans au cours de l'année 1984.

guérin éditeur limitée
4501 Drolet
Montréal H2T 2G2
Tel.: (514)842-3481

En vente dans les librairies:

4560 rue Saint-Denis, Montréal, Québec, Tél.: (514) 849-1112
Station Métro-Longueuil, Longueuil, Québec, Tél.: (514) 677-6525
168 est, rue Sainte-Catherine, Montréal, Québec, Tél.: (514) 861-5647
4440 rue Saint-Denis, Montréal, Québec, Tél.: (514) 843-6241



Le patrimoine des Montréalais

Montréal et Québec investiront $15.5 millions

par Alain Duhamel

Par le protocole d'entente qu'ils ont renouvelé officiellement, hier, la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec se sont engagés à investir $15.5 millions, d'ici à 1986, dans la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine des Montréalais.

C'est la seconde fois, depuis 1979, que les parties en cause renouvellent cette entente, « l'une de celles qui a donné le plus de résultats », a affirmé le maire de Montréal, M. Jean Drapeau, en inaugurant, en compagnie du ministre des Affaires culturelles, M. Clément Richard, du ministre délégué à l'Aménagement, M. François Gendron, et du président du Comité exécutif, M. Yvon Lamarre, le Centre d'interprétation de l'histoire de Montréal, à la place d'Youville.

« C'est un modèle d'entente et un modèle de collaboration entre la Ville et le gouvernement », a affirmé M. Clément Richard, en versant ce protocole dans le programme de relance économique. La contribution québécoise, équivalente à celle de l'administration municipale, provient du Fonds de développement régional de l'Office de planification et de développement du Québec et du budget du ministère des Affaires culturelles.

Le conseil municipal a donné son accord à ce protocole il y a près de huit mois, et plusieurs des travaux prévus sont déjà engagés.

Le protocole prévoit des travaux de recherche et d'inventaire, des investissements sur des propriétés municipales dans l'arrondissement historique et ailleurs dans la ville, des moyens de diffusion et d'animation culturelle, des travaux de macro-inventaire dans d'autres quartiers anciens et des subventions à des travaux de restauration ou de rénovation d'immeubles anciens.

Pour la première fois, l'entente comporte spécifiquement des travaux hors de l'arrondissement historique et étend la portée de ses programmes à tout le patrimoine bâti des Montréalais, notamment par la dotation de fonds de la Société immobilière du patrimoine architectural (Simpa).

On estime à $70 millions la valeur des retombées économiques des investissements réalisés depuis quatre ans dans le Vieux-Montréal. L'administration municipale et le gouvernement québécois ont investi directement près de $14 millions qui ont eu un heureux effet d'entraînement auprès de l'entreprise privée. Le gouvernement canadien a aussi entrepris de réhabiliter ses propriétés à la Pointe-à-Callières de telle sorte que tout le quartier, et bientôt toute la zone du vieux port qui le sépare du fleuve Saint-Laurent, se constitue en chantier urbain.

En investissant encore $15.5 millions, Québec et Montréal comptent soutenir un élan, déjà perceptible à l'oeil nu, du mouvement de renaissance du premier quartier de la ville, délaissé depuis la Seconde Guerre mondiale. En quatre ans, il a accueilli 350 nouvelles unités de logement, 5,000 mètres carrés d'espace de commerce et environ 32,000 mètres carrés d'espace de bureaux.

« L'effet de levier des subventions publiques de ce programme, peut-on lire dans le protocole, se mesure au rapport de 8.9 à un entre les sommes investies par les intérêts privés pour chaque dollar de subvention. En terme de création d'emplois, l'ensemble des travaux de recyclage et des travaux connexes a généré du travail pour 760 personnes-année, au coût de $4,828 par emploi. »

En pleine crise économique, l'investissement dans le patrimoine des Montréalais est apparu comme l'un des plus productifs.

Le témoignage d'un psychiatre

Marchessault n'était pas responsable

par Rodolphe Morissette

M. Henri Marchessault « n'était pas responsable de ses actes », a expliqué hier le Dr Matthieu Lefebvre, psychiatre de l'hôpital Notre-Dame, admis à témoigner comme expert pour la défense au procès de l'ex-commandant de la section des stupéfiants de la police de la CUM, accusé de vol, recel et trafic de drogues.

M. Marchessault était incapable de juger de la nature des actes illégaux qu'on lui reproche, a répondu le Dr Lefebvre aux questions de la Couronne. « Il ne savait plus ce qu'il faisait ».

Le rapport de l'expert, réclamé par l'avocat de la défense, Me Gabriel Lapointe, est daté du 1er novembre. Il se fonde sur trois entrevues avec M. Marchessault, de cinq à six heures chacune, qui ont eu lieu les 23 juin, 22 et 29 août. Il prend en compte, de plus, une biographie de l'accusé que le médecin lui a demandé de rédiger lui-même.

Le psychiatre a identifié la maladie de l'intéressé comme une névrose obsessionnelle, qui a débouché, entre la fin de décembre 1982 et la fin mars 1983 (M. Marchessault fut arrêté le 21 mars), sur « une période de décompensation sous le mode de la dissociation ». Le médecin, qui a assisté à la majeure partie du témoignage de l'accusé jeudi après-midi et hier matin, a ajouté que cet épisode a corroboré son diagnostic.

Pour le Dr Lefebvre, toute la vie personnelle et professionnelle de l'accusé, depuis l'adolescence, avait été vécue sur le mode obsessionnel. En contrepartie, il perdait graduellement sa capacité d'adaptation à mesure que croissait sa rigidité et son obstination, que que se resserrait « l'étranglement affectif ».

La rigidité des traits de caractère du névrotique, dit le médecin, devient telle qu'il perd sa capacité d'adaptation; il est « condamné à se répéter d'une manière illogique ».

Son anxiété croît sans cesse à mesure que la réalité concrète (questions familiales, financières, problèmes professionnels, etc.) pénètre la vie de l'obsessionnel, continue le Dr Lefebvre. S'il ne change pas ou ne demande pas d'aide, il « décompense » un jour ou l'autre, évacuant ainsi sa charge trop lourde d'anxiété.

La décompensation, dit le médecin, peut se faire de diverses façons. Dans le cas Marchessault, elle se serait faite sur le mode de la « dissociation », un mécanisme qui permet ou de contrôler son anxiété grandissante ou de la faire disparaître: la personne fonctionne alors comme «à compartiments», une portion d'elle-même fonctionnant comme étrangère à l'autre.

Les trous de mémoire substantiels, dont fait continuellement état l'accusé au sujet de ses activités illégales au cours des trois premiers mois de l'année seraient, d'après le Dr Lefebvre, un symptôme du processus de dissociation.

Autre signe de cet état, dit-il, la façon dont M. Marchessault raconte, encore aujourd'hui, les épisodes relatifs au trafic de drogues « avec détachement, sans émotions, en donnant tous les détails, sans s'impliquer émotivement ».

Le psychiatre fournit plusieurs faits significatifs de la vie de l'accusé qui ont préparé le craquement de l'hiver dernier, en même temps qu'ils en formaient des présages: sa paralysie face à des problèmes d'impôt plutôt insignifiants; son obsession dévastatrice au sujet des coupures au budget des heures supplémentaires à l'escouade des stupéfiants qu'il dirigeait; son incapacité à régler ses problèmes familiaux, etc.

Comment se fait-il dès lors que M. Marchessault retrouve soudainement la mémoire au sujet de ses activités illégales dans les deux heures qui suivent son arrestation et précèdent une confession à la police qui contient de nombreux détails ? — « C'est l'arrêt de la crise dissociative, dit le médecin. Il revient à la réalité, il a évacué l'anxiété. Comme un somnambule qui se réveille. »

Le Dr Lefebvre note le comportement «non intelligent » du policier de carrière, qui s'adonne par ailleurs à des manipulations et à un trafic de drogues sans précaution élémentaire, « comme s'il n'agissait pas dans un environnement policier »: il laisse des milliers de dollars (issus de transactions illicites) deux semaines dans son tiroir de bureau dans les locaux de la police, il laisse traces et empreintes partout, etc.

« Il était acculé soit à faire réflexion sur lui-même et à demander de l'aide pour se sortir de sa névrose ou à agir pour que ça se termine. » Il a choisi « le suicide social ».

Le Dr Lefebvre note que tout cela n'empêche pas le malade de fonctionner « normalement » à d'autres points de vue à la maison comme au travail. Interrogé par la Couronne, le médecin précise que l'anxiété de l'accusé ne menait pas nécessairement à des activités criminelles; cependant, « lorsque la maladie atteint un sommet, on n'a pas le choix du symptôme. Celui-ci s'impose ».

Enfin le psychiatre a précisé qu'un patient qui passe une quinzaine d'heures avec un psychiatre en entrevue sur l'ensemble de sa vie ne saurait maintenir un mensonge durant tout ce temps. « C'est pratiquement impossible de monter un scénario qui se tiendrait tout ce temps et dont on ne verrait pas les failles. »

Quelques mois après son arrestation, M. Marchessault a accepté de consulter un psychiatre afin de comprendre ce qui lui était arrivé. N'en connaissant pas, il a consulté son avocat à ce sujet, a-t-il expliqué hier matin, à la fin de son témoignage.

La semaine prochaine, la Couronne fera témoigner ses experts en psychiatrie.

Collège de Montréal

Institution privée déclarée d'intérêt public dirigée par les Prêtres de Saint-Sulpice

COURS SECONDAIRE COMPLET
EXTERNAT POUR GARÇONS
EXAMENS D'ADMISSION

Pour la première année du secondaire
les samedis 3 et 10 décembre 1983

Pour les première et deuxième années du secondaire
le samedi 14 janvier 1984

Durée: trois heures (de 9 h à 12 h)

Apporter le bulletin de l'année en cours et celui de l'année précédente (si ce n'est déjà fait)

Après entente, des bourses d'études sont disponibles

Renseignements: 933-7397, poste 38
1931 ouest, rue Sherbrooke, Montréal H3H 1E3
(Station de métro Guy)

Les Hôtel-Dieu de Montréal et Québec se dotent de centres de recherche sur le cancer

par Gilles Provost

Un laser éclaire un jet d'eau si mince que des cellules vivantes y circulent une à une, à la queue leu leu. Selon la lumière réfléchie par chaque cellule, un ordinateur peut analyser ses caractéristiques et déterminer si elle est « normale » ou pas, au rythme de quelques milliers de cellules à la seconde. La machine peut même extraire automatiquement toutes les cellules qui répondent à certains critères et les rassembler dans un bocal.

Voilà la petite merveille que l'Hôtel-Dieu de Montréal a présentée jeudi aux médias d'information et avec laquelle ses médecins espèrent faire progresser la recherche sur le cancer et détecter avant tout le monde les cancers de l'utérus, de l'endomètre, de la vessie, du sang, etc. Elle constitue la principale attraction du nouveau laboratoire de recherche sur le cancer confié au docteur Jean Latreille.

Le nouvel appareil, un flux-cytomètre *Epic V* manufacturé aux États-Unis par Coulters Electronics Ltd, pourrait rendre possible un diagnostic extrêmement précoce des cancers, selon l'adjoint du Dr Latreille, le Dr Maurice Dufour. C'est le premier du genre à Montréal et son acquisition a été rendue possible grâce à des dons de $300,000 de la part d'une quinzaine de fondations et compagnies.

Cet équipement peut mesurer à la fois plusieurs caractéristiques de chaque cellule : taille des divers constituants, richesse en acides nucléiques, en protéines, en récepteurs chimiques, etc. Il existe, en effet, des colorants qui se fixent sur certaines portions de la cellule et qui deviennent fluorescents sous la lumière du laser. En mesurant cette lumière, l'appareil peut évaluer automatiquement l'importance relative des structures ainsi colorées.

On peut, par exemple, détecter des cellules cancéreuses en mesurant la quantité de matériel génétique qu'elles contiennent. Ces cellules malades se multiplient plus rapidement et doivent synthétiser davantage de matériel génétique. Allié à d'autres, ce trait permet de les détecter avant même que n'apparaissent d'autres caractères morphologiques traditionnels.

Sur le plan de la recherche, on espère pouvoir caractériser beaucoup mieux chaque type de cancer, et identifier rapidement les plus agressives, qui requièrent un traitement énergique. De la même manière, on voudrait mesurer l'effet des médicaments directement sur les cellules cancéreuses, pour mieux adapter le traitement. Enfin, la possibilité d'extraire automatiquement les cellules qui ont des caractéristiques communes devrait permettre aux chercheurs de mieux comprendre les mystères du cancer.

On apprenait aussi, jeudi, l'inauguration d'un centre de recherche en cancérologie et en néphrologie dans l'hôpital du même nom à Québec. On y retrouve 12 équipes de recherche dirigées par quinze chercheurs seniors, soit plus de 50 personnes à plein temps. Cela inclut sept professeurs de l'Université Laval et six chercheurs-boursiers de l'extérieur.

Aménagé dans l'ancienne école des infirmières, le Centre de recherche de l'Hôtel-Dieu de Québec occupe une superficie de quelque 20,000 pieds carrés et dispose de $1.5 million en bourses et subventions.

L'Hôtel-Dieu de Québec a également procédé au lancement d'une campagne de financement pour son Fonds de recherche en cancérologie, créé l'an dernier avec l'Université Laval. L'objectif, que l'on compte atteindre d'ici dix ans, est de $1 million.

Le Boeing d'Air Canada

Montréal a donné l'autorisation de vol

WINNIPEG (D'après CP) — « Oui, commandant, vous avez quand même le droit de voler et l'appareil a reçu l'approbation du Centre d'entretien », se serait fait répondre le pilote du Boeing 767 qu'une panne d'essence a contraint d'atterrir en catastrophe à Gimli, le 23 juillet, alors qu'il s'inquiétait de la panne de ses jauges de carburant peu avant de prendre l'air à l'aéroport de Dorval.

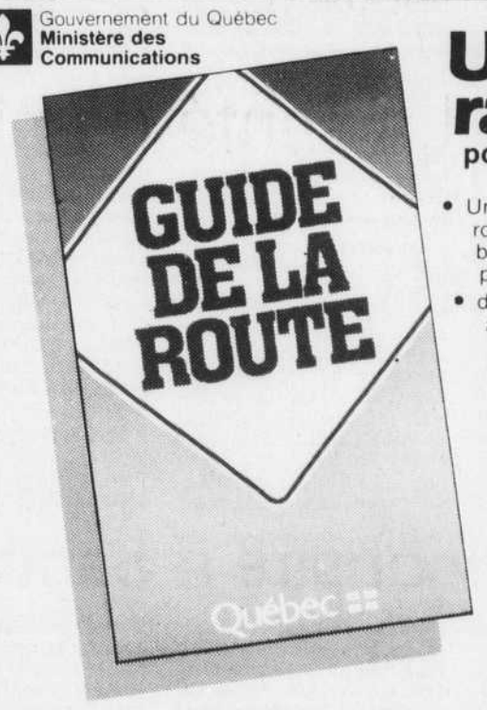
Témoignant devant la commission d'enquête qui tente de faire la lumière sur cet incident, le commandant Rob Pearson a expliqué qu'il avait été informé de la panne par les deux pilotes qui avaient d'abord amené l'avion à Montréal. Il avait ensuite constaté à son tour que les indicateurs étaient « morts », lors des tests préalables au décollage. Inquiet, il avait vérifié son manuel pour savoir s'il pouvait prendre l'air avec un appareil dans cet état.

« Selon le manuel, nous n'avions pas le droit de voler », a-t-il dit. Il affirme avoir signalé le problème au personnel d'entretien et c'est alors qu'on lui aurait formulé la réponse citée plus haut.

Selon lui, c'est le Centre d'entretien de Montréal qui a le dernier mot pour l'interprétation du manuel.

M. Pearson a reconnu qu'il lui revenait de prendre l'ultime décision.

Gouvernement du Québec
Ministère des Communications



Un GUIDE *rassurant*
pour prendre la route

- Un condensé du Code de la sécurité routière agrémenté de nombreuses illustrations couleurs, photos et mises en situation
- de précieux conseils sur la conduite automobile, l'entretien des véhicules, la consommation d'essence, etc.

Le **Guide de la route**, un guide de format pratique, facile à consulter, à un prix accessible à tous.

Guide de la route
216 pages EOQ 19851-5
Driver's handbook
EOQ 19852-3
2,50 $

En vente à la librairie de l'Éditeur officiel du Québec :
Montréal
Complexe Desjardins
Tél. : 873-6101

ou par commande postale à :
Ministère des Communications
Case postale 1005
Québec (Québec) G1K 7B5

Paiement par chèque ou mandat-poste à l'ordre de **Les publications du Québec.**

Québec

CETTE FOIS-CI, J'SUIS DE LA PARTIE !
Loisir, Chasse et Pêche Québec
Kino-Québec

Inscription pour septembre 1984

Pensionnat — Externat
GARÇONS ET FILLES

Collège Bourget

(RIGAUD)
INSTITUTION PRIVÉE

dirigée par les Clercs de St-Viateur, construite à flanc de montagne, à environ 50 kilomètres de Montréal, près de l'autoroute transcanadienne.

Cours secondaire complet (avec ou sans latin).
Classes spéciales pour les élèves anglophones.
Animation, pastorale et sports privilégiés.

Patinoire avec glace artificielle, piscine, deux gymnases, nombreux laboratoires, plusieurs salons, etc.

Transport organisé pour les fins de semaine.

Pour une inscription en 1ère, en 2e ou en 3e secondaire, veuillez vous présenter au Collège pour les tests d'admission avant 9h30

le samedi 3 décembre 1983 ou
le samedi 14 janvier 1984 ou
le samedi 28 janvier 1984 ou
le samedi 3 mars 1984

Pour renseignements en 1ère, 2e et 3e secondaire, composez
(514) 451-5785

Pour renseignements en 4e et 5e secondaire, composez
(514) 451-4716

Après entente, des bourses d'études sont disponibles.

15 000 VISITEURS SONT VENUS... 5 000 SONT ARRIVÉS TROP TARD!

Plus de 15 000 personnes ont visité le Sanctuaire du Mont-Royal. De ce nombre, au moins 5 000 ont été déçues d'apprendre que les résidences qui les intéressaient étaient déjà achetées par des propriétaires avisés.

Cependant... **Il N'EST PAS TROP TARD!**



La construction de la PHASE II du Sanctuaire du Mont-Royal a débuté et déjà, certains modèles ne sont plus disponibles. Toutefois, si vous faites vite, vous pourrez enfin acquérir la résidence de votre choix.
N'attendez pas qu'il soit encore trop tard. Cette fois, prenez une décision **immédiatement.**

le sanctuaire du mont-royal

- **107** résidences de prestige offrant la même qualité incomparable.
- Environnement toujours aussi spectaculaire: superbe boisé à dix minutes du centre-ville.
- 1 ch. à c.: 1 037 pi ca: 105 500 $.
- 2 ch. à c.: à compter de 1 329 pi ca: 127 000 $ et plus.
- 3 ch. à c.: à compter de 1 710 pi ca: 162 000 $ et plus.
- Penthouses: à compter de 2 357 pi ca: 362 000 $ et plus.
- Occupation: été 1984.

BUREAU DES VENTES: 6000 CHEMIN DEACON, MONTRÉAL, TÉL.: 738-6000. (De préférence sur rendez-vous)

L'ONU déclare nul et non avenu l'État chypriote-turc

NATIONS-UNIES (d'après Reuter et AFP) — Le Conseil de sécurité des Nations-Unies a demandé hier soir aux autorités chypriotes turques d'annuler la proclamation d'un État indépendant dans le nord de l'île, qualifiant la mesure d'illégale.

Les 15 membres du Conseil de sécurité ont également demandé à tous les États de la communauté internationale de ne pas reconnaître d'autre État chypriote que celui de la république de Chypre, dont le gouvernement est composé de membres de la communauté chypriote grecque majoritaire.

Une résolution dans ce sens, proposée par la Grande-Bretagne, a été adoptée par 13 voix pour, une voix contre (celle du Pakistan) et une abstention, celle de la Jordanie.

La Turquie, dont les troupes ayant envahi l'île en 1974 se trouvent toujours dans le nord de Chypre, a rejeté la résolution peu avant qu'elle ne soit soumise au vote.

D'autre part, le secrétaire général de l'ONU, M. Javier Perez de Cuellar, aura durant le week-end des entretiens avec les principaux protagonistes de la crise chypriote pour examiner les chances d'une reprise de la médiation de l'ONU après la proclamation d'une république chypriote turque.

Il devait recevoir hier soir le président de la République de Chypre, M. Spyros Kyprianou, arrivé quelques heures plus tôt à New-York et s'entretenir dans la matinée d'aujourd'hui avec le ministre turc des Affaires étrangères, M. Ilter Turkmen, et le chef de la communauté chypriote turque, M. Rauf Denktash. Il avait déjà conféré jeudi avec le chef de la diplomatie grecque, M. Yannis Haralambopoulos.

Dans les milieux proches de M. Perez de Cuellar, on est parfaitement conscient des difficultés qui l'attendent. La situation apparaît presque comme irréversible, et le texte de la résolution britannique ne facilitera pas les choses, malgré sa modération.

Le gouvernement chypriote ne s'y est rallié que du bout des lèvres, après quelques légers amendements. M. Denktash quant à lui, le considère totalement inadéquat.

Une très légère lueur d'espoir subsiste pour réamorcer les négociations, à partir des propositions formulées jeudi par M. Denktash de création d'une administration intérimaire sous l'égide de l'ONU pour la zone de Famagouste (Varusha) et de réouverture de l'aéroport international de Nicosie.

Ces propositions avaient en fait été présentées en 1979 par l'ancien secrétaire général de l'ONU, M. Kurt Waldheim. Mais elles s'étaient heurtées alors à l'opposition de M. Denktash, qui les reprend maintenant à son compte.

M. Perez de Cuellar, a déclaré hier son porte-parole « a pris note avec intérêt » de ces propositions. Dans les milieux proches du secrétaire général on indique que celui-ci va sans doute explorer au cours de ses contacts ce week-end, les perspectives de reprise d'un dialogue indirect sur cette base limitée.

De son côté, le ministre turc des Affaires étrangères, M. Ilter Turkmen, a affirmé hier à Londres que la proclamation d'un État indépendant chypriote turc « ne sera jamais annulée ».

Dans une conférence de presse, M. Turkmen a ajouté que M. Rauf Denktash, le chef de la communauté chypriote turque, « voulait continuer les négociations intercommunautaires ». Ces négociations, a-t-il estimé, conduiront finalement les deux États « à fusionner en un seul État », pour former une république unique.

« M. Denktash ne considère pas cela (la proclamation d'indépendance) comme un but définitif, une sécession, mais comme une étape nécessaire », a assuré M. Turkmen. « L'objectif de M.Denktash, a-t-il poursuivi, n'est pas d'arriver à une partition permanente, mais de continuer les discussions intercommunautaires sous la supervision du secrétaire général de l'ONU ».

« Une négociation doit être basée sur la réalité, a estimé M. Turkmen. Le fait que la totalité de Chypre était représentée par le gouvernement de Kyprianou était une fiction, maintenant ils peuvent négocier d'une manière plus réaliste », a-t-il ajouté.

« M. Denktash avait mentionné cela (la possibilité de proclamer l'indépendance) depuis 6 mois », a indiqué M. Turkmen qui a affirmé que la Turquie « avait tout fait pour le dissuader ».

« Ils ont fait quelque chose contre notre avis, a-t-il poursuivi, mais une fois qu'ils l'ont fait nous ne pouvions pas les laisser tomber ».



M. Rauf Denktash, président de la nouvelle république chypriote turque. (Photolaser AP)

Pologne: échec de la réforme économique

VARSOVIE (d'après AFP et Reuter) — M. Manfred Gorywoda, secrétaire du Comité central du PC polonais, a dressé hier à Varsovie un constat d'échec de la réforme économique que le pouvoir s'efforce de mettre en oeuvre, et qui jusqu'à présent n'a pas apporté les résultats escomptés dans de nombreux secteurs clés de l'économie polonaise.

Parlant devant le 14e Plenum du Comité central, réuni en session plenière, M. Gorywoda, qui présentait le rapport du bureau politique, et dont les propos sont diffusés par l'agence PAP, n'a pas caché que la situation, notamment sur le marché intérieur, présentait de nombreuses lacunes.

Malgré les efforts, a-t-il dit, le gouvernement n'a pas été en mesure de juguler de façon satisfaisante une énorme inflation (25 % en 1983), et par voie de conséquence, les Polonais sont restés sur leur faim en ce qui concerne leur niveau de vie. Celui-ci s'est dégradé, a-t-il poursuivi, malgré des acquisitions enregistrées dans d'autres secteurs tels que l'industrie, où la production a augmenté de 8 % pour les dix premiers mois de cette année par rapport à la même période de l'année dernière.

Une telle situation, a ajouté M. Gorywoda, a engendré la « déception », la « frustration » d'une population rendue « nerveuse » par « l'absence de perspectives », et qui constate que « non seulement les prix augmentent, mais que les produits manquent sur le marché ».

Pour M. Gorywoda plusieurs autres facteurs sont à la base de la détérioration du niveau de vie des Polonais:

— les sanctions économiques appliquées par certains pays occidentaux à la Pologne et qui ont provoqué un manque à gagner évalué à des milliards de dollars,

— le peu d'enthousiasme des ouvriers à travailler honnêtement. Pour une semaine de 42 heures de travail, ils ne sont en fait à leurs postes que 32 heures et cette durée est de surcroît mal exploitée,

— la croissance de la courbe démographique qui fait ressortir que depuis 1979 la population du pays s'est accrue de 1,5 million de personnes, soit près de 5 %.

Le secrétaire du Comité central a par ailleurs dénoncé les tares endémiques de l'économie du pays: gaspillage, mauvaise qualité des produits et en ce domaine, a-t-il précisé, « la situation n'a fait qu'empirer ces dernières années ».

Pendant ce temps, l'épiscopat polonais a appelé le gouvernement à renoncer aux procès politiques, pour aider à la réconciliation nationale.

Une déclaration publiée après une réunion des évêques sous la présidence du primat, Mgr Jozef Glemp, demande la libération de tous les prisonniers politiques.

Les autorités se préparent à traduire en justice sept dirigeants de l'ex-syndicat Solidarité et quatre membres du mouvement dissident KOR, accusés de conspiration contre le gouvernement. Aucune date n'a encore été fixée.

En revanche, ni la déclaration épiscopale, ni le bureau du gouvernement ne mentionnent ou ne confirment l'existence d'une liste de 69 prêtres, accusés par le gouvernement « d'activités anti-sociales ».

Selon Keston College, un institut britannique de recherches et d'informations sur l'Église dans les pays communistes, les autorités ont menacé le cardinal Glemp de poursuivre les prêtres en cause, parmi lesquels figureraient le Père Henryk Jankowski, de Gdansk, et le Père Jerzy Popieluszko, de Varsovie.

Budget record de défense aux États-Unis

WASHINGTON (AFP) — Un budget de la Défense record de près de 250 milliards de dollars a été adopté hier par la Chambre des représentants, qui satisfait l'essentiel des requêtes du président Ronald Reagan, à l'exception des crédits pour la production de nouvelles armes chimiques.

Le budget du Pentagone pour l'année fiscale 1984 a été adopté par 311 voix contre 99. Le Sénat devait pour sa part adopter ce budget, fruit d'un compromis entre les deux Chambres, avant la fin de la session actuelle du Congrès, vendredi soir.

Le budget adopté s'élève à 249,8 milliards de dollars, soit 11 milliards de moins que souhaités par le président Reagan. Le Pentagone a cependant obtenu 17,3 milliards de plus que lors de la précédente année fiscale. Ceci représente une augmentation en termes réels de 5 pour cent des dépenses militaires, au lieu des 7.5 pour cent finalement requis par la Maison-Blanche.

Les deux dispositions les plus controversées ont subi des sorts différents: les crédits pour la production d'une nouvelle génération d'armes chimiques ont été finalement refusés par les parlementaires tandis que l'aide clandestine de la CIA aux rebelles luttant contre le régime sandiniste du Nicaragua, était en partie autorisée.

La Chambre à majorité démocrate avait précédemment supprimé cette aide tandis que le Sénat à majorité républicaine avait accordé des fonds estimés à 29 millions de dollars.

Le budget de la CIA est maintenu secret, mais, selon des sources du Congrès, les parlementaires ont autorisé l'agence à prélever 24 millions de dollars sur son budget d'opérations pour l'aide aux rebelles anti-nicaraguayens. L'utilisation de crédits supplémentaires nécessiterait un nouveau vote favorable du Congrès.

Officiellement, ces crédits sont destinés à empêcher l'afflux d'armes en provenance de Cuba et du Nicaragua aux guérillas de gauche en Amérique centrale.

Sur l'autre point de controverse — la production de nouvelles armes chimiques — le président Reagan a subi sa seule défaite. Là aussi, Chambre des représentants et Sénat avaient adopté des budgets contradictoires.

Le budget final supprime, comme le faisait la version de la Chambre, les 124,4 millions de dollars destinés à la production d'armes binaires, qui contiennent deux composants inoffensifs séparément mais qui deviennent mortels au moment de l'impact. Il prévoit cependant 40 millions de dollars pour poursuivre les recherches sur ce type d'armement.

Les États-Unis n'ont pas produit d'armes chimiques depuis 1969 et le souhait du président Reagan de reprendre leur production avait suscité une violente polémique.

Les opposants estimaient ces armes immorales et jugeaient ces dépenses inutiles puisque les États-Unis disposent déjà d'un stock d'armes chimiques.

En revanche, le Pentagone soulignait que de nouvelles armes seraient plus sûres que les anciennes. En outre, le gouvernement de M. Reagan affirmait que la production par les États-Unis d'une nouvelle génération d'armes chimiques pourrait amener l'Union soviétique à négocier une réduction de ce type d'armements.

Moscou inclut toujours les missiles français et britanniques

MOSCOU (AFP) — L'URSS a catégoriquement démenti hier les informations en provenance de Bonn, selon lesquelles elle serait prête à renoncer à la prise en compte des missiles français et britanniques aux négociations de Genève.

Le chancelier ouest-allemand Helmut Kohl avait déclaré jeudi soir à Bonn que l'URSS est « visiblement prête à abandonner (...) l'inclusion des forces françaises et britanniques » aux négociations INF de Genève.

Tass, qui traite sur le mode ironique les « signaux secrets » perçus dans ce sens à Bonn, dément que l'Union soviétique soit disposée à renoncer à la « revendication légitime » que constitue selon elle la prise en compte des forces tierces dans les négociations.

Il n'existe et ne peut exister « aucun signal de ce genre », écrit le commentateur militaire de Tass, M. Vladimir Bogatchev. En recourant à ces « sales procédés », les dirigeants de l'OTAN cherchent à « tromper l'opinion publique internationale quant à leurs objectifs réels » qui sont « la rupture à leur avantage de l'équilibre militaire existant en Europe », affirme-t-il. La « véritable position de l'URSS », rappelle encore M. Bogatchev, « vient encore d'être confirmée dans toute sa clarté dans l'éditorial de la *Pravda* » de ce même jour.

Dans cette article, diffusé dès jeudi soir par l'agence Tass, l'organe du PCUS rejetait en les qualifiant de « tricherie politique » les dernières propositions américaines suggérant une limitation à 420 têtes nucléaires de part et d'autre dans le cadre d'un plafond global incluant l'Europe et l'Asie.

La *Pravda* reprochait notamment à la partie américaine « d'oublier » les arsenaux français et britannique dans son calcul et de faire preuve d'un « solide appétit »: « Tout en parlant de limite égale de 420 têtes nucléaires pour les États-Unis et l'URSS », Washington « vise à obtenir un score de 840 à 420 en faveur de l'OTAN », affirmait le quotidien soviétique.

La position de l'URSS, exposée par le numéro un soviétique lui-même le 26 octobre dernier dans une interview à la *Pravda*, a, depuis cette date, été constamment exposée par les media soviétiques. M. Andropov y proposait notamment de réduire à 140 le nombre de vecteurs SS-20 dans la partie européenne de l'URSS, ce qui, précisait-il « est nettement inférieur au nombre des vecteurs à moyenne portée que possèdent la Grande-Bretagne et la France ».

Il avait également indiqué comme preuve de la « flexibilité » de Moscou que l'URSS était aussi prête, en cas d'accord à Genève, à arrêter le déploiement de SS-20 dans la partie orientale de son territoire.

Soulignant que l'équilibre des forces en Europe ne devait pas être rompu, M. Andropov avait émis deux conditions sur lesquelles l'URSS n'est jamais revenue: la première étant « le non-déploiement des euromissiles », et la seconde, « la prise en compte sans exception de tous les moyens nucléaires de portée équivalente des deux parties », c'est-à-dire pour elle des forces britanniques et françaises.

Les pays de la communauté socialiste répondront au « défi » des États-Unis et de l'OTAN en prenant des « mesures de rétorsion efficaces » pour faire pièce au déploiement des missiles américains en Europe, a réaffirmé en outre le maréchal Dmitri Oustinov, ministre soviétique de la Défense.

Dans un article fleuve de la *Pravda*, le ministre souligne qu' « aucun doute ne doit subsister » quant à la « détermination des pays socialistes de faire tout ce qui est nécessaire pour renforcer leur capacité de défense face au déploiement des nouvelles fusées américaines en Europe ».

Le maréchal Oustinov, qui n'apporte aucune précision nouvelle sur les « autres mesures » que l'URSS envisage, selon lui, de prendre, se borne à indiquer que celles qui concernent le territoire des États-Unis lui-même, « seront de telle nature que les Américains pourront percevoir la différence entre leur situation avant le déploiement de leurs missiles en Europe et celle qui prévaudra après ».

« Nous répondrons au déploiement de nouveaux systèmes d'armes stratégiques par les États-Unis par le déploiement de nos systèmes appropriés, y compris des missiles balistiques intercontinentaux et des missiles de croisière », a dit le ministre, réitérant une menace déjà ancienne.

Pour sa part, la Maison-Blanche a réaffirmé hier que les États-Unis refuseront tout monopole soviétique sur les euromissiles, au lendemain de l'annonce d'une nouvelle proposition informelle de Moscou dans les négociations de Genève.

« Les États-Unis n'accepteront aucun accord qui donnerait une légitimité à un monopole soviétique sur ces missiles », a déclaré le porte-parole de la Maison-Blanche, en confirmant que les négociateurs soviétiques ont suggéré que Moscou serait prêt à limiter à 120 le nombre de ses fusées nucléaires braquées sur l'Europe occidentale.

M. Larry Speakes a souligné que Moscou refuse toujours tout déploiement de fusées américaines en Europe.

L'effort militaire soviétique ralentirait

WASHINGTON (Reuter) — La croissance des dépenses militaires soviétiques a ralenti, écrit la Central Intelligence Agency (CIA) dans son dernier rapport sur l'économie soviétique.

Dans un document remis le 20 septembre à la commission mixte du Congrès sur les affaires économiques et rendu public hier par le sénateur démocrate William Proxmire, la CIA écrit que les dépenses militaires soviétiques ont crû de 4 à 5 % par an jusqu'à 1976. « Toutefois, selon nos nouvelles estimations, la croissance des coûts de défense depuis 1976 a été plus lente, d'environ 2 % par an », écrit l'agence.

La CIA estime qu'il y a eu, principalement, ralentissement de la production d'équipements militaires traditionnels. Elle n'en fournit toutefois pas l'explication.

Les données de la CIA ont été mises en cause par l'Agence de renseignements de la défense (DIA), qui dépend du Pentagone et qui estime que les dépenses militaires soviétiques n'ont pas du tout ralenti dans la dernière décennie.

Meeting monstre à Santiago

SANTIAGO (AFP) — Un million de personnes ont participé hier soir au plus important rassemblement anti-gouvernemental organisé à Santiago depuis l'arrivée au pouvoir des militaires au Chili il y a dix ans, selon le président de l'Alliance démocratique, M. Enrique Silva Cimma (parti radical).

Vers 22h00 GMT, au début de la manifestation, des correspondants de la presse étrangère couvrant l'événement évaluaient pour leur part à 600.000 le nombre des participants.

Ce meeting, convoqué par l'Alliance démocratique (AD, opposition), avait débuté dans une atmosphère de fête au parc O'Higgins de Santiago, habituel lieu des défilés militaires. Les manifestants, ouvriers, étudiants, paysans, parents de disparus, scandaient des slogans tels « Le peuple uni ne sera jamais vaincu », « Si Somoza (l'ancien président nicaraguayen Anastasio Somoza) est parti, que Pinochet s'en aille », « Arrêter la répression est le cri de la nation ».

Au terme de ce rassemblement, qualifié de « grande fête de la liberté » par le dirigeant démocrate-chrétien Gabriel Valdes, M. Silva Cimma a pris la parole pour demander la démission du président Augusto Pinochet et l'installation d'un gouvernement provisoire chargé de rétablir la démocratie.

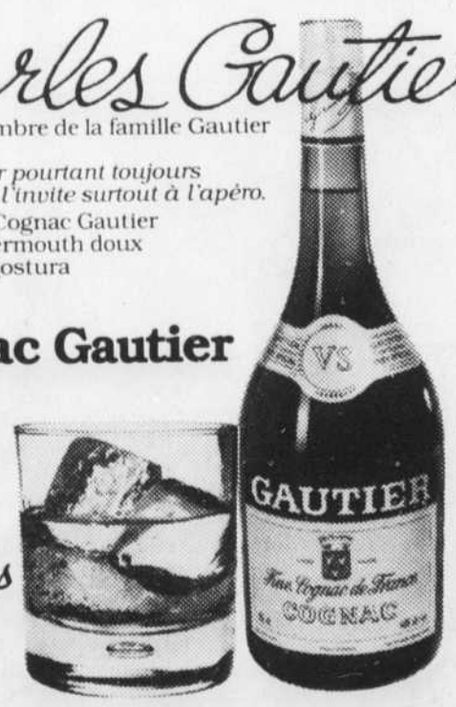
Le président de l'AD a également demandé la formation d'une assemblée constituante et la dissolution de la Centrale nationale d'information (CNI, police secrète chilienne), et a notamment plaidé pour la fin de la torture, des disparitions et des crimes politiques.

Ce rassemblement, convoqué par l'AD (regroupement d'opposition allant de la droite modérée à certains courants du parti socialiste), avait obtenu le soutien du commandement national des travailleurs (CNT, front syndical), du Mouvement démocratique populaire (MDP, regroupant le parti communiste chilien, un courant du PS et le Mouvement de la gauche révolutionnaire, le MIR), ainsi que de nombreuses organisations sociales.

LA GUADELOUPE
200$ par semaine
Petit déjeuner compris
200 mètres de la plage
Pour information
CAFÉ THÉLÈME
311 rue Ontario est
Tél.: 845-7932

Hommage aux Patriotes
Dimanche — 20 novembre 1983
Pour rappeler leur victoire
du 23 novembre 1837 à
Saint-Denis sur le Richelieu
11 h 30 — Rassemblement au caveau Viger
Cimetière de Longueuil,
655 Chemin Chambly, Vieux-Longueuil
MIDI - Départ par la route historique
14 h 00 — Saint-Denis: Cérémonie commémorative au monument des Patriotes. Suivront diverses activitées dont: Fêtes et réjouissances.
COMITÉ DES PATRIOTES 37-38
PATRIOTES → DESTINATION LIBERTÉ

DU VENDREDI 18 NOVEMBRE AU DIMANCHE 27 NOVEMBRE 1983
AU PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL
Tous les jours de 11h00 à 22h00.
À VOIR ABSOLUMENT
Vidéo DESIGN
LE SALON DES BELLES CHOSES
MODE
BIJOUX
MEUBLES
CADEAUX
DÉCORATION
DESIGN INDUSTRIEL
Panasonic
Technics
MAISON
Treasure Tours
FLORIDE
plus
COLLOQUE INTERNATIONAL DU DESIGN

Un des nouveaux cocktails Gautier
Charles Gautier
Un autre membre de la famille Gautier
Conservateur pourtant toujours moderne, on l'invite surtout à l'apéro.
3 parties de Cognac Gautier
1 partie de vermouth doux
un peu d'angostura
des glaçons
Cognac Gautier


On le retrouve sur les bonnes tables:
Osteria de Luciano
Papa Carlo
Restaurant Terramare
Klondike Steak House

L'INSTITUT DE THÉOLOGIE DE MONTRÉAL
3521, rue Université, Montréal (Québec) H3A 2A9
CONFÉRENCE PUBLIQUE
À l'occasion du 500ème anniversaire du réformateur allemand
MARTIN LUTHER
Denis, Fortin, pasteur luthérien
et
Elisabeth Lacelle, théologienne catholique
présenteront les défis que Luther nous adresse aujourd'hui.
Jeudi, le 24 novembre 1983, 19 h 30
Église Unie St-Jean,
110 est, rue Ste-Catherine
Participation musicale: Mercédès Roy
Présentation artistique: *Mark Gudwin*
Renseignements: Cosette Odier 489-4491 ou 849-2042



Des soldats américains embarquent à bord d'un avion cargo sur l'aéroport Pearls de la Grenade. Avec la quasi disparition des combats, le contingent américain est progressivement rapatrié aux États-Unis, la Maison-Blanche ayant promis que l'opération serait achevée avant le 23 décembre. (Photolaser AP)

Malouines: les membres de la junte en cour martiale

BUENOS AIRES (Reuter) — L'ex-président Leopoldo Galtieri et les deux autres membres de la junte militaire qui gouvernait l'Argentine au moment du conflit des Malouines seront traduits en cour martiale, a annoncé hier la junte actuelle dans un communiqué.

Le général Galtieri, à l'époque commandant de l'armée me terre, l'amiral Jorge Anaya, commandant de la marine, et le général Basilio Lami Dozo, commandant des forces aériennes, seront jugés à huis clos par le conseil suprême des forces armées, a précisé le communiqué.

Ces trois officiers supérieurs ordonnèrent l'invasion des Malouines le 2 avril 1982. Dix semaines plus tard, le 14 juin, les commandos de la marine britannique reprirent l'archipel. Trois jours après, la junte était renversée par une autre qui cèdera la place le 10 décembre au gouvernement civil de M. Raul Alfonsin, chef du parti radical, élu à la présidence lors des élections générales du 30 octobre dernier.

La date du procès n'a pas encore été fixée. Un porte-parole militaire a déclaré ignorer de quel châtiment les inculpés étaient passibles s'ils étaient reconnus coupables. Une commission d'enquête militaire en est arrivée à la conclusion qu'au « plus haut niveau des forces armées, il y avait peut-être des responsabilités susceptibles d'être sanctionnées par la loi militaire », selon le communiqué.

En attendant, les trois inculpés restent libres jusqu'à l'ouverture du procès.

D'autres officiers supérieurs pourraient être traduits en cour martiale. Notamment le général Mario Benjamin Menendez, gouverneur de la garnison des Malouines pendant le conflit, les généraux Oscar Joffre et Omar Parada, ses adjoints, le contre-amiral Leopodo Suarez Del Cerro, chef d'état-major adjoint, et le contre-amiral Jose Maria Lombardo, responsable des opérations navales dans le secteur, déclarait-on de source militaire.

Le procès devrait durer plusieurs mois et il sera difficile de faire la part des choses entre les erreurs de jugement et les infractions au code militaire, ajoutait-on.

On peut s'attendre également que le prochain gouvernement civil s'en mêle. Les militaires n'ont jamais informé la population des raisons de l'invasion et du déroulement des combats.

Salvador: l'armée dit avoir tué des éléments subversifs

SAN SALVADOR (Reuter) — Des soldats du bataillon d'élite Atlacatl de l'armée salvadorienne sont accusés du massacre d'une cinquantaine de civils dans le nord-est du Salvador. Pour l'armée, il s'agit « d'éléments subversifs » tués au combat.

Selon les témoignages d'habitants du village de San Nicolas, une vingtaine de femmes et enfants ont été rassemblés par des soldats dans une maison le 4 novembre et abattus à la mitraillette le jour suivant. Toujours d'après les mêmes témoignages, une trentaine de civils ont été poussés par les tirs de la troupe dans le lac Suchitlan, non loin de San Nicolas, et se sont noyés.

Un groupe de journalistes étrangers, dont la correspondante de Reuter, se sont rendus mercredi à San Nicolas. Ils ont dénombré vingt cadavres putréfiés dans une maison, rongés par les vautours.

Dans un communiqué publié hier par le journal *Diario de Hoy*, le commandement militaire déclare: « la découverte d'une vingtaine de corps et les témoignages des correspondants étrangers faisant état d'autres cadavres au fond du lac Suchitlan confirment (...) que des éléments subversifs ont été tués par des unités de l'armée lors d'une opération militaire menée dans les premiers jours de novembre ».

Le commandement militaire ajoute: « les terroristes ont subi des pertes quand une de leurs colonnes a été surprise sur les berges du lac (Suchitlan) par le bataillon Atlacatl ».

Sur place, le jeune Aquilino Gravier, dix ans, a dit être l'unique survivant du massacre. Il raconte être tombé sous le corps de sa mère: « j'ai fait le mort jusqu'à ce que les soldats partent ». Elio Traco, vingt-sept ans, raconte: « j'ai perdu une épouse, un enfant de deux ans et un bébé de huit jours quand ils (les soldats) ont mitraillé la maison ».

Interrogé mardi dernier, le commandant du bataillon, le colonel Domingo Monterrosa a reconnu qu'il y avait des civils parmi ceux qui se sont noyés dans le lac. A propos de la présence d'enfants parmi les victimes à San Nicolas, il a affirmé: « il est souvent impossible pour l'armée de distinguer un civil d'un collaborateur rebelle. Une fois qu'on a vu combattre plusieurs guérilleros âgés de douze ans, on ne peut plus écarter l'hypothèse que n'importe lequel enfant de douze ans puisse être un guérillero ».

Jeudi, l'ambassade américaine a annoncé qu'elle enverrait des enquêteurs par hélicoptère à San Nicolas. Le voyage a été annulé par crainte que l'appareil ne soit attaqué par les guérilleros. Les États-Unis équipent et entraînent l'armée salvadorienne.

OEA: la disparition forcée, un crime contre l'humanité

WASHINGTON (AFP) — L Assemblée générale de l'Organisation des États américains (OEA) a adopté hier une résolution décrétant que la « disparition forcée » de personnes en Amérique latine constitue « un crime contre l'humanité ».

Cette résolution, présentée par la Commission interaméricaine des Droits de l'homme, affirme que les disparitions représentent « un affront à la conscience de l'hémisphère (les Amériques) » et « exhorte tous les États où se sont produits des disparitions » à « apporter des éclaircissements sur leur situation » et à « informer leurs familles sur leurs sorts ».

La résolution recommande par ailleurs à « tous les États membres qui ne l'ont pas encore fait de rétablir et de perfectionner le système de démocratie représentative » et leur rappelle « la nécessité de garantir le plein exercice de la liberté de conscience, de religion et la liberté d'opinion et d'expression ».

Le vote de cette résolution fait suite à la présentation par cette commission d'un rapport sur la situation des Droits de l'homme dans les deux Amériques, dénonçant notamment les disparitions en Argentine et au Chili.

Le rapport de la commission fait état également de cas de disparitions au Nicaragua, ce qui a été violemment démenti par l'ambassadeur de ce pays auprès de l'OEA, le Père Edgar Parrales.

Jugeant ces accusations « inacceptables », le Père Parrales a souligné que le Nicaragua vivait actuellement « dans un état de guerre et d'aggression ». Il a indiqué que depuis son arrivée au pouvoir il y a quatre ans, le régime sandiniste avait invité à quatre reprises les membres de la Commission interaméricaine des Droits de l'homme à se rendre au Nicaragua.

Concernant le sort des Indiens miskitos, il a affirmé que son gouvernement « était victime d'une propagande calomnieuse ».

Le délégué du Salvador a de son côté « rejetté énergiquement » les informations du rapport de la commission, qui dénonce « le climat de violence » régnant dans ce pays et les actions des forces de sécurité. Il a affirmé que la « violence dont est victime le peuple salvadorien » est le fait « des actions terroristes de la guérilla » et de sa « cruelle stratégie ».

La Commission interaméricaine des Droits de l'homme devait d'autre part procéder hier au renouvellement de quatre de ses sièges. Parmi les candidats, le choix de M. Bruce McColm, un journaliste âgé de 33 ans présenté par l'administration américaine, a fait l'objet de certaines critiques.

Le *New York Times*, notamment, met en doute l'expérience de M. McColm dans le domaine des droits de l'homme, et le qualifie dans un éditorial de « polémiste qui s'est attaqué exclusivement aux péchés (des gouvernements) de la gauche ».

Au bout de chaque cigarette
Un seul filtre: vos poumons

Les Belles Rencontres de la Librairie HERMÈS

Aujourd'hui de 14h à 16h
JULIEN BIGRAS
auteur de
«Ma vie, ma folie»
Éditions du
Boréal Express

1120 ouest, av. Laurier (entre Querbes et De l'épée) Outremont, Montréal Tél.: 274-3669
librairie agréée

À LA DÉFENSE DU SYNDICAT DU TRANSPORT DE MONTRÉAL ET DES 19 CONGÉDIÉS DE LA CTCUM

Nous, soussigné(e)s

- **EXIGEONS la réintégration immédiate des membres du Syndicat du Transport de Montréal (CSN) congédiés et suspendus, et l'annulation de toutes les poursuites intentées pour activités syndicales;**
- **DEMANDONS la fin immédiate de la mise en tutelle du Syndicat du Transport de Montréal (CSN) et le respect intégral des libertés et de l'indépendance syndicale.**

Gérald LAROSE, président de la CSN
Céline LAMONTAGNE, présidente de la fédération des services publics (CSN)
Christophe AUGER, vice-président de la CSN
Irène ELLENBERGER, présidente du Conseil central de Montréal (CSN)
Gérald McKENSIE, président de la Ligue des Droits et Libertés
Juan C. TAN, président de la Confédération Mondiale du Travail
Juan KULAKOWSKI, secrétaire général de la Confédération Mondiale du Travail
Yvon CHARBONNEAU, président de la CEQ
Jean-Claude PARROT, président du Syndiat des postiers du Canada
Marcel PEPIN, professeur à l'Université de Montréal
Guy BISAILLON, député à l'Assemblée Nationale
Hélène DAVID, sociologue
Michel BOURDON, syndicaliste
Marcel PERREAULT, président (section de Montréal) du Syndicat des postiers du Canada
Michel CHARTRAND, syndicaliste
Raymond LALIBERTÉ, professeur à l'Université Laval
Rodrigue DUBÉ, président de l'Alliance des professeurs de Montréal
Denise BELLALITE, présidente du Comité de la condition féminine TUA-FTQ
Kari LEVITT, économiste, professeure à l'Université McGill
Louis FOURNIER journaliste
Daniel BARIL, président du Mouvement Laïc Québécois
Jacques DOFNY, professeur à l'Université de Montréal
Pierre FOURNIER, directeur du département de science politique à l'université du Québec à Montréal
Léo ROBACK, professeur à l'Université de Montréal (retraité)
Diane BELLEMARE, présidente de l'Association d'économie politique
Léa ROBACK, retraitée
Léa COUSINEAU, relais-femmes, Université du Québec à Montréal
Marie Andrée BERTRAND, professeure à l'Université de Montréal
Robert BOILY, professeur à l'Unversité de Montréal
Daniel LATOUCHE, professeur à l'Université McGill
Sylvio GAGNON,
Secrétaire général de la CSN, vice-président de la Confédération Mondiale du Travail
Serge BOUCHARD, président de l'Association des techniciens de Télé-Métropole (CSN)
Donatien CORRIVEAU, ex-président de la CSN
Yves LESSARD, président de la Fédération des Affaires Sociales (CSN)
Georges CANTIN, président de la Fédération des travailleurs du papier et de la forêt (CSN)
Pierre DUPONT, président de la Fédération de la métallurgie (CSN)
Rose PELLERIN, présidente de la Fédération nationale des enseignants et enseignantes québécois (CSN)
Louise PARENT, présidente de la Fédération du commerce (CSN)
Serge LEMELIN, président du Conseil central de Trois-Rivières (CSN)
Roger DESLAURIERS, président du Conseil central de Trois-Rivières (CSN)
Claude ST-GEORGES, président du Conseil central Richelieu/Yamaska
Roger VALOIS, président du Conseil central de Sorel (CSN)
Robert BOUCHER, président du Conseil central de l'Outaouais (CSN)
Pierre ROSS, ex-président du Conseil Central de Québec (CSN)
Paul COSSETTE, président du Conseil central du Sud-Ouest (CSN)
René COURTEAU, président du Conseil central de Sept-Iles (CSN)
Astrid MIGNEAULT, présidente du Conseil central des Laurentides (CSN)
France BERNIER, présidente du Conseil central du Bas St-Laurent (CSN)
Pierre LETOURNEAU, président du Conseil central de Thetford-Mines (CSN)
Nazaire PAQUETTE, Conseil central de Thetford-Mines (CSN)
Egide MALTAIS, vice-président de la CEQ
Robert BISAILLON, président de la C.E.C.S. (CEQ)
Carole DEMERS, présidente de la F.P.P.U. (CEQ)
Carmen BOURQUE, présidente de la F.P.C.C. (CEQ)
Sollange PRONOVOST, présidente F.P.S. (CEQ)
Guy BELLEFEUILLE, président de la F.E.C. (CEQ)
Claude GERBEAU, président F.P.S.E.Q. (CEQ)
Pierre TELLIER, président de la F.P.R.S.Q. (CEQ)
Harvey WEINER, président A.P.E.P. (CEQ)
Monique BRUNELLE, présidente du Syndicat de l'Enseignement de l'Ouest de Montréal (CEQ)
Jocelyn BERTHELOT, conseiller syndical (CEQ)
Nicole PRÉFONTAINE, présidente de la F.Q.I.I.
Roger LECOURT, ex-président du Syndicat des professionnels du Gouvernement du Québec (SPGQ)
Boris MATHER, Fédération canadienne des communications (CTC)
Peter FLEMING, président du Conseil régional de la Fonction publique - Ottawa, Membre de l'Alliance de la Fonction publique - local 70148
Peter LARSON, secrétaire de l'Union des Typographes - région Ottawa
Linda McLAREN, présidente de la section 70041 de l'Alliance de la Fonction publique (CTC)
Sean CLANEY, délégué en chef du locl 70180 de l'Alliance de la Fonction publique (CTC)
Harry FLING, ancien président du Conseil du travail - Ottawa
Stuart RYAN, Syndicat canadien de la fonction pulique - local 2323 (CTC)
Walker JONES, Alliance de la fonction publique (CTC)
Abby POLLONETSKY, N.P.D. - Ottawa et ancienne candidate aux dernières élections fédérales
Jef HOUTHUYS, président de la C.S.C., Belgique
Eugène AKPEMADO, secrétaire général de la F.O.P.A.D.E.S.S.C.
Dominique AGUESSY, secrétaire générale adjointe de la Confédération Mondiale du travail
Flor BLEUX, secrétaire général adjoint de la Confédération Mondiale du Travail
Robert D'HONDT, secrétaire général C.S.C., Belgique
Albert CARTON, 14 Jean Chapelier, 1060 Bruxelles, Belgique
H. VANTRAPPEN, président général du Syndicat chrétien des communications et de la Culture, Belgique
Huji Mohammad SAEED, secrétaire général de la Fédération of Trade Unions of Transport Workers, Pakistan
José Ma GARCIA, Cordoba - Secrétaire Union Sindical Obera Federation of Transport
Jacques PERRAULT, président A.T.R.F.
Michel LIZÉE, président du SEUQAM (FTQ)
Oswaldo NUNEZ, vice-président du syndicat des travailleurs de l'électricité, radio et machinerie (FTQ)
Fernand VALIQUETTE, président du Syndicat Gaz Métropolitain (CSN)
Claude JARGAILLE, président du Syndicat des employés municipaux - St-Léonard (cols blancs) (CSN)
Jean-Marie GILBERT, vice-président de N.A.B.E.T.
Pierre LAMARCHE, conseiller syndical (CSN)
Jean DESROSIERS, président du Syndicat des employés de radio-Québec
Norbert RODRIGUE, syndicaliste
Claude VINCENT, président du local 510 TUA-FTQ
Serge DEMERS, directeur général, Union des artistes
Simone CHARTRAND, écrivaine
Alfred DUBUC, professeur à l'UQAM
Jean-Guy LORANGER, professeur à l'U. de M.
Claude BEAUSOLEIL, écrivain
Donna MERGLER, professeure à l'UQAM
Roch BANVILLE, docteur en médecine
Hubert GUINDON, professeur à l'Université Concordia
Armand VAILLANCOURT, sculpteur
Normand GUÈVREMONT, professeur au CEGEP Edouard-Montpetit
Marcel FOURNIER, professeur à l'U. de M.
Mohamed SFIA, professeur à l'U. de M.
Jacques BRAZEAU, professeur à l'U. de M.
Nicole LAURIN-FRENETTE, professeure à l'U. de M.
Danielle JUTEAU-LEE, professeure à l'U. de M.
Luc RACELLE, professeur à l'U. de M.
Louis MAHEU, professeur à l'U. de M.
A. FAVREAU, professeur à l'U. de M.
Louis GILL, professeur à l'UQAM
Gilles DOSTALER, professeur à l'UQAM
Bernard ÉLIE, professeur à l'UQAM
Jacques PELTIER, professeur à l'UQAM
Christian DEBLOCK, professeur à l'UQAM
Jacques BOURGAULT, professeur à l'UQAM
André DONNEUR, professeur à l'UQAM
Carolle SIMARD, professeure à l'UQAM
Evelyne TARDY, professeure à l'UQAM
Cary HECTOR, professeur à l'UQAM
Micheline LABELLE, professeure à l'UQAM
Lucille BEAUDRY, diretrice du module de science politique de l'UQAM
André BERNARD, professeur à l'UQAM
Gilles BOURQUE, professeur à l'UQAM
Céline ST-PIERRE, professeure à l'UQAM
Roch DENIS, professeur à l'UQAM
Denise BOUCHER, écrivaine
Lionel VILLENEUVE, comédien
Marv GANDALL, président de la coalition Ottawa-Hull contre la loi C-157
Pierre MARIN, directeur de la caisse populaire CSN
Peter BAKVIS, économiste (CSN)
Guy CHAMPAGNE, bibliothécaire à l'I.R.A.T.
Dominique LEBORGNE, ingénieure
Raymond LÉVESQUE, chansonnier
Luc BÉGIN, écrivain
Daniel DROUIN, avocat
Nicole FUYET, éditrice
Klaus SPIECKER, professeur à l'UQAM
Colette PROVOST, syndicaliste, écologiste
Suzanne THIBODEAU, avocate (CEQ)
René ST-LOUIS, professeur au CEGEP Édouard-Montpetit
Hervé FUYET, enseignant
Charlotte Boisjoly, comédienne
Jacques JALBERT, comédien
Pierre PAQUETTE, adminsitrateur d'un groupe de théâtre
Jean-Paul DAOUST, écrivain
Lucien FRANCOEUR, écrivain
Yolande VILLEMAIRE, écrivaine
Jacques DAIGLE, avocat
Nadia EID, professeur à l'UQUAM

Le 12 mai 1983, le gouvernement Lévesque faisait voter à l'Assemblée nationale la loi 16 décrétant la mise en tutelle du Syndicat du Transport de Montréal (CSN). Au même moment, la CTCUM procédait aux suspensions et congédiements de 19 ouvriers de la CTCUM. Ces deux mesures constituent une attaque dangeureuse aux libertés syndicales, et les personnes ci-dessus veulent par leur geste attirer l'attention sur la menace que cette attaque constitue pour l'ensemble des libertés démocratiques sur lesquelles reposent le fonctionnement de la société.

Annonce publiée et payée par le
Comité national d'appui aux travailleurs et travailleuses du Transport de Montréal (CSN)

Pierre Dansereau aux Jeudis d'Hydro-Aménagement

« Votre machine à laver, c'est aussi votre environnement »

par François Goulet
Collaboration spéciale

Pierre Dansereau a une vision large de l'écologie. « Votre auto, votre machine à laver font aussi parti de votre environnement » dit-il. Il applique depuis des années les notions d'écologie aux espaces humains, réalisant ainsi ce qu'il a appelé « un pont entre les sciences naturelles et les sciences de l'homme ».

Il était cette semaine le conférencier aux *Jeudis d'Hydro-Aménagement*, à l'Université de Montréal. Il a présenté à son auditoire les modèles qu'il a élaborés pour appliquer les concepts des sciences de l'environnement aux problèmes d'aménagement du territoire.

« Nourriture, espace, logement, services, récréation peuvent se répartir selon un schéma plus écologique que sociologique, si l'on se penche sur l'origine des ressources nécessaires à chacun de ces besoins » disait-il.

Pierre Dansereau est un personnage important du monde scientifique québécois. Il est reconnu à l'échelle mondiale comme un pionnier de l'écologie. Son travail a été particulièrement reconnu au Québec, cette année, par l'attribution du prix Esdras-Mainville, de la Société Saint-Jean-Baptiste, et du prix Marie-Victorin, décerné par le gouvernement du Québec. Cet agronome, biologiste et écologiste, professeur émérite à l'Université du Québec à Montréal, s'intéresse particulièrement à la classification écologique des espaces. Il prépare actuellement un livre sur l'application des principes de l'écologie à l'aménagement urbain. À 72 ans, ce chercheur est plus actif que jamais.

On reconnaît dans son discours des habitudes de taxonomie, cette science des lois de la classification des formes vivantes. En appliquant la méthode de cette science aux établissements humains, il est arrivé à classer de façon détaillée les occupations du sol selon leurs impacts sur l'environnement : impacts sur les ressources minérales, végétales et animales, impacts sur l'investissement énergétique que représentent ces ressources.

Cette nomenclature lui a permis de faire des cartes écologiques, non seulement d'espaces naturels, mais aussi de quartiers entiers d'une ville, et même d'appartements: les pièces, les meubles et la décoration sont identifiés selon leurs relations à l'environnement.

« On peut même établir une classification des matériaux de construction, auxquels on attribue une fonction écologique », affirme-t-il.

À l'aide d'autres modèles, Pierre Dansereau dit pouvoir évaluer comment un espace écologique satisfait aux besoins d'un individu ou d'une collectivité.

« Ces modèles donnent une information objective. Ils peuvent aider à l'élaboration de stratégies d'aménagement pour la solution de problèmes sociaux ou d'ordre personnel » croit M. Dansereau. Il a donné en exemple la criminalité, dont certaines causes (éclairages des rues, espaces vacants isolés, densité de population) peuvent être identifiées sur des cartes; la connaissance des variables de l'écosystème permet alors une intervention planifiée.

« L'écologie et les écologistes sont à leur place dans toutes les phases d'un projet d'aménagement » selon M. Dansereau. La reconnaissance du poids qu'il faut donner aux aspects biophysiques de la planification conduit logiquement à une approche interdisciplinaire.

« Les travaux interdisciplinaires auront sans doute convaincu la plupart des intervenants que les échanges d'information et le jeu de la critique permettent aux spécialistes de dépasser leur sphère et de se rendre d'appréciables services » conclut-il.

Avec la conférence de Pierre Dansereau, les *Jeudis d'Hydro-Aménagement* délaissaient momentanément les questions d'énergie et de technologie pour aborder le thème de l'environnement. Les prochaines conférences traiteront de différentes approches aux questions d'aménagement énergétiques: approches économique, politique, juridique et écologique. Une exception toutefois: la conférence sur les petites centrales électriques comme alternatives aux grands complexes énergétiques, qui n'avait pu être présentée en raison de la grève des employés de soutien de l'Université de Montréal, aura lieu la semaine prochaine, le 24 novembre.

Pour plus de renseignements sur les *Jeudis d'Hydro-Aménagement*, vous pouvez téléphoner à 343-7679.

Une quarantaine de Bengalis font la grève de la faim

par Angèle Dagenais

Une quarantaine de réfugiés du Bangladesh, en attente de statut au Canada, poursuivent une grève de la faim commencée jeudi à l'Abri des réfugiés, 5136, rue Notre-Dame est à Montréal.

Selon les porte-parole des grévistes, deux conditions devront être satisfaites pour qu'ils mettent un terme à l'action de sensibilisation qu'ils ont entreprise : que le premier ministre du Canada, M. Pierre Trudeau, ou le ministre des Affaires extérieures, M. Allan MacEachen, s'engage publiquement à demander à la junte militaire du général H. M. Ershad (qui a pris le pouvoir par la force, le 24 mars 1982, au Bangladesh) d'abolir la loi martiale, de restaurer les tribunaux civils et de libérer les prisonniers politiques comme condition du maintien de l'aide canadienne massive à ce pays, que M. Trudeau doit visiter au cours de sa tournée mondiale.

Le Bangladesh est, en effet, le pays d'Asie qui reçoit la plus importante assistance du Canada ($77 millions en aide bilatérale, selon les statistiques de l'ACDI pour 1981-82). Par ailleurs, ce pays asiatique vient au troisième rang mondial (après l'Inde et l'Égypte) des pays en développement soutenus par l'OCDE, les pays de l'OPEP et l'aide multilatérale, recevant $1.26 milliard de financement annuellement (statistiques de l'OCDE, 1981).

Dans son rapport de 1983, Amnistie internationale rapporte de nombreux cas de mauvais traitements et même de décès survenant dans les prisons du Bangladesh qui sont, de plus, surpeuplées jusqu'à quatre fois leur capacité d'accueil; de détentions sans procès pouvant aller jusqu'à un an; de tortures et viols perpétrés par les forces de sécurité du pays, et d'abus nombreux des droits humains infligés particulièrement aux syndicalistes, étudiants, etc.

La deuxième condition que posent les grévistes vise le ministre de l'Immigration, M. John Roberts, à qui ils demandent de rencontrer d'ici deux semaines les réfugiés sans statut de Montréal ou leurs représentants. Actuellement, on dénombre 800 réfugiés du Bangladesh et quelque 1,100 Sri-Lankais sans statut à Montréal, en plus de tous les autres venant de pays divers.

Les réfugiés du Bangladesh qui ont commencé la grève de la faim jeudi ont annoncé, hier, qu'une dizaine de nouveaux grévistes s'ajouteront tous les jours jusqu'à ce que leurs demandes soient satisfaites.

Employés de soutien

Accord à l'UQAM

Les établisements du réseau de l'Université du Québec en sont arrrivés hier à une entente sur le renouvellement des conventions collectives avec le personnel de soutien regroupé au sein du Syndicat canadien de la fonction publique, indique l'UQ dans un communiqué émis hier en début de soirée.

M. Jean-Louis Duchesne, conciliateur au ministère du Travail, avait convoqué la veille les syndicats et les patrons des diverses universités du Québec pour une reprise des négociations lundi à 14h00 mais l'UQ et ses syndicats ont déjà réussi à s'entendre.

POISON!

. . . NE PAS AVALER. Un être humain sur trois est incapable de lire cette simple mise en garde.

Saviez-vous que plus de la moitié des enfants d'âge scolaire de notre planète n'a jamais été à l'école? En cette époque de changements rapides, l'analphabétisme est certainement ce qui nuit le plus à l'auto-suffisance. Pour plus de 800 millions d'adultes et d'enfants, qui ne savent ni lire, ni écrire, l'avenir ne débouche sur rien.

L'OCED qui met l'éducation au service du développement, veut aider ces personnes en leur ouvrant de nouveaux horizons. Depuis près de 20 ans, notre organisme envoie des livres et du matériel didactique dans près de 90 pays en développement. Mais il a besoin de *votre* aide. Joignez-vous à nous pour combattre l'analphabétisme; vous changerez ainsi les perspectives d'avenir d'un de vos semblables.



OCED — L'ORGANISATION CANADIENNE POUR L'ÉDUCATION AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT

Oui, j'aimerais améliorer les perspectives d'avenir d'un de mes semblables.

☐ Veuillez trouver ci-jointe ma contribution de $ _____

☐ J'aimerais en savoir plus long sur le travail de l'OCED, qui met l'éducation au service du développement. Veuillez m'envoyer des renseignements supplémentaires.

Nom _____

Adresse _____

Ville Province Code Postal

Découpez ce coupon et postez-le à l'adresse suivante:
L'OCED
181, rue Bourget,
Montréal, Québec H4C 2M1. Tél: (514) 934-0329.

L'OCED est un organisme à but non lucratif officiellement reconnu (#0369876-29-10). Tous les dons sont déductibles aux fins de l'impôt.

Collège des Eudistes

3535, boulevard Rosemont (entre 11e avenue et Pie IX)

Externat fondé et dirigé par les Pères Eudistes depuis 1953
Institution privée reconnue d'intérêt public

COURS SECONDAIRE COMPLET POUR GARÇONS ET FILLES

EXAMEN D'ENTRÉE
Première secondaire
Les samedis 3 et 10 décembre 1983, à 9 h

Les élèves doivent apporter le bulletin final de l'année 1981-82, le bulletin le plus récent de l'année en cours et leur certificat de naissance.

On s'inscrit à l'examen d'entrée en composant le numéro suivant:

376-5740

Pour les autres années du secondaire (2, 3, 4 et 5):
Examen d'entrée: le samedi 28 janvier 1984.

DES DROITS DE L'HOMME OUBLIÉS AU QUÉBEC

Le 10 décembre 1948, l'Assemblée générale des Nations Unies adoptait la Déclaration universelle des droits de l'Homme. Parmi les trente articles de cette Déclaration, certains sont bien connus de la population et sont invoqués en diverses circonstances. Nommons entre autres: la présomption d'innocence des accusés (article 11), la liberté de pensée, de conscience et de religion (article 18), la liberté d'opinion et d'expression (article 19), la liberté de réunion (article 20). Cependant, alors que dans l'ensemble ces droits sont bien respectés au Québec, il existe plusieurs autres droits reconnus par la Déclaration qui sont violés quotidiennement au Québec et en fait dans la plus grande partie du monde.

Parmi ces droits oubliés au Québec, mentionnons:

— le DROIT AU TRAVAIL et à des conditions équitables et satisfaisantes de travail (article 23)
— le DROIT A UN NIVEAU DE VIE SUFFISANT pour assurer sa santé et son bien-être (article 25)
— le DROIT A UNE ÉDUCATION qui vise au plein épanouissement de la personnalité humaine (article 26)

La réalité québécoise,

c'est 400,000 chômeurs et 685,000 assistés sociaux
c'est 88,000 jeunes de moins de 30 ans, sans travail, recevant seulement 149$ par mois de l'aide sociale
c'est 5,000 personnes sans toit à Montréal
c'est 316,000 analphabètes complets et au moins 300,000 analphabètes fonctionnels (maîtrisant très mal la lecture et l'écriture)

UN CAS PARMI D'AUTRES:

Marie a moins de 30 ans, et vit seule avec sa fille. Elle vit avec $556 du Bien-Être et 24,64 d'allocations familiales. Mais elle tombe malade et doit placer sa fille pendant 10 mois. Le premier mois est "gratuit"; mais dès le mois suivant on lui retire $53.22 puisqu'elle n'a plus sa fille à charge (53.22 = allocations familiales plus crédit d'impôt calculé pour un mois). Au bout de trois mois, Marie est considérée par le Bien-Être comme célibataire "sans enfant" et ne reçoit plus que 149$ par mois. Elle reçoit encore les allocations mais on lui retire sa contribution de 53.22...
Elle n'a plus que $120.42 pour vivre, garder son logement pour le retour de sa fille, payer les déplacements pour la voir... Si sa fille vient la voir une fin de semaine, Marie reçoit $1.77 par jour (53.22 divisé par 30).

Non, ce n'est pas une erreur administrative, la loi est comme ça...!

Face à cette situation, le Mouvement International ATD QUART-MONDE lance cet appel à l'occasion du 35e anniversaire de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme afin de dénoncer la misère et l'exclusion sociale comme violation de cette déclaration.

Oeuvrant depuis 1957, le mouvement international ATD QUART-MONDE regroupe des milliers de familles du quart-monde qui refusent chaque jour leurs conditions de vie, 265 volontaires permanents qui travaillent dans des projets d'éducation et de prise en charge s'adressant aux plus pauvres dans 17 pays, et des milliers d'alliés (bénévoles) répartis dans 60 pays.

ATD QUART-MONDE considère qu'il est essentiel de changer les mentalités et d'arrêter de mettre les pauvres au ban de la société, car dans nos sociétés, TOUT SE PASSE COMME SI CE N'ÉTAIT PAS LE FAIT D'ÊTRE HOMME QUI DONNE DES DROITS, MAIS LE FAIT D'AVOIR DES DROITS QUI CONFÈRE LE TITRE D'HOMME.

ATD QUART-MONDE invite donc tous les défenseurs des droits de la personne à signer l'appel suivant qui sera envoyé à l'ONU, à l'UNICEF, à l'UNESCO, à l'OIT, à l'OMS,... et aux gouvernements des pays signataires de l'appel.

"Avec les familles du Quart Monde de tous les pays, j'affirme la dignité de tout homme, quelles que soient son ethnie et sa religion, sa condition sociale et économique; je dénonce la misère et l'exclusion sociale comme violation primordiale des Droits de l'Homme. Ceux-ci seront assurés lorsqu'en toutes circonstances et tous efforts, la priorité sera accordée aux défavorisés."

"C'est pourquoi je demande: 1) pour tout enfant le droit d'être élevé dans sa famille et d'accéder à l'instruction, 2) pour tout jeune le droit d'acquérir une formation professionnelle, 3) pour tout homme le droit d'être reconnu comme citoyen utile à la vie sociale, politique, économique, culturelle et spirituelle de la nation."

"Je m'associe à la proclamation de cet appel et invite tous les responsables publics, nationaux, internationaux, les organisations non-gouvernementales, et tous les hommes de bonne volonté à participer aux efforts réalisés pour favoriser l'accès des plus défavorisés à ces droits fondamentaux.

LES ASSOCIATIONS ET LES PERSONNES SUIVANTES ONT APPUYÉS CET APPEL:

Action Communautaire Alternative Estrie — Fédération Québécoise Anti-Pauvreté — Mobilisation contre la misère — Head and Hands — Fédération des familles mono-parentales — Au coup de pouce — Association pour la défense des droits sociaux (Montréal) — Dolorès COULOMBE (dir. Adj. office des oeuvres Evéché de Montréal) — Jean-Pierre DUPLANTIE (Dir. Centre Services Sociaux Sherbrooke) — Luc-André GODBOUT (ramoneur des pauvres, Québec) — Pierre LEGARE (conseil scolaire de l'île de Montréal) — Père MUCHEMBLED (Dir. Collège Stanislas) — Jean PANET (professeur UQAM) — Hélène PELLETIER-BAILLARGEON (écrivain et journaliste) — Jean PORRET (Pasteur presbytérien) — Hubert de RAVINEL (petit frère des pauvres) — Jean-Bernard ROBICHAUD (Conseil Canadien Développement Social) — Gilles TREMBLAY (compositeur) — Jacqueline TREMBLAY (peintre) — Jacqueline ASCAH — Josée COALLIER — René BRÛLEMANS — Marthe DESAUTELS — Margot PEPIN — Lucie BENOÎT — Raymond VINCELETE — Jean-Denis MARCHAND — Yves LECUYER — Jean-Jacques MARTIN — Jean-Marie SAVAGE — Louis ASCAH — Jeanne BESNER — Robert ASCAH — Pierre LAROSE — Gilles GAGNÉ ———— ———— et 3000 autres signatures individuelles.

Nom:..... Date:.....
Adresse:.....
☐ j'adhère à l'appel d'ATD QUART MONDE
☐ je désire contribuer .....$ à la diffusion de l'appel
☐ je désire plus de renseignements sur ATD Quart Monde
Occupation: _____ Signature: _____

Retourner à: ATD Quart Monde, 5250 av. du Parc, #2
Montréal, Québec H2V 4G7

Les amendements à la loi 101

Les pièges de la clause de réciprocité

une analyse de Jean-Pierre Proulx

Certains des « ressortissants » du Nouveau-Brunswick qui n'attendaient que des amendements à la loi 101 pour migrer au Québec pourraient bien se rendre compte en arrivant dans la belle province qu'ils sont tombés dans le piège des mots.

Un communiqué du ministère de l'Education annonçait hier que « le Québec ouvrira dorénavant les portes de ses écoles anglaises aux élèves *provenant* des autres provinces canadiennes qui accordent à leur minorité francophone les mêmes services éducatifs que le Québec accorde à sa minorité anglophone. »

En conférence de presse jeudi, le ministre de l'Education, M. Camille Laurin indiquait que cette nouvelle disposition s'appliquera, sitôt le projet de loi 57 voté, aux personnes venant du Nouveau-Brunswick, peut-être même à celles de l'Ontario.

Or ce que propose le nouvel article 86.1 de la Charte de la langue française n'est pas exactement ce qu'en dit le communiqué du MEQ. Le premier paragaphe de cet article se lit comme suit : « Le gouvernement peut, par décret, autoriser généralement à recevoir l'enseignement en anglais, à la demande de leur père et de leur mère : a) les enfants dont le père ou la mère a reçu l'enseignement primaire en anglais ailleurs au Canada, dans une province ou un territoire qu'il indique dans le décret et où il estime que les services d'enseignement en français offerts aux ressortissants francophones sont comparables à ceux offerts en anglais aux ressortissants anglophones du Québec ».

Cette disposition ne dit rien sur la provenance du parent. Elle stipule simplement qu'il doit avoir reçu son enseigement dans une province agréée par le gouvernement québécois. Ainsi, le père arrivé au Québec en provenance de l'Alberta pourra envoyer son fils à l'école anglaise pour peu qu'il ait fréquenté l'école primaire anglaise au Nouveau-Brunswick dans son enfance. Absolument ! Qu'on relise l'article précité si on n'a pas saisi l'astuce.

En revanche, l'enfant venu du Nouveau-Brunswick avec sa famille ne pourra recevoir l'enseignement en anglais au Québec si son père a reçu son enseignement primaire en anglais en Nouvelle-Ecosse (du moins tant que cette province n'aura pas été agréé par le gouvernement québécois).

D'autre part, la jeune fille déjà installée au Québec depuis 1976 se voit à l'avance octroyé le droit d'envoyer ses éventuels marmots à l'école anglaise si elle a fait ses études primaires au Nouveau-Brunswick. Si elle était arrivée avant 1976, elle posséderait déjà ce droit en vertu de l'actuel article 73 b de la Charte.

Evidemment, au plan statistique, la plupart des personnes en provenance du Nouveau-Brunswick y ont probablement complété leurs études primaires. Mais encore une fois, le critère proposé n'est pas le domicile d'origine du parent au moment de sa venue au Québec mais la province du Canada où il a fréquenté l'école anglaise.

Or, tel n'était pas la proposition du premier ministre du Québec sur les accords de réciprocité à la désormais célèbre rencontre de St. Andrew au Nouveau-Brunswick à l'été 1977. On avait en effet notamment proposé que puissent recevoir l'enseignement en anglais au Québec « les enfants dont le père ou la mère a reçu au Canada, l'enseignement primaire en anglais et est *domicilié dans cette province* » qui a conclu l'accord avec le Québec.

Selon cette proposition, le domicile d'origine du parent avant de venir au Québec constituait le critère d'accès à l'école anglaise : le parent pouvait alors avoir reçu son enseignement primaire en anglais partout au Canada.

Le nouveau projet de loi entraînera donc, contrairement à ce que l'on avait élaboré en 1977, deux sortes de « Néo-Brunswicquois » selon qu'ils ont, ou non, fait leurs études primaires en anglais dans cette province.

En théorie, c'est agaçant. En pratique, cette « lacune » pourrait être comblée au moins partiellement. Le projet de loi 57 propose en effet que puissent aussi recevoir l'enseignement en anglais « les enfants dont le père ou la mère établit son domicile au Québec et qui, lors de la dernière année scolaire ou depuis de le début de l'année scolaire en cours, ont reçu l'enseignement primaire ou secondaire en anglais dans la province ou le territoire indiqué dans le décret » (ainsi que les frères et soeurs cadets de ces derniers).

L'intention est claire : il s'agit de permettre aux enfants déjà à l'école anglaise au moment où leurs parents s'installent au Québec d'y continuer leurs études en anglais.

Cette disposition va probablement, en pratique, apporter un correctif aux incongruités du premier critère touchant la scolarité des parents. En effet, les chances sont grandes que le fils du « Néo-Brunswicquois » instruit en Nouvelle-Ecosse fréquente l'école anglaise au Nouveau-Brunswick au moment où on décide de partir pour le Québec.

Mais si d'aventure, les enfants de ce même monsieur étaient d'âge préscolaire au moment où la famille arrive du Nouveau-Brunswick, ils auraient le doux privilège de fréquenter l'école française.

Vraiment, ce genre de loi est un défi. Apparemment, on ne parvient jamais du premier coup à la formule parfaite.

L'économie de la Rive-Sud

Marois mesure les effets de la relance

par Angèle Dagenais

Le ministre de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu (et député de Marie-Victorin), M. Pierre Marois, annonçait hier à une soixantaine de représentants des milieux municipal, scolaire et économique de la Rive-Sud, réunis à la mairie de Longueuil, que la relance des investissements pourrait représenter des garanties d'emprunts pouvant aller jusqu'à $335 millions pour la Rive-Sud.

Ce « plan Biron » élargi en quantité et en qualité (de $150 millions à $2 milliards) devrait aider la Rive-Sud à maintenir ou améliorer au bas mot 60,000 emplois, a expliqué le ministre. La Rive-Sud avait déjà bénéficié d'endossements d'une valeur de $25 millions de l'ancien plan Biron et sauvé 4,600 emplois à ce jour, a précisé M. Marois.

De plus, les effets d'entraînement de ce « programme colossal », comme le décrit le ministre, devraient avoir une incidence directe sur les chômeurs et les assistés sociaux de la Rive-Sud. Près de 12 % des dossiers de l'aide sociale proviennent de la Rive-Sud, ce qui est « beaucoup trop » par rapport au poids relatif de sa population, a expliqué M. Marois. Le tiers des assistés sociaux (dont 40 % sont des jeunes) seraient aptes au travail : les entrepreneurs devront se donner la main pour leur accorder le « droit au travail », a-t-il ajouté.

Pour les jeunes, M. Marois préconise dans un premier temps un plan de deux ans qui favoriserait soit leur retour à l'école (49 % des jeunes de plus de 16 ans au Québec n'ont pas complété leur cours secondaire), soit l'apprentissage d'un métier en entreprise dans une formule de temps partagé entre l'école et l'industrie ou de travaux communautaires d'au moins 52 semaines. Les professeurs en disponibilité seront mis à contribution pour ces programmes spéciaux, a ajouté M. Marois.

Le ministre espère que le ministre fédéral de la Santé et du Bien-Être social, Mme Monique Bégin, « ne fera pas la sourde oreille » à l'appel à la collaboration lancé par le Québec et saura situer le débat « à un niveau autre que celui de la petite politique fédérale-provinciale ». M. Marois, qui sera dans l'ouest du Québec mardi, s'est déclaré disponible à rencontrer Mme Bégin « sur une rive ou l'autre de la rivière des Outaouais », n'importe quand au cours de cette journée. Québec peut toutefois commencer dès maintenant et sans attendre l'appui du fédéral son programme de création d'emplois pour lequel $268 millions sont réservés, a-t-il précisé.

Le ministre Marois a rappelé qu'il y avait quelque 10,000 ouvriers de la construction sur la Rive-Sud et que la prolongation du programme Corvée-Habitation jusqu'en juillet 1984 (comportant des possibilités d'emprunts hypothécaires de trois ans à 9,5 %) ne pourra que leur être bénéfique.

CETTE FOIS-CI, J'SUIS DE LA PARTIE !

Loisir, Chasse et Pêche Québec

Kino-Québec

COLLÈGE VILLE-MARIE

École secondaire privée déclarée

D'INTÉRÊT PUBLIC

Par le ministère de l'Éducation

EXAMEN D'ADMISSION

pour septembre 1984

secondaire I

Garçons et filles

LES SAMEDIS 3 ET 10 DÉCEMBRE 1983

Coût de l'examen: 10,00$

Les élèves doivent apporter le bulletin final de l'année dernière et le bulletin le plus récent de l'année en cours.

Nécessaire de s'y inscrire

Pour les autres degrés, prendre rendez-vous après le 2e buletin de l'année.

2850 est, Sherbrooke
Station de métro Préfontaine
Montréal, Québec H2K 1H3

Tél.: 525-2516
Rendez-vous:
Mme F. Boyer

maisons d'enseignement

Compétence:
Francine Gingras
844-3361

St. Michael's

Université catholique, coéducationnelle.

l'Université peut accepter des étudiants dans les programmes de Baccalauréat ès arts.

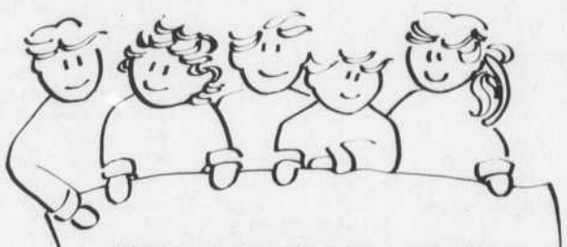
COURS D'ANGLAIS

Programme intensif de langue dans un milieu anglophone. Divers cours avec laboratoire.

Aussi un institut, un certificat avancé, et maîtrise en TESL pour professeur.

Écrivez à:

INTERNATIONAL STUDENT PROGRAM
ST.MICHAEL'S COLLEGE
WINOOSKI,VERMONT 05404, U.S.A.



Fête annuelle des anciens du Collège Marie-Victorin

Le vendredi 25 novembre 1983
de 19 h à 24 h au pavillon central

Au programme :
- retrouvailles avec les étudiants et les professeurs
- exposition de photos et de documents visuels « du bon vieux temps »

N.B. Il n'y a pas de frais d'entrée ni de repas; le bar sera payant.

Renseignements : 325-0150, poste 269

McGill

Éducation permanente

Cours du soir de langues vivantes

À partir du 16 janvier 1984
Durée: 12 semaines (45 heures) — Frais de scolarité: 145 $ pour le cours

Anglais et français
Un certificat de compétence sera décerné aux étudiants ayant réussi aux examens de deux cours de 5e niveau (5 niveaux de cours ainsi que les cours d'anglais avancés: *Composition* et *Business Writing*).
Des cours d'anglais et de français à tous les niveaux sont aussi offerts le samedi matin ainsi que des cours intensifs d'anglais donnés le jour (225 heures).

Tests de classement
À subir le jour de votre choix:
Cours d'anglais: 7 ou 14 décembre à 19h.
Cours de français: 6 ou 12 décembre à 19h.
Les candidats au test doivent s'inscrire en personne à partir du 15 novembre du lundi au jeudi, de 9h à 18h30.
Frais de test: 5 $ (pas de chèques, s.v.p.)

• allemand • espagnol
• italien • russe

Pour recevoir notre brochure prière de s'adresser au: Centre d'éducation permanente, Université McGill: Pavillon de la Bibliothèque Redpath, Salle 214, Téléphone: 392-8301. Adresse postale: 3461, rue McTavish, Montréal, Qué., H3A 1Y1.

L'INFORMATIQUE à l'U.Q.A.H.

L'Université du Québec à Hull vous invite à entreprendre ou à poursuivre vos études universitaires en informatique à la session d'hiver 1984 dans son nouveau pavillon réservé à l'informatique au 92, rue St-Raymond, à Hull. En plus de l'équipement dont l'U.Q.A.H. dispose dans les sous-centres, les étudiants ont accès à Hull, à 75 terminaux, 50 micro-ordinateurs, 2 Digital Vax 11/750, un CDC Cyber 171 et aux autres ordinateurs du réseau de l'Université du Québec.

Certificat de 1er cycle en MICRO-INFORMATIQUE

6 cours obligatoires

Architecture des ordinateurs
Base de données
Graphisme I
Initiation à la programmation
Mini et micro-ordinateurs
Techniques de programmation

4 cours optionnels dans les technologies dérivées

Bureautique
Graphisme
Médiatique
Privatique
Robotique
Télématique

Baccalauréat en INFORMATIQUE

18 cours obligatoires

Analyse préalable et fonctionnelle
Analyse statistique I
ou
Structures algébriques et applications
Architecture des ordinateurs
Base de données
Gestion des opérations
Graphisme I
Langage de programmation (6 cr.)
Logique informatique
Méthode d'analyse organique
Microprogrammation
Mini et micro-ordinateurs
Mise en oeuvre de systèmes
Projet d'intervention I
Projet d'intervention II
Simulation et modèles
Systèmes d'exploitation
Techniques et programmation
Téléinformatique

6 cours optionnels
2 progiciels
3 cours libres

Certificat de 1er cycle en INFORMATIQUE DE GESTION

7 cours obligatoires

Analyse préalable et fonctionnelle
Base de données
Informatique de gestion
Matériel informatique
Méthode d'analyse organique
Systèmes d'information de gestion
Techniques de programmation

3 cours optionnels parmi les suivants

Administration financière
Administration marketing
Comptabilité administrative I
ou
Comptabilité I
Administration de personnel
Graphisme I
Principes de management
Projet d'intervention I

N.B.: L'Université du Québec à Hull offre également un certificat de premier cycle en application pédagogique de l'ordinateur. Pour toute information concernant ce programme, veuillez communiquer au (819) 776-8291.

Certificat de 1er cycle en MICROSYSTÈMES

9 cours obligatoires

Algorithmes
Circuits et mémoires
Électro-technique et composantes
Interfaces
Langage assembleur
Logique informatique
Microprogrammation
Mini et micro-ordinateurs
Techniques de programmation

1 cours optionnel parmi les suivants

Laboratoire de microsystèmes
Projet d'analyse organique
Séminaire en informatique

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES:

SUR LES PROGRAMMES:

Gilles A. Quesnel
Directeur du module de l'informatique
Université du Québec à Hull
92, rue St-Raymond
Case postale 1250, succursale "B"
Hull, Québec J8X 3X7
Tél.: (819) 776-8369

SUR LES MODALITES D'ADMISSION:

Bureau du registraire
Université du Québec à Hull
283, boulevard Alexandre-Taché
Case postale 1250, succursale "B"
Hull, Québec J8X 3X7
Tél.: (819) 776-8244

Université du Québec à Hull

Veuillez me faire parvenir la documentation concernant le(s) programme(s) suivant(s):

☐ Baccalauréat en informatique
☐ Certificat de premier cycle en informatique de gestion
☐ Certificat de premier cycle en micro-informatique
☐ Certificat de premier cycle en microsystèmes

NOM: _____

ADRESSE: _____

_____

_____ Code postal: _____

A découper et à envoyer au Bureau du registraire

83-84-047

L'ACTUALITÉ ÉCONOMIQUE

TORONTO

Baisse marquée

L'indice composé de la Bourse de Toronto a perdu 9.98 points, vendredi, et marquant 2453.18 en clôture.

Le volume des échanges a diminué à 9.30 millions d'actions, contre 10.65 millions le jour précédent.

Le marché a suivi le mouvement de baisse à New York, les joueurs attendant impatiemment de connaître l'évolution de la masse monétaire dont les chiffres devaient être publiés après la clôture des affaires.

Au nombre des valeurs industrielles traitées hier, Dome Pete perd 20 cents à $4.50, Standard Broadcast 1-4 à $9 3-4, Banquee TD 3-8 à $17, Dofasco A $1 à $59 3-4 et Spar Aerospace 7-8 à $22 5-8. Cadillac Fairview gagne 1-4 à $9 1-8, Torstar B 1-4 à $11 1-4, Domtar $1 à $29 1-2, Goodyear Canada $1 à 29 et Imasco Ltd 1-8 à $35.

Dans les compagnees minières, Lac Minerals cède 1-4 à $27 1-4, Placer Development 7-8 à $20 7-8 et McIntyre Mines 1 1-2 à $35. Denison Mines gagne 7-8 à $46 7-8 et Roman Corp. 5-8 à $18 3-4.

Du côté des pétroles, North Canadian abandonne 3-8 à $18, Dome Canada 1-2 à $5 1-4 et Canada Northwest 3-4 à $26. Lochiel A gagne 25 cents à $1.87 et Merland Explorations 3-8 à $7.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
AMCA Int	3570	$24¼	24	24¼	+ ¼
Abitibi	10100	$9⅜	9¼	9⅜	+ ⅛
Abitibi w	3500	250	240	240	—10
Abti Price	585	$22½	22	22	— ½
Abitbi 10	306	$51	51	51	+ ¾
Adonac M o	z300	41	41	41	
Agassiz o	5500	179	177	177	
Agnico E	3550	$15¾	15⅜	15¾	+ ⅛
Agra Ind A	1500	$5¾	5½	5½	— ¼
Agra B f	2970	$5½	5⅜	5½	— ¼
Aiguebel o	200	$9¾	9¼	9¼	
Albany o	1000	100	100	100	
Alt Energy	25781	$19¼	18¼	18¾	— ½
Alt Enr A	900	$31⅛	31¾	31⅞	— ⅛
Al Enr 1125		100	$36¼	36¼	36¾	+ ⅛
Alcan	32416	$46⅛	45⅝	46	
Alcan w	8050	$18⅛	17⅞	17⅞	— ⅛
Algo Cent	230	$19½	19½	19½	— ¼
Algoma St	27900	$26	25¾	26	
AStel p	2000	$24⅞	24⅞	24⅞	
Altex o	1500	62	62	62	— 4
Alum A	4300	$27¼	27⅛	27⅛	— ⅛
Alum 1st p	1000	$27	27	27	
Amco o	1000	50	50	50	— 3
Am Eagle o	3200	212	205	212	— 3
Andrs WA f	1333	$28¼	28¼	28⅜	
Andres W B	100	$29⅛	29⅛	29⅛	
Ang CT 315		200	$33¼	33¼	33¾	
Ang UDev o	1600	115	100	100	—19
Anthes	1000	60	60	60	
Argus	177	$17¾	17¾	17¾	+ ¼
Argus B pr	100	$27¼	27¼	27¼	+ ¼
Argus C pr	417	58½	8½	8½	
Aravli A f	1500	205	205	205	
Asamera	10200	$12⅝	12⅛	12⅝	— ⅛
Asoc Parc o	700	330	300	300	
Astraf f	5400	58	7¾	8	+ ⅛
Atco I f	4600	$9¼	8⅞	9¼	+ ⅛
Atco II	800	$9	9	9	
Atco 11½	200	$32⅝	32⅝	32⅝	— ¼
Atl C Can	500	200	200	200	
Atlantis o	1000	75	75	75	— 3
Atlas Yk o	9000	31	30½	30½	+ ⅛
Augmitto o	8600	170	160	165	— 5
Aur Res o	1500	60	60	60	
BC Sugar A	600	$21	21	21	— ½
BGR A	14450	$6½	6⅜	6½	+ ⅛
BGR w	20200	206	198	205	+ 10
BP Res	3010	$22½	22⅜	22½	+ ⅛
Bachelor o	2200	$6½	6¼	6¼	— ⅛
Bkrtlc	500	70	70	70	— 4
Bannister C	3200	$8⅛	8½	8¼	+ ⅛
Bank BC	2432	$15	14½	15	+ ½
Bk BC 228		200	$25	25	25	+ ¼
Bk BC 222		2080	$25½	25⅛	25⅜	— ⅛
Bank MtI	10044	$28¼	27⅞	27⅞	— ⅛
Bk MtI 285	5690	$34½	34⅜	34½	
Bk MtI 250	10660	$31⅛	31⅜	31½	+ ⅛
Bk MtI w	2000	$7¼	7⅛	7¼	
Bank N S	7856	$43⅝	43½	43½	— ⅛
Bankeno o	1001	425	425	425	+ 15
Bankeno w	250	53	53	53	
Barrick	96458	194	191	192	— 2
Basic o f	38200	38	34	38	+ 4
Bathrst p	150	10	10	10	
Baton A f	3300	$13¾	13⅝	13¾	
Bay Mills	400	$12½	12½	12½	
Baxter	10700	234	230	230	+ 5
Beauty C o	3583	270	270	270	— 5
Bel Ent	150310	$31⅜	31⅜	31⅜	
Bell 1.80	724	$23	23	23	
Bell 2.05	1200	$31½	31¾	31⅜	+ ⅛
Bell 2.20	8110	$34¼	34⅛	34¼	
Bl Hawk o	1100	16	16	16	— 1
Black Phat	2300	$16⅜	16	16⅜	+ ⅛
Bkdom o	7700	250	245	245	—25
Blake Res o	26084	13½	12½	13½	
Bluesky	5414	400	400	400	— 5
Bomac A f	500	$8¾	8¾	8¾	
Bombdr A	100	$17½	17½	17½	+ ½
Bombdr B f	z50	$16⅛	16⅛	16⅛	
Bonanza R	35529	330	320	325	— 5
Bonza R w	1050	75	75	75	+ 5
Bow Valv	6276	$25⅝	25½	25½	— ⅛
Bow Valv 205	2550	$35	34¾	34⅝	
Bow Vly R	828	$8¼	8¼	8¼	+ ⅛
Bralor Res	38650	$5½	5⅜	5½	
Bralor 8.75	4050	$21¼	21	21¼	+ ⅛
Bramalea	1800	$11¼	11¼	11¼	
Brscade p	6261	$41¾	41½	41¾	
Brascan A	24401	$38⅝	38⅛	38⅝	
Brscn 8½	600	$27	26½	26½	— ½
Brscn 1981	600	$27½	27⅜	27½	— ⅛
Brkwater o	13800	$8⅜	8¼	8¼	— ⅛
Brinco	1844	305	290	290	—20
Brinco p	1800	450	425	450	+ 25
BCFP	4189	$12¼	12¼	12¼	
BCFP pr	z25	$31¼	31¼	31¾	
BC Res	29965	360	345	345	—15
BC Res p	5700	$29¼	29⅛	29⅛	
BC Phone	13335	$21⅜	21¼	21⅜	— ⅛
BCPh 4.84	1300	$13¼	13⅛	13¼	
BCPh 5.15	z20	$53¼	53¼	53¼	
BCP 7.04 p	110	$20	20	20	— ¼
BCP 10.16 p	z21	$26⅜	26⅛	26⅜	
BCP 11.24 p	1350	$29½	29½	29½	—1¼
Broulan	4833	124	120	120	— 4
Brunswk	1300	$18¼	18¼	18¼	
Budd Can	130	$10½	10½	10½	— ⅜
CAE	15650	$16⅜	16⅛	16⅜	— ⅛
CCL A	200	$17	17	17	
CCL B f	5300	$17½	16⅞	16⅝	— ⅛
CIL	z25	$28⅜	28⅜	28⅜	
CME Res o	9800	61	58	61	+ 1
CME Res w	9000	2	2	2	
Cableshar	3250	190	180	180	
Cabre	900	305	300	300	
Cad Frv	98846	$9⅛	8⅞	9⅛	+ ⅛
Cad Frv A	32350	$8⅛	8	8⅛	+ ⅛
Cad Frv w	5600	310	310	310	— 5
Calvert o	1540	41	41	41	—41½
Camco Inc	7500	$9⅞	9¾	9¾	
Camel O G	12828	201	200	200	—10
Camflo	3100	$8⅞	8½	8½	— ½
Camp RL	12915	$27⅞	27¼	27½	— ⅜
Camp Res	1220	$10	10	10	
Cam Res p	5646	375	375	375	
Cam Res w	z900	3	3	3	
Camp Soup	700	$14¾	14¾	14¾	— ⅛
Campeau f	31830	$17⅝	17½	17⅝	+ ⅛
Empeau w	48025	455	450	450	
CCem ex p	7129	$12¾	12⅝	12⅝	+ ⅛
C Cem 6½	2100	$14	14	14	
CCem 2 p	4305	$16⅜	16¼	16⅜	+ ⅜
CDC f	2142	$5¾	5½	5½	— ¼
CDC pr B	711	$96¼	96½	96½	
CDC 1980	23803	$13½	13⅜	13½	
CDC 1983	21230	$23	22	22½	— ⅜
Can Malt	300	$73	72¼	73	
C Nor West	6400	$26½	26	26	— ¾
CanP Ent	31450	$21	20¾	21	+ ⅛
C Packrs	902	$25⅞	25⅞	25⅞	+ ¼
C5 Pete f	2200	375	370	370	
Can Trust	1470	$47½	47¼	47½	— ½
C Trust 11	3350	$24¾	24⅜	24⅜	
CTrust w A	6550	$26⅜	25¼	25½	— ⅛
Canadex o	500	51	51	51	— 1
CCMan 1 f	500	21	21	21	+ 1
CC Man Y	500	21	21	21	
C Curtis	500	105	105	105	
CForms A f	800	220	220	220	
C Formst B	3000	215	215	215	
C Found pr	700	$10¼	10¼	10¼	— ⅛
CGE	100	$56½	56½	56½	—1½
CG Invest	1630	$34½	34¼	34¼	
Cl Bk Com	15515	$32	31⅜	31⅝	— ½
CIBC 250 p	1820	$27¾	27⅝	27⅝	— ⅛
CIBC 2.05 p	4255	$27	26⅝	27	+ ⅛
CIBC 3562S	3125	$31⅞	31¾	31¾	
CIBC w	800	$10	9⅞	9⅞	— ⅛
C Marconi	12650	$24½	23¾	23⅞	— ⅜
CNat R	9000	110	101	103	+ 2
C Occidntal	32150	$27⅝	27	27	— ⅜
CP Ltd	32822	$49⅜	48⅞	49	— ⅛
Cdn Tire	554	$61½	61	61	
CTire A f	45432	$58⅜	58	58⅜	+ ⅛
CUTil A f	86904	$14¾	14¼	14¼	
C Util B	64300	$14¼	14¼	14¼	— ¼
CU 10 s	100	$28	28	28	+ ½
C Util 9 24	100	$26	26	26	— ½
CUTil 2nd D	250	$27⅞	27½	27⅞	+ ½
CUTil 2nd E	700	$26¼	26¼	26¼	— ¼
CUTil 2nd F	3300	$31½	31¼	31¼	— ⅛
CUTil 2nd G	2850	$32	31¾	32	
CUTil 2nd H	3255	$23½	23¼	23¼	— ¼
C Wrld	100	$6¼	6¼	6¼	+ ⅛
Cnamax o	15450	$7	6¼	6¼	+ ⅛
Canbra	3700	$8	8	8	
Cantor	28150	$23½	22¾	23½	+ ⅝
Canrav o	3400	38½	38½	38½	+ 2½
Cnwst Fin p	17400	$26⅛	26⅛	26⅛	
CapCbl B f	323	$10¾	10¾	10¾	
Cara	6800	$10⅞	10½	10½	— ¼
Cara A f	3700	$10⅝	10½	10½	
Carl OK	2836	$22⅝	22½	22½	— ⅛
Carl A p	410	$23⅜	23½	23⅜	
Carl B p	100	$29	29	29	+ ½
Carma A	3500	74	72	74	+ 2
Carma cvp	2665	205	205	205	—10
Carolin o	1275	$7⅞	7¾	7⅞	+ ⅛
Casidy A p	100	$5¼	5¼	5¼	
Celanese	2204	$10¾	10¾	10¾	
Celan 175 p	1500	$19	18½	18½	+ ½
CFund A f	19925	$6½	6¼	6½	+ ⅛
CFund w	14500	48	40	48	+ 11
Centrl Tr	1000	$11⅞	11⅝	11⅞	
Chncr r	2000	3	3	3	— 2
Chvco A	500	365	365	365	
Chiefton	24	$16⅞	16⅞	16⅞	
Chiefton B	200	$57	57	57	— ⅛
Chiftain C	300	$53	52¾	53	
Chrysler	597	$34⅜	33⅞	33⅞	— ⅜
CHUM B f	30000	27	27	27	— ½
Cineplex o	7500	275	268	270	+ 10
Caasti A f	9150	$10⅝	10½	10½	
Caho A f	2980	410	400	410	+ 15
Coleca	300	$22¾	21	22¾	+ 2
Colonial o	8800	320	290	300	—15
Cmplx	2700	235	232	232	— 8
Cominco	10940	$58¾	58¼	58¼	— ¼
Cominco A	300	$25	25	25	
Cominco D	1200	$30¼	30¼	30¼	
Cmrcl OG	2000	215	215	215	
Cmplg	20300	$9¾	9¾	9¾	
Comstate o	1500	50	50	50	
Comterm	2800	$8⅛	8	8	
Coniagas o	9500	$5⅜	5¼	5⅜	+ ⅛
Con Bath A	850	$23¾	23½	23⅝	
C Bath 575	700	$57¼	57	57	— ¼
Con Bath o	510	$16	15⅞	15⅞	
Conpar o	25000	28	24½	25	+ 3
C Durham	4500	90	88	88	— 2
Cons Pipe	z50	$11	11	11	
Con Prof o	7000	122	120	120	— 2
C Rambler	350	$7	7	7	— ⅛
C Distb A	2450	$8⅞	8¾	8⅞	+ ⅛
CDistb B f	1300	$8½	8¼	8½	+ ¼
Cons Gas	425	$19½	19⅜	19½	
C Gas 13½	710	$33	32¾	32¾	
C Gas 9¼	200	$27	27	27	— ¼
Cons Gas w	4100	385	385	385	+ 5
Con Glass	5800	$14	14	14	
CTL Bank	1300	$11⅞	11¾	11⅞	+ ⅛
Conventrs	4250	480	465	480	+ 15
Conwest A	10000	$9	9	9	
Conwst B f	1149	$9¼	9¼	9¼	
Conwst 12	300	$32½	32½	32½	
Cooper C	5000	$10	10	10	+ ⅛
Corbv vt	1300	$35½	35½	35½	+ ¼
C Falcon C	2700	$15⅞	15½	15½	— ⅜
Corrida o	3675	62	61	61	
Coseka R	9500	365	355	355	
Coseka 7 p	2990	$6	5⅞	5⅞	
Costain Ltd	7400	$9⅞	9⅞	9⅞	
Courvan o	1250	76	76	76	— 1
Craigmt	200	150	150	150	— 5
Crain RL f	125	$17	17	17	
Cullaton o	15800	210	200	200	— 4
Culaton 10	2750	410	405	405	— 5
Czar Res	38625	150	143	148	+ 1
DRG A f	100	$8¾	8¾	8¾	— ⅛
Daon Dev	5805	172	165	165	— 8
Daon 8⅜ p	300	170	170	170	—10
Daon 9½ p	1600	180	170	170	—10
Deiour o	5000	34	33	34	+ 1½
D Eldona o	8700	58	58	58	+ 2
Delhi Pac o	10790	23	20	20	— 3
Denison	18680	547	46½	46⅞	+ ⅜
Denison p	8300	$27½	27¼	27¼	— ⅛
Develcon	4720	$20¾	20½	20½	— ¼
Dicknsn A	114490	420	400	415	
Dicknsn B	800	410	400	410	
Digitech	10500	38	38	38	+ 3
Discovry f	1000	190	190	190	
Dofasco A	1907	$59¾	58¾	58¾	— 1
Dofasco wt	1400	$19¼	18⅞	19¼	+ ¼
Doman A	11654	$9⅝	9⅛	9⅛	— ½
Dome Cda	42947	$5⅝	5¼	5¼	— ½
Dome Mine	32550	$14¾	14¼	14½	— ⅛
D Pete	162012	485	445	450	—20
DPete A p	1280	$14½	14⅜	14½	
DPete B p	z2	$14	14	14	
D Pete w	65756	7	6	7	+ ½
D Explor o	13100	63	61	63	
Dom Store	1050	$18⅝	18½	18⅝	+ ⅛
D Textie	25300	$18⅞	18¾	18⅞	+ ⅛
Domtar	8626	$29¾	28½	29½	+ 1
Domtar pr	300	$11⅝	11½	11⅝	+ ⅜
Dorset o	7000	37½	35	36½	+ 1½
Dover Ind	300	$17	17	17	+ ½
Dr Mc C A	550	$6⅞	6¾	6⅞	+ ⅛
Drm Pete o	38078	47	43	45	— 1
Dunde	1333	25	25	25	— 3
Dunraine o	5000	80	80	80	—12

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
Agnico E	100	$15⅞	15⅞	15⅞	+ ⅛
Aiguebelle	1250	$9¼	9⅛	9⅛	— ⅜
Alta energ	10500	$9⅛	8¾	8¾	— ⅛
Alcan Alu	11083	$46¼	45¾	45⅞	— ⅛
Alcan Wt	1325	$18⅛	18	18	
Algoma St	426	$26	26	26	—1
AMCA int	700	$24	24	24	
Asamer	186500	$12⅞	12⅛	12⅛	— ¼
fAstraf Bl	800	$8	8	8	+ ⅛
B C Forst	920	$12⅛	12¼	12¼	— ⅛
BGRMtl A	100	$6¼	6¼	6¼	— ⅛
BC Phone	2000	$21⅜	21⅜	21⅜	
BCPh5.75	210	$60¼	60¼	60¼	+ 37
BPres Can	z1	$22¼	22¼	22¼	
Bank NS	1922	$43¾	43½	43½	— ⅛
Baue Cont	800	$11⅞	11¾	11⅞	
Ba Merch	500	$17⅛	17⅛	17⅛	— ⅛
Baue Mtl	18551	$28¼	27⅞	27⅞	— ¼
BMO 2.85	650	$34½	34½	34½	
BMO $2.50	3150	$31⅜	31½	31⅜	+ ⅛
BMO Wts	3000	$7¼	7⅛	7⅛	— ⅛
Ba Energy	2210	$21½	21	21⅛	+ ⅛
BaEp 2.62	300	$28¼	28⅛	28¼	+ ⅛
Baue Nat	18443	$13¾	13⅜	13½	— ⅛
BaNat 2.94	1675	$36	35¾	36	+ ⅛
Ba Nat B	z50	$32¼	32¼	32¼	+ ⅛
Ba Royalt	29251	$34	33⅜	33¾	— ⅛
Ba Rv Wt	5100	$7	6⅞	7	
BaRv 1.45	3950	$17¾	17⅜	17¾	+ ⅛
BaRv 1.88	652	$21½	21½	21½	
BaRv 2.75	1800	$34¼	34½	34¼	+ ⅛
Baxter Tc	2000	230	230	230	+ 5
fBomb A	600	$17⅞	17½	17⅞	+ ⅛
fBomb B	2020	$17½	16½	16¾	
Bow Val	109105	$25⅝	25½	25½	— ⅛
Brascade	900	$41¾	41¾	41¾	+ ⅛
Brascan A	z68	$38⅝	38¼	38⅝	+ ⅛
Brcan prF	1000	$27½	27½	27½	+ ⅛
Brinco	500	305	305	305	+ 5
Brunswick	895	$18¼	18¼	18¼	— ⅛
CAE Ind	7600	$16¾	16¼	16¼	
Cad Frvw	4800	$9⅛	9	9	+ ⅛
Cad Frv wt	400	310	310	310	—5
Cmpbel Sp	1300	$14⅞	14¾	14¾	
fCDC	1000	$6	5⅝	5⅝	+ ⅛
CDC 1980	2600	$13⅝	13⅜	13½	+ ⅛
C Imp Bk	3050	$31⅞	31¼	31¼	— ⅜
CIBq 2.05	700	$27	26¾	27	+ ⅛
CIBq wt	300	$10	10	10	— ⅛
CP Ltee	15150	$49½	49	49⅛	— ⅛
Cdn Tire	z100	$61⅞	61⅛	61⅞	+ ⅛
fC Tire A	4655	$58⅜	58¼	58⅜	+ ⅜
fC Utilit A	600	$14⅜	14¼	14⅜	
C Util pM	500	$23⅜	23⅜	23⅜	
C Util Wt	350	335	335	335	+ 10
Canron A	100	$13⅞	13⅞	13⅞	— ⅛
Carl Cde	1000	$22⅝	22⅝	22⅝	
Cascades	1100	58	8	8	+ ⅛
Celanese	210	$10¾	10¾	10¾	— ¼
Celan 1.75	500	$18¾	18¾	18¾	+ ¼
Cent Dyn	3600	60	60	60	
Central Tr	11000	$11⅞	11⅞	11⅞	+ ⅛
Cimt Prf	333	$12¾	12⅝	12⅝	+ ⅛
Cim L 1.17	1505	$16½	16⅜	16⅜	
Cominco	948	$58¾	58½	58¾	+ ⅜
Comterm	2400	$8⅛	8	8	
C Bath A	6500	$23½	23½	23½	
C Labs 1312	400	$32¼	32¼	32¼	+ ¼
Corbv A	287	$35½	35½	35½	+ 1⅝
Coseka Rs	200	360	360	360	
fCrain RL	200	$17	17	17	
CIDesi pr	1000	$12⅝	12¼	12¼	
Daon Dvlp	4000	166	161	161	—14
Denison	31700	$47	46¾	46⅞	+ 1⅛
Dofasco A	1100	$59½	58¾	58¾	—1¼
Dome Cda	2050	$5¾	5¼	5¼	— ½
Dome Mns	3600	$14½	14⅜	14⅜	— ⅛
Dome Pet	13300	495	450	455	—20
Dom Store	300	$18½	18½	18½	— ¼
Domtex	907	$19	18¾	18⅞	
Domtar	5564	$29½	28¾	29½	+ 1
Domtar a	26200	$31½	31½	31½	+ ¾
Donohue	1500	$32	31¾	31⅞	
DrMcC A	261	$6¾	6¾	6¾	
DuPont A	125	$40½	40½	40½	+ 4½
Dupt pr b	200	$37½	37½	37½	+ 4⅜
Dynex A	1000	42	40	40	—3
EnPr Met	200	$6½	6½	6½	
Ent Bell	54078	$31½	31¼	31½	
EnBell1.80	4100	$23¼	23⅛	23¼	+ ¼
EnBell1.96	100	$37¾	37¾	37¾	— ¼
EnBell2.05	250	$31⅜	31⅜	31⅜	+ ⅛
EnBell2.70	2650	$34¼	34½	34⅛	
Entrep CP	14116	$21	20¾	21	+ ⅛
Epitek Int	4700	77	75	77	—3
Goz Metr	2750	$7¾	7⅝	7¾	+ ⅛
Goz 15	100	$32½	32½	32½	
Genstar	6300	$28¼	28⅛	28¼	+ ¼
fGldcrp A	9400	$6	6	6	
Gldcrp Wt	4800	211	210	211	—1
Grmia Lee	1100	205	205	205	—5
Guard. T	300	$9⅝	9½	9⅝	— ½
Guard prA	2200	$7	6⅝	7	
Gulf Can	49300	$17¼	16¾	17	— ⅛
Hawker	400	17	17	17	+ ¼
Helix Circ	300	430	430	430	+ 25
Hir Walkr	77754	$29⅜	29	29	— ⅛
H Wlkr D	4700	$28¼	27⅞	27⅞	— ¼
H Wlkr E	1700	$30¼	29⅜	29⅜	—1⅛
Wlkr Wts	1100	$6½	6½	6½	
H Bay Co	520	$24⅜	24⅜	24⅜	+ ⅛
Husky Oil	7100	$10⅞	10⅝	10¾	— ⅛
IU Inter	2800	$26	25⅞	26	
Imasco ltd	11900	$35⅛	34⅞	35⅛	+ ⅛
Imasco pB	760	$70½	70	70½	+ ½
Imp Oil A	7203	$36½	36¼	36½	
Inco Ltd	8300	$16¼	16¼	16¼	— ⅛
IBM	75	$151¼	151¼	151¼	—1¼
Inter Pipe	900	$32⅝	32½	32½	
Ivaco 2.00	200	$26½	26½	26½	— ¼
Janock	675	$13	13	13	
Crain RL	125	$17	17	17	
Cullaton o	15800	210	200	200	— 4
Culaton 10	2750	410	405	405	— 5
Czar Res	38625	150	143	148	+ 1
DRG A f	100	$8¾	8¾	8¾	— ⅛
Daon Dev	5805	172	165	165	— 8
Daon 8⅜ p	300	170	170	170	—10
Daon 9½ p	1600	180	170	170	—10
Deiour o	5000	34	33	34	+ 1½
D Eldona o	8700	58	58	58	+ 2
Delhi Pac o	10790	23	20	20	— 3
Denison	18680	547	46½	46⅞	+ ⅜
Denison p	8300	$27½	27¼	27¼	— ⅛
Develcon	4720	$20¾	20½	20½	— ¼
Dicknsn A	114490	420	400	415	
Dicknsn B	800	410	400	410	
Digitech	10500	38	38	38	+ 3
Discovry f	1000	190	190	190	
Dofasco A	1907	$59¾	58¾	58¾	— 1
Dofasco wt	1400	$19¼	18⅞	19¼	+ ¼
Doman A	11654	$9⅝	9⅛	9⅛	— ½
Dome Cda	42947	$5⅝	5¼	5¼	— ½
Dome Mine	32550	$14¾	14¼	14½	— ⅛
D Pete	162012	485	445	450	—20
DPete A p	1280	$14½	14⅜	14½	
DPete B p	z2	$14	14	14	
D Pete w	65756	7	6	7	+ ½
D Explor o	13100	63	61	63	
Dom Store	1050	$18⅝	18½	18⅝	+ ⅛
D Textie	25300	$18⅞	18¾	18⅞	+ ⅛
Domtar	8626	$29¾	28½	29½	+ 1
Domtar pr	300	$11⅝	11½	11⅝	+ ⅜
Dorset o	7000	37½	35	36½	+ 1½
Dover Ind	300	$17	17	17	+ ½
Dr Mc C A	550	$6⅞	6¾	6⅞	+ ⅛
Drm Pete o	38078	47	43	45	— 1
Dunde	1333	25	25	25	— 3
Dunraine o	5000	80	80	80	—12

MONTRÉAL

Résultat décevant

Résultat décevant vendredi à la Bourse de Montréal, après les gains de la veille, alors que l'indice composé a terminé la séance en recul de 1.54 point, à 417.12. Huit des onze secteurs du marché ont cédé du terrain dans une grande activité.

Le volume des transactions a baissé à 1,553,448 actions, comparativement à 1,795,219 le jour précédent.

Les pétrolières cèdent 5.18 points à 588.74, les bancaires 4.94 à 483.32, les industrielles 1.47 à 432.23 et les services publics 0.21 à 327.02, mais les papetières prennent une petite avance de 0.42 à 212.05.

TransAlta, valeur industrielle la plus traitée, perd 4.5 cents à 18.5 cents et 255,200 actions changent de main. Asamera, vedette des pétrolières, rec

au jour le jour

■ Mouvement suivi

Les banques Toronto-Dominion et Canadienne Impériale de Commerce ainsi que le Trust National ont suivi le mouvement à la baisse des taux hypothécaires amorcé jeudi par la Banque de Montréal en les réduisant également d'un quart de point. Les taux sont à 10,25% pour une hypothèque d'un an, 11 % pour deux ans, 11,75 % pour trois ans, 12,25 % pour quatre ans et 12,5 % pour cinq ans. La Banque TD a également abaissé d'un quart de point ses taux d'intérêt sur certificat de placement garanti.

■ Nouveau pdg

M. André Gagnon a été nommé président-directeur général d'Hydro-Québec International. Il succède à M. Guy Monty qui a pris sa retraite le 4 novembre. Le nouveau pdg occupait depuis mars dernier le poste de vice-président général d'Hydro-Québec International, créée en '78, et dont le mandat est d'exporter le savoir-faire acquis par Hydro-Québec en matière de production, de transport et de distribution d'électricité. Des contrats d'ingénierie et d'assistance technique sont actuellement en voie de réalisation en Arabie Saoudite, en Inde, en Amérique du Sud et en Afrique de l'Ouest.

■ Amway en baisse

Amway Corp. a annoncé hier un ralentissement de ses ventes causé par une chute de $1,13 milliard de ses revenus. La société américaine a immédiatement mis à pied 230 de ses employés. Amway, qui vient d'être condamnée à une amende de $20 millions à Toronto, a indiqué que ses profits étaient en baisse de $70 millions à la fin de son année fiscale terminée le 31 août. Le président de la société américaine a déclaré que ces mises à pied n'ont aucune relation avec l'amende infligée au Canada.

■ Jolichaux à Joliette

La société Domtar a vendu sa carrière et son usine de chaux de Joliette à Jolichaux Inc., une filiale de Graymont Ltd, société de portefeuille familiale de Vancouver. Le montant de la transaction n'a pas été divulgué. Domtar exploitait l'usine de chaux de Joliette depuis 1959 d'où elle approvisionnait des industries de l'acier, des mines et des pâtes et papiers, principalement au Québec et dans les provinces maritimes. L'acheteur poursuivra l'exploitation des installations

■ En raccourci

Northern Telecom Ltée a déclaré un dividende trimestriel de 10 cents par action payable le 30 décembre aux actionnaires inscrits à la fermeture des registres le 5 décembre...Les caisses populaires et d'économie Desjardins offriront à compter du 23 novembre le **chèque de voyage Visa-Desjardins**. Ce nouveau service a été rendu possible grâce à la collaboration de la Banque Barclay's qui émet déjà plus de 70 % du volume mondial des chèques de voyage Visa...Le congrès américain a approuvé l'augmentation de $8,4 milliards de la contribution américaine au **FMI**...La compagnie **Prévost Car** de Sainte-Claire-de-Bellechasse a obtenu une subvention de $1,6 million du ministère fédéral de l'Industrie, du Commerce et de l'Expansion économique régionale pour des travaux de recherche et de développement reliés à la fabrication d'un nouvel autobus articulé pouvant transporter 72 passagers et répondant à la nouvelle réglementation américaine sur la largeur des véhicules servant au transport public...

Marc O. Trépanier

La guerre des prix lui avait coûté $20 millions de profits

Le conflit a coûté $6 millions à Steinberg

par Michel Nadeau

Le conflit de travail de 11 jours aura coûté $30 millions en ventes et $6 millions en profits à la compagnie Steinberg qui ne prévoit pas un retour à la rentabilité de ses supermarchés québécois avant la seconde moitié de son exercice financier.

Hier, à l'occasion de l'assemblée annuelle de la firme montréalaise, le président du conseil et chef de la direction, M. Melvyn Dobrin, a affirmé que le premier objectif de la compagnie était de regagner sa part du marché au Québec. « La guerre des prix nous a permis d'arrêter l'érosion de notre part de marché », a dit M. Dobrin en ajoutant que Steinberg contrôle environ 20 % des ventes des grands magasins d'alimentation.

La guerre des prix aurait été responsable pour $20 millions dans la chute de $52 millions des profits de la division des aliments au cours du dernier exercice financier. Les activités en Ontario, notamment l'usine de traitement des viandes de Toronto, apportaient $15 millions de moins que l'année précédente. Le reste de la dégringolade s'explique par des pertes courantes des supermarchés québécois avant et après la guerre des prix.

Pour les prochains mois, Steinberg entend mettre l'accent sur le service plus que sur les investissements matériels. On veut améliorer la qualité des denrées périssables. La formule des comptoirs et magasins spécialisés (charcuterie, pâtisserie, poissonnerie, aliments fins, fromages, produits en vrac...) intéresse également les dirigeants de Steinberg car ce secteur —bien qu'il ne représente actuellement que 10 % des ventes d'aliments— est nettement à la hausse.

Il n'est plus du tout question de fermer massivement les magasins non rentables, comme on l'a affirmé durant le conflit de travail. « Trois ou quatre petits magasins pourraient fermer leurs portes au cours des prochaines années. Il se peut aussi que nous les donnions en franchise », a précisé M. Dobryn.

« Notre défi est de repositionner Steinberg dans un marché arrivé à maturité », a ajouté le président du conseil.

« Maintenant que nos employés ont fait preuve de beaucoup de jugement et d'une grande compréhension, nous nous trouvons dans une meilleure situation pour poursuivre notre objectif qui est d'accroître noitre part de marché », a poursuivi M. Dobrin qui insiste sur la « flexibilité » qu'apportera le nouveau contrat de travail dans la gestion du personnel.

En Ontario, la compagnie a connu au cours des derniers trimestres un net redressement de la situation. La direction de Steinberg se dit toujours prête à une éventuelle acquisition.

La chaîne de 20 supermarchés Smitty's, en Arizona, servira de tremplin pour une expansion dans le sud-ouest américain. Cette division apporte « de très bons résultats ».

Pour le trimestre terminé à la fin du mois dernier, les huit premières semaines au Québec ont laissé des pertes alors que le dernier a été profitable. Le conflit de travail qui apparaîtra dans le trimestre en cours se traduira par des profits moindres de $6 millions.

M. Dobrin a présenté le nouveau patron des activités au Québec, M. Soly Cohen. Le rôle effectif du président, M. Peter F. McGoldrick, demeure maintenant ambigu. La stratégie de la guerre des prix, dont M. McGoldrick fut responsable, s'est clairement soldé par « un échec », a reconnu M. Dobrin. M. McGoldrick, qui avait été la vedette de la dernière assemblée des actionnaires, n'a pas pris la



M. Melvyn A. Dobrin

parole hier. On ne l'a pas invité à parler non plus lors de la conférence de presse. Seul M. André Charron, président du conseil de Lévesque, Beaubien Inc. a adressé quelques mots de félicitations polis aux dirigeants au nom du conseil.

Plusieurs résolutions ont été présentées par Mme Mitzi Steinberg Dobrin qui reprend ainsi le nom de son père dans les documents officiels.

La famille Steinberg ne contrôle plus la totalité des actions avec droit de vote de la compagnie puisque la Caisse de dépôt et placement a acheté 3,5 % des actions votantes d'une des successions familiales. La Caisse possède aussi 11 % des actions sans droit de vote cotées en bourse. L'organisme québécois devient ainsi le second actionnaire en importance de Steinberg derrière la famille de feu Sam Steinberg. Si les 2,9 millions d'actions votantes sont réparties entre plusieurs membres de la famille, ces derniers sont liés par une convention renouvelable annuellement qui donne à la veuve de M. Steinberg l'exercice des droits de vote. Les détenteurs de 50 % des actions pourraient rompre cete convention.

Un nouvel administrateur a été élu au conseil. Il s'agit d'un homme d'affaires montréalais, M. Irving Ludmer qui a pris récemment la direction d'Ivanhoe, la filiale immobilière de Steinberg. Ce dernier a obtenu une participation de 20 % dans tous les projets qui seront entrepris par Ivanhoe. M. Ludmer, qui possède notamment le centre Boulevard, au coin de boulevard Jean-Talon et Pie IX, a confié au DEVOIR que différents projets étaient à l'étude tant dans le domaine commercial que des immeubles à bureaux.

À l'instar des banques Royale et Impériale

TD émet des prévisions optimistes pour 84

TORONTO (PC) — L'économie canadienne, qui est sur la voie du redressement depuis le début de l'année, progressera de 4.2 % en 1984 soit le rythme le plus élevé depuis 1976, notait la Banque Toronto-Dominion vendredi.

"Il semble certain à présent que la reprise économique se poursuivra tout au long de 1984", affirme la banque dans son analyse du climat des affaires.

Le rapport de la TD répercute les prévisions optimistes faites dans le courant de la semaine par les banques Royale et Impériale.

Il souligne que les gouvernements canadien et américain s'efforceront de consolider les gains récents dans la lutte à l'inflation, laquelle tourne actuellement à 5.5 % et devrait se stabiliser à cinq pour cent l'an prochain, afin de maintenir ou d'accroître le mouvement de relance.

Les prix à la consommation augmenteront de six pour cent en 1984, après avoir monté de 5.9 % cette année.

Les taux d'intérêt fléchiront légèrement durant le premier semestre de 1984 et remonteront quelque peu par la suite. Ils devraient demeurer à leur niveau actuel pendant le reste de 1983. Le taux privilégié, qui est de 11 % depuis le printemps dernier, connaît sa plus longue période de stabilité depuis le début 1979.

L'amélioration des conditions de crédit incitant les gens à acheter plutôt qu'à épargner, la reprise a été jusqu'à présent menée principalement par les consommateurs, constate la banque.

"Bien que le revenu réel disponible ait diminué depuis un an et demi, les consommateurs se sont lancés dans les achats, surtout vers les biens durables."

Les dépenses à la consommation augmenteront en moyenne de trois pour cent en 1984, soit au même rythme qu'en 1983. L'épargne individuelle, qui correspondait en moyenne à 15 % du revenu disponible en 1982, reviendra à 12 % en 1983 et conservera ce niveau en 1984.

Mais le chômage restera élevé l'an prochain. De 12.2 % % prévu pour 1983, le taux du chômage ne devrait fléchir qu'à 11.6 %.

Malgré une pause, le marché des exportations reste « prometteur »

par Marc-O. Trépanier

Il est peu probable que la Société pour l'expansion des exportations (SEE) porte à son actif cette année un « mégaprojet » comme ce fut le cas l'an dernier lors de la vente des wagons de métro par Bombardier à la Metropolitan Transit Authority de la ville de New York, a déclaré hier à Montréal le président de l'organisme fédéral, M. Sylvain Cloutier, qui était l'invité de l'Association internationale des étudiants en sciences économiques et commerciales (AIESEC) de l'Université Mc Gill.

Evoquant le fait que « l'âge d'or » des exportations qui a caractérisé les années '70 et le début des années '80 est peut-être « momentanément révolu , le président de la société spécialisée dans l'assurance et le financement des exportations estime néanmoins que malgré toutes ses difficultés, le marché international présente encore des perspectives « fort intéressantes » pour les exportateurs canadiens.

Si le marché s'est restreint en Amérique du Sud, il existe en contrepartie des marchés prometteurs, notamment du côté de l'Asie et du Proche-Orient où 70 % de la part de l'augmentation des marchés s'est produite au cours de la dernière année, nous a déclaré M. Cloutier. Il a aussi précisé que la SEE avait présentement sur sa table de travail pour $14 milliards d'affaires en voie de développement avec des exportateurs canadiens.

Abordant la question de la solvabilité des pays, puisque l'un des rôles de la SEE consiste à se prononcer sur ce sujet et à n'accepter de risques que « lorsque nos chances d'être payés sont raisonnablement bonnes », le conférencier a souligné que, dans l'évaluation des risques, il faut aussi tenir compte des objectifs stratégiques à long terme.

« Les problèmes actuels de la solvabilité internationale constituent en quelque sorte un cercle vicieux: plus on cherchera à restreindre le mouvement des crédits, plus on assistera à l'enlisement des pays actuellement en difficulté. D'où la nécessité de maintenir le mouvement des crédits pour soutenir le rythme de la relance économique. Dans l'optique des intérêts financiers du Canada à long terme, cette nécessité s'impose en particulier pour les marchés qui nous sont d'une grande importance stratégique », a dit le président Sylvain Cloutier en citant à ce titre les exemples du Brésil et du Mexique.

PASSEZ UN NOËL EN OR!
20 LINGOTS D'OR À GAGNER!
VALEUR DE PLUS DE 15 000 $*
1 gagnant minimum par succursale: tirages le 15 décembre
Grand tirage le 22 décembre 1983
certificats de DÉPÔT GARANTI doublement avantageux
10 3/4 % (3 ans)
10 % (2 ans)
9 5/8 % (18 mois)
Intérêt annuel
Dépôt minimum 1 000 $
• Taux sujets à confirmation
• 1 chance de gagner par dépôt de 1 000 $ pour 1 ou 2 ans
• 2 chances de gagner par dépôt de 1 000 $ pour 3, 4 ou 5 ans
• Les dépôts garantis d'épargne-retraite et les obligations d'épargne du Canada sont aussi admissibles au concours.
Date limite 10 décembre 1983. Détails aux succursales.
Montréal/University: 1100, University, 871-7200
Montréal/Place Ville-Marie: Galerie des Boutiques, 861-8383
Outremont: 1, Vincent d'Indy, 739-3265
Laval/Chomedey: Place du Carrefour, 687-6780
Granby: 398, Principale, 378-8461
NOUVELLE SUCCURSALE: VILLE MONT-ROYAL: CENTRE ROCKLAND, 341-1414
TRUST GÉNÉRAL
Institution inscrite à la Régie de l'assurance-dépôts du Québec
Montant maximum garanti: 60 000 $ par client
*La valeur de l'or est conforme à celle qui avait cours le 28 septembre 1983.

Peugeot 505 — 1984
La vedette internationale qui vous séduira en douceur.
Conduire une Peugeot: une expérience incomparable!
Pour le prestige, le confort et la fiabilité: Allez-y en Peugeot! Allez-y en Chrysler!
Au Canada, la Peugeot est protégée par la fameuse garantie 5 ans/80 000 km (incluant rouage d'entraînement et protection contre les perforations dues à la corrosion). Le concessionnaire Chrysler/Peugeot vous fournira tous les détails.



PEUGEOT 505
Peugeot 505 — 1984 venez l'admirer et l'essayer chez
LA GRANDE MAISON
LONGUE-POINTE
CHRYSLER PLYMOUTH (1980) LTÉE
7150 boul. Langelier, Montréal, Qué. H1S 2X6 • Tél.: 256-5092
LE CONCESSIONNAIRE PEUGEOT NUMÉRO 1 AU QUÉBEC

CARTES D'AFFAIRES

BELZILE, ST-JEAN
SPERANO ET ASSOCIÉS
Comptables agréés
ALAIN BELZILE, C.A.
ROBERT ST-JEAN, C.A.
GILLES SPERANO, C.A.
JACQUES BRANCHAUD, C.A.
PIERRE BARBEAU, C.A.
2345 est, Bélanger
Montréal 729-5226

721-9630
ENTREPRENEUR-ÉLECTRICIEN
JEAN K. MALOUF INC.
entretien
industriel - commercial
résidentiel
Plus de 30 ans d'expérience
6305, 25e Ave, Rosemont
Montréal

ROBIC, ROBIC & ASSOCIÉS ASSOCIATES
Fondée en 1892
Brevets d'invention
Marques de commerce
Dessins industriels • Droits d'auteur
1514, Docteur Penfield
Montréal H3G 1X5. Tél.: (514) 934-0272
Télex 05-268656. Cable MARION
Télécopieur

NETTOYEUR
P. M.
Service d'une heure au comptoir
Service de chemises
8309 ST-DENIS
381-1322

Samson Bélair
Comptables agréés
Québec, Toronto, Vancouver, Sherbrooke, Kitchener, Gaspé, Hinton, Montréal, Calgary, Rimouski, Saint-Hyacinthe, Sept-Îles, Coaticook, Ottawa, Edmonton, Trois-Rivières, Gatineau, Matane, Amos

GINETTE CARON
M.C.P.P.Q.
PHYSIOTHÉRAPEUTE
Rééducation posturale globale (méthode mézières)
4970 CHEMIN QUEEN MARY
SUITE 24 MONTRÉAL H3W 1X4
SUR RENDEZ-VOUS
(514) 340-1095

AVIS PUBLICS

Ventes en justice

Conditions et Renseignements

1 Les ventes judiciaires ont lieu aux adresses ci-dessous mentionnées.

2 L'enchérisseur doit en payer le montant immédiatement et en argent comptant.

3 Il est préférable de téléphoner au bureau de l'officier instrumentant le matin de la vente en cas d'annulation.

La Chambre des huissiers du Québec

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPALE. No.: P001212341. VILLE DE WESTMOUNT, partie demanderesse, — VS — FARDIER MIRABEL LTÉE, partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 30 novembre 1983 à 11:30 heures. Au: 1854, Cunard Chomedey, Laval, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de FARDIER MIRABEL LTÉE, saisis en cette cause, consistant en: 1 bureau en bois de couleur noir, 1 bureau en métal beige brun et acc., 1 calculatrice de marque et acc., 1 poinçon à carte de temps électrique de marque Timi Recorder et acc., 1 extincteur chimique rouge de marque Badger et acc., 3 chaises droites en cuirette de couleur assorties. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: CHARLES PAQUETTE, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. Montréal le 15 novembre 1983.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, GREFFE DE LA PAIX. No.: 505-27-016783-822. LA REINE, partie demanderesse, — VS — ALPHONSE LEBRUN, partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 30 novembre 1983 à 16:30 heures. Au: 3810, Paré, St-Hubert, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de ALPHONSE LEBRUN, saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile de marque Chrysler modèle New Yorker 1977, de couleur noir et acc. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: RICHARD LARIVIÈRE, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. Montréal le 15 novembre 1983.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, GREFFE DE LA PAIX. No.: 500-27-026928-822. LA REINE, partie demanderesse, — VS — CLEMENT FORGET, partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 1er décembre 1983 à 11:00 heures. Au: 1025, Blv. Chomedey = 46, Chomedey, Laval, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de CLEMENT FORGET, saisis en cette cause, consistant en: 1 bibliothèque vitrée en trois morceaux de couleur noire et acc., 1 téléviseur couleur portatif 20" et acc., 1 mobilier de salon 3 morceaux tissus beige comprenant 1 sofa de couleur beige, 1 causeuse de couleur beige, 1 chaise de couleur beige, 1 table centrale dessus vitré. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: RONALD JOHNSON, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. Montréal le 15 novembre 1983.

Canada, Province de Québec, District de Beauharnois, COUR SUPÉRIEURE. No.: 760-05-000173-839. THE WHITE MOTOR CREDIT CORP. OF CANADA LTD., partie demanderesse, — VS — MICHEL GARREAU, partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 30 novembre 1983 à 11:00 heures. Au: 248 Rang St-Joseph, à St-Thimothée, district de Beauharnois, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de MICHEL GARREAU, saisis en cette cause, consistant en: 1 tracteur de marque White modèle 4-150 et accessoires, 1 séchoir à grain sur roues de marque Forano et accessoires. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: LOUIS ROBIDOUX, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. Montréal le 15 novembre 1983.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No.: 500-02-042640-832. ADVANCE PROCESS SUPPLY CO., partie demanderesse, — VS — RONALD BELIVEAU, partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 2 décembre 1983 à 11:00 heures. Au: 1349 Daniel, à Longueuil, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de RONALD BELIVEAU, saisis en cette cause, consistant en: 1 camion de marque Ford modèle F-150, année 1979, de couleur vert, plaque = F394-309 Que. 83, 1 scie ronde électrique Skilsaw, 1 sableuse B&D, 1 perceuse B&D, et autres biens meubles. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: JEAN-MARC GRENIER, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. Montréal le 15 novembre 1983.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No.: 500-02-029729-824. TEXACO CANADA INC, partie demanderesse, — VS — P. DASKALOPOULOS, partie défenderesse. SERV. ENT. D'IMM. ANDREAS, tierce saisie. PRENEZ AVIS que le 30 novembre 1983 à 10:30 heures. Au: 798 Liège ouest = 6, à Montréal, dit district, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de SERVICE D'ENTRETIEN D'IMMEUBLES ANDREAS LTÉE, saisis en cette cause, consistant en: 1 répondeur téléphonique Radio Shack, 1 machine à écrire Underwood, 1 bureau en bois 4 tiroirs, 4 fauteuils pivotants en vinyl noir, et autres biens meubles. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: DANIEL LYNCH, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. Montréal le 15 novembre 1983.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No.: 500-02-041120-820. GISLAN LTÉE, partie demanderesse, — VS — CHARTIER CLAUDE, partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 1er décembre 1983 à 13:00 heures. Au: 1400 Lavallée = 8, à Longueuil, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de CLAUDE CHARTIER, saisis en cette cause, consistant en: 1 téléviseur couleur 28" meuble de marque Sanyo, 1 antenne de marque Gavia, 1 système de son meuble AM/FM multiplex, stéréo system Olympic, 2 haut-parleurs, 1 téléviseur 12" noir et blanc Sanyo, 1 machine à coudre avec meuble, et autres biens meubles. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: JEAN-MARC GRENIER, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. Montréal le 15 novembre 1983.

Canada, Province de Québec, District de Terrebonne, COUR PROVINCIALE., No.: 700-27-002144-838. LE PERCEPTEUR DES AMENDES, partie demanderesse, — VS — TORRE DI ACHILLE MICHEL, partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 1er décembre 1983 à 10:30 heures. Au: 11802, Louis Sicotte, Rivière Des Prairies, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de MICHEL TARRE DI ACHILLE, saisis en cette cause, consistant en: 1 téléviseur couleur Admiral 20" et convertisseur et acc., 1 système de son de marque Symphonic et acc., 1 sofa, 1 téléviseur couleur 14" de marque Zenith et acc. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: LAURENT SOLARI, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. Montréal le 15 novembre 1983.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No.: 500-02-050139-828. LES HUILES À CHAUFFAGE TOWN & COUNTRY LTÉE, partie demanderesse, — VS — LATENDRESSE DANIEL ET LATENDRESSE SANDRA, partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 1er décembre 1983 à 13:30 heures. Au: 5185, Notre-Dame = 104, Chomedey, Laval, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de LATENDRESSE DANIEL ET SANDRA LATENDRESSE, saisis en cette cause, consistant en: 1 fauteuil en matériel avec 3 coussins, 1 machine à écrire électrique de marque IBM, 1 divan en matériel avec un coussin, 2 petites tables en bois style antique, 1 chaise berçante en bois, 2 tables de salon en bois, 1 table tournante avec tape deck et amplificateur de marque Lloyd's, 2 boites de son, 1 bureau 3 tiroirs, et autres biens meubles. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: RONALD JOHNSON, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. Montréal le 15 novembre 1983.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No.: 500-02-002727-837. JEAN-GUY BLOUIN ASS. INC., partie demanderesse, — VS — GEOFFRION JOCELYNE ET ST-PIERRE NELSON, partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 30 novembre 1983 à 14:30 heures. Au: 3104, Robert, Longueuil, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de JOCELYNE GEOFFRION ET NELSON ST-PIERRE, saisis en cette cause, consistant en: 1 téléviseur Panasonic couleur et base tournante et acc., 1 mobilier de salon 2 sofas simples en velour et un sofa-causeuse avec pouf velour brun, et tables dessus en cuivres, 1 voiture de marque Honda de couleur brune, immatriculé au Québec, et acc. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: RICHARD LARIVIÈRE, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. Montréal le 15 novembre 1983.

Canada, Province de Québec, District de Longueuil, COUR PROVINCIALE. No.: 505-27-023537-823, 505-27-023538-821. PERCEPTEUR DES AMENDES, partie demanderesse, — VS — GILLES DAUDELIN, partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 1er décembre 1983 à 14:30 heures. Au: 871, Curé Poirier Ouest = 1, Longueuil, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de GILLES DAUDELIN, saisis en cette cause, consistant en: 1 radio réveil digital York et acc., 1 pupitre arborite genre bois trois tirours, trois chaises tissus beige et en bois, 1 calculatrice de poche et acc., 1 petit coffret dessus en cuir ciselé, 2 fauteuils tissus lignes beige et brun, 1 jeu d'échec en imitation d'onin et sa table en métal. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: RICHARD LARIVIÈRE, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. Montréal le 15 novembre 1983.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, GREFFE DE LA PAIX. No.: 505-27-011390-820, 505-27-016375-827. LA REINE, partie demanderesse, — VS — MICHEL LUSSIER, partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 2 décembre 1983 à 10:00 heures. Au: 2732 Truteau, à Longueuil, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de MICHEL LUSSIER, saisis en cette cause, consistant en: 1 ensemble de poids et altères comprenant 1 banc, 1 planche, 1 barre en bois et ses poids, 1 système de son Lloyds et 2 haut-parleurs, 1 téléviseur couleur Zenith meuble en rond, 1 trampoline pour jogging, et autres biens meubles. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: RICHARD LARIVIÈRE, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. Montréal le 15 novembre 1983.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No.: 500-02-041958-831. VITRERIE LONGUEUIL INC., partie demanderesse, -vs- PERRIER JACQUES "AU CYGNE BLANC FLEURISTE ENRG.", partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 30 novembre 1983 à 10:00 heures. Au: 1501, Ste Hélène, Longueuil, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de JACQUES PERRIER, saisis en cette cause, consistant en: 1 lot de 24 arrangements avec vase ou pots, 1 lot de 54 plantes vertes et pots et acc, 1 calculatrice electronique Texas, 1 lot de fleur sèches assorties, 1 caisse métallique, 1 bureau 6 tiroirs de couleur rouge, 1 ciseau, 1 fusil à colle, 1 ensemble de 6 supports à plante, 1 lot de neuf tubes multi bleu, 1 tabouret chromé de couleur noir, 2 traineaux pour bouquet, et autres biens meubles. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: JEAN-MARC GRENIER, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. Montréal le 15 novembre 1983.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No.: 500-02-042838-826. M & G DEMEULE LTÉE, partie demanderesse, -vs- ST-LAMBERT B.B.Q. INC, partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 30 novembre 1983 à 12:00 heures. Au: 3621, Taschereau, st-Hubert, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de LAMBERT B.B.Q. INC., saisis en cette cause, consistant en: 1 réfrigérateur Curtis dessus en bois 8 portes et acc., 1 four pour rotir Acme steinless steel deux portes, 1 cafetière industriel en steinless steel, 1 table pattes en métal dessus en bois 1 tiroir, 1 cafetière industriel, 1 comptoir steinless steel avec évier, 1 grille pain 2 entrées, 1 poêle six ronds deux four une grillioire, de couleur noir et acc., 1 table dessus bois pattes métal un tiroir, 2 éviers en steinless sur pattes et acc, et autres biens meubles. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: RICHARD LARIVIÈRE, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. Montréal le 15 novembre 1983.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE. No.: 500-05-007113-838. BANQUE NATIONALE DU CANADA, partie demanderesse, -vs- L. MONETTE & FILS INC., partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 2 décembre 1983 à 10:30 heures. Au: 2126 Rang St-Paul, à St-Rémi de Napierville, district d'Iberville, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de L. MONETTE & FILS INC., saisis en cette cause, consistant en: 1 élevateur au gaz de marque Clark, 1 tracteur Hefty-Q, 1 dompeur à carotte, 2 convoyeurs à légumes, 1 convoyeur Haooarm, 1 récolteuse à oignons, et autres biens meubles. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: LOUIS ROBIDOUX, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. Montréal le 15 novembre 1983.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No.: 500-02-053018-839. SOUS-MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC, partie demanderesse, -vs- RÉSIDENCE PIE IX INC., partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 2 décembre 1983 à 12:30 heures. Au: 4090, Martial, Montréal-Nord, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de RÉSIDENCE PIE IX INC., saisis en cette cause, consistant en: 1 lot d'environ 12 lits d'hopitaux en métal avec matelas, 1 lot d'environ 34 lits en bois et métal, lits simples, 1 lot d'environ 23 bureaux en bois 1 tiroirs et 1 porte chacun, 1 bureau de secrétaire en arborite et métal 5 tiroirs, 1 table à machine à écrire en métal noir et arborite, 1 classeur en métal beige 4 tiroirs, 1 bureau de secrétaire en arborite d'environ 4 tiroirs, et autres biens meubles. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: GILLES POIRIER, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. Montréal le 15 novembre 1983.

Canada, Province de Québec, District de Montréal COUR PROVINCIALE. No.: 500-02-007829-836. COMITÉ PARITAIRE DE L'INDUSTRIE DE L'AUTOMOBILE, partie demanderesse, -vs- PAR-MTL RÉPARATION D'AUTOS PROFESSIONNELLES INC., partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 30 novembre 1983 à 13:00 heures. Au: 778 Atwater, à Montréal, dit district, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de PAR-MTL RÉPARATINS D'AUTOS PROFESSIONNELLES S.INC., saisis en cette cause, consistant en: 1 machine à écrire IBM, 1 machine à chèques Paymaster, 1 polisseuse électrique B&D, 1 sableuse B&D, 1 polisseuse Rockwell, 1 ponceuse B&D, 1 compresseur de marque Airlel, 1 soudeuse électrique, et autres biens meubles. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: DANIEL LYNCH, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. Montréal le 15 novembre 1983.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No.: 500-02-040785-839. LYNX INDUSTRIES INC., partie demanderesse, -vs- LES PORTES DE GARAGE MAKI, partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 1er décembre 1983 à 10:30 heures. Au: 8071 Louis Lumière, à Rivière des Prairies, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de LES PORTES DE GARGE MAKI, saisis en cette cause, consistant en: 1 camion de marque Chevrolet Custom Deluxe 20, de couleur rouge, 1979, plaque = F400-687, équipement et accessoires, 1 camion de marque Chevrolet Custom Deluxe 20, de couleur ross, 1980, plaque = F112-066, équipement et accessoires. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: LAURENT SOLARI, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. Montréal le 15 novembre 1983.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No.: 500-02-026852-835. YOLANDE TURENNE, partie demanderesse, -vs- BARBES GILLES, partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 30 novembre 1983 à 14:00 heures. AU: 609, Bl. Brossard, Chambly, district de St-Hyacinthe, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de GILLES BARBES, saisis en cette cause, consistant en: 1 système de son comprenant 1 table tournante, 1 lecteur, 1 amplificateur et 2 hauts-parleurs, meubles deux étagères, 1 mobilier de salon en velour gris cinq modules deux de salon futuristes arborite blanc et deux lampes et acc., 1 table de travail en verre pattes de métal rouge, chaise rouge, 1 calculatrice, 1 machine à écrire électronique, 1 classeur verticale métal noir et acc., et autres biens meubles. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: RICHARD LARIVIÈRE, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. Montréal le 15 novembre 1983.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE. No.: 500-05-012506-836. SOUS-MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC, partie demanderesse, -vs- PAQUIN JACQUES, partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 2 décembre 1983 à 12:30 heures. Au: 30, Place Cote Vertu = 307, St-Laurent district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de JACQUES PAQUIN, saisis en cette cause, consistant en: 1 récepteur stéréo Kenwood, 1 table tournante Pioneer, 1 platine à cartouche et set, 2 haut parleurs Good Man blanc et noir, 1 téléviseur couleur Zenith. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: PAUL RENAUD, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. Montréal le 15 novembre 1983.

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE. No.: 500-12-050517-758. MARIELLE ROBERT, demanderesse, -vs- CLAUDE DUCHARME, défendeur. Le 30 novembre 1983, à 11:00 heures au lieu d'entreposage du gardien au No 8135 rue Langelier en la cité de St-Léonard district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 corvette nour 1976, = série 12371.65432834, imm. ABF 601 & acc., 1 Mustang blanche 1976, = série 4704Y196261 imm. 3941.568 & acc. Conditions: ARGENT COMPTANT. RÉJEAN CHAILLÉ de BABIN, BOURDAGES & DECOSTE, huissier, 842-5291. Montréal, le 17 novembre 1983.

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE. No.: 500-05-004579-833. COOPÉRATIVE FÉDÉRÉE DE QUÉBEC, demanderesse, -vs- FERME JODOIN & FILS INC., défenderesse. Le 30 novembre 1983, à 10:00 heures à la place d'affaires de la défenderesse au No 1040, rue Rang St-Jean Baptiste en la cité de Ste-Madeleine district de St-Hyacinthe, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: équipements divers de ferme. Conditions: ARGENT COMPTANT. MICHEL PINET, huissier, 879-1007. Montréal, le 16 novembre 1983.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No.: 500-02-010136-823. R.D. PUBLICATIONS LIMITÉE, demanderesse, -vs- CENTRE DU BILLARD LIPARI INC., défenderesse. Le 29 novembre 1983 à 10:00 heures à la place d'affaires de la défenderesse au No 7107 rue St-Denis en la cité et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: 13 tables de billard 4'X8', 60 lampes pour tables de billard, ameublement de bureau, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. JEAN CARON, huissier, 288-6317. Montréal, le 19 novembre 1983.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No.: 500-02-048951-839. THERIEN FRÈRES LIMITÉE, demanderesse, -vs- CAPEL TEGCHELAAR & CO. LTD., défenderesse. Le 1er décembre 1983, à 13:00 heures à la place d'affaires de la défenderesse au No 417 rue St-Pierre en la cité et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: 1 crédence en bois naturel et noir, bureau en bois naturel et noir, 4 extensions de téléphone Vantage, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. JEAN CARON, huissier, 288-6317. Montréal, le 19 novembre 1983.

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE. No.: 500-05-022029-829. AERO ALUMINIUM INC., demanderesse, -vs- LAURIE ST-AUBIN (LES RÉNOVATIONS ST-AUBIN ENRG.), défenderesse. Le 30 novembre 1983, à 10:00 heures au domicile de la défenderesse au No 329 rue Ste-Rose en la cité de Ste-Rose district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: 1 téléviseur couleur 20" Zenith avec support, 2 chaises berçantes en bois, tv couleur meuble 27" Electrohome, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. PIERRE RIVARD, huissier, 288-6317. Montréal, le 19 novembre 1983.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No.: 500-02-048949-833. LILO RAIL OF CANADA LTD., demanderesse, -vs- DRAPERIES MART INC., défenderesse. Le 1er décembre 1983, à 10:00 heures à la place d'affaires de la défenderesse au No 7770 est rue Sherbrooke en la cité et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: plusieurs lots de draperies non complété, meubles et équipement de bureau, 10 raques sur pieds, extincteur Fiag, escabeau en aluminium, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. MICHEL FISET, huissier, 288-6317. Montréal, le 19 novembre 1983.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No.: 500-02-059860-820. B.P. PÉTROLES LTÉE, demanderesse, -vs- MARIO BARADESCA, défendeur. Le 30 novembre 1983, à 13:00 heures au domicile du défendeur au No 8636 rue Réjane en la cité de LaSalle district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 fan oscillatoire, 1 télé couleur RCA XL-100, congélateur, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. LUC VALADE, huissier, 288-6317. Montréal, le 19 novembre 1983.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No.: 500-02-042653-837. BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE, demanderesse, -vs- JULIEN LANDRY, défendeur. Le 2 décembre 1983, à 10:00 heures au domicile du défendeur au No 1101, 51e Avenue, en la cité de Pointe-aux-Trembles, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile Chevrolet Caprice 81, = série: 2G1AN69H1XB1104741, meubles de ménage et articles d'usage. Conditions: ARGENT COMPTANT. RÉJEAN CHAILLÉ de BABIN, BOURDAGES & DECOSTE, huissier, 842-5291. Montréal, le 17 novembre 1983.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No.: 500-02-049011-831. SOUS-MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC, partie demanderesse, — VS — DARE BOB "LE KING'S GARDEN", partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 2 décembre 1983 à 10:00 heures. Au: 631, Church, Verdun, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de BOB DARE, saisis en cette cause, consistant en: 5 sections de table pour 4 personnes en cuirette rouge, 2 sections de table simple en cuirette rouge, 1 section double de table pour 4 personnes en cuirette rouge, 1 section simple pour 4 personnes en cuirette rouge, 1 horloge électrique Molson, 2 pièces de style chinois en soie encadrées, quatre dessins style chinois, 1 air climatisé, et autres biens meubles. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: DENIS ST-LOUIS, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. Montréal le 15 novembre 1983.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No.: 500-02-038964-834. SIMPSONS SEARS LTÉE, partie demanderesse, — VS — ALBERT GEORGE KNIGHT, partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 2 décembre 1983 à 13:00 heures. Au: 2508 Raudot = 3, à Montréal, dit district, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de ALBERT GEORGE KNIGHT, saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile de marque Buick modèle Le Sabre, 4 portes, de couleur bleue, années 1976, plaque = AHB 589 Que. 83. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: DANIEL LYNCH, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. Montréal le 15 novembre 1983.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No.: 500-02-041118-824. PIERRE SAURIOL, partie demanderesse, — VS — HÉBERT MICHEL, partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 30 novembre 1983 à 13:00 heures. Au: 904, Monique, Ste-Dorothée, Laval, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de MICHEL HÉBERT, saisis en cette cause, consistant en: 1 sofa, 1 causeuse 3 places beige et fleurie, 2 tables de coin 1 centre bois naturel, 1 télévision 20" couleur Sharp, 1 réfrigérateur, 1 balayeuse Electrolux et acc., 1 scie radial Black & Decker, 1 laveuse, 1 sécheuse, 1 automobile Mazda gris charbon, immatriculée au Québec, 1 bibliothèque, bois foncé 2 tablettes, 2 lampes de table beige,. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: RONALD JOHNSON, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. Montréal le 15 novembre 1983.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No.: 500-05-007113-838. BANQUE NATIONALE DU CANADA, partie demanderesse, — VS — L. MONETTE & FILS INC., partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 2 décembre 1983 à 12:00 heures. Au: 2057 Rang St-Paul, à St-Rémi de Napierville, district d'Iberville, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de L. MONETTE & FILS INC., saisis en cette cause, consistant en: 1 réservoir avec pompe pour laveuse à carottes et accessoires. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: LOUIS ROBIDOUX, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. Montréal le 15 novembre 1983.

Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE. No.: 500-05-006474-835. PLACE BONAVENTURE INC., demanderesse, -vs- DAME JANE TOOHEY et DAME YONA COHEN, défenderesses. Le 30 novembre 1983, à 11:00 heures à la place d'affaires et lieu d'entreposage des défenderesses au No 900 rue LaGauchetière plancher 4, en la cité et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets des défenderesses, saisis en cette cause, consistant en: plusieurs articles de bureau et équipement de bureau. Conditions: ARGENT COMPTANT. JEAN CARON, huissier, 288-6317. Montréal, le 19 novembre 1983.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No.: 500-02-000573-837. RONALD VALENTI, demandeur, — VS — DENIS RACINE, défendeur. Le 2 décembre 1983, à 11:00 heures au lieu d'entreposage au No 298 rue Lahaie, en la cité Laval, Pt-Viau, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile de marque Corvette blanche 1Z878AS4128. Conditions: ARGENT COMPTANT. RÉJEAN CHAILLÉ de BABIN, BOURDAGES & DECOSTE, huissier, 842-5291. Montréal, le 17 novembre 1983.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPALE., No.: ST83/3372. VILLE DE VERDUN, partie demanderesse, — VS — MANCUSO LORETTE, partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 1er décembre 1983 à 13:30 heures. Au: 2346 Keller, à St-Laurent, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de LORETTE MANCUSO, saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile de marque Plymouth modèle TC3 de couleur gris charcoal et gris pale avec moteur et acc. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: PAUL RENAUX, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. Montréal le 15 novembre 1983.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No.: 505-27-023428-825. PERCEPTEUR DES AMENDES, partie demanderesse, — VS — PRINCE CLAUDE, partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 30 novembre 1983 à 13:00 heures. Au: 3639, Grande Allée, St-Hubert, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de CLAUDE PRINCE, saisis en cette cause, consistant en: 1 voiture de marque Datsun noire modifiée pour la compétition, avec sa remorque Perna et acc., 1 four micro-onde Candle et acc. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: RICHARD LARIVIÈRE, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. Montréal le 15 novembre 1983.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPALE., No.: 83-98. VILLE DE MONT-ROYAL, partie demanderesse, — VS — ROYAL BUILDING MAINTENANCE, partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 30 novembre 1983 à 10:00 heures. Au: 2340, Lucerne suite 28, Mont-Royal, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de ROYAL BUILDING MAINTENANCE, saisis en cette cause, consistant en: 1 bureau en bois brun 5 tiroirs, 1 bureau en bois brun 2 tiroirs, 1 extension de bureau bois et métal, 1 dactylo IBM électrique, 1 dictaphone, 1 classeur en métal noir et beige 4 tiroirs, 1 bibliothèque bois noir et beige 3 tablettes, 1 séparateur ou division murale en matériel orange, 2 fauteuils pivotants métal et cuirette, et autres biens meubles. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: YVON DUBÉ, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. Montréal le 15 novembre 1983.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, GREFFE DE LA PAIX. No.: 505-27-022128-814. LA REINE, partie demanderesse, — VS — PAUL HARVEY, partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 2 décembre 1983 à 11:30 heures. Au: 273 Tracy = 4, à Longueuil, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de PAUL HARVEY, saisis en cette cause, consistant en: 1 voiture de marque Ford Granada 1978, de couleur rouge vin, plaque = 9341.443 Que. 84. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: RICHARD LARIVIÈRE, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. Montréal le 15 novembre 1983.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No.: 505-27-019894-826. PERCEPTEUR DES AMENDES, partie demanderesse, — VS — MICHEL MARTIN, partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 2 décembre 1983 à 11:00 heures. Au: 410 Terr. Talbot = 1, à Longueuil, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de MICHEL MARTIN, saisis en cette cause, consistant en: 1 système de son comprenant 1 amplificateur, 1 enregistreuse à cassettes 4 pistes, 1 table tournante, 2 haut-parleurs, le tout de marque Sanyo et son meuble en bois avec vitre. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: RICHARD LARIVIÈRE, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. Montréal le 15 novembre 1983.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No.: 500-02-000408-839. JOCELYNE GUENET, partie demanderesse, — VS — TROYANSKY MORRIS, partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 1er décembre à 13:00 heures. Au: 4328, 7e rue, Chomedey, Laval, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de MORRIS TROYANSKY, saisis en cette cause, consistant en: 1 mobilier de salon 2 mcx de couleur beige comprenant un sofa et une chaise, 1 table rectangulaire en bois, 1 téléviseur couleur portatif 20" de marque RCA et acc., 1 stéréo recorder haut parleur de marque Soundscope et acc.. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: RONALD JOHNSON, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. Montréal le 15 novembre 1983.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No.: 505-27-002144-832. PERCEPTEUR DES AMENDES, partie demanderesse, — VS — PRINCE CLAUDE, partie défenderesse. PRENEZ AV

AVIS PUBLICS

Voir aussi en pages 10 et 12

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No.: 500-02-056731-826. G.U.S. CANADA INC./DIVISION LÉGARÉ, demanderesse, — VS — RICHARD FILION, défendeur. Le 29 novembre 1983 à 13:30 heures au domicile du défendeur au No 1635 rue Mullins, app. 9, en la cité de Montréal, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 télécouleur Philips et 1 sélecteur Philips; 1 stéréo combiné; et mobilier de maison. Conditions: ARGENT COMPTANT. RÉJEAN CHAILLÉ, huissier, 288-8969. Montréal, le 16 novembre 1983.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No.: 500-02-008392-834. G.U.S. CANADA INC./DIVISION WOODHOUSE, demanderesse, — VS — PAULETTE GOULET-DOMAINE, défenderesse. Le 29 novembre 1983 à 14:00 heures au domicile de la défenderesse au 585 rue Davidson, en la cité de Montréal, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: 1 ens. de chambre; 1 téléviseur; 1 stéréo; mobilier de maison. Conditions: ARGENT COMPTANT. RÉJEAN CHAILLÉ, huissier, 288-8988. Montréal, le 16 novembre 1983.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No.: 500-02-016351-814. BANQUE ROYALE DU CANADA, CHARGEX, demanderesse, — VS — WILLIAM J. McINNES, défendeur, — ET — AUTOBURN INC., tierce-saisie. Le 30 novembre 1983, à 10:00 heures à la place d'affaires de la tierce-saisie au No 539 Chemin des Patriotes, en la cité de Otterburn Park, district de St-Hyacinthe, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la tierce-saisie, saisis en cette cause, consistant en: 1 camion G.M.C. Custom; 1 tondeuse Mastercraft; 1 tondeuse; 1 rototondeuse; 65 pneus neufs, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. RICHARD LÉGER, huissier, 288-8988. Montréal, le 16 novembre 1983.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE. No.: 500-05-016211-82-1. RENWICK OF CANADA INC., partie demanderesse, -vs- BOUTIQUE PASCALE DE SEVES LTÉE, partie défenderesse. Le 30 novembre 1983 à 12:00 heures au 1110 Laurier ouest, Outremont district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de BOUTIQUE PASCALE DE SEVES LTÉE, saisis en cette cause, consistant en: 1 lot de 158 sacoches, 109 paires de jeans & autres vêtements, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. Information: ROGER JOBIN, huissier, 288-0211. Montréal, ce 31ième d'octobre 1983. Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No.: 500-02-032683-83-6. GRIGG INS. LTD, partie demanderesse, -vs- T. NGUYEN, partie défenderesse. Le 2 décembre 1983 à 11:00 heures au 5339 Montclair, Montréal district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de T. NGUYEN, saisis en cette cause, consistant en: 1 t.v. couleur meuble de marque Quasar, 1 mobilier de salon 2 morceaux & ameublement, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. Information: ROGER JOBIN, huissier, 288-0211. Montréal, ce 31ième jour d'octobre 1983. Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No.: 500-02-000364-83-1. MAURICE DE PALMA ET ALS, partie demanderesse, -vs- PIGEON ET CHEVALIER AUTO BODY INC., partie défenderesse. Le 1er décembre 1983 à 10:00 heures au 4576 Notre-Dame ouest, Montréal district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de PIGEON ET CHEVALIER AUTO BODY INC., saisis en cette cause, consistant en: 2 réservoirs à soudure, 1 compresseur & équipement de garage, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. Information: RONALD BORRIS, huissier, 288-0211. Montréal, ce 31ième jour d'octobre 1983. Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No.: 500-02-041649-83-6. HENRI PAQUIN, partie demanderesse, -vs- INT. TIME RECORDER LTD., partie défenderesse. Le 2 décembre 1983 à 11:00 heures au 75 Manseau, Outremont district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de INT. TIME RECORDER LTD., saisis en cette cause, consistant en: 1 compresseur de marque Sacuzzi, 1 drill de marque Black & Decker & ameublement de bureau, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. Information: ROGER JOBIN, huissier, 288-0211. Montréal, ce 31ième jour d'octobre 1983. Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No.: 500-02-033458-832. IMPRIMERIE COOPÉRATIVE HARPELL, demanderesse, — VS — DORIS ALFRED GAUTHIER, défendeur. Le 30 novembre 1983, à 14:00 heures au domicile et place d'affaires du défendeur au No 1340 rue Ste-Catherine est, en la cité de Montréal, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 dactylo; 1 projecteur; 1 enregistreuse; mobilier de bureau et de maison. Conditions: ARGENT COMPTANT. Information: RÉJEAN CHAILLÉ, huissier, 288-8988. Montréal, le 16 novembre 1983.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No.: 500-02-022875-822. G.U.S. CANADA INC./DIVISION LÉGARÉ, demanderesse, — VS — SUZANNE BISSONNETTE-GODIN, défenderesse. Le 29 novembre 1983, à 14 heures au domicile de la défenderesse au No 1166A rue Ropery, en la cité de Montréal, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: 1 télécouleur Admiral et 1 Jerrold; 1 radio Soundesign; 1 radio G.E.; 1 radio Zenith. Conditions: ARGENT COMPTANT. RÉJEAN CHAILLÉ, huissier, 288-8988. Montréal, le 16 novembre 1983.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No.: 500-02-009290-839. LA CONFÉDÉRATION DES CAISSES POPULAIRES ET D'ÉCONOMIE DESJARDINS DU QUÉBEC, demanderesse, — VS — MICHEL ROBICHAUD, défendeur. Le 29 novembre 1983, à 13:00 heurse au domicile du défendeur au No 2021 rue Atwater, app. 2315, en la cité de Montréal, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 divan; 1 causeuse; 1 tapis; 1 téléviseur; 1 table; 1 étagère, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. RÉJEAN CHAILLÉ, Montréal, 288-8988. Montréal, le 16 novembre 1983.

Canada, Province de Québec, District de Bedford, COUR PROVINCIALE. No.: 455-02-000233-81-9. TANNER ASSURANCES LTÉE, partie demanderesse, -vs-CHARLES JACQUAYS & AL., partie défenderesse, -et- TOFUCO FOODS INC., tierce-saisie. Le 30 novembre 1983 à 11:00 heures au 3637 Crémazie, suite 1215, Montréal district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de TOFUCO FOODS INC., saisis en cette cause, consistant en: 3 bureaux, 1 compresseur de marque Kartgard & équipement de bureau, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. Information: PIERRE LABRÈCHE, huissier, 288-0211. Montréal, ce 31ième jour d'octobre 1983. Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No.: 500-02-046404-83-1. DÉMÉNAGEMENT & EMT. KENWOOD LTÉE, partie demanderesse, -vs- JACKIE SOMMERYNS, partie défenderesse. Le 2 décembre 1983 à 13:00 heures au 482 Mont Pleasant, Montréal district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de JACKIE SOMMERYNS, saisis en cette cause, consistant en: 7 tables, 1 bureau & ameublement, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. Information: ROGER JOBIN, huissier, 288-0211. Montréal, ce 31ième jour d'octobre 1983. Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No.: 500-02-036260-83-9. COBOL INDUSTRIES LTD., partie demanderesse, -vs- MARCEL GALIPEAULT, partie défenderesse. Le 30 novembre 1983 à 10:00 heures au 941, Régent, Montréal district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de MARCEL GALIPEAULT, saisis en cette cause, consistant en: 1 t.v. couleur meuble de marque Hitachi, 1 système de son de marque Technics & ameublement, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. Information: Ronald Borris, huissier, 288-0211. Montréal, ce 31ième jour d'octobre 1983. Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No.: 500-02-050253-83-5. AERO ALUMINIUM INC., partie demanderesse, -vs- GEORGES PATRICK ROSSIGNOL, partie défenderesse. Le 1er décembre 1983 à 12:00 heures au 2350 Pacific, St-Hubert district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de GEORGES PATRICK ROSSIGNOL, saisis en cette cause, consistant en: 1 t.v. couleur de marque Zenith, 1 système de son de marque Technics & ameublement, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. Information: J. ROBERT GIASSON, huissier, 288-0211. Montréal, ce 31ième jour d'octobre 1983. Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No.: 500-02-037537-83-9. TEXTILES EUGÈNE COLTÉE, partie demanderesse, -vs- LES UNIFORMES MAGDI LTÉE, partie défenderesse. Le 30 novembre 1983 à 11:30 heures au 7434 St-Hubert, Montréal district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de LES UNIFORMES MAGDI LTÉE, saisis en cette cause, consistant en: 1 dactylo de marque IBM, 4 machines à coudre de marque Singer & ameublement de bureau, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. Information: ROGER JOBIN, huissier, 288-0211. Montréal, ce 31ième jour d'octobre 1983. Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No.: 200-02-003625-83-9. SPEED 'N SPORT CENTER INC., partie demanderesse, -vs- MARK HRITCHUCK, partie défenderesse. Le 30 novembre 1983 à 10:00 heures au 230 Hébert, St-Laurent district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de MARK HRITCHUCK, saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile 1974 no série G29H41467046 de marque Chevrolet Malibu, 1 automobile 1969 de marque Camaro & ameublement, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. Information: ROGER JOBIN, huissier, 288-0211. Montréal, ce 31ième jour d'octobre 1983. Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No.: 500-02-031948-834. SERVICE CENTRAL DE RÉSERVOIRS INC., demanderesse -vs- 93140 CANADA LTÉE, défenderesse. Le 29 novembre 1983, à 12:30 heures à la place d'affaires de la défenderesse au No 2050 rue Mansfield, suite 1010, en la cité et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: 1 dactylo noir IBM 934796636; 1 calculatrice Sharp, 7 bureaux exécutifs; filières, bahuts, fauteuils, etc... Conditions: ARGENT COMPTANT. RÉJEAN CHAILLÉ, huissier BABIN, BOURDAGES & DECOSTE, 842-5291. Montréal, le 17 novembre 1983

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No.: 500-02-052465-833. LES IMMEUBLES GESTBEC INC., demanderesse -vs- PAUL-EMILE JOLIVET, défendeur. Le 30 novembre 1983, à 10 heures au domicile du défendeur au No 3192 rue de la Bretagne, en la cité Boisbriand, district de Terrebonne, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 Chrysler Newport 1975, = série: C1.23KSC200620; 1 Chrysler Newport 1976 = série: CL43N6C122571. Conditions: ARGENT COMPTANT. ROLAND BOURDAGES, huissier BABIN, BOURDAGES & DECOSTE, 842-5291. Montréal, le 17 novembre 1983.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No.: 500-02-036867-831. COMMISSION SCOLAIRE DES MILLE ILES, demanderesse -vs- JOCELYN MEILLEUR, défendeur. Le 29 novembre 1983, à 13:30 heures au domicile du défendeur au No 135 rue De Guire, apt. 914, en la cité St-Laurent, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 set de salon brun, 2 morceaux; 1 t.v couleur 21" Toshiba; 3 sections de bibliothèque; meubles de ménage et articles d'usage. Conditions: ARGENT COMPTANT. RÉJEAN CHAILLÉ, huissier BABIN, BOURDAGES & DECOSTE, 842-5291. Montréal, le 17 novembre 1983.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No.: 500-02-039358-838. LES INDUSTRIES DU DIESEL KERBEC INC., demanderesse -vs- ROGER GINGRAS, défendeur. Le 29 novembre 1983, à 10 heures au domicile du défendeur au No 10145 rue St-Michel, en la cité Montréal-Nord, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 mobilier de salon, 2 morceaux; 1 fauteuil berçant; 1 système de son; 2 tables de salon; etc... Conditions: ARGENT COMPTANT. RÉJEAN CHAILLÉ, huissier BABIN, BOURDAGES & DECOSTE, 842-5291. Montréal, le 17 novembre 1983.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No.: 500-02-039948-836. BANQUE DE MONTRÉAL, demanderesse -vs- LE GRENIER MUSICAL LTÉE, défenderesse. Le 30 novembre 1983, à 10 heures à la place d'affaires du défendeur au No 5500 ave. Verdun, en la cité Verdun, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: meubles de bureau, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. MICHEL MAISONNEUVE, huissier, 845-2804. Montréal, le 17 novembre 1983.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No.: 500-02-006213-834. MR. T-SHIRT INC., demanderesse -vs- FOSTER MARTINEAU, défendeur. Le 30 novembre 1983, à 10 heures à la place d'affaires du défendeur au No 2003 rue St-Jacques Ouest, en la cité et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: meubles de bureau. Conditions: ARGENT COMPTANT. MICHEL MAISONNEUVE, huissier, 845-2804. Montréal, le 17 novembre 1983.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No.: 500-02-002674-831. SAUVÉ FRÈRES, demanderesse -vs- GESTION RICHARD G. GODIN LTÉE, défenderesse. Le 1er décembre 1983, à 11 heures à la place d'affaires de la défenderesse au 4305 rue Mont-Rose, en la cité de Westmount, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: 1 table tournante Technics; 1 lecteur-cassettes Technics; 1 stéréo Zénith; meubles de ménage et articles d'usage. Conditions: ARGENT COMPTANT. RÉJEAN CHAILLÉ, huissier BABIN, BOURDAGES & DECOSTE, 842-5291. Montréal, le 17 novembre 1983.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No.: 500-02-024836-822. CAISSE POPULAIRE PROVOST DE LACHINE, demanderesse -vs- FREDERICK'SAM, défendeur. Le 29 novembre 1983, à 12 heures au domicile du défendeur au No 2850 rue Louis-Paré, s. 104, en la cité Lachine, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 récepteur Sansui; 1 table tournante Sears; 1 radio cassette Aiwa; 3 haut-parleurs; etc... Conditions: ARGENT COMPTANT. RÉJEAN CHAILLÉ, huissier BABIN, BOURDAGES & DECOSTE, 842-5291. Montréal, le 17 novembre 1983.

Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPALE. No.: 500-02-044058-837. DRUKER, FREED & OIKNINE, demandeurs -vs- MARLENE DEMPSTER, défenderesse. Le 2 décembre 1983, à 12:00 heures au domicile de la défenderesse au no 353 rue Elm en la cité de Beaconsfield et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: 1 t.v. couleur console Sylvania et meubles de ménage etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. ANDRÉ LESSARD, huissier, 842-9192. Montréal, le 19 novembre 1983.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No.: 02-053075-839. ISOLATION THERMO CONFORT MONTRÉAL INC., demanderesse -vs- LEON KORDZIAN, défendeur. Le 1er décembre 1983, à 11:00 heures au domicile du défendeur au no 11765 rue Joseph Casavant en la cité et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 6 cadres ass. avec encadrement et meubles de ménage etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. JERRY TURCOTTE, huissier, 842-9192. Montréal, le 19 novembre 1983.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No.: 02-048373-836. LA VILLE DE MONTRÉAL, demanderesse -vs- NICOLE BLEAU, défenderesse. Le 1er décembre 1983, à 11:00 heures au domicile de la défenderesse au no 4237 rue Rivard en la cité et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: 1 laveuse Whirlpool et acc. Conditions: ARGENT COMPTANT. JERRY TURCOTTE, huissier, 842-9192. Montréal, le 19 novembre 1983

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No.: 02-053374-836. ISOLATION THERMO CONFORT, demanderesse -vs- D. EDWARDS, défendeur. Le 1er décembre 1983, à 15:00 heures au domicile du défendeur au no 7261 rue Outremont en la cité et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 t.v. antique consol, 1 t.v. couleur consol Panasonic et meubles de ménage, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. JERRY TURCOTTE, huissier, 842-9192. Montréal, le 19 novembre 1983.

Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPALE. No.: 60-3893. LA VILLE DE MONTRÉAL, demanderesse -vs- JOHN GANIS, dé... ndeur. Le 2 décembre 1983, à 10:00 heures au domicile du défendeur au no 8624 rue Stuart en la cité et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 t.v. port. RCA couleur et meubles de ménage etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. JERRY TURCOTTE, huissier, 842-9192. Montréal, le 19 novembre 1983.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No.: 500-02-035648-836. MONTREAL TRUST, demanderesse -vs- ROGER GAUDET, défendeur. Le 1er décembre 1983, à 10:00 heures au domicile du défendeur au no 243 rue Wolfe, app. 4 en la cité de Longueuil et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 t.v. couleur Toshiba port. et meubles de ménage etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. PIERRE PELLETIER, huissier, 842-91.. Montréal, le 19 novembre 1983.

Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPALE. No.: 63-758. LA VILLE DE MONTRÉAL, demandeur -vs- M. DOUGLAS HUGGEL, défendeur. Le 2 décembre 1983, à 14:00 heures au domicile du défendeur au no 3424 rue Drummond en la cité et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: meubles de ménage etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. JERRY TURCOTTE, huissier, 842-9192. Montréal, le 19 novembre 1983.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No.: 500-02-037203-820. ROBERT VERRYLA, demandeur -vs- DAME MONIQUE GRANAS, défenderesse. Le 30 novembre 1983, à 10:00 heures au domicile de la défenderesse au no 3228 rue The Boulevard en la cité de Westmount, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: 1 piano de marque Yamaha et acc., 1 set de salle à diner 7 morceaux, 2 buffets en bois, 1 bibliothèque en bois et vitre, 4 chaises, 1 sofa 2 places, 1 système de son Mousca avec acc., 1 bureau exécutif en bois avec chaise et autres bien meubles. Conditions: ARGENT COMPTANT. YVES LEFEBVRE, huissier, 365-7171. Montréal, le 16 novembre 1983.

Province de Québec, District d'Iberville, COUR PROVINCIALE. No.: 755-02-001011-837. PISCINES CARAVELLE INC., demanderesse -vs- GUY SAUVAGEAU, défenderesse. Le 30 novembre 1983, à 12:00 heures au domicile de la défenderesse au no 340 rue Surprenant, en la cité de Ste-Catherine, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: 1 set de salle à diner en bois, 1 téléviseur radio portatif Sears, 1 télécouleur portatif Quasar, 1 vidéo cassette, 1 système de son Kenwood, et autres biens meubles. Conditions: ARGENT COMPTANT. DANIEL LEFEBVRE, huissier, 365-7171. Montréal, le 16 novembre 1983.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, GREFFE DE LA PAIX. No.: 500-27-007991-83-1. MONIQUE DION, partie demanderesse, -vs- TRANSPORT MALO ST PIERRE INC., partie défenderesse. Le 1er décembre 1983 à 13:00 heures au 1690 Frontenac, Montréal district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de TRANSPORT MALO ST PIERRE INC., saisis en cette cause, consistant en: 1 photocopieuse de marque Toshiba, 1 calculatrice de marque Victor 302 & ameublement de bureau, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. Information: PIERRE LABRÈCHE, huissier, 288-0211. Montréal, ce 31ième jour d'octobre 1983. Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No.: 500-02-049359-83-4. JOURNAL DE MONTRÉAL, partie demanderesse, -vs- M. MICHEL BERGIN, partie défenderesse. Le 30 novembre 1983 à 10:30 heures au 5329, 3e avenue, Montréal district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de M. MICHEL BERGIN, saisis en cette cause, consistant en: 1 t.v. couleur meuble de marque Électrohome, 1 mobilier de salon 2 morceaux & ameublement, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. Information: ROGER JOBIN, huissier, 288-0211. Montréal, ce 31ième jour d'octobre 1983. Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, GREFFE DE LA PAIX. No.: 505-27-023617-83-5. JOURNAL DE MONTRÉAL, partie demanderesse, -vs- M. CLAUDE LABELLE, partie défenderesse. Le 30 novembre 1983 à 10:00 heures au 6294 St-André, Montréal district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de M. CLAUDE LABELLE, saisis en cette cause, consistant en: 1 camion 1973 no série F106CA4032 de marque Ford F100, 1 t.v. couleur portative de marque Zenith. Conditions: ARGENT COMPTANT. Information: ROGER JOBIN, huissier, 288-0211. Montréal, ce 31ième jour d'octobre 1983. Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère.

Canada, Province de Québec, District de Bedford, GREFFE DE LA PAIX. No.: 460-27-002109-82-4. LA REINE, partie demanderesse, -vs- PAUL GRAVEL, partie défenderesse. Le 2 décembre 1983 à 10:15 heures au 5314 St-Urbain, Montréal district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de PAUL GRAVEL, saisis en cette cause, consistant en: 1 mobilier de salon 3 morceaux, 1 t.v. couleur portative de marque Granada & ameublement, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. Information: ROGER JOBIN, huissier, 288-0211. Montréal, ce 31ième jour d'octobre 1983. Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, GREFFE DE LA PAIX. No.: 500-27-001909-83-9. MONIQUE DION, partie demanderesse, -vs- AAMIUM INC., partie défenderesse. Le 30 novembre 1983 à 11:00 heures au 2850 Halpern, St-Laurent district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de AAMIUM INC., saisis en cette cause, consistant en: 1 calculatrice de marque Monroe, 3 bureaux & ameublement de bureau, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. Information: ROGER JOBIN, huissier, 288-0211. Montréal, ce 31ième jour d'octobre 1983. Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR MUNICIPALE. No.: 7880. VILLE POINTE-CLAIRE, partie demanderesse, -vs- CHUBB INDUSTRIES LTD, partie défenderesse. Le 2 décembre 1983 à 11:15 heures au 351 Louvain ouest, Montréal district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de CHUBB INDUSTRIES LTD, saisis en cette cause, consistant en: 9 bureaux en bois, 5 dactylos de marque IBM. Conditions: ARGENT COMPTANT. Information: ROGER JOBIN, huissier, 288-0211. Montréal, ce 31ième d'octobre 1983. Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE. No.: 500-05-010443-82-6. MAÇONNERIE BAZINET & GOURDE INC., partie demanderesse, -vs- COOPROPRIÉTÉS 2000 LTÉE, partie défenderesse. Le 30 novembre 1983 à 11:30 heures au 622 Ste-Foy, Longueuil district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de COOPROPRIÉTÉS 2000 LTÉE, saisis en cette cause, consistant en: 1 dactylo de marque Olympia, 4 bureaux, & ameublement de bureau, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. Information: J. ROBERT GIASSON, huissier, 288-0211. Montréal, ce 31ième jour d'octobre 1983. Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR SUPÉRIEURE. No.: 500-05-016264-82-0. ENT EDDY ANDREUZZI INC., partie demanderesse, -vs- COOPROPRIÉTÉS 2000 LTÉE, partie défenderesse. Le 30 novembre à 11:00 heures au 622 Ste-Foy, Longueuil district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de COOPROPRIÉTÉS 2000 LTÉE, saisis en cette cause, consistant en: 1 photocopieuse de marque Toshiba, 4 classeurs & ameublement de bureau, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. Information: J. ROBERT GIASSON, huissier, 288-0211. Montréal, ce 31ième jour d'octobre 1983. Linteau, Villeneuve, Miller, Lortie, Poitevin, Giguère.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, GREFFE DE LA PAIX. No.: 505-27-012205-82. LA REINE, partie demanderesse, — VS — RÉJEAN RENAUD, partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 2 décembre 1983 à 12:30 heures. Au: 600 Paul = 6, à Longueuil, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de RÉJEAN RENAUD, saisis en cette cause, consistant en: 1 voiture de marque Ford Custom 500, 1976, de couleur brune, plaque = 5051,998 Que. 83. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: RICHARD LARIVIÈRE, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. Montréal le 15 novembre 1983.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, GREFFE DE LA PAIX. No.: 505-27-012482-825. LA REINE, partie demanderesse, — VS — CLAUDE LAFRENIÈRE, partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 2 décembre 1983 à 12:00 heures. Au: 2480 Rolland Therrien = 108, à Longueuil, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de CLAUDE LAFRENIÈRE, saisis en cette cause, consistant en: 1 voiture de marque Mercury Marquis 1976, de couleur brune, plaque = 353H522 Que. 84. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: RICHARD LARIVIÈRE, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. Montréal le 15 novembre 1983.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, GREFFE DE LA PAIX. No.: 505-27-033737-828. LA REINE, partie demanderesse, — VS — SALMON ROBERT "ALUMINIUM STE-DOROTHÉE", partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 30 novembre 1983 à 11:30 heures. Au: 470 Bord de l'Eau, à Ste-Dorothée, Laval, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de ROBERT SALMON "ALUMINIUM STE-DOROTHÉE ENR.", saisis en cette cause, consistant en: 1 téléviseur Sanyo couleur 14", 1 stéréo AM/FM stéréo, 1 bahut 4 portes bois foncé, 1 réfrigérateur 13', 1 vaisellier 5 portes de couleur brun foncé, 1 set de salon vert mousse comprenant 1 causeuse 3 places, 2 sofas invidivuels, 1 foyer Franklin 36" et acc. 1 télévision RCA 26" et acc. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: RONALD JOHNSON, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. Montréal le 15 novembre 1983.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No.: 505-27-002119-833. PERCEPTEUR DES AMENDES, partie demanderesse, — VS — BOUCHARD JEAN-PAUL, partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 2 décembre 1983 à 11:00 heures. Au: 1800, Sommet Trinité, St-Bruno, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de JEAN-PAUL BOUCHARD, saisis en cette cause, consistant en: 1 téléviseur portatif Sylvania, 1 système de son 4 mcx, 1 table tournante Dual, 1 cassette Technics MB, 1 amplificateur Noresco, 2 boîtes de son. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: PIERRE-PAUL HAINAULT, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. Montréal le 15 novembre 1983.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No.: 505-27-021698-825. PERCEPTEUR DES AMENDES, partie demanderesse, — VS — SERGE GAUMONT, partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 1er décembre 1983 à 12:30 heures. Au: 1145 Terr. Douville = 6, à Longueuil, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de SERGE GAUMONT, saisis en cette cause, consistant en: 1 mobilier de salon en curette noire comprenant 1 divan 3 places, 1 fauteuil et son pouf, 1 système de son Candle avec table tournante et 2 haut-parleurs, et autres biens meubles. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: RICHARD LARIVIÈRE, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. Montréal le 15 novembre 1983.

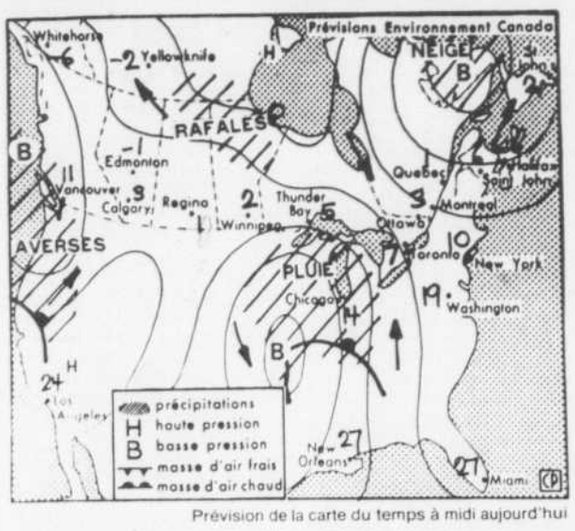
Canada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No.: 505-27-006521-836. PERCEPTEUR DES AMENDES, partie demanderesse, — VS — YVON BÉLANGER, partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 2 décembre 1983 à 10:30 heures. Au: 173 Terrasse Turgeon = 22, à Longueuil, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de YVON BÉLANGER, saisis en cette cause, consistant en: 1 téléviseur couleur console Zenith, 1 système de son de marque Holiday comprenant 1 table tournante, 2 haut parleurs, 1 téléviseur portatif Webcar noir et blanc. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: RICHARD LARIVIÈRE, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. Montréal le 15 novembre 1983.

Canada, Province de Québec, District de Montréal, GREFFE DE LA PAIX. No.: 505-27-002320-825. LA REINE, partie demanderesse, — VS — SALMON ROBERT "ALUMINIUM STE-DOROTHÉE", partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 30 novembre 1983 à 11:00 heures. Au: 3421, Hochelaga = 15, Montréal, dû district, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de ROGER GIRARD, saisis en cette cause, consistant en: 1 téléviseur couleur d'environ 26" de marque RCA style console et acc. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: GILLES POIRIER, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. Montréal le 15 novembre 1983.

Canada, Province de Québec, District de Longueuil, GREFFE DE LA PAIX., No.: 505-27-011592-822. LA REINE, partie demanderesse, — VS — CHARTAND HUGUETTE, partie défenderesse. PRENEZ AVIS que le 30 novembre 1983 à 12:30 heures. Au: 108, St-Hilaire, Longueuil, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de HUGUETTE CHARTRAND, saisis en cette cause, consistant en: 1 téléviseur portatif couleur et acc., 1 mobilier de salon comprenant: trois tables en bois dessus mélanine, 1 divan trois palces, 1 pouf, et une chaise le tout en velour brun. Conditions: PAIEMENT COMPTANT. Renseignements: RICHARD LARIVIÈRE, huissier, 284-1148. De l'étude: Paquette, Rocheleau, Dion, Grenier & ass., huissiers. Montréal le 15 novembre 1983.

Cahada, Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE. No.: 505-27-006277-835. PERCEPTEUR DES AMENDES, partie demander

LA MÉTÉO



Prévision de la carte du temps à midi aujourd'hui

Une crête qui s'intensifiait à la frontière Ontario-Québec glissera vers l'est samedi. Les températures seront en-dessous des normales saisonnières. Les régions de l'est continueront à connaître du temps nuageux accompagné de flocons de neige à cause du lent déplacement d'une perturbation située dans le golfe St-Laurent. Une autre perturbation en provenance du mid-west des Etats-Unis affectera le sud-ouest du Québec dimanche. De la neige est prévue avec celle-ci.

MONTRÉAL

Passages nuageux. Nébulosité croissante en après-midi. Min.: —8 à —10. Max.: —1. Demain: Neige passagère possiblement accompagnée de pluie verglacante.

QUÉBEC

Régions d'Abitibi-Témiscamingue: généralement ensoleillé en matinée. Nébulosité croissante par la suite. Minimum: près de -11. Maximum: près de -2. Probabilité de précipitations: 10 %. Demain: nuageux et possibilité de neige.

Réservoirs Cabonga et Gouin: ensoleillé avec passages nuageux. Min.: près de -9. Max.: près de -4. Précipitations: 20 %. Demain: ennuagement.

Pontiac-Gatineau et Lièvre: passages nuageux. Nébulosité croissante en après-midi. Min.: près de -11. Max.: près de -1. Demain: neige passagère.

Laurentides, Trois-Rivières et Drummondville: ensoleillé avec passages nuageux. Nébulosit croissante en fin de journée. Min.: -8 à -10. Max.: près de -2. Précipitations: 10 %. Demain: neige passagère possiblement accompagnée de pluie verglaçante.

Outaouais: passages nuageux, nébulosité croissante en après-midi. Min.: près de -10. Max.: près de 0. Demain: neige passagère possiblement accompagnée de pluie verglaçante.

Montréal: passages nuageux. Nébulosité croissante en fin de journée. Min.: -8 à -10. Max.: -1. Demain: neige passagère possiblement accompagnée de pluie verglaçante.

Estrie: ensoleillé avec fréquents passages nuageux. Min.: près de -7. Max.: près de -1. Précipitations: 20 %. Demain: plutôt nuageux.

Québec, Beauce: dégagement partiel en matinée. Ensoleillé avec fréquents passages nuageux par la suite. Vents modérés. Min.: près de -6. Max.: près de -2. Précipitations: 20 %. Demain: ennuagement.

Lac-St-Jean, Saguenay, Mauricie, Réserve des Laurentides, La Malbaie: dégagement s'amorçant en matinée. Possibilité de quelques flocons de neige. Accumulation: près de 5 cm sur le Saguenay. Vents modérés par endroits. Min.: -7 à -9. Max.: près de -4. Précipitations: 40 %. Demain: beau.

Rivière-du-Loup, Rimouski-Matapédia, Ste-Anne-des-Monts et Parc de la Gaspésie: quelques averses de neige. Eclaircies plus fréquentes sur le secteur de Rivière-du-Loup. Averses de neige plus fréquentes le long du littoral. Vents modérés. Min.: -4 à -7. Max.: -2 à -4. Précipitations: 60 %. Demain: beau.

Gaspé-Parc Forillon: nuageux avec quelques éclaircies et quelques averses de neige. Vents modérés. Min.: près de -4. Températures stationnaires ou légèrement à la hausse. Précipitations: 70 %. Demain: beau.

Baie-Comeau, Sept-Iles: faible neige passagère se changeant en averses de neiges dispersées. Eclaircies. Vents du nord-ouest de 30 à 50 km-h. Min.: près de -5. Max.: près de -2. Précipitations: 60 %. Demain: beau.

Basse côte nord-Anticosti, secteur de Natashquan et à l'ouest: faible neige passagère. Vents du nord-ouest de 30 à 50 km-h. Min.: près de -2. Températures stationnaires ou à la baisse. Précipitations: 80 %. Demain: dégagement.

Secteur à l'est de Natashquan: pluie se changeant en faible neige. Min.: près de 3. Températures légèrement à la baisse. Précipitations: 80 %. Demain: averses de neige et venteux.

AVIS PUBLICS

Voir aussi en pages 10 et 11

LA COMPAGNIE DE TRANSPORT A. SCOTTO LTÉE

Modification Tarifaire:
Les tarifs du Montréal-Métropolitain étant fixés par la Commission et apparaissant au recueil de tarifs 4560, la détentrice demande que la Commission lui fixe des tarifs différents à ce tarif 4560.
Il s'agit, dans la majorité des cas, d'un tarif aux 100 livres et de quelques tarifs horaires.
Pour renseignements supplémentaires, veuillez consulter la présente demande déposée à la Commission des Transports du Québec.
PREMIÈRE PARUTION: 18 novembre 1983
DEUXIÈME PARUTION: 19 novembre 1983

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHICOUTIMI

COUR SUPÉRIEURE

NO: 150-12-003720-834

YVES BEAUMIER, 1491 Georges Martin, La Baie,
DEMANDEUR
-vs-
MANDA RUTH LOUISE PADDOCK, adresse inconnue,
DÉFENDERESSE

ASSIGNATION

ORDRE est donné à Wanda Ruth Louise Paddock de comparaître au greffe de cette Cour dans un délai de trente (30) jours à compter de la date de la présente publication.
Une copie de la requête en divorce a été laissée au greffe de cette Cour à l'intention de Wanda Ruth Louise Paddock.

NICOLE CHAMBERLAND
Régistraire adjoint des divorces

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
Localité Montréal

TRIBUNAL DE LA JEUNESSE (Chambre de l'adoption)

NO: 500-43-000421-83

A: Madame Nicole Dagenais, adresse inconnue

ORDONNANCE

Le tribunal ordonne à Nicole Dagenais de comparaître au Tribunal de la jeunesse du district de Montréal située à 410 est, rue Bellechasse le 20 décembre 1983 et informe la personne susnommée qu'un avis de la demande de placement concernant l'enfant: Lucien Daniel, né le 7 janvier 1975 a été déposé à votre intention au greffe de l'adoption dudit tribunal.
Vous êtes de plus avisé qu'à défaut de vous présenter à la date ci-haut indiquée et de proposer vos moyens de contestation et les demandes que vous entendez faire valoir, les requérants pourront obtenir contre vous un jugement par défaut.

Montréal, le 4 novembre 1983
d'AMOURS, ZONATO & ASSOCIÉS
Procureurs des requérants

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

NO: 500-02-054980-839

COMMISSION SCOLAIRE DES MILLE-ILES, DEMANDERESSE
-vs-
GIOVANNI BARBERO, PARTIE DÉFENDERESSE
-et-
LE REGISTRATEUR DE LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE LAVAL MIS-EN-CAUSE

PAR ORDRE DE LA COUR la partie défenderesse est par les présentes requise de comparaître dans un délai de trente (30) jours de cette publication.
Une copie du bref d'assignation, de la déclaration et de l'avis à la partie défenderesse a été laissée au greffe de la Cour Provinciale de Montréal à son intention.
Laval, le 8 novembre 1983
TRUDEAU, LEDUC & ASSOCIÉS
1200 boul. St-Martin ouest,
Suite 400,
Laval, Québec
H7S 2E4
Notre dossier: 1239-772

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO: 500-12-129614-834

ROGER LEWIS KELLY, REQUÉRANT
-vs-
GIVAMAH LUTCHMAYA, INTIMÉE

PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimée Givamah Lutchmaya est par la présente requise de comparaître dans un délai de 60 jours de la publication.
Une copie de la requête en divorce a été laissée au greffe de la Cour Supérieure à son intention.
Prenez de plus avis, qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le requérant procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement en divorce qu'il sollicite contre vous.
Montréal, le 11 novembre 1983
ST-HILAIRE & LAUZÉ
Procureurs du requérant

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE (En matière de faillite)

NO: 500-11-004227-837
046446

Dans l'affaire de la faillite de:
JEAN LAUZON, domicilié au 3962 De La Seine Chomedey, Laval Province de Québec, H7W 2S3
No. ass. sociale: 247 341 753

Avis est par les présentes donné que JEAN LAUZON, domicilié au 3692 De La Seine, Chomedey, Laval, Province de Québec, a fait cession de ses biens le 8ième jour de novembre 1983, et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 28ième jour de novembre 1983, à 9:30 heures de l'avant-midi, au bureau des syndics Girard, Labrie, Robitaille, Marcoux, Ltée, 495 ouest boulevard St-Martin, suite 300 Chomedey, Laval, Province de Québec.
Daté de Laval, ce 14ième jour de novembre 1983.

RAYMOND MARCOUX, syndic de GIRARD, LABRIE, ROBITAILLE, MARCOUX LTÉE
syndics de l'actif de Jean Lauzon
Par: RAYMOND MARCOUX, syndic
495 ouest boulevard St-Martin
Suite = 300,
Chomedey, Laval, Qué.
H7M 1Y9

Prenez avis que la compagnie DU PIGEON INC. demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Serge Brabant
secrétaire

AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION

PRENEZ AVIS que la compagnie Agence de Livraison Sélective Inc. demandera à l'Inspecteur général des Institutions Financières la permission de se dissoudre.
MONTRÉAL, ce 9ième jour du mois de novembre 1983.

MARC CANTIN
Secrétaire-adjoint de la compagnie

NO: 500-12-129213-835

RANDOLPH PURSUE, Requérante
—C—
THERESA COOPER, Intimée

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimée THERESA COOPER est par les présentes, requise de comparaître dans un délai de soixante jours de la dernière publication. Une copie de la Requête en Divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre Comparution ou contestation dans les délais susdits, la Requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.
MONTRÉAL, le 16ième jour de Novembre 1983.

(S) Protonotaire-Adjoint

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHICOUTIMI

COUR SUPÉRIEURE Chambre de la Famille (Divorces)

NO: 150-12-003720-834

YVES BEAUMIER, 1491 Georges Martin, La Baie,
REQUÉRANT
-vs-
WANDA RUTH LOUISE PADDOCK, adresse inconnue,
INTIMÉE

ORDONNANCE

La Cour ordonne à l'intimée Wanda Ruth Louise Paddock de comparaître dans un délai de 30 jours à compter de la date de la première publication de la présente ordonnance dans LE JOURNAL LE DEVOIR DE MONTRÉAL.
Prenez avis qu'une copie de la requête en divorce a été déposée à votre intention au greffe des divorces du district de Chicoutimi.
Vous êtes de plus avisée qu'à défaut par vous de signifier ou de déposer votre comparution dans les délais prévus, le requérant pourra obtenir contre vous un jugement de divorce par défaut accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.
Chicoutimi, ce 15 novembre 1983

NICOLE CHAMBERLAND
Régistraire des divorces

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE

NO: 500-02-047387-837

LÉO DECOBELLIS, demandeur,
—vs—
REPROX CANADA LTÉE, défenderesse.

PAR ORDRE DE LA COUR

La partie défenderesse, REPROX CANADA LTÉE, d'adresse inconnue, est par les présentes requises de comparaître dans un délai de trente (30) jours à compter de la présente insertion.
Une copie du bref d'assignation, de la déclaration et de l'avis selon l'article 119a C.P.C. a été laissée à son intention au bureau de la direction générale des greffes, au Palais de Justice de Montréal, soit au 1 est, rue Notre-Dame, en la ville de Montréal, district de Montréal.
Faute par la partie défenderesse de comparaître dans le délai susdit, STATUER sur la demande et PRONONCER jugement par défaut avec les mêmes conséquences qu'à la suite d'un débat contradictoire.
MONTRÉAL, ce 31 octobre 1983.

DOMINIQUE DIBERNARDO, Protonotaire-adjoint

ME CLAUDE PICARD, avocat
10 St-Jacques, suite 604,
Montréal, Qué.
H2Y 1L3

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE

NO: 500-02-054987-834

COMMISSION SCOLAIRE DES MILLES-ÎLES, demanderesse
—vs—
HERAD DEVELOPMENT LTD et SANDOR HERKOVITS, partie défenderesse
—et—
LE REGISTRATEUR DE LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE LAVAL mis-en-cause

PAR ORDRE DE LA COUR la partie défenderesse est par les présentes requise de comparaître dans un délai de trente (30) jours de cette publication.
Une copie du bref d'assignation, de la déclaration et de l'avis à la partie défenderesse a été laissée au greffe de la Cour Provinciale de Montréal à son intention.
LAVAL, le 7 novembre 1983
TRUDEAU, LEDUC & ASSOCIÉS
1200 boul. St-Martin, ouest,
Laval, Québec
H7S 2E4
Notre dossier: 1239-878

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE

NO: 500-02-654994-830

COMMISSION SCOLAIRE DES MILLE-ÎLES, demanderesse
—vs—
ROBERT LACELLE, partie défenderesse
—et—
LE REGISTRATEUR DE LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE LAVAL, mis-en-cause

PAR ORDRE DE LA COUR la partie défenderesse est par les présentes requise de comparaître dans un délai de trente (30) jours de cette publication.
Une copie du bref d'assignation, de la déclaration et de l'avis à la partie défenderesse a été laissée au greffe de la Cour Provinciale de Montréal à son intention.
LAVAL, le 7 novembre 1983
TRUDEAU, LEDUC & ASSOCIÉS
1200 boul. St-Martin ouest,
Suite 400,
Laval, Québec
H7S 2E4
Notre dossier: 1239-867

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE

NO: 500-02-654982-835

COMMISSION SCOLAIRE DES MILLE-ÎLES, demanderesse
—vs—
ANDRÉA MASTROPIETRO, partie défenderesse
—et—
LE REGISTRATEUR DE LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE LAVAL mis-en-cause

PAR ORDRE DE LA COUR la partie défenderesse est par les présentes requise de comparaître dans un délai de trente (30) jours de cette publication.
Une copie du bref d'assignation, de la déclaration et de l'avis à la partie défenderesse a été laissée au greffe de la Cour Provinciale de Montréal à son intention.
LAVAL, le 7 novembre 1983
TRUDEAU, LEDUC & ASSOCIÉS,
1200 boul. St-Martin ouest,
Suite 400,
H7S 2E4
Notre dossier: 1239-855

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE

NO: 500-02-059157-839

COMMERCE & INDUSTRY INSURANCE COMPANY
-VS-
ALBERT BEN SOUSSAN

PAR ORDRE DE LA COUR

Le défendeur, Albert Ben Soussan, d'adresse inconnue, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours à compter de la publication.
Une copie du bref d'assignation, déclaration et avis selon l'art. 119 a C.P.C. a été laissé à son intention à la direction générale des greffes, au Palais de Justice, 1 est, Notre-Dame, à Montréal, district de Montréal.
Faute par le défendeur de comparaître dans ce délai, statuer et prononcer jugement — par défaut avec les mêmes conséquences, qu'à la suite d'un débat contradictoire.

Montréal, ce 15 novembre 1983
Dominique Di Bernardo, protonotaire adjoint

Mes Gasco Linteau & Ass.,
500 Place d'Armes, suite 1750
Montréal, P.Q.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE

NO: 500-02-059585-831

BANQUE NATIONALE DU CANADA Partie demanderesse
VS
DENIS RIVARD Partie défenderesse

PAR ORDRE DE LA COUR:
La partie défenderesse, DENIS RIVARD, d'adresse inconnue est par les présentes requise de comparaître dans un délai de trente (30) jours à compter de la présente insertion.
Une copie du bref de saisie avant jugement, de l'affidavit, de la déclaration, de l'avis et du procès-verbal de saisie, a été déposée, à son intention, au bureau de la direction générale des greffes, au Palais de Justice de Montréal, soit au 1 est, rue Notre-Dame, en la ville de Montréal, district de Montréal.
Faute par la partie défenderesse, de comparaître dans le délai susdit STATUER sur la demande et PRONONCER jugement par défaut avec les mêmes conséquences qu'à la suite d'un débat contradictoire.

MONTRÉAL, ce 16 novembre 1983
DOMINIQUE DI BERNARDO, P.A.

ME GILLES METCALFE, AVOCAT
615 Dorchester ouest
bureau 700
Montréal, QC
(861-3431)

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE BEAUHARNOIS

COUR SUPÉRIEURE

NO: 760-05-000594-836

COMPAGNIE TRUST ROYAL, Requérante,
VS
DAME DIANE GUILBAULT-LADOUCEUR,
et
MONSIEUR JOHN LADOUCEUR, Intimés,
et
LE RÉGISTRATEUR DE LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE CHÂTEAUGUAY, Mis-en-cause.

PAR ORDRE DE LA COUR
La Compagnie Trust Royal a demandé et obtenu l'autorisation de signifier par avis public un avis de soixante jours à Dame Diane Guilbault-Ladouceur et à Monsieur John Ladouceur, propriétaires enregistrés de l'immeuble décrit dans ledit avis de soixante jours;
Un exemplaire de l'avis de soixante jours a été laissé à l'intention de Dame Diane Guilbault-Ladouceur et de Monsieur John Ladouceur à la direction des Greffes et à défaut par Dame Diane Guilbault-Ladouceur et par Monsieur John Ladouceur de remédier aux défauts mentionnés audit avis de soixante jours dans un délai de soixante jours de la présente parution, La Compagnie Trust Royal pourra procéder suivant ses droits;

MONTRÉAL, le 16 novembre 1983.
(S) DANIELLE CORBEIL P.A.C.S.B.

Me Robert Tessier
Mes Boisclair, Brizard, Duranleau & Tessier
Avocats
800, Place Victoria,
Tour de la Bourse,
Suite 2604, C.P. 42,
Montréal, Québec
H4Z 1A8

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE

NO: 500-02-059585-831

BANQUE NATIONALE DU CANADA Partie demanderesse
VS
DENIS RIVARD Partie défenderesse

PAR ORDRE DE LA COUR:
La partie défenderesse, DENIS RIVARD, d'adresse inconnue est par les présentes requise de comparaître dans un délai de trente (30) jours à compter de la présente insertion.
Une copie du bref de saisie avant jugement, de l'affidavit, de la déclaration, de l'avis et du procès-verbal de saisie, a été déposée, à son intention, au bureau de la direction générale des greffes, au Palais de Justice de Montréal, soit au 1 est, rue Notre-Dame, en la ville de Montréal, district de Montréal.
Faute par la partie défenderesse, de comparaître dans le délai susdit STATUER sur la demande et PRONONCER jugement par défaut avec les mêmes conséquences qu'à la suite d'un débat contradictoire.

MONTRÉAL, ce 16 novembre 1983
DOMINIQUE DI BERNARDO, P.A.

ME GILLES METCALFE, AVOCAT
615 Dorchester ouest
bureau 700
Montréal, QC
(861-3431)

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE BEAUHARNOIS

COUR SUPÉRIEURE

NO: 760-05-000594-836

COMPAGNIE TRUST ROYAL, Requérante,
VS
DAME DIANE GUILBAULT-LADOUCEUR,
et
MONSIEUR JOHN LADOUCEUR, Intimés,
et
LE RÉGISTRATEUR DE LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE CHÂTEAUGUAY, Mis-en-cause.

PAR ORDRE DE LA COUR
La Compagnie Trust Royal a demandé et obtenu l'autorisation de signifier par avis public un avis de soixante jours à Dame Diane Guilbault-Ladouceur et à Monsieur John Ladouceur, propriétaires enregistrés de l'immeuble décrit dans ledit avis de soixante jours;
Un exemplaire de l'avis de soixante jours a été laissé à l'intention de Dame Diane Guilbault-Ladouceur et de Monsieur John Ladouceur à la direction des Greffes et à défaut par Dame Diane Guilbault-Ladouceur et par Monsieur John Ladouceur de remédier aux défauts mentionnés audit avis de soixante jours dans un délai de soixante jours de la présente parution, La Compagnie Trust Royal pourra procéder suivant ses droits;

MONTRÉAL, le 16 novembre 1983.
(S) DANIELLE CORBEIL P.A.C.S.B.

Me Robert Tessier
Mes Boisclair, Brizard, Duranleau & Tessier,
Avocats,
800, Place Victoria,
Tour de la Bourse,
Suite 2604, C.P. 42,
Montréal, Québec
H4Z 1A8

AVIS PUBLICS

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 4 novembre, 1983 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à 120683 Canada Ltée, a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 10e jour de novembre 1983, sous le numéro 3417328.

Ce 15e jour de novembre, 1983
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

"PLOMBERIE ET CHAUFFAGE R. CAMPEAU INC."

Avis est par la présente donné que "Plomberie et Chauffage R. Campeau Inc." une compagnie incorporée en vertu de la Loi des Compagnies du Québec, ayant son siège social à Montréal, P.Q., demandera au Ministère des Consommateurs, Coopératives et Institutions Financières, la permission d'abandonner sa charte conformément aux dispositions de la Loi sur les Compagnies.

Montréal ce 15 novembre 1983.
Succession René Campeau

CAVDAR DIMITROV

Avis est donné que CAVDAR DIMITROV, domicilié et résidant au 1580 Poupart, appartement 4, dans les cité et district de Montréal, s'adressera au lieutenant-gouverneur en conseil pour obtenir un décret changeant son nom pour celui de Charles Dimy et que ce changement de nom n'affectera aucune autre personne.
MONTRÉAL, le 9 novembre 1983

Les procureurs du requerant
LORD, LEFEBVRE & GOULET

AVIS DE PUBLICATION

PRENEZ AVIS que la compagnie LES CONSTRUCTIONS MAITECH INC., ayant son siège social en la Ville de Otterburn Park, district de Saint-Hyacinthe, demandera au Directeur, Consommation et Corporation Canada la dissolution de la société.
LONGUEUIL, ce 1ier novembre 1983.

BRASSARD & ASSOCIÉS,
Procureurs de Les Constructions Maitech Inc.

AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE
ARTICLE 80 (4)

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE:
RENÉ RACICOT, Jr, vérificateur demeurant au 946 Arthur Buis, Ste-Julie, Québec J0L 2C0

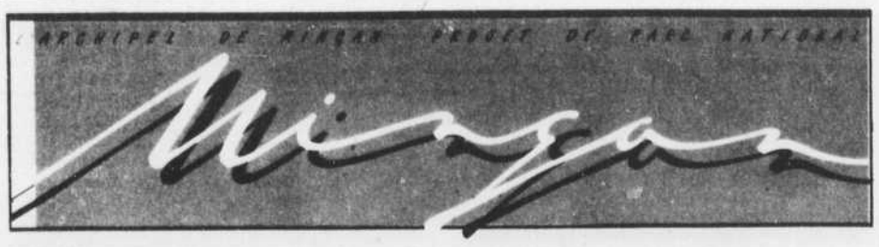
Failli

AVIS est par les présentes donné que RENÉ RACICOT jr a fait cession de ses biens le 9ème jour de novembre 1983, et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 29ème jour de novembre 1983, à 10:00 heures au bureau du Syndic soussigné, 1, Place Ville-Marie, suite 3210, Montréal, Québec.
DATÉ DE MONTRÉAL, ce 14ème jour de novembre 1983.

PAUL RAINVILLE
Syndic

Normandin Barrière+Cie affilié à Deloitte Haskins & Sells

Édifice de la Banque Royale du Canada,
1, Place Ville-Marie, suite 3210
Montréal, Québec (H3B 2W3)
Tél.: (514) 861-9311



Parcs Canada vous invite à prendre connaissance de sa politique et de son projet de mise en valeur du futur parc national l'Archipel de Mingan en participant à une des réunions d'information qui auront lieu dans les localités suivantes:

Lundi, le 21 novembre	***Longue-Pointe*** *École Saint-François d'Assise*	*Jeudi, le 24 novembre*	***Havre-Saint-Pierre*** *Sous-sol de l'église*
Mardi, le 22 novembre	***Havre-Saint-Pierre*** *Salle municipale*	*Vendredi, le 25 novembre*	***Sept-Îles*** *Centre socio-récréatif*
Mercredi, le 23 novembre	***Mingan*** *Salle communautaire*	*Lundi, le 28 novembre*	***Baie-Johan-Beetz*** *Salle municipale*

Ces réunions débutent à 20 heures. ***Bienvenue à tous!***

Novembre 1983

Parcs Canada Parks Canada

Canada

Il y a risque de conflit entre l'État et la Commission d'accès à l'information

par Clément Trudel

« Il y a . . . de très grandes chances qu'il y ait en ce moment trop d'information personnelle dans les banques de données » du Québec, et la loi 65 (sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels) peut avoir pour résultat de faire détruire bon nombre de ces données (vieilles, contraires aux principes de la loi, ou « très sensibles »), pense un professeur de l'université Western Ontario (London), M. David H. Flaherty. L'intervention de cet universitaire n'était qu'une, parmi la quinzaine de communications faites, hier à Montréal, lors d'un colloque sur les expériences vécues en Europe, aux États-Unis et dans d'autres provinces du Canada. Les participants ont aussi tenté de dégager une prospective, compte tenu de la jeunesse de la loi québécoise adoptée en 1982 et dont l'application a été confiée à la Commission d'accès à l'information (CAI), présidée par M. Marcel Pépin.

L'exposé de M. Flaherty entre dans la veine prudente. Il laisse poindre des dangers de confrontation entre le gouvernement et la CAI sur la mise en application des buts de la loi, signale une tendance à la paperasserie (comme en France ou en Suède), et jette une note sceptique quant à l'exercice par les Québécois de ce droit d'accès à l'information. On relevait des exposés similaires de Mes Francine Côté Jacques Frémont, ce dernier esquissant un scénario peu rassurant des contestations prévisibles et de l'usage que ferait le gouvernement de l'article 145 de la loi autorisant des décrets dont l'effet suspendrait éventuellement la divulgation ordonnée par la CAI. Me Côté, avec une ironie parfois corrosive, parlait de la transformation rapide des fonctionnaires qui, pour l'instant, sont des conservateurs de données que demain on leur demandera de distiller de manière à équilibrer le droit du public à l'information et la tendance du pouvoir à trouver des échappatoires à son devoir d'informer. Le journaliste Gilles Lesage, correspondant du DEVOIR à l'Assemblée nationale, n'est pas tendre pour l'équipe actuellement au pouvoir à Québec, qui raterait, selon lui, maintes occasions de faire vivre l'esprit de la loi 65, notamment lors de la divulgation du programme de « relance économique » de dimanche dernier, où le premier ministre René Lévesque a renvoyé les journalistes à des « fiches techniques » introuvables.

En contrepartie, toutefois, Me William Atkinson, qui fut l'un des rédacteurs de cette loi québécoise, dit son entière confiance; il fait le pari que les citoyens (et groupes) exerceront leur droit face à l'ensemble des documents administratifs, et que les cas d'ouverture à exceptions n'entraveront pas les aspects positifs de cette loi.

Les apports étrangers à ce colloque, hier, ont permis de constater que les États-Unis, avec leurs *Freedom of Information Act* (1966) et *Privacy Act* (1973, après le Watergate), pourraient envier, selon M. Russell Roberts, le jumelage des deux aspects d'une même préoccupation (comme on l'a réussi au Québec), et la clarté et la brièveté de la loi en Nouvelle-Écosse. Les USA trouvent coûteux un recours dont bon nombre d'entreprises se serviraient en vue d'accroître leurs profits, par le biais, par exemple, de « l'espionnage » des données. (Sur ce dernier point, le président de la CAI exprime l'espoir que la loi québécoise ne soit pas utilisée par des contentieux de compagnies pour mieux assurer leur succès en affaires, si tel était le cas.)

Me Herbert Burkert, du Centre de recherche en droit et informatique (Bonn), avait le mot de la fin. Il a esquissé la dimension d'avenir des lois régissant l'information et les données, à la lumière de travaux effectués dans trois pays d'Europe, continent où l'on constate que la souveraineté en information et en communication est pratiquement caduque. De nouvelles règles d'éthique se préciseront, annonce cet expert allemand qui réfléchit sur l'aspect qualitatif et distributif de lois qui soutendent des valeurs évoluant avec les changements technologiques. De France, MM. Pierre Sadran (Bordeaux) et Bruno Lasserre (de la Cada, ou Commission d'accès aux documents administratifs), ont fait le point sur les deux lois françaises votées en 1978, sans trop de préparation du public, lois émanant d'une « élite administrative » qui n'a pas gommé une administration fort adonnée au secret; leurs vues ne coïncident pas toujours, mais ils s'entendent pour souligner qu'avec très peu de moyens on a accompli une tâche importante. Il revenait au spécialiste torontois Thomas Riley d'informer les participants des efforts déployés en Australie, en Nouvelle-Zélande et ailleurs. Paradoxe souligné à quelques reprises : une loi d'accès à l'information rend parfois inaccessibles des données que l'on communiquait auparavant officieusement. Le cas le plus cocasse, cité par un permanent de la Ligue des droits et libertés, est qu'à Paris (à l'OCDE ?) sont disponibles des données qu'Ottawa refuse de rendre publiques sur la défense canadienne . . .

télévision

SAMEDI

2 CBFT
12.00 La semaine parlementaire à Ottawa
13.00 D'hier à demain
14.00 Ciné Famille
« La flûte à six schtroumpfs » belge 75 d'après les bandes dessinées de Peyo
15.30 Génies en herbe
16.00 Bagatelle
17.00 La course autour du monde
18.00 Le téléjournal
18.05 Impacts
19.00 Le monde merveilleux de Disney
20.00 La soirée du hockey
Les Canadiens de Mtl reçoivent Les Black Hawks de Chicago
22.30 Le téléjournal
22.50 Nouvelles du sport
23.05 Politique Fédérale
23.15 Cinéma
« Images » irl. 72 drame avec Susannah Yark, René Auberjonois, Marcel Bozzuffi et Hugh Millais
01.15 Ciné-Nuit:
« La chevauchée terrible » amér. 75 avec Jim Brown, Lee Van Cleft et Catherine Spaak

10 CFTM
12.00 Midi à 14 heures
14.00 Entre-nous
15.30 Justice pour tous
16.00 Cosmos 1999
17.00 La planète des singes
17.30 Les P'tits Bonshommes
17.45 Le dix vous informe
17.55 Lotto 6/49 et La quotidienne
18.00 Pop express
19.00 L'homme qui venait de l'Atlantide
20.00 Les grands spectacles
« Trader Horn » amér. 1973 avec Rod Taylor, Anne Heywood et Jean Sorel
22.00 Sur la sellette
22.30 Les nouvelles TVA
22.45 Les sports
23.00 Dan August

17 RADIO-QUÉBEC
14.30 S.O.S. j'écoute
16:00 Nourrir le Québec
16.30 Charlie Brown
17.00 Le marché aux images
18.00 Passe-Partout
18.30 Histoire des enfants
19.00 Planète arabe
19.30 Nord-Sud
20.00 Samedi soir
« Une page d'amour » franc. avec Anouk Aimé, Bruno Cremer, Nelly Borgeaud et Richard Berry
21.40 Patience et azur
22.10 Hollywood: 'Hollywood s'en va en guerre'
23.00 Cinéastes à l'écran

99 TVFQ (Câble)
12.00 Le grand ring dingue
12.35 Tempo 3
13.00 Champ-Élysées:
Emission de variétés présentée par Michel Druker
14.30 Sept sur sept
15.30 Itinéraires
16.29 Actualités régionales
17.00 Vitamines
18.00 La maison de TFI
19.30 Le grand ring dingue
20.10 Tempo3: émission de variétés
20.30 Champs-Élysés
22.05 Sept sur sept
23.00 Itinéraires
23.59 Prélude à la nuit
24.11 Les actualités régionales

6 CBMT
12.30 Spread your wings.
13.00 Steppin'Out
13.28 Community Announcements
13.30 From now on
13.57 Prpgram Highlights
14.00 Wild Kingdom
14.30 Pa'27
15.00 Sportsweekend
18.00 CBC News
18.30 This Week in Parliament
19.00 Geraldine
19.30 Fame Game
20.00 Hockey night in Canada
Chicago at Montreal
23:00 The National
23.15 Provincial Affairs
23:21 News Watch
23.37 Cine Six.
« Joe Dancer 1 » USA 1981 avec Robert Blake, Eileen Heckert, Veronica Cartwright et Beth Williams

12 CFCF
12.30 Terry Toons
13.00 C.I.A.O.: Vanier Cup
16.00 Wide World of Sports
18.00 Pulse
18.30 Hockey Magazine
19.00 Goodnight, beantown
19.30 Just Kidding
20.00 Pete's Place
21.00 Academy Performance:
« Mommie Dearest » Faye Dunaway,
23.00 CTV National News
23.21 Pulse
24.00 Cinéma 12
« Marooned » adv. 1969 avec Gregory Peck, Richard Crenna, David Jansen.
02.38 Cinema 12:
« Karate Warrior »
04.24 Fantasy Island

DIMANCHE

2 CBFT
12.00 La semaine verte
13.00 "Football professionnel finale de l'est
16.00 Football Professionnel Finale de l'ouest
19.00 Court-circuit
19.30 Les Beaux Dimanches
Vaut mieux en rire
20.30 Le téléjournal
20.50 Les Beaux Dimanches
Viens-tu jouer dans ma cour? comédie musicale
23.00 Sport Dimanche
23.15 La politique provinciale
23.25 Présentation du ciné-club
23.30 Ciné-club
« L'enfance de Gorki » 3e partie

10 CFTM
12.00 Bon Dimanche
14.00 Ciné week-end:
« L'aigle s'est envolé » brit. 1977 avec Michael Caine, Donald Sutherland, Robert Duvall
16.30 Sport Mag
17.50 Le dix vous informe
18.00 Au royaume des animaux
18.30 CHIPS
19.30 Centre médical
20.30 Vedettes plus: Alain Morisod
21.30 Science et technologie
22.00 L'événement
22.30 Les nouvelles TVA
22.45 Les sports

17 RADIO-QUÉBEC
12.30 Octo-puce « Jeux et simulations »
13.00 Octo-puce plus
13.30 L'ENAP présente
14.00 Les droits et libertés de la personne
14.30 La publicité au Québec
15.00 L'évolution de l'homme
16.00 La publicité au Québec
16.30 Le corps humain
17.00 L'évolution de l'homme
18.00 Passe-Partout
18.30 Charlie Brown
19.00 Planète juive
19.30 Voyons-donc
20.00 À toute vitesse
20.30 Festival international de jazz 82
21.30 Ciné-Répertoire
« Maman a cent ans » esp. 1981 avec Géraldine Chaplin, Amparo Meinoz, et Fernando Fernan Gomez

99 TVFQ (Câble)
12.15 Thalassa
13.00 Télésérie:
« Deuil en 24 heures »télésérie en 4 parties d'après le roman de Vladimir Pozner
14.00 Apostrophes: La liberté d'écrire
15.15 La télévision des spectateurs
15.38 Les actualités régionales
17.00 Gym-tonic
17.45 La croisée des chansons
18.00 L'école des fans
18.27 Ouvrez l'oeil
18.45 Trente millions d'amis
19.15 Auto-moto
19.45 Thalassa
20.30 Télésérie
« Deuil en 24 heures » d'après le roman de Vladimir Pozner réalisé par Frank Cassenti
21.30 Apostrophes: l'histoire au service du roman
22.45 La télévision des téléspectateurs
23.09 Prélude à la nuit
23.33 Les actualités régionales

6 CBMT
12.00 Meeting Place
13.00 Country Canada
13.30 Hymn sing
14.00

Les Argonauts affrontent les Tiger-Cats en finale de l'Est, demain

L'exécution des jeux décidera du vainqueur (Greer)

TORONTO (PC) — L'exécution des jeux et non la température devra être considérée comme le facteur déterminant lors de la finale de la section Est de la Ligue canadienne de football, demain, entre les Tiger-Cats de Hamilton et les Argonauts de Toronto.

C'est ce que croit Terry Greer, des Argos, qui est le représentant de l'Est au titre du meilleur joueur de l'année. Greer a rencontré les représentants des médias après la séance d'entraînement des Argos hier au stade de Toronto.

« J'ai entendu parler de cet avantage dont serait censé jouir l'offensive si le match est disputé sur un terrain détrempé », a précisé Greer, qui a établi deux records de la LCF cette saison en captant 113 passes pour des gains de 2,003 verges.

« Mais je ne suis pas d'accord. Si les défenseurs peuvent glisser en poursuivant un receveur de passes, celui-ci peut également glisser en faisant une feinte. De plus, la pluie peut affecter les tirs d'un quart-arrière ou lui faire échapper le ballon », a expliqué Greer.

Peu importe le temps qu'il fera demain (pluie intermittente et venteux), Greer sera sans doute l'objet d'une couverture spéciale de la part des demis défensifs du Hamilton, comme ce fut le cas d'ailleurs pendant toute la saison.

« Je ne suis par le genre de joueur qui est à son meilleur par température idéale, mais je préfère évidemment jouer par temps ensoleillé et sur un terrain sec », a admis Greer.

Pour Johnny Shepherd, le centre-arrière des Tiger-Cats, la température ne changera pas substantiellement la stratégie de son équipe. « Qu'il pleuve ou qu'il fasse soleil, le jeu aérien prédominera. La seule différence que j'entrevois s'il pleut, c'est que je recevrai le ballon plus souvent », dit-il.

Les Tiger-Cats sont heureux d'être parvenus à se qualifier pour la finale de l'Est, surtout après la saison tumultueuse qu'ils ont connue.

Au début de la saison, les observateurs donnaient Hamilton comme la seule équipe en mesure d'empêcher les Argonauts de remporter un deuxième championnat consécutif. Mais à la mi-saison, les Tiger-Cats ont connu des problèmes qui ont conduit au remplacement de l'instructeur-chef Bud Riley par le directeur du personnel Al Bruno et à la transaction envoyant Tom Clements à Winnipeg en retour de Dieter Brock.

« Nous avons connu une saison très difficile, a dit Bruno hier. Les joueurs sont tellement heureux de s'être rendus si loin qu'ils sont convaincus que tout peut arriver au cours d'un match à finir comme celui de dimanche. »

Bruno n'apprécie guère par ailleurs que les finalistes de la coupe Grey soient déterminés en un seul match. Je préférerais qu'on revienne à l'ancienne formule des deux matches », a-t-il expliqué en rappelant à ses interlocuteurs ses années de joueur actif alors qu'il était un receveur de passes étoile avec Toronto.

« Dans un match sans lendemain, tout peut arriver et c'est souvent la moins bonne équipe qui s'en tire le mieux » estime-t-il.

Aucune des deux équipes ne sera privée d'un joueur-clé pour la finale. La seule interrogation se trouve du côté des Tiger-Cats, où Bruno devra décider si le secondeur Ben Zambiasi, qui a raté une bonne partie de la saison en raison de ligaments endommagés à une cheville, sera envoyé dans la mêlée.

Guy Lafleur blesse légèrement Chris Nilan

Rick Wamsley fera face aux Black Hawks, ce soir

par Guy Robillard

(PC) — « Tout ce que je sais, c'est que je mérite de jouer », dit Rick Wamsley.

L'identité du gardien de but numéro un du Canadien demeure un sujet tabou et malgré l'évidence criante, ni Wamsley, ni ses instructeurs n'acceptent de dire que l'athlète de Simcoe, en Ontario, est présentement le numéro un de son équipe.

Wamsley entreprendra ce soir contre les Black Hawks de Chicago son cinquième départ au cours des six derniers matches du Canadien. Il a d'ailleurs réussi ses deux derniers blanchissages contre cette formation, dont un la semaine dernière, dans la ville des vents. Comme il a de plus excellé lors de la rencontre de jeudi contre les Reds Wings de Detroit, son retour devant le filet ne constitue pas une surprise.

« Wamsley va bien ce temps-ci et il mérite de jouer, affirme pour sa part Richard Sévigny, qui a perdu ses quatre derniers matches. Je n'ai pas à m'inquiéter. Nous avons disputé 19 rencontres à date, il en commencé 10, et moi, neuf... »

On semble tenir rigueur à Sévigny du but vainqueur réussi par Patrick Sundstrom d'un tir du poignet d'assez loin, lors de la dernière défaite du Canadien à Vancouver. Pourtant, Sévigny avait assez bien joué pour mériter la troisième étoile.

On a semblé mettre en doute sa parole quand il a expliqué que le tir avait dévié sur le bâton de Sévigny.

« Qui est mieux placé que moi pour savoir ce qui s'est passé? rétorque Sévigny. Et je n'ai pas l'habitude de chercher des excuses quand j'alloue des buts. »

Wamsley, quant à lui, rend crédit à ses coéquipiers pour ses dernières performances.

« J'estime avoir connu un bon début de saison et Jacques Plante m'a toujours dit que tout allait bien et d'être patient », explique l'athlète de 24 ans, de deux ans le cadet de Sévigny. « Si je parais mieux actuellement, c'est surtout parce que l'équipe joue mieux défensivement. Nous avons tenu l'adversaire à moins de 30 lancers au cours de nos trois derniers matches. »

On a prétendu que Wamsley et Sévigny ne s'étaient guère améliorés et avaient rapidement plafonné après de brillants débuts avec le Canadien. Et plutôt que de prétendre qu'il joue actuellement le meilleur hockey de sa carrière, Wamsley s'empêche de rappeler qu'il a déjà disputé 10 matches sans subir la défaite à sa première saison avec l'équipe.

« Mais à l'époque, les défenseurs n'étaient pas les mêmes, ajoute-t-il. Je considère m'être amélioré et être devenu un meilleur gardien. Jacques Plante m'a aidé en corrigeant surtout une foule de petits détails. J'espère être en mesure d'abaisser ma moyenne à moins de trois buts alloués par match (elle est actuellement de près de 4 buts), ce qui serait très satisfaisant. »

Chose certaine, à tort ou à raison, Wamsley jouit d'une plus grande confiance que son partenaire de la part de l'entraîneur Bob Berry.

Echos...Chris Nilan a dû visiter l'hôpital après avoir reçu un lancer frappé de Guy Lafleur au-dessus de l'oeil gauche. Le dur-à-cuire du Tricolore, qui joue probablement le meilleur hockey de sa carrière depuis une semaine (quatre buts en cinq matches), a été sonné. Il devrait être en uniforme contre les Black Hawks de Chicago, ce soir...Après avoir subi cinq défaites consécutives, les Black Hawks ont retrouvé le sentier de la victoire en disposant des Oilers d'Edmonton et des Blues de St.Louis à domicile. Ils n'ont cependant pas remporté une seule victoire à l'étranger cette saison...Grippé, Larry Robinson a manqué l'exercice d'hier mais il doit être en uniforme ce soir. L'état de Pierre Mondou progresse normalement et il devrait être en mesure de jouer dans une dizaine de jours. Le progrès dans le cas de Mark Hunter est toujours aussi lent cependant et on ne sait pas quand il sera en mesure d'effectuer un retour au jeu, ni même s'il devra être opéré au genou à nouveau. Il est en mesure de patiner mais ne peut participer aux exercices réguliers. Quant à Rick Green, il a toujours la main dans le plâtre et ne reverra le médecin qu'au début de décembre...L'entraîneur Bob Berry a affirmé que Ryan Walter sera de retour sur le trio de Doug Wickenheisier et Ryan Walter face aux Black Hawks. Il a alterné avec Steve Shutt au côté de Bobby Smith et Guy Lafleur contre les Red Wings parce que, a expliqué Berry, ces derniers n'utilisaient que quatre trios et qu'il voulait utiliser Walter contre certains adversaires.

Des Nordiques de bonne humeur!

par André Bellemare

QUÉBEC (PC) - La bonne humeur et la confiance sont revenues chez les Nordiques après leur triomphe de 4-2 jeudi à Hartford. Une seule victoire peut parfois changer l'atmosphère et l'entrain avait remplacé la morosité lors de l'exercice, hier matin.

Les Nordiques devront cependant batailler ferme contre les Whalers qui tenteront ce soir de venger leur échec de jeudi.

« Il faudra jouer de façon plus robuste, un peu comme on l'a fait à Hartford. Il y a des joueurs dans notre équipe qui sont alors à leur meilleur. Je pense à Dale Hunter, Randy Moller, Mario Marois, par exemple, qui semblent donner un rendement supérieur quand ils frappent l'adversaire », a analysé l'entraîneur Michel Bergeron.

A l'occasion de la première visite des Whalers cette saison dans la Vieille capitale, Bergeron comptera sur un surplus de joueurs avec le retour probable de Michel Goulet, de John Van Boxmeer et de Normand Rochefort. Ce n'est qu'aujourd'hui, cependant, que l'on décidera s'ils joueront ou s'il ne serait pas mieux de faire preuve de prudence dans certains cas en ne précipitant pas leur retour au jeu.

Goulet (blessé à un talon), Van Boxmeer (légère commotion cérébrale) et Rochefort (blessé à une épaule) ont tous indiqué qu'il se sentaient prêts à reprendre le collier. Mais le dernier mot appartient à l'entraîneur.

Après la rencontre de ce soir, les Nordiques entreprendront un voyage où ils joueront trois matches à New York contre les Rangers (dimanche), à Uniondale mardi contre les Islanders et jeudi à Boston contre les Bruins.

Ces trois « gros » matches pourraient être déterminants pour certains joueurs. Bergeron l'a déjà dit, il ne tient à garder trop de monde dans le club. Ca peut nuire à l'esprit d'équipe quand des joueurs sont laissés de côté dans un match.

On pense immédiatement aux Paul Gillis (il ne joue pas souvent), Gord Donnelly, Blake Wesley (il a réchauffé le banc les deux tiers du match jeudi), Pat Price, qui en arrache depuis quelque temps, qui pourraient faire l'objet d'une revision de leur statut au retour de l'équipe.

Bergeron quittera la Vieille capitale avec 24 ou 25 joueurs. Hier, on ne parlait pas d'objectifs à rechercher dans ce court périple. Comme on le dit souvent, il s'agit de prendre les matches un par un. Pour le moment, la partie de ce soir occupe les esprits. L'entraîneur et les joueurs sont bien conscients que les Whalers ne présentent plus une proie aussi facile que par les années passées.

Les Nordiques ont été copieusement hués à l'issue de la défaite de 3-1 mardi à Québec contre Detroit. Mais s'ils affichent la même détermination que jeudi à Hartford, la réconciliation avec les partisans se fera rapidement.

Bergeron croit en J.-F. Sauvé

QUÉBEC (PC) — S'il n'en tient qu'à Michel Bergeron, Jean-François Sauvé est à Québec pour y rester. Le petit joueur de centre de 23 ans a disputé son premier match dans l'uniforme des Nordiques jeudi, à Hartford, et il a démontré qu'il possédait l'étoffe nécessaire pour tenir le coup avec succès dans le grand circuit.

« Je le connais très bien pour l'avoir dirigé à Trois-Rivières. Il possède un très bon sens du hockey, il ne cesse jamais de travailler et quand il est sur la patinoire, il se passe toujours quelque chose. Je crois beaucoup en lui », a débité Bergeron à la suite de l'exercice, hier matin.

Bergeron s'est cependant bien défendu de considérer Sauvé comme son « petit chou-chou ».

« Il n'y en a pas de favoris sur cette équipe. J'ai déjà eu sous ma gouverne des gars comme Pierre Lacroix, Normand Rochefort et Pierre Aubry à Trois-Rivières et s'ils ont atteint la Ligue nationale, c'est grâce à leur travail. »

De son côté, le hockeyeur originaire de Sainte-Geneviève apprécie beaucoup la marque de confiance de son entraîneur, n'ayant guère été choyé par Scotty Bowman à Buffalo.

« Là-bas, j'ai tout de même prouvé que je peux tirer mon épingle du jeu dans la LNH. J'aime me porter à l'attaque et faire de l'échec-avant. La confiance que l'on me manifeste à Québec m'aidera sûrement à répondre aux espoirs de mes nouveaux patrons », a confié Sauvé.

Mesurant cinq pieds et six pouces, pesant 175 livres, Sauvé est l'un des plus petits joueurs de la ligue. Mais cet aspect n'inquiète nullement Michel Bergeron. « Je ne veux rien savoir de son physique. Tout ce qui me préoccupe, ce sont ses performances sur la patinoire, dit Bergeron. C'est un athlète qui veut jouer tous les soirs et j'aime bien son attitude.

« Il a accepté son sort lorsqu'il a été cédé à l'Express. Il a compris la situation et il a travaillé avec acharnement pour retrouver sa condition physique. »



Jean-François Sauvé

En sautant sur la patinoire jeudi à Hartford, Sauvé effectuait un retour dans la LNH après une absence de près d'un an. Bowman l'avait cédé à Rochester en décembre 1982 pour ne plus le rappeler du reste de la saison.

« Je n'étais pas nerveux, ni perdu quand j'ai été envoyé dans la mêlée. Je n'ai pas perdu mon coup de patin et j'ai toujours un bon souffle », a indiqué Sauvé qui était sur la patinoire quand Peter Stastny a marqué le but gagnant. Il venait de remplacer Marian sur le trio des Slovaques. Jouant au centre entre Peter et Anton en une occasion, c'est à ce moment que le but vainqueur a été compté.

À Buffalo, Sauvé n'a joué régulièrement qu'en 1981-82. Il avait alors marqué 19 buts et récolté 36 d'assistance.

Eskimos: Kimball accepte le blâme

EDMONTON (PC) — Norm Kimball, le directeur-gérant des Eskimos d'Edmonton, a reconnu hier qu'il était celui qui devait être blâmé pour la baisse de rendement affiché cette année par son équipe, éliminée la semaine dernière par les Blue Bombers de Winnipeg en demi-finale de la section Ouest de la Ligue canadienne.

Sa plus grave erreur aura été l'engagement de Pete Kettela à titre d'instructeur-chef. Kettela a été congédié à la mi-saison et remplacé par Jackie Parker. Kimball avait choisi Kettela au lieu de prêter l'oreille aux suggestions des vétérans de l'équipe qui auraient préféré être dirigés par Don Matthews ou Cal Murphy. Matthews et Murphy étaient deux des adjoints à Hugh Campbell en 1982 et ils ont quitté Edmonton pour Vancouver et Winnipeg quand Kimball leur a préféré Kettela.

Kimball a également fait l'erreur de laisser certains vétérans comme Dave Cutler, Tom Scott et Waddell Smith jouer leur année d'option «simplement parce qu'ils avaient contribué à nos succès au cours des années précédentes ».

Pour Kimball, la saison 1983 aura constitué un sursis pour ces vétérans. « Certains d'entre eux ont décliné beaucoup plus rapidement que nous l'avions prévu. Maintenant nous devrons faire des changements, engager de nouveaux joueurs. Mais nous n'aurons pas à partir de rien pour rebâtir les Eskimos, parce que nous comptons déjà sur un bon noyau de jeunes joueurs », a-t-il expliqué.

HOCKEY

Ligue Nationale

Jeudi
Montréal 4, Detroit 2
Boston 4, Toronto 1
Québec 4, Hartford 2
Minnesota 5, Philadelphie 5
Calgary 5, New Jersey 4
Hier
Washington 7, Islanders 1
Buffalo à Edmonton
Los Angeles à Vancouver
Aujourd'hui
Chicago à Montréal
Rangers NY à Boston
Washington à Islanders NY
Hartford à Québec
Buffalo à Calgary
New Jersey à Edmonton
St-Louis à Pittsburgh
Detroit à Toronto
Winnipeg au Minnesota
Dimanche
Québec à Rangers NY
Pittsburgh à Philadelphie
Minnesota à Chicago
Los Angeles à Vancouver

Les meneurs
(Parties d'hier non comprises)

	b	a	pts
Gretzky, Edm	24	31	55
Tanti, Van	19	15	34
Kurri, Edm	15	19	34
P. Stastny, Qué	9	24	33
Nicholls, LA	15	17	32
Perreault, Buf	13	16	29
Trottier, Ils	10	19	29
Hunter, Qué	11	17	28
Sundstrom, Van	9	18	27
Larouche, Ran	15	11	26
Goulet, Qué	10	16	26
Dionne, LA	6	20	26
Pederson, Bos	8	18	26
Boschman, Win	12	13	25
Housley, Buf	9	16	25
Federko, St.L	8	17	25
Vaive, Tor	15	9	24
Ciccarelli, Min	15	9	24
Bossy, Isl	13	11	24
Larmer, Chi	11	13	24
Cloutier, Buf	10	14	24

Ligue Majeure du Québec

Hier
Chicoutimi 6, T.-Rivières 4
Québec 6, Drummondville 4
Shawinigan 5, Hull 3
St-Jean 7, Longueuil 3
Verdun 5, Granby 0
Dimanche
Québec à Drummondville
Longueuil à Granby
T.-Rivières à Hull
Laval à Shawinigan
St-Jean à Verdun

Les meneurs

	b	a	pts
Lemieux, Lav	51	59	110
Goyette, Lav	32	46	78
Gosselin, Qué	20	41	61
Bisson, Lav	15	44	59
Pigeon, Qué	17	36	53
Sills, Lav	28	23	51
Lebrun, St-J	15	36	51
Lefebvre, Qué	28	19	47
Marangère, Dru	23	22	45
Chamard, StJ	22	22	44

Ligue Collégiale AAA

Hier
St-Jérôme 2, St-Laurent 1 (prol)
St-Hyacinthe 8, Victoriaville 2
Thetford à St-Georges
Dimanche
St-Laurent à Thetford
Victoriaville à St-Georges
St-Hyacinthe à St-Jérôme

Les meneurs

	b	a	pts
Bobby Smith	12	9	21
Guy Lafleur	9	11	20
Mats Naslund	7	10	17
Pierre Mondou	6	11	17
Ryan Walter	5	12	17
Mario Tremblay	4	12	16
Guy Carbonneau	5	9	14
Steve Shutt	4	9	13
Bob Gainey	4	9	13
D. Wickenheiser	4	5	9
Craig Ludwig	2	6	8
Larry Robinson	2	5	7
Bill Root	1	6	7
Gilbert Delorme	2	4	6
Chris Nilan	4	0	4
Mark Hunter	3	1	4
Greg Paslawski	1	3	4
Kent Carlson	1	2	3
John Chabot	1	1	2
Jean Hamel	0	2	2
Rick Wamsley	0	2	2

Gardiens

	min	bc	bl	moy.
Sévigny	490	33	0	4.04
Wamsley	650	41	0	3.78

(Deux buts dans un filet désert)

LIGUE NATIONALE
Division Prince-de-Galles

Section Charles Adams

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
BOSTON	18	13	4	1	90	52	27
BUFFALO	19	10	6	3	74	67	23
QUEBEC	21	10	9	2	103	78	22
MONTRÉAL	**19**	**9**	**10**	**0**	**80**	**76**	**18**
HARTFORD	18	8	9	1	65	71	17

Section Lester Patrick

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
RANGERS NY	20	13	5	2	85	65	28
ISLANDERS NY	20	12	8	0	85	74	24
PHILADELPHIE	20	11	7	2	83	68	24
WASHINGTON	20	9	11	0	67	74	18
PITTSBURGH	19	5	12	2	55	74	12
NEW JERSEY	19	2	17	0	50	89	4

Division Clarence Campbell

Section James Norris

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
CHICAGO	19	10	9	0	74	78	20
TORONTO	20	8	10	2	81	94	18
MINNESOTA	18	8	8	2	82	86	18
DETROIT	18	7	9	2	65	75	16
ST-LOUIS	19	7	11	1	67	82	15

Section Connie Smythe

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
EDMONTON	19	15	3	1	112	79	31
CALGARY	19	8	8	3	67	77	19
VANCOUVER	19	8	10	1	80	87	17
LOS ANGELES	19	6	8	5	80	82	17
WINNIPEG	19	6	11	2	73	92	15

LIGUE MAJEURE DU QUÉBEC

Section Robert Lebel

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
LAVAL	27	23	4	0	210	103	46
LONGUEUIL	25	14	11	0	130	113	28
SAINT-JEAN	26	13	13	0	144	137	26
VERDUN	26	11	14	1	123	135	23
GRANBY	27	11	16	0	116	145	22
HULL	27	10	17	0	137	155	20

Section Frank Dilio

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
DRUMMONDVILLE	27	16	11	0	147	130	32
QUÉBEC	27	16	11	0	135	147	32
SHAWINIGAN	28	14	14	0	127	123	28
CHICOUTIMI	27	10	16	1	119	164	21
TROIS-RIVIERES	27	8	19	0	111	148	16

LIGUE COLLÉGIALE AAA

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
ST-GEORGES	16	12	4	0	99	74	24
ST-HYACINTHE	17	12	5	0	99	74	24
THETFORD	17	10	7	0	94	83	20
ST-JÉRÔME	18	9	9	0	94	77	18
ST-LAURENT	17	4	13	0	82	116	8
VICTORIAVILLE	17	4	13	0	71	125	8

FOOTBALL

Ligue Canadienne
Dimanche
(Finales)
Hamilton à Toronto
Winnipeg à C.-Britannique

Ligue Nationale
Dimanche
Detroit à Green Bay
San Diego à St-Louis
Houston à Cincinnati
Minnesota à Pittsburgh
Giants NY à Philadelphie
Washington à Rams LA
Raiders LA à Buffalo
Baltimore à Miami
Chicago à Tampa Bay
Cleveland à N.-Angleterre
Seattle à Denver
Kansas City à Dallas
San Francisco à Atlanta
Lundi
Jets NY à N.-Orléans

LIGUE NATIONALE
Conférence Américaine

Section Est

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
MIAMI	11	7	4	0	225	181	.636
BUFFALO	11	7	4	0	204	220	.636
BALTIMORE	11	6	5	0	196	235	.545
N.-ANGLETERRE	11	6	5	0	237	202	.545
JETS NY	11	4	7	0	225	226	.364

Section Centrale

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
PITTSBURGH	11	9	2	0	277	181	.818
CLEVELAND	11	6	5	0	222	241	.545
CINCINNATI	11	4	7	0	240	215	.364
HOUSTON	11	1	10	0	193	318	.091

Section Ouest

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
RAIDERS LA	11	8	3	0	292	244	.727
SEATTLE	11	6	5	0	274	258	.545
DENVER	11	6	5	0	192	196	.545
KANSAS CITY	11	5	6	0	222	203	.455
SAN DIEGO	11	4	7	0	248	301	.364

Conférence Nationale

Section Est

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
DALLAS	11	9	2	0	341	239	.818
WASHINGTON	11	9	2	0	374	235	.818
ST. LOUIS	11	4	6	1	238	216	.409
PHILADELPHIE	11	4	7	0	172	211	.364
GIANTS NY	11	2	8	1	192	262	.227

Section Centrale

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
GREEN BAY	11	6	5	0	304	309	.545
MINNESOTA	11	6	5	0	248	271	.545
DETROIT	11	5	6	0	234	234	.455
CHICAGO	11	4	7	0	201	233	.364
TAMPA BAY	11	1	10	0	148	249	.091

Section Ouest

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
SAN FRANCISCO	11	7	4	0	305	204	.636
RAMS LA	11	7	4	0	258	227	.636
N.-ORLÉANS	11	6	5	0	230	240	.545
ATLANTA	11	4	7	0	219	242	.364

SOMMAIRES

Capitals 7, Islanders 1

Première période
1—WASHINGTON, Murphy 5 (Gartner, Gustafsson) 13:20
2—WASHINGTON, Christian 7 (Blomqvist, Vietch) 16:46
Pénalité — Bourne NYI 12:50.
Deuxième période
3—WASHINGTON, Gustafsson 9 (Shand, Haworth) 3:07
4—WASHINGTON, Gartner 11 (Gustafsson, Murphy) 11:47
5—WASHINGTON, Haworth 5 (Veitch, Langway) 14:49
6—NY ISLANDERS, Bossy 14 (Jonsson, Trottier) 19:38
Pénalités — Gilbert NYI, Carpenter Wash 17:17, Gillies NYI 10:45, Blomqvist Wash 13:13, Tonelli NYI 14:37, Potvin NYI 17:00.
Troisième période
7—WASHINGTON, Duchesne 4 (Jarvis, Gartner) 5:40
8—WASHINGTON, Haworth 6 (Blomqvist, Gartner) 7:41
Pénalités — Bourne NYI, Gould Wash majeures 4:47, Evason Wash 8:15, Jonsson NYI 9:45, Nystrom NYI majeure, Stevens Wash mineure, majeure 14:22, Christian Wash 17:52.

Tirs au but

NY Islanders	4	5	5—14
Washington	24	15	6—45

Gardiens — Smith, NY Islanders; Jensen, Washington.
A. — 12,899.

Sabres, Oilers

Première période
1—EDMONTON, Gregg 5 (Roulston) 4:31
2—EDMONTON, Kurri 16 (Gretzky, Pouzar) 10:03
3—EDMONTON, Anderson 13 (Lumley, Messier) 16:53
4—EDMONTON, Lumley 3 (Messier, Anderson) 17:04
Pénalités — Moog Edm 5:53, Moller Buf, Pouzar Edm 10:25, Hajt Buf 19:03.
Deuxième période
5—EDMONTON, Gregg 6 (Messier, Anderson) 2:23
Pénalités — Buffalo banc 6:25, Playfair Buf, Lumley Edm mineures, majeures, inconduites, Messier Edm inconduite de match, Huddy Edm 12:32, Wiemer Buf 15:11.

en bref...

■ *Mazeroski se joint aux Expos*

(PC) — L'ex-joueur de deuxième but Bill Mazeroski, des Pirates de Pittsburgh, s'est joint à l'organisation des Expos de Montréal. Il fait en effet partie de la liste des instructeurs des filiales que les Expos ont rendu publique, hier. Mazeroski agira comme instructeur des joueurs d'avant-champ. Larry Bearnarth agira de nouveau comme instructeur des lanceurs des filiales et Pat Mullin est également de retour au poste d'instructeur des frappeurs. À Indianapolis (AAA), le gérant Bob Rodgers sera secondé par Fred Norman. Lanceur des Expos en 1980, Norman a agi en tant qu'instructeur des lanceurs des mineures des Reds de Cincinnati, en 1983.

■ *Recrues: Franco domine*

NEW YORK (AP) — L'arrêt-court Julio Franco, des Indians de Cleveland, a reçu le plus de votes au scrutin organisé pour former une équipe d'étoiles composée exclusivement de recrues. La composition de cette équipe se lit comme suit, position par position: Greg Brock, des Dodgers de Los Angeles, au premier but, Bill Doran, des Astros de Houston, au deuxième but, Franco à l'arrêt-court, Nick Esasky, des Reds de Cincinnati, au troisième but, Darryl Strawberry, des Mets de New York, Ron Kittle, des White Sox de Chicago et Mel Hall, des Cubs de Chicago, au champ extérieur. Le receveur est Bill Kearney, des A's d'Oakland, et les lanceurs sont le droitier Mike Boddicker, des Orioles de Baltimore, et le gaucher Matt Young, des Mariners de Seattle.

■ *Le Canadien à TVEC*

TVEC a annoncé hier une entente de cinq ans avec les Productions Télé-Sports en vertu de laquelle la station de télévision payante télévisera au moins 15 matchs de la Ligue nationale cette saison. Les rencontres télédiffusées dont l'horaire a déjà été déterminé sont les suivantes: Boston à Montréal, le 22 novembre, Buffalo à Montréal, le 29 novembre, Islanders à Edmonton, le 4 décembre, Buffalo à Montréal, le 27 décembre, Montréal à Toronto, le 11 janvier, Philadelphie à Montréal, le 17 janvier, Chicago à Toronto, le 23 janvier, Montréal à Winnipeg, le 5 février, Los Angeles à Montréal, le 13 février, Boston à Edmonton, le 17 février, Calgary à Edmonton, le 24 février, Montréal à Edmonton, le 4 mars, Buffalo à Montréal, le 6 mars et Chicago à Montréal, le 19 mars.

■ *Place aux 30 Heures!*

Le Service des sports et loisirs de la Ville de Montréal précise qu'un total de 54 équipes, comprenant plus de 700 joueurs, participeront au cours du week-end à la première édition des *30 Heures du soccer*, une compétition que commandite la Brasserie Molson au profit du *Téléthon des étoiles*. Les compétitions ont commencé ce matin à 7 h, au Centre Claude-Robillard, et elles se poursuivront sans interruption jusqu'à 18 h, dimanche.

■ *Watson prend la tête*

MIYAZAKI, Japon (AP) — L'Américain Tom Watson a réussi la normale de 72 coups hier pour se hisser ex-aequo avec le Formosan Hsieh Min Nan au premier rang d'un tournoi de golf du circuit asiatique doté d'une bourse de $ 425,000. Watson, qui avait roulé un 72 lors de la première ronde jeudi et Hsieh, auteur de 73 et 71 lors de deux premiers jours, totalisent 144. Ils détiennent une avance d'un coup sur le Japonais Isao Aoki, vainqueur cette année des omniums d'Hawaii et du Japon, et son compatriote Chen Tze Ming.

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910 | Directeur: Jean-Louis Roy | Rédactrice en chef: Lise Bissonnette | Rédacteurs en chef adjoints: Jean Francoeur, Gilbert Brunet | Directeur de l'information: Jean-Guy Duguay | Directeur adjoint de l'information: Denis Lord | Directeur des services administratifs: Michel Paradis | Directeur de la publicité: Marcel Payette

Un point d'équilibre?

ENTRE les « fondamentalistes », qui réclamaient le maintien intégral de la loi 101, législation sacrée, intouchable et immuable, et les adorateurs du bilinguisme historique tout aussi sacré, intouchable et immuable, le gouvernement vient de glisser une formule timorée, peu susceptible de créer un nouvel équilibre dans les rapports entre les communautés linguistiques au Québec.

À la vérité, cette formule nul ne la possède. Mais des nombreux sondages récents, des témoignages entendus devant la récente commission parlementaire, de certaines nécessités reconnues généralement, des consensus généraux beaucoup plus larges que le contenu du projet de loi 57 auraient pu être dégagés. Ces consensus auraient rendu la vie plus harmonieuse dans cette province. Le projet de loi 57 s'en éloigne considérablement.

Mais ce jugement ne discrédite pas l'ensemble de la démarche gouvernementale ni des pans entiers du projet de loi. Le gouvernement ne s'était jamais engagé à reconnaître officiellement la communauté anglophone et à en tirer les conséquences. Le député David Payne aura échoué dans sa tentative d'amener son gouvernement sur ce terrain. C'est la théorie des « irritants » qui a toujours prévalu bien avant que M. Lévesque l'habille de ce mot restrictif et habile. C'est bien à ce niveau d'ailleurs que se cantonne le projet gouvernemental.

D'où le maintien rigoureux des noyaux durs de la législation linguistique, la consécration de la philosophie exclusive de protection de la langue française là ou plusieurs auraient souhaité un pacte nouveau où les droits des uns et ceux des autres auraient été également définis, reconnus et proclamés.

Ce pacte nouveau, disons-le franchement, n'aurait pas marqué l'abandon de tous les outils coercitifs ni le retour inconditionel à la liberté absolue de choix. Cette nostalgie a peu de prise sur les familles politiques québécoises. Cette nostalgie ne peut même plus compter sur de puissants plaideurs fédéraux comme en témoignent les affirmations récentes de MM. Trudeau et Joyal. Les effets conjugués de la prédominance sur ce continent de la langue et de la culture anglophone, du bilinguisme constitutionel québécois, celui des institutions de la minorité linguistique et celui consacré par les exceptions prévues à la loi 101 pour les sièges sociaux et maintenant pour les centres de recherche constituent un formidable soutien pour les anglophones québécois. Ils appellent des contre-poids pour la majorité francophone.

Ce pacte nouveau, ce point d'équilibre aurait conduit à des ajustements plus substantiels que ceux prévus par le projet de loi 57. On pense notamment à l'affichage, à l'accès à l'école anglaise pour les ressortissants canadiens s'installant au Québec et à la révision en profondeur de l'interprétation que donnent de la loi ceux qui sont chargés de l'appliquer.

Quatre politiques distinctes ont été proposées dans le cas de l'affichage: liberté absolu de choix; priorité à l'affichage en langue française assortie du droit d'utiliser une autre langue et cela pour l'ensemble du territoire; la même formule, mais limitée aux 91 municipalités déjà reconnues comme majoritairement anglophones; le statu quo repeint bien légèrement. Le gouvernement s'est cantonné dans cette dernière option. Il n'a tenu aucun compte des avis de nombreux groupes y compris celui de la Commission des droits de la personne qui, pour des raisons de justice ou de droit ont marqué leur préférence pour la deuxième ou la troisième formule. On sait désormais que les petits établissements ne peuvent pas afficher à l'extérieur dans les deux langues. Par contre, les établissements spécialisés pourront le faire dans la mesure où leurs produits sont typiques d'une nation étrangère ou d'un groupe ethnique particulier. Les juges devront définir ces termes. La base de référence est byzantine et dérisoire. Elle trahit une inhibition peu commune. Le projet de loi restreint là où il devait élargir les perspectives. Ces articles doivent être revisés.

S'agissant de l'accès à l'école anglaise pour les enfants des Canadiens qui s'installent au Québec, le gouvernement avait le choix entre deux formules qui se décomposent elles-même en de multiples sous-formules. Pour l'essentiel, le choix devait se faire entre la clause Québec et la clause Canada. On a choisi la clause Québec assorti d'une option apparemment astucieuse, la réciprocité unilatérale. Dans la mesure où une province ou un territoire canadien aura levé toute forme de discrimination envers sa minorité francophone dans le domaine scolaire, on ajustera en conséquence notre propre niveau de discrimination envers des nouveaux ressortissants québécois. Jean-Pierre Proulx explore le dédale de cette formule dans nos pages. Cette formule est pleine d'embûches dans son détail et indéfendable dans sa substance. On dira qu'elle marque une brèche dans la clause Québec. Soit. On dira qu'elle répond aux exigences d'une habile stratégie politique. Douteux. Elle est loin, bien loin de répondre au consensus des québécois, même si elle ouvre des perspectives nouvelles.

Enfin, s'agissant de l'interprétation que donnent de la loi ceux qui sont chargés de l'appliquer, la réforme est bien timorée. Le législateur a comblé des vices de forme importants. Il a cherché à limiter l'arbitraire réglementaire et administratif. Mais l'Office de la langue française se voit confirmer ses pouvoirs. Ils sont même élargis sans trop de garde-fou. C'est l'Office qui, selon l'article 144.1, définira ce qu'est un siège social et un centre de recherche et prescrira les conditions et les modalités des ententes particulières visant l'usage des langues dans ces lieux. Dans le cas de suspension ou d'annulation du certificat d'une entreprise, l'Office ne sera pas tenu de recevoir les observations « de toute personne intéressée ». Ces articles devront être revus et précisés. Le législateur ne peut ainsi laisser aller à la dérive des responsabilités aussi importantes.

Le statut des institutions anglophones n'est pas altéré par le projet de loi, ni altéré ni substantiellement amélioré. L'article 20 s'applique toujours dans le cas de nomination à des fonctions administratives. Le statut des langues y est cependant modifié. Deux individus y travaillant pourront légalement communiquer entre eux dans la langue anglaise, mais dès qu'il s'agit de rapports entre deux institutions, l'usage des deux langues serait obligatoire. Selon la loi telle qu'elle est maintenant, l'unilinguisme français leur était imposé. Ce changement ne saurait faire pavoiser quiconque tant il répond aux toutes premières notions du sens commun. D'autres modifications à la loi répondent aussi aux exigences du sens commun. On pense notamment à la libéralisation de la loi concernant les conditions d'accès aux ordres professionnels. On fera désormais confiance à la capacité de l'école anglaise québécoise. L'abolition des tests n'est cependant pas pour demain. Il faudra attendre l'année 87-88 pour qu'elle soit inscrite dans les faits.

Les propositions de M. Godin soulagent du discours étroit, mesquin et répétitif servi depuis tant d'années par M. Laurin. Insuffisantes, elles signalent cependant un important rapprochement des réalités et l'abandon du dogmatisme. Le Québec s'en trouvera mieux et dans son fonctionnement et dans sa réputation.

— JEAN-LOUIS ROY

Dans la plomberie...

QUÉBEC

GILLES LESAGE

« PAS QUESTION d'entrer dans la plomberie », répond M. Pierre Marois à toutes les questions portant sur l'application de l'ambitieux programme de main-d'oeuvre que le premier ministre a annoncé, dimanche soir, dans le cadre du plan d'action pour intensifier la relance de l'économie.

Comme s'il s'agissait de plomberie que de tenter de savoir quand et comment se fera, par exemple, la réorientation de l'aide sociale accordée aux personnes aptes au travail. Bien sûr, comme dit le ministre de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu, un tel virage ne se fait pas en criant ciseau ou, selon les termes du ministre des Finances, la recherche d'une « nouvelle normalité » implique une transformation profonde des attitudes et des mentalités. Mais comment pense-t-on entreprendre cette besogne herculéenne et la mener à bien si l'on ne se donne même pas la peine d'informer les citoyens de l'état réel du dossier, des objectifs précis à court et à moyen terme, des étapes prévues, des échéanciers, des transitions à ménager, et le reste ?

Étrange façon de procéder que celle d'un gouvernement qui donne un grand spectacle télévisé, sur ses propres ondes, pour dramatiser une cinquantaine de mesures, plus ou moins importantes et nouvelles, mais qui, par la suite, se réfugie derrière la plomberie pour ne pas préciser comment il entend livrer la marchandise. Il y a bien eu quelques séances d'information privées au cours de la semaine, les conférences de presse sectorielles commencent à tomber comme morne pluie en novembre; mais le premier ministre et ses collègues s'en tiennent depuis une semaine au discours politique, très vague et très flou, qu'ils amplifient et explicitent à peine.

C'est ainsi que quelques journalistes ont pu apprendre que la réorientation générale des programmes de main-d'oeuvre est le fruit, encore sec, d'une commande politique et non la quintessence des études et des réflexions technocratiques. Plus intéressant encore, les ministres Yves Bérubé et Pierre-Marc Johnson auraient éprouvé quelque difficulté à vendre leur formule-choc, sinon à leurs collègues, du moins à l'appareil bureaucratique, qui se rebifferait à la perspective de sortir des ornières et des sentiers battus par des replâtrages temporaires qui ne mènent nulle part.

Si tel est le cas, on comprend mieux pourquoi M. Marois ne veut s'aventurer dans ce qu'il appelle la plomberie, d'autant plus que la commande ministérielle vient à peine d'être transmise à la machine, qui aura sûrement besoin de plusieurs mois pour la digérer. Mais pourquoi ne pas faire état de ces contraintes ? Pourquoi ne pas mettre les citoyens dans le coup ? Pourquoi ne pas faire preuve de la transparence tant vantée mais si peu appliquée ? Mystère et boule de gomme.

Québec veut combler la distance qui existe entre une idée novatrice et sa mise en application, disait cette semaine le ministre Gilbert Paquette, à propos de l'Agence québécoise de valorisation industrielle de la recherche. Il devrait faire partager ce noble objectif à plusieurs de ses collègues, sinon la plupart, qui s'imaginent qu'il suffit de dire les choses, ou de diffuser un communiqué de dix lignes, pour qu'il en soit fait ainsi.

Avec le mirobolant plan concernant l'aide sociale, le programme massif de financement des entreprises — les $2 milliards qui miroitent dans le désert aux yeux des PME criblées de dettes et assoiffées de capital — est probablement l'aspect le plus novateur du long « point de mire » dominical de M. Lévesque. Selon le discours-fleuve, ce programme « sera mis en oeuvre par la Société de développement industriel et en coopération avec les principales institutions financières du Québec ». Va pour les Caisses populaires qui, selon le premier ministre, ont été dûment consultées et ont donné leur accord. Quant aux banques, leurs représentants ont eu droit, à l'heure du petit déjeuner à la retraite fermée de Compton, à un bout de papier griffonné sur la table par M. Parizeau et à de brèves salutations de M. Lévesque, pressé d'engouffrer ses toasts. Les banquiers ont quitté le ministre en prenant acte du projet, en promettant de l'analyser et de faire rapport. Trois jours plus tard, il faisait l'alléchante manchette du plan d'action gouvernemental.

Ici encore, le gouvernement nous présente comme un fait accompli une généreuse esquisse, une ébauche qui a besoin d'être raffinée. Pourquoi ne pas le dire, pourquoi ne pas donner l'heure juste ? Le bon peuple est capable de comprendre, il est même capable, au prix où elle coûte, de tenter de se démêler dans la plomberie. Et que dire de ces fameuses « fiches techniques » évoquées par M. Lévesque, qui sont en fait des énoncés d'intentions générales ? Le détail viendra au fur et à mesure que le plan se déploiera dans toute son ampleur, assurent les ministres. On veut bien, mais où sont les pièces justificatives, les analyses, les études, les documents ?

Passé du côté du pouvoir, un journaliste un peu cynique s'empressa un jour de fouiller dans les deux ou trois dossiers qui l'intéressaient et dont on disait qu'il n'avait soulevé que le dessus du panier dans ses reportages. À son grand désarroi, il constata que les bouts de papier dont il avait fait état en primeur étaient les seules pièces aux dossiers litigieux. D'avoir perdu ses dernières illusions, il en est plus cynique encore.

Il y a de ces surprises, quand on entre dans la plomberie...

Fait accompli à Chypre

L'IMBROGLIO chypriote s'est enrichi d'un nouvel élément avec la proclamation, mardi, d'une « République turque du nord de Chypre ». Il faut avoir la naïveté, vraie ou fausse, de M. Rauf Denktash, qui sera le président de ce nouvel État, pour prétendre que ce fait accompli facilitera les négociations entre les deux communautés qui coexistent sur l'île, sans cohabiter.

Pourtant, la création de cette République qui prend la suite d'un « État fédéré turc » pourrait bien apparaître rapidement comme une simple péripétie, malgré l'indignation d'Athènes et des Chypriotes grecs, et la désapprobation mesurée de la communauté internationale. Elle ne change rien, en effet, à la situation d'un pays où les déchirements et la violence ont survécu à l'indépendance. Tiraillées entre leurs deux mères patries respectives, la majorité grecque de Chypre et la minorité turque n'ont jamais réussi à se forger une identité nationale commune.

La proclamation d'une République turque indépendante ne crée pas la partition; elle en prend acte. La véritable coupure s'est produite en 1974, quand les troupes d'Ankara ont occupé, sans demander la permission à qui que ce soit, 40 % du territoire de l'île, obligeant la quasi-totalité de la population grecque, soit 200,000 personnes, à se réfugier au Sud. La suite n'a été qu'un long ballet diplomatique, marqué de ruptures définitives et de reprises sans lendemain, sous le regard impuissant des Nations unies.

La Grande-Bretagne, puissance garante, avec la Grèce et la Turquie, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale de Chypre, « déplore » cette nouvelle violation des traités comme elle a déploré les précédentes. Mais il est bien clair qu'elle n'est pas plus décidée que par le passé à assumer ses obligations envers une ancienne colonie où elle conserve pourtant deux bases militaires importantes. Les États-Unis chercheront surtout à éviter d'envenimer une querelle entre deux de ses alliés en Méditerranée, une Grèce socialiste qui n'a pas besoin de prétexte pour s'en prendre à eux, et une Turquie qui joue un rôle essentiel dans leur stratégie, et où le régime militaire vient de se donner une teinture démocratique. Un regain de tension entre Athènes et Ankara, qui ont été au bord de la guerre en 1964 et en 1974, précisément à cause de Chypre, ne pourrait que faire le jeu de Moscou.

En prenant une décision unilatérale, M. Denktash savait qu'il n'avait rien à perdre. Considéré par M. Kyprianou, président de la République de Chypre, comme le simple chef de la communauté turque, il peut se présenter désormais comme le président d'un État indépendant. Mais il lui manquera la reconnaissance internationale, celle d'Ankara ne pouvant suffire à accroître son poids dans les négociations qu'il dit appeler de ses voeux après les avoir rompues. Comme les Nations unies, qui ont maintes fois fait la preuve de leur inefficacité dans cette affaire, restent le seul recours, Chypre conforte sa place sur la malheureuse liste des pays divisés.

Reproduit du « Monde » du 17 novembre

Moi, les bébés pleurent

JEAN FRANCOEUR

BLUE

J'AI toujours su que je n'avais aucun avenir politique. Et j'en reçois sans cesse confirmation.

Ainsi, l'autre soir, en feuilletant l'hebdo régional de notre beau comté de l'Assomption, une photo attira mon regard: celle de M. Jacques Parizeau, de passage à l'Épiphanie, en arrêt devant un bébé ravissant, tout ce qu'il se fait de plus joufflu, fruit de ce qu'il nous reste encore d'initiative locale.

M. Parizeau, l'oeil attendri, regarde l'enfant, y décelant déjà les traits de cette « garde montante » sur laquelle il fonde de si grands espoirs. Pour un peu, on entendrait le député de l'Assomption zézailler ses gentillesses.

Notre ministre des Finances a bien de la chance. Moi, quand je m'approche, les bébés pleurent.

On me dit: « Ce sont tes lunettes. » Je les enlève, mais les sanglots redoublent. « C'est ton nez. » Je fais mine d'accepter ses explications aussi généreuses que primaires. Car je sais, moi, pourquoi le bébé pleure. Le bébé le sait aussi. Mais il ne sait pas qu'il sait. C'est la seule différence entre lui et moi. Car nous souffrons, tous deux, de la même angoisse existentielle. Mon inquiétude métaphysique, je la porte depuis assez longtemps pour avoir pu l'apprivoiser. Mais, chez lui, elle est trop récente, plus intolérable, et le spectacle de ma propre angoisse exacerbe la sienne.

Il y en aura pour se récrier. Impossible ! Un enfant de cet âge ne peut absolument pas se poser déjà la seule question qui importe vraiment: être ou ne pas être ?

J'ai prévu l'objection et rassemblé, pour y répondre, toute une documentation. (Seuls les petits malins sauront que je n'ai eu, pour ce faire, qu'à feuilleter une récente livraison de Time.)

Jusqu'ici, les parents ne disposaient que du manuel du Dr Spock. Et le bon docteur, devenu septuagénaire, avait semé un vent de panique dans des millions de familles américaines en mettant en doute ses propres principes.

Les parents d'aujourd'hui peuvent profiter d'une somme de travaux et de recherches encore jamais égalée. De partout, de la Maternité Baudelocque du boulevard Port-Royal à Paris jusqu'au laboratoire de psychologie enfantine de l'Université de Californie à Los Angeles, les études convergent. Les parents apprennent ainsi, non sans un certain effarement, que leurs bébés en savent beaucoup plus qu'ils n'osaient l'imaginer; les bébés en voient plus, ils en entendent plus et, surtout, ils en comprennent plus.

Conclusion que M. Parizeau paraît ignorer: on ne peut plus, sans risquer les pires déconvenues, transiger avec les bébés comme autrefois, de manière puérile.

Revenons à cette photo. Manifestement, M. Parizeau, génétiquement conditionné pour reconnaître dans tout individu l'électeur potentiel, ne s'inquiète nullement de l'opinion du nouveau-né. Il cherche plutôt, en s'extasiant, à s'attirer les bonnes grâces de la jeune maman. Il a tort. Tout se joue, politiquement, dans les douze premiers mois.

Il est pourtant facile — un jeu d'enfant, disait-on jadis — de deviner ce que le bébé pense de M. Parizeau. Devant le grand homme, le regard est ferme, sans étonnement niais ou admiration béate. Ni vénération, ni crainte, ni mépris. De la hardiesse plutôt. Et par-dessus tout, un scepticisme sans borne. Cet enfant, on n'en doute plus, a entendu le dernier exposé budgétaire du ministre.

Tout poupin qu'il soit, il n'arrive pas à croire que notre trésorier, qui se targue d'en remontrer à tous les experts du gouvernement fédéral, ignorait que les accords fiscaux ne prendront effet qu'avec le prochain budget, celui de 1984-85. D'ici là, des mécanismes de garanties de revenu ont été mis en place. Et M. Parizeau, qui suit à la trace chaque centime que le contribuable met à sa disposition (c'est toujours le bébé qui pense), ne pouvait pas ne pas avoir prévu le prétendu « cadeau surprise » de $278 millions dont il a fait état mardi.

Que M. Parizeau ne se fasse pas d'illusion, le bébé n'était pas dupe de ses gui-di-gui-di. Cet enfant-là, fille ou garçon, est promis à une brillante carrière ... d'éditorialiste.

LETTRES AU DEVOIR

■ *Les « suppliciés » du sabot*

PERSONNELLEMENT, j'en ai pardessus le ras le bol de lire des historiettes sur les pauvres-types-harcelés-par-des-huissiers-qui-posent-des-sabots.

À titre d'avocat, je suis entièrement d'accord avec les règles de droit qui visent à protéger l'individu: droit d'être entendu, ne pas être puni deux fois pour une même infraction, etc.

Mais, à titre de citoyen, je comprends mal pourquoi des types qui accumulent pour des centaines ou même des milliers de dollars de contraventions impayées viennent se plaindre aux journalistes. Qu'ils commencent donc à obéir aux lois et aux règlements. S'ils les enfreignent, qu'ils payent.

Ayant moi-même, pour une rare fois, commis récemment une infraction aux règles de stationnement, j'ai payé, sans rechigner, dans les 48 heures, l'amende de $25.

Je n'en fais pas un plat. Alors, pourquoi les « suppliciés » (!) du sabot viennent-ils nous casser les pieds avec la triste histoire de leur vie ?

— YVES TARDIF
Sainte-Julie, 15 novembre

■ *Une ressource qui disparaîtra*

LE CONSEIL des affaires sociales et de la famille vient de publier une étude démontrant que les troubles mentaux prennent la part la plus importante des dépenses publiques de santé au Québec (17,9%). Il précise en outre que ce coût élevé est surtout imputable à la médicalisation et aux soins en établissement.

La rentabilisation des soins psychologiques et sociaux cause donc actuellement de nombreux soucis à la société en général et au ministère des Affaires sociales en particulier. Il faut par conséquent trouver diverses solutions non-médicales et sur une base externe.

Pourquoi alors le ministère envisage-t-il en même temps la fermeture d'un service qui répond justement à ces deux critères?

Il existe en effet dans la région métropolitaine une institution privée à but non-lucratif qui depuis 40 ans offre à la population des services psychologiques et sociaux dont la qualité est reconnue et qui non seulement sont rapidement accessibles, mais qui en outre sont dispensés à un tarif adapté à la capacité de payer de chacun.

Le Centre d'orientation et de réadaptation de Montréal reçoit en effet en consultation des enfants, des adolescents, des adultes, des couples et des familles en difficulté dont les besoins sont suffisamment pressants pour ne pas tolérer les longues attentes dans les services publics, gratuits mais engorgés, et qui, par ailleurs, n'ont pas les moyens financiers d'aller consulter dans les bureaux privés. Le Centre d'orientation offre donc ses services à une population doublement défavorisée: en urgence et à revenu faible ou moyen.

Le Conseil de la santé et des services sociaux de la région du Montréal métropolitain (CSSSRMM) menace actuellement de mettre fin aux services de la clinique externe du Centre d'orientation, alléguant que la clientèle du Centre pourra trouver ailleurs les soins dont elle bénéficie actuellement. Or, il n'en est rien: ou bien elle ira grossir les listes d'attente des organismes publics au risque de voir son état se détériorer (il faut actuellement attendre un an avant d'être reçu à la clinique de psychosomatique de l'hôpital Sacré-Coeur!), ou bien elle se verra confrontée à son incapacité de se payer l'aide offerte par les bureaux privés.

Avec la fermeture des services externes de la clinique du Centre d'orientation disparaîtrait une autre ressource dont le contribuable à revenu faible ou moyen a un urgent besoin. Or cette ressource s'autofinance à 40% grâce à sa clientèle, elle traite une population où le risque suicidaire est élevé (environ 17%), elle a une productivité et une rentabilité impossibles à atteindre en milieu public.

Pourquoi donc le CSSSRMM veut-il abolir aujourd'hui une institution qui applique avec succès depuis des années une solution d'avenir, efficace et rentable?

— GÉRALD LAJOIE
Pierrefonds, 13 novembre

■ *Dans le coeur des hommes*

MICHEL Boudreau (LE DEVOIR du 9 novembre) se dit insulté et répond par l'insulte. Et l'insulte est violente. Il s'en prend à une « petite personne », à un « petit cerveau » qui n'a même pas le mérite de ses opinions parce que « blanchi par l'impérialisme américain ». Propos méprisants et révoltants, profession ratée de foi pacifiste et d'objectivité.

Y a-t-il une guerre qui n'ait pas commencé dans le coeur des hommes, dans la hargne des mots et des sentiments?

L'agression verbale ne dément-elle pas la conviction déclarée de celui qui prétend lutter contre « la faim dans le monde, la contamination, la sécheresse et les disparités sociales »?

En ce qui concerne la menace nucléaire, s'il y a urgence, le fait demeure que les pressions de masse et de mille autres formes (par les journaux, par les recherches publiées, par la composition pluraliste de nos institutions démocratiques) qui s'exercent sur nos gouvernements ne se font pas sentir en Union soviétique et ailleurs derrière le rideau de fer. J'aimerais voir le pacifisme s'orienter vers la recherche de moyens susceptibles d'informer et de libérer l'opinion muselée dans les pays de l'Est, ne serait-ce que sur cette seule question de la menace nucléaire, afin que cette opinion publique réponde, enfin à la nôtre. J'aimerais aussi le voir faire écho (disons un tollé) aux peines d'emprisonnement de plusieurs années décernées aux pacifistes qui n'ont pas la sanction officielle de leurs dirigeants communistes. C'est à ce prix que le pacifisme se débarrassera de l'image qu'il projette d'un cheval de Troie.

— ANDRÉ VERSAILLES
Aylmer, 9 novembre

■ *À propos de désobéissance . . .*

QUI SONT les criminels ?

Quelques individus qui osent dénoncer la politique déshumanisante des blocs de l'Ouest et de l'Est ? Ou bien ces mêmes gouvernements qui restent les yeux clos face aux alternatives qui feraient de leur ogives nucléaires du pain pour tous ?

Si on considère que les investissements pour procurer des emplois dans le secteur militaire relèvent de la haute technologie, il est clair que cela coûte très cher et crée peu d'emplois. De plus, un certain scepticisme est de rigueur quant aux bienfaits de ces produits pour la société.

Pendant que des milliards sont investis pour améliorer des techniques de plus en plus meurtrières nous, pacifistes, sommes arrêtés pour méfaits criminels parce qu'on s'est assis à l'entrée du consulat américain et du consulat soviétique affirmant ainsi notre désaccord vis-à-vis cette politique destructive et non profitable à l'humanité.

Nous étions tous conséquents avec notre geste qui nous plaçait inévitablement en face du risque d'être incriminés. Notre motivation est de dénoncer une injustice et la seule réponse qu'ils ont trouvée a été de nous mettre derrière les barreaux; peut-être ont-ils agis ainsi dans l'espoir d'étouffer nos revendications. Geste dérisoire . . . car tant qu'il aura des injustices, il y aura toujours des gens comme vous et nous pour réagir.

— ALEX BATTAGLINI
SYLVIE PICHÉ
Montréal, 7 novembre

■ *Aux dépens de l'éducation*

Lettre adressée à Mme Rita G. Perreault, présidente du conseil de la commission scolaire Les Écores

LA commission scolaire Les Écores aurait fait preuve selon certains hebdos régionaux, de bonne administration en accumulant des surplus budgétaires et en les redistribuant à ses contribuables par voie de réduction de la taxe scolaire. Cela ne me paraît pas évident. Il faudait faire la preuve que ces économies n'ont pas été réalisées aux dépens de la qualité de l'éducation.

Les contribuables qui ont des enfants à l'école publique n'attendent pas de leur commission scolaire qu'elle leur fournisse une éducation à bon marché.

Le maintien de la taxe scolaire à un bas niveau profite surtout à ceux qui n'ont pas à subir les inconvénients d'un manque de ressources financières en éducation. Je pense à ceux qui n'ont pas d'enfants d'âge scolaire et à ceux qui envoient leurs enfants à l'école privée, et ils sont très nombreux sur le territoire de la commission scolaire Les Écores.

Il y a toujours de la place pour l'amélioration en éducation. Quand on voit à quel point le nombre de manuels scolaires est insuffisant dans les écoles publiques et quand on pense à la qualité douteuse de certains modules d'apprentissage en usage dans un projet-pilote comme la polyvalente Georges-Vanier, on souhaite que les budgets alloués pour l'éducation servent à autre chose qu'à alléger le fardeau fiscal de certains privilégiés.

— JACQUELINE BLAIS
Laval, 3 novembre

LE DEVOIR est publié par l'imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1.

Il est composé et imprimé par l'imprimerie Dumont, division du Groupe Quebecor Inc., dont les ateliers sont situés à 9130 rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

LE DEVOIR est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Quebecor Inc., située à 775 boulevard Lebeau, Ville Saint-Laurent, H4N 1S5. Tél.: 332-0680.

LIVRAISON À DOMICILE PAR PORTEUR: Édition quotidienne: 2,25$ par semaine. Le samedi seulement: .50¢. Pour information: à Montréal: 332-3891; à Québec: 687-2022

ABONNEMENT: Édition quotidienne $110. par année; 6 mois $56.; 3 mois: $30. À l'étranger: $120. par année; 6 mois $62.; 3 mois: $32.; édition du samedi $26. par année. Postez votre chèque ou mandat-poste à: LE DEVOIR, 211 rue St-Sacrement, Montréal, Québec H2Y 1X1. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Pour information: (514) 844-3361.

Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

LE CHEF D'ORCHESTRE ET LES SOURIS

DANIEL LATOUCHE

CE FUT un discours mémorable, probablement le meilleur que le premier ministre ait prononcé depuis quelques années. Que le parti gouvernemental en retire des avantages électoraux ne devrait pas surprendre ni scandaliser personne. Après tout, c'est ainsi que fonctionne notre processus politique. C'est la meilleure garantie du fonctionnement normal de notre démocratie. Il ne faut pas confondre le sens critique et le refus systématique de voir les choses telles qu'elles sont. Ce fut un très bon discours, un point c'est tout. Il n'y avait qu'à voir les cafouillements de Robert Bourassa le lendemain soir pour s'en convaincre.

Mais ce fut aussi un discours important. En 30 minutes M. Lévesque annonçait que son gouvernement avait pris pas moins de six décisions importantes sur des sujets qui ont fait hésité tous les gouvernements québécois, y compris l'actuel, depuis 20 ans. S'il est vrai que gouverner c'est décider, on peut dire que nous venons d'en avoir une « over-dose » à laquelle notre organisme n'était peut-être pas préparé.

Tout d'abord le gouvernement a enfin fait son lit quant au rôle économique et culturel que doit jouer la métropole. Depuis une génération, le débat fait rage entre les tenants des régions et de la décentralisation et ceux qui n'ont de cesse d'affirmer que Montréal doit tenir sa place parmi les grandes villes du continent sinon c'est toute l'économie québécoise qui fout le camp. La réponse est venue comme un coup de clairon et, fait surprenant, sans aucune excuse et sans les précautions oratoires d'usage sur les vertus des régions et des petites patries. Il fallut sept ans au ministre des Affaires culturelles pour annoncer le déménagement du Musée d'art contemporain, et voilà qu'en un seul discours le premier ministre annonce la construction d'une Maison de la musique, d'un Musée des sciences et de la technologie, d'un agrandissement au Musée des Beaux-Arts et d'un Centre de la nature et de l'agriculture. On est si peu habitué à ce style qu'on ose à peine y croire. Pauvre Marcel Léger. Il y aurait eu là matière à quelques centaines de communiqués de presse.

Le débat est lui aussi clos pour ce qui est de l'aide sociale c. le retour au travail. Les dernières hésitations social-démocrates sont tombées et le gouvernement vient de trancher en faveur des recommandations déjà contenues dans le rapport Castonguay mais que personne n'avait eu le courage d'appliquer. C'est un vieux projet que le premier ministre caressait sans doute depuis 1965. Après avoir étatisé la charité privée dans les années 60, le Québec décide cette fois de prendre ses distances d'avec la charité institutionalisée, qu'elle soit privée ou publique.

Le virage est encore plus étonnant en ce qui concerne ce vieux débat entre la grande et la petite entreprise. On se souvient que le Parti québécois avait déjà fait passablement de kilométrage politique en accusant l'ancien gouvernement de céder à la tentation des méga-projets. Cette fois, on reconnaît pleinement que la petite et la moyenne entreprise ne peuvent croître, et n'oublions pas que ce sont elles qui créent les emplois, si le paysage économique ne comprend pas quelques géants.

Depuis longtemps la question du financement de l'entreprise oppose les partisans des mesures d'aide directe à court terme et ceux qui privilègent les mesures indirectes à plus long terme. En fait, il ne s'agit pas d'un véritable débat puisque tous les intervenants savent très bien, et l'exemple japonais est là pour le rappeler, que seul la préoccupation du long terme permet à une économie de s'en sortir. Malheureusement les gouvernements ne sont pas réélus à long terme mais à tous les quatre ans. Cette fois un gouvernement québécois décide de faire un pari sur l'avenir et choisit de laisser les entreprises s'organiser elles-mêmes selon leurs priorités. Pour ce faire l'État va lever l'hypothèque de la fluctuation des taux d'intérêt augmentant ainsi la marge de manoeuvre des entreprises. C'est la fin de l'État-maître-d'oeuvre de la planification économique. Une autre question de réglée.

Pour ce qui est de la recherche scientifique trois questions font les beaux jours des débats de spécialistes depuis 15 ans. Le gouvernement doit-il s'occuper directement de recherche scientifique ? Est-ce l'entreprise qui est l'organisme le mieux placé pour mener à terme une recherche scientifique dont on est ainsi certain qu'elle servira à quelque chose ? Ou ne doit-on pas favoriser au contraire la recherche fondamentale dans les universités pour en faire bénéficier tout notre système d'enseignement supérieur ? Le nombre de rapports qui ont été rédigés sur ces questions suffiraient à remplir une bibliothèque. Depuis le rapport Lamontagne, le Canada s'est même donné une spécialisation mondiale dans la production de rapports sur le retard scientifique. Sur ce plan notre recherche scientifique est à l'avant-garde. Cette fois encore le gouvernement a fait son lit. C'est vers des centres de recherches situés dans les universités mais auxquels seront directement associés les entreprises que porteront dorénavant une bonne partie de nos efforts de recherches.

Dernier point et non le moindre, celui des jeunes. Il est devenu évident que le premier ministre a décidé d'en faire son dossier personnel. À ma connaissance c'est la première fois qu'il prend une telle responsabilité envers un dossier sectoriel. Cet intérêt a déjà donné des résultats. Alors que depuis deux ans le débat sur les jeunes s'enlise dans des considérations de haute voltige idéologique sur l'acceptabilité d'un service civique ou l'équité d'une aide sociale réduite, l'action gouvernementale s'oriente dans une toute autre direction, celle de procurer aux jeunes de vrais emplois en leur donnant accès à la formation et l'expérience là où elles se trouvent, c'est-à-dire à l'école et dans les milieux de travail.

On exagère à peine en disant que ce sont là six tournants parmi les plus importants qu'un gouvernement ait tenté de donner à la société québécoise depuis 1960. On en reparlera encore dans 10 ans et nous devrons vivre encore longtemps avec les conséquences de ces décisions. Espérons que ces choix sont les bons.

Une autre dimension de ce discours doit aussi être soulignée. Pour une fois, on sentait qu'une ligne directrice avait présidé à la mise en forme de ce catalogue de mesures. Pendant toute la Révolution tranquille le mot d'ordre avait été celui de rattrapage. Puis, le nationalisme aidant, on a fini par oublier le rattrapage pour privilégier la différentiation. L'important n'était plus d'être les égaux mais d'être différents. Cette fois, un nouveau mot d'ordre est lancé, celui d'être les meilleurs. Le renversement de vocabulaire est complet. On croyait entendre de nouveau un célèbre « Désormais ».

Face à un René Lévesque si confortable dans son rôle de chef d'orchestre, on a dû subir les questions insignifiantes de bon nombre de journalistes qui avaient l'air d'autant de souris à la recherche de leur fromage. La seule chose qui semblait les intéresser était de voir le premier ministre préciser à la troisième décimale le coût direct de ces programmes et le nombre exact d'emplois créés. Cela faisait pitié à voir. Pas un seul d'entre eux n'a vu que ce discours proposait des réorientations majeures, et peut-être irréversibles, au développement de la société québécoise. Personne n'avait fait ses devoirs. On jouait plutôt les désinvoltes et les petits malins. Certes il ne leur était pas demandé de lancer des fleurs. On aurait cependant aimé qu'ils posent les vrais questions: « Quelles sont les options de développement que le gouvernement a laissé tomber pour choisir celles-ci ? « Doit-on s'attendre à une réorientation d'aussi grande envergure avec la questions nationale ? » « Qui va assurer la coordination de cette réorientation ? »

C'est à se demander...

Simon Bolivar, en marge d'un bicentenaire

CLAUDE MORIN

Professeur d'histoire de l'Amérique latine à l'Université de Montréal



L'ANNÉE 1983 aura connu de par le monde plusieurs manifestations destinées à marquer le bicentenaire de la naissance de Simon Bolivar. En Amérique latine des congrès lui ont été consacrés, rappelant combien sa pensée demeure actuelle. Ailleurs des Sociétés bolivariennes ont organisé des colloques et des actes commémoratifs. Des publications ont vu le jour, patronnées par des organismes aussi divers que l'Unesco ou le *Foreign Office* britannique. Le Québec n'est pas demeuré en reste: le 3 novembre, on dévoilait à Québec une statue équestre de Simon Bolivar, don du gouvernement vénézuélien.

De tous les hommes qu'a produits l'Amérique latine, Bolivar est celui qui a le plus vocation oecuménique. I n'en fut pas toujours ainsi. Ses compatriotes libéraux furent longtemps ses ennemis idéologiques parce qu'il avait de la liberté une vision moins hypocrite qu'eux et de l'État une conception plus interventionniste. Des dictatures en mal de légitimité se firent en revanche les grands prêtres d'un culte bolivarien aussi partial qu'excessif, lequel a durablement gêné la juste appréciation de son oeuvre.

Bolivar fut l'acteur suprême de l'indépendance de l'Amérique espagnole. C'est en considérant les défis gigantesques qu'il sut relever et en confrontant sa conduite à celle de ses contemporains et successeurs que la stature extraordinaire de Bolivar prend tout son relief. Dans la gestation de nouvelles républiques, sa personnalité fut assurément un facteur pour l'activation et l'orientation des autres facteurs. Bolivar assuma plusieurs rôles. Sa grandeur aura été de lutter jusqu'à sa mort (en 1830) pour la réalisation d'objectifs fondamentaux en leur accordant, suivant le moment, la priorité que chacun devait recevoir.

Aucun titre ne fut autant mérité que celui de « Libérateur ». Bolivar dirigea les luttes qui devaient aboutir à l'émancipation de cinq nations, à savoir le Venezuela, la Colombie, l'Équateur, le Pérou et la Bolivie. Il unifia sous son commandement des armées disparates mal équipées, transformant des mouvements hétéroclites en une force suffisamment unie pour vaincre un ennemi souvent supérieur. Il était avant tout un meneur d'hommes. Avec une habileté consommée, il attira sous sa houlette les divers chefs de guerre et leurs troupes; il sut en outre mobiliser des appuis étrangers, notamment en Grande-Bretagne.

Un rassembleur — Avant même d'avoir complété sa mission de général d'armée, Bolivar assuma la direction des jeunes républiques. Il ne put jamais gouverner longtemps le même pays. Les institutions résistaient mal aux ambitions personnelles et aux particularismes régionaux. Sollicité de partout, Bolivar allait s'épuiser pendant plus de cinq ans à jouer au pompier, de la Paz à Caracas, dans une vaine tentative pour conférer une stabilité aux nouveaux États.

L'anarchie et la tyrannie: tels étaient les maux qui guettaient l'Amérique espagnole à l'aube de l'indépendance. Ils résument le dilemme que fut la carrière politique de Bolivar. Aucun autre dirigeant ne fut plus obsédé que lui d'éviter l'un sans tomber dans l'autre. Sa pensée et sa pratique politiques tiennent tout entières dans une tension permanente entre deux pôles: la liberté et l'unité.

Au nom de la liberté, il avait pris les armes enduré des tourments, sacrifié sa fortune personnelle afin que des peuples puissent s'émanciper d'un colonialisme oppresseur. Chez lui, le mot ne fut jamais un vocable creux, l'artifice par lequel d'autres cherchaient à renverser des rivaux pour leur seul profit. Il était par principe un démocrate, un partisan des élections. Il ne se faisait pourtant pas d'illusions: les conditions de l'heure se prêtaient plus à la démagogie et à la tyrannie qu'à la démocratie représentative.

Le principe de l'unité fut néanmoins la colonne vertébrale de son oeuvre. Il s'employa constamment à forger l'unité et à la défendre. Il fut essentiellement un *rassembleur* regroupant d'abord des forces militaires puis tentant, avec moins de bonheur, de réunir de nations. Un État central fort lui paraissait être un gage de survie et d'efficacité. Jamais il ne serait prétexte à une domination personnelle. Beaucoup de ses successeurs n'auront pas la même conception désintéressée du centralisme. Il croyait à la division réelle des pouvoirs. Homme de guerre, il jugeait les fonctions militaires incompatibles avec les tâches administatives.

Barrage contre l'anarchie, le gouvernement civil fort était également un moyen de rendre la liberté et l'égalité effectives. Pareille association se situait aux antipodes de la pensée libérale de l'époque. Le meilleur gouvernement n'était-il pas celui qui intervenait le moins, laissant les individus vivre *inégalement* leur égalité juridique? Bolivar était un abolitionniste. Prêchant par l'exemple, il exhorta tous les planteurs à libérer leurs esclaves, considérant comme « une folie qu'une révolution pour la liberté essaie de préserver l'esclavage ». Il rejetait en outre tout préjugé racial. Il avait du citoyen une définiton assez large pour l'époque, au point que beaucoup de pays d'Amérique ne l'avaient pas encore retrouvée en siècle plus tard. Conscient que l'ignorance formait le terreau de la tyrannie, il se préoccupa d'éducation.

Que ces réformes soient demeurées sans lendemain immédiat n'enlève rien à leur concepteur. Leur sort aura avant tout coûté cher à ce continent et à ses majorités opprimés. Il aura scellé pour longtemps l'inégalité sociale.

Le visonnaire — Bolivar fut un visionnaire. Aucun autre trait ne résume mieux sa vie et son oeuvre. Aucun ne lui confère autant une place parmi les géants de l'histoire universelle. Pour un homme identifié d'abord à l'action, il présente une pensée d'une grande richesse. Il s'impose à tous ses contemporains par sa supériorité intellectuelle. Il fut assurément un fils des Lumières: l'égalité, la liberté, la souveraineté populaire, le progrès, le bonheur constituaient ses maîtres mots. Autodidacte, il emprunta des idées pour les fondre dans une pensée originale. À la différence de ses compatriotes libéraux, il ne croyait pas à la transplantation de modèles: « Le gouvernement doit s'identifier, pour ainsi dire, aux circonstances, à son époque et aux hommes qui l'entourent. » Il recherchait un système politique adapté aux réalités locales, capables d'assurer le maximum de liberté dans la stabilité et le progrès. Simultanément il aspirait à transformer les structuress héritées du colonialisme. Chaque fois qu'il assuma des pouvoirs dictatoriaux (au sens de la Rome antique), ce fut dans un contexte de crise grave, à la demande de corps représentatifs, pour une courte période, jamais à des fins répressives et encore moins personnelles.

Centraliste sur le plan interne, Bolivar était fédéraliste sur le plan continental. Il se fit le champion de l'intégration des jeunes nations. Il y voyait un remède contre l'instabilité interne, un rempart contre les appétits extérieurs et une exemple de fraternité universelle. L'histoire a donné raison à sa conception géopolitique de l'unité. La balkanisation de l'Amérique latine au XIXe siècle donna prise aux impérialismes. L'idéal intégrationniste fut réalisé par et au profit des États-Unis, ce voisin que Bolivar admirait mais dont il se méfiait énormément. Après un siècle de panaméricanisme vertical, il semble bien que l'Amérique latine soit plus proche de comprendre la portée du projet origninal, celui d'une « société de nations soeurs » De regroupements aussi variés que le Système économique latino-américain (SELA), le Pacte nandin et le groupe de Contadora constituent des pas dans le sens d'une intégration autonome.

Ce n'est pas sacrifier à une formule de rhétorique que d'affirmer que Bolivar eut contre lui d'être en avance sur son temps. Cet homme, né parmi les plus riches du Venezuela, se révéla bien au-dessus de sa classe par ses connaissances, son habileté, son jugement et sa générosité. Complexe, passionné, d'une énergie extraordinaire, il maria à merveille l'action et la réflexion, le glaive, le verbe et la plume. Idéaliste et rêveur, il savait aussi être d'une lucidité désarmante envers les personnes et les situations. Simon Bolivar fut l'un de ces titans que les sociétés se créent à certains moments clés de leur trajectoire et dont ils ne savent pas exploiter sur le coup tous les talents.

La contre-productivité québécoise en éducation

Extraits d'une intervention faite par les porte-parole de la CEQ au colloque de l'Institut national de la productivité sur la productivité du secteur public, les 19 et 20 octobre à Montréal

AU TOURNANT des années 60, la collectivité québécoise prenait conscience de son « sous-développement » économique, politique et culturel.

Le rattrapage fut entrepris. L'égalité des chances, la démocratisation, notre affirmation culturelle, notre développement même comme collectivité passaient par l'école. Les Québécoises et les Québécois acceptaient d'en payer le coût et que celui-ci se traduise par des contributions financières, des chambardements politiques ou culturels. Le succès obtenu n'est pas négligeable.

Depuis quelques années, cependant, sous prétexte de productivité insuffisante, le gouvernement québécois a décidé de renverser la vapeur. La « décroissance », la « productivité » sont devenues des slogans justifiant des coupures aveugles dans les budgets sociaux. En éducation, l'utilisation réductrice du concept de productivité, ramené au rapport maître-élèves ou au coût unitaire par élève, laisse dans l'ombre les objectifs économiques et sociaux et ne sert en fait qu'à justifier une politique à courte vue qui conduit à une diminution importante de services.

Et pourtant, les objectifs fixés au début des années 60 sont loin d'être atteints:

— 35 % des jeunes n'obtiennent pas leur diplôme d'études secondaires;

— une partie importante quitte l'école sans qualification professionnelle;

— l'écart entre la scolarisation des francophones et des anglophones, entre celle des jeunes de milieu populaire et les autres, demeure;

— seulement un jeune Québécois sur trois accède au niveau collégial et à peine un sur dix accède à l'université.

C'est en tenant compte du rattrapage encore nécessaire et de la contribution des habilités acquises par l'éducation à l'amélioration de la productivité générale qu'il faut scruter les investissements en éducation. Or, ceux qui sont au pouvoir à Québec, ceux qui ont bénéficié — personnellement et politiquement — de la Révolution tranquille, ont décidé, contre toute évidence, que ce rattrapage était atteint et que désormais les investissements en éducation s'opposaient aux efforts à consentir pour le développement de l'économie.

Les coupures aveugles effectuées depuis quelques années, dont les décrets imposés aux personnels de l'éducation, relèvent de ces choix politiques et répondent en fait à des préoccupations exclusivement budgétaires. À court terme, comme à plus long terme, ces politiques s'avèreront au contraire des mesures contre-productives.

Ainsi, dans de plusieurs secteurs, les coupures de services auront pour effet de nuire au cheminement scolaire de nombreux élèves, pourraient accroître le nombre d'échecs et d'abandons scolaires, pourraient priver un nombre plus important de jeunes d'une formation de base et d'une formation professionnelle suffisante.

— La réduction des classes de préscolaire en milieu économiquement faible va augmenter le phénomène de rejet et d'échec dont ces enfants sont victimes dès leur entrée à l'école primaire. Les mieux-nantis pourront toujours se payer des services privés alors que les efforts de rattrapage consentis dans les mieux populaires sont presque anéantis.

— La disparition progressive des classes d'accueil pourtant reconnues comme efficaces et nécessaires pour favoriser l'intégration des enfants non francophones dans les classes régulières aura des conséquences pédagogiques graves pour ces enfants (retard scolaire, échec...).

— L'intégration mécanique des enfants en difficulté d'adaptation et d'apprentissage dans les classes régulières, sans soutien adéquat, affecte l'ensemble de la vie de la classe. Les enfants en difficulté sont autant marginalisés que par le passé, et souvent, ils exigent une grande attention de l'enseignant au détriment de la démarche pédagogique de l'ensemble du groupe. Cela ne serait pas le cas si la politique d'intégration voulait assurer les services adéquats aux enfants en difficulté au lieu de répondre avant tout à des impératifs d'économie.

— La formation professionnelle serait réduite pour répondre à des objectifs à court terme, laissant même de côté la formation générale. La formation en milieu de travail serait accrue selon diverses modalités. À plus long terme, la qualification et la mobilité de la main-d'oeuvre s'en trouveront affectés.

— La réduction du personnel de soutien conduit aussi à des situations aberrantes. Par exemple, la réduction des aide-magasiniers au secteur professionnel, occasionne de tels engorgements lorsque plusieurs groupes d'élèves viennent chercher le matériel dont ils ont besoin, que le temps d'attente dépasse parfois le temps d'apprentissage. Au niveau des bibliothèques, les coupures ont pour effet soit de faire disparaître le travail de classification, soit de réduire le travail d'animation et d'assistance, d'où une sous-utilisation grandissante des ressources disponibles.

— La réduction du personnel professionnel pose le même genre de problèmes. Il est impossible par exemple à un psychologue affecté à 10 ou 12 écoles primaires de pouvoir répondre aux besoins des élèves. Dans certaines écoles secondaires, ce sont les services d'orientation scolaire et professionnelle qui sont insuffisants, avec les problèmes supplémentaires que cela occasionne à certains élèves. Malgré les nouveaux programmes, les conseillers pédagogiques diminuent. On demande même à certains d'être spécialistes dans des matières aussi distinctes que le français, les arts et les sciences de la nature.

— Des nouveaux programmes sont implantés, au primaire et au secondaire sans qu'un perfectionnement suffisant soit consenti aux enseignantes et aux enseignants concernés et quelquefois sans que le matériel pédagogique approprié soit disponible, comme nous le rappelait récemment l'Association des professeurs d'éducation économique. Dans un tel contexte, les investissements de 150 millions pour l'achat de micro-ordinateurs pourrait aussi ne pas avoir les effets escomptés.

— Alors que le gouvernement veut faire du virage technologique le levier de la relance, les universités lui rappellent régulièrement qu'elles n'ont pas les ressources suffisantes pour assurer la formation nécessaire à la réussite du virage proposé.

Seulement dans le secteur universi-

Suite à la page 16

Maintenant en librairie: deux ouvrages fondamentaux



L'ÉTAT DU MONDE 1983
Un panorama complet et précis des grands événements économiques et politiques mondiaux.
- **127 articles de fond**
- **200 tableaux, 40 cartes**
- **78 bibliographies**

15,95$

L'ÉTAT DES SCIENCES ET DES TECHNIQUES 1983-1984
Un bilan des principales découvertes scientifiques et innovations techniques dans tous les domaines.
- **152 articles**
- **103 bibliographies**
- **28 tableaux statistiques**

17,50$



Aux éditions La Découverte-Maspero/Boréal Express

SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

◆ Une réforme

Jean-François Bertrand invitait-il ses collègues, il y a plus d'un an déjà, à convenir d'une ligne de conduite commune dans « l'application de l'esprit de la loi », donc à sortir d'une « longue tradition de cachottiers » ? « Il me semble, prévoyait-il, que certains vont tenter de tester la loi, de vérifier le désir politique du gouvernement de forcer l'administration publique à agir au grand jour, ou encore, tout simplement, de vérifier la bonne foi du gouvernement dans ce domaine ».

D'où, en plus de celle citée au début, les suggestions suivantes :

« ■ que tout refus de communiquer un document ou un renseignement nominatif soit justifié par une exemption prévue à la loi;

« ■ que tout transfert de renseignements nominatifs entre organismes soit soumis à l'approbation du Conseil des ministres;

« ■ qu'on tienne compte, dans l'élaboration des lois, de la prépondérance de la loi 65. »

Qu'en est-il, après un an, de cette pieuse invitation ?

Une évaluation générale des implications administratives des législations étrangères démontre que, selon Mme Lucy Wells, « à des degrés divers, les réformes en matière d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels génèrent une grande résistance de la part des administrations touchées ».

« Plusieurs facteurs contribuent à expliquer ce phénomène, dit-t-elle : ces réformes obligent à la transparence et à une gestion ouverte, ce qui va à l'encontre de fortes traditions de secret et d'obscurantisme bien implantées à l'intérieur des administrations. Ces réformes forcent les employés de l'État à penser en termes de clientèles et d'usagers et à orienter leur action vers les citoyens alors que, traditionnellement, les grandes fonctions publiques ont toujours été orientées vers elles-mêmes. Ces réformes, finalement, amènent des bouleversements administratifs importants avec lesquels les gestionnaires doivent composer, le plus souvent sans budget ni personnel supplémentaires.

« Et qui plus est, ajoute Mme Wells, la plupart des gestionnaires saisissent mal la portée de ces nouvelles législations : ce n'est pas leur champ d'expertise, c'est un nouveau domaine de gestion encore mal connu et ils sont craintifs dans l'appréhension de ces nouvelles réalités avec lesquelles on leur demande de composer. Si on ajoute à ceci le caractère complexe des lois, voire même leur ambiguïté, et qu'on considère la large place qu'elles laissent à l'interprétation juridique, on parvient peut-être ainsi à expliquer le phénomène de résistance. »

De fait, la tournée de consultation sur le projet de calendrier d'implantation de la loi 65, le printemps dernier, a permis de « vérifier que la réforme proposée est peu connue et souvent mal comprise ». Elle a également permis de constater « une relative insécurité de la grande majorité des représentants des organismes publics quant aux mesures administratives à prendre pour respecter l'esprit et la lettre de la loi 65 ».

« L'intérêt des organismes pour la réforme est pour le moins variable, signale un document interne du ministère des Communications, en date du mois d'août. Même si la participation des organismes publics aux séances d'information peut être jugée satisfaisante dans les circonstances, il n'en demeure pas moins qu'un grand nombre d'organismes publics ne se sont pas présentés aux séances d'information. Les deux tiers en fait. Autre indice : à ce jour, environ 600 organismes seulement ont procédé à la délivrance de la délégation de responsabilités prévue à l'article 8. (Plusieurs de ces délégations ne sont pas conformes à la lettre de la loi 65, signale le rapport.)

« L'intérêt du public en général s'est très peu manifesté. Les regroupements de citoyens, les groupes de pression, les journalistes même sont relativement muets sur la réforme. La revue de presse témoigne de ce peu d'intérêt ...

« Bref, beaucoup de travail a été accompli pour informer les organismes publics et les citoyens sur la réforme. Les résultats sont moyens. Les représentants d'organismes qui ont répondu à notre invitation nous demandent une information plus soutenue, plus précise et plus pratique. Les autres observent un silence qui fait craindre pour la réforme proposée par la loi 65. »

Pour qu'il n'en soit pas ainsi, ce que tous espèrent, il faut que la réforme législative soit précédée et accompagnée d'une réforme plus importante encore, celle des mentalités et des attitudes.

« Il s'agit d'une réforme importante au niveau des mentalités et des attitudes des agents de l'État et d'une certaine forme de révolution de la 'culture administrative' qui doit dorénavant intégrer à ses valeurs celle de la transparence, signale Mme Lucy Wells. Ce serait se leurrer de penser que la transition ne s'effectuera pas sans heurts, sans oublier que de nouveaux problèmes vont être engendrés, comme c'est toujours le cas pour les législations de droit nouveau. Mais c'est là l'envers d'une dynamique sociale et politique qui doit évoluer sans cesse vers une plus grande démocratie, et c'est à l'administration qu'il revient d'assurer que ces mutations se réalisent de la façon la plus efficae et la plus harmonieuse possible. »

La réforme des mentalités et des attitudes est à peine amorcée et rien ne permet de croire que le souhait du ministre de tutelle, quant au respect de l'esprit de la loi 65, ait soulevé un enthousiasme délirant dans la hiérarchie administrative. Au contraire.

À SUIVRE

◆ Bédard

nombre d'autres affaires tels vol de dynamite, incendies.

M. Bédard dit avoir alors été placé devant l'alternative suivante : ou confier la lettre du solliciteur général à la Sûreté du Québec pour enquête comme pour n'importe quel autre vol ordinaire, comme le juge estime qu'on aurait dû faire ; ou élargir le mandat de la commission Keable, ce qui fut fait en novembre 1977.

Selon M. Bédard, « traiter séparément l'opération Ham eut été faire preuve de myopie ». On n'était pas devant un cas isolé, mais devant un ensemble d'actes commis par des acteurs faisant partie de la même organisation, explique-t-on à son bureau, en faisant un parallèle avec la CECO qui se voit confier l'enquête d'actes commis par des membres du crime organisé. Procéder autrement aurait constitué une mauvaise administration de la justice.

Le rapport de la commission Keable n'a été remis au ministère de la Justice qu'au mois de janvier 1981. Ce long délai n'est pas injustifié, selon le ministre, compte tenu des nombreuses procédures judiciaires qui ont entraîné la suspension des travaux de la commission. Six mois plus tard, les décisions de porter des actes d'accusation ont été prises.

On rappelle que le gouvernement fédéral a, par ailleurs, suivi la même procédure avec la commission MacDonald. Après un long délai, Ottawa a décidé de ne pas porter d'accusations.

Il est dans l'intérêt de la justice que les personnes contre qui des accusations ont été portées puissent être jugées. Il ne faut pas que quiconque, y compris les policiers, soit placé au-dessus des lois, de dire le ministre.

Plusieurs mois pourront s'écouler avant que la Cour d'appel n'entende la présente cause. Toutefois, elle doit entendre en janvier un autre appel du procureur général à propos de l'abandon des poursuites contre l'agent Claude Vermette, lui aussi de la GRC, accusé d'avoir participé au vol des listes de membres du Parti québécois.

◆ Les provinces

toujours pas pris position sur la surfacturation, qui présente pour eux tous les symptômes d'un cas difficile. Mais on sait qu'ils vont tenter d'élargir le débat et de le faire porter sur l'étendue des soins devant être couverts, pour demander que les services incluent par exemple des soins préventifs ou des soins à domicile, avec l'accroissement de la population âgée.

La loi veut aussi rendre l'accès à la santé plus clairement universel, même pour les personnes qui n'arrivent pas à payer leur cotisation au régime de l'assurance-maladie. L'Alberta, où s'est cristallée l'opposition fédérale-provinciale, vient d'ailleurs d'interdire l'accès aux services aux citoyens ne payant pas leur prime.

Au Québec, les changements de la loi n'auront pratiquement pas d'effet, parce que la province a gardé son régime intact, résistant au ticket modérateur, même si le ministre des Affaires sociales, M. Pierre-Marc Johnson, et le ministre des Finances, M. Jacques Parizeau, y ont songé. Même si ce n'est pas dans son habitude, Mme Bégin n'a que des félicitations à faire au Québec.

Mais peut-être qu'avec la nouvelle loi, les médecins québécois ne resteront plus les moins bien payés. Un médecin au Québec gagne en moyenne entre $75,000 et $80,000 par année, comparativemennt à $91,000 pour l'ensemble du Canada (ou $140,000 avant d'avoir soustrait les dépenses de bureau). Les plus à l'aise sont ceux de l'Alberta et de la Colombie-Britannique, en raison des hauts barèmes permis.

L'autre aspect majeur de la loi touche les primes, par opposition à des prélèvements proportionnels au revenu. Les primes existent en Ontario — $28.35 par individu et $56.70 par famille — en Alberta et en Colombie-Britannique.

Une de ces provinces, la Colombie-Britannique, impose des frais aux usagers mais interdit la surfacturation. Et c'est en Ontario que la surfacturation rapporte le plus, quelque $50 millions par année, sur les $70 millions additionnels qu'elle procure aux médecins en Alberta, en Nouvelle-Ecosse, au Manitoba, en Saskatchewan, à Terre-Neuve et à l'Ile-du-Prince Edouard.

Mais elle ne rapporte pas des masses considérables. Elle rapporte plutôt à certains spécialistes qui la pratiquent systématiquement, profitant de ce que la demande est élevée dans leur secteur. Les anesthésistes ontariens, par exemple, chargent entre $30 et $40 additionnels, ce qui ajoute un montant considérable aux quelque $50 que lui donne la province pour chaque anesthésie.

« Lorsque vous êtes sur la civière qui vous transporte à la salle d'opération et qu'on vous demande si vous acceptez de payer $40 de plus, vous êtes mal placé », fait valoir le gouvernement fédéral, avec un brin de malice.

En fait la surfacturation est aussi vieille que le régime d'assurance-maladie lui-même, qui a vu le jour en Saskatchewan en 1962, parce que des citoyens n'avaient pas les moyens de se faire soigner. Mais la surfacturation fut le compromis auquel en arrivèrent le gouvernement et les médecins, après un mois de grève des seconds. En 1966, le fédéral adoptait sa loi sur les soins médicaux en vertu de laquelle il offrait de payer la moitié des coûts de santé aux provinces qui mettaient sur pied un régime universel. Quant au projet de loi qui sera présenté prochainement, il remplace deux lois, celle-là et une autre sur l'hospitalisation, adoptée aussi en 1966.

D'ailleurs le gouvernement fédéral est d'avis que l'évolution des soins de santé justifie amplement la refonte des lois et leur mise à jour, évolution qui est d'ailleurs à la source de la querelle fédérale-provinciale puisque, aujourd'hui, Ottawa ne paie rien pour une série de nouveaux soins considérés primordiaux mais n'entrant pas dans les catégories décrites en 1966.

Et c'est avec cela en tête que les provinces accusent Ottawa de les obliger à des frais aux usagers, parce qu'il ne fait plus sa part. (Et le premier ministre du Québec, M. René Lévesque, appuie l'argument) Là se trouve d'ailleurs la source du conflit fédéral-provincial sur les coûts.

Jusqu'en 1977, Ottawa payait la moitié de la facture des provinces pour les soins hospitaliers. Puis, la formule fut remplacée par un mode de contribution fédérale basée sur le produit national brut des provinces, alliée à un *per capita* pour des soins à domicile et dans les foyers d'accueil (les provinces n'ayant pas à offrir les deux derniers types de soins).

De 1977 à 1980, la contribution fédérale a augmenté, représentant 45 % des dépenses globales (c'est-à-dire celles couvertes par le régime et les autres qui augmentent régulièrement). Mme Bégin insistait davantage sur les 58 % des soins traditionnels couverts par le régime qu'elle payait.

À Ottawa, on est d'avis que « les provinces ont trop dépensé depuis trois ans, elles ont trop construit.

Présentement, quatre provinces ont institué les frais aux usagers, soit Terre-Neuve, le Nouveau-Brunswick, l'Alberta et la Colombie-Britannique.

« Si votre enfant a un gros mal de tête, et que ça te coûte $10 pour aller à l'urgence, vous allez sans doute attendre. Mais s'il s'avère que l'enfant a une méningite, les conséquences du délai seront considérables », fait-on valoir au ministère de Mme Bégin.

Dans sa nouvelle loi, Ottawa voudrait bien s'attaquer aux primes lesquelles, en Ontario, en Alberta, en Colombie-Britannique et au Yukon, remplacent les cotisations ou taxes plus générales ou progressives des autres provinces. Ainsi, en Ontario, une famille paie $56.70 par mois et un individu $28.35, indépendamment du salaire.

Marois ne croit pas à la dignité des assistés sociaux (Sirros)

par Bernard Descôteaux

QUÉBEC — Le premier pas à faire en vue d'une véritable réorientation de l'aide sociale devrait être de permettre à tous les assistés sociaux d'avoir un revenu de travail décent sans encourir la perte de leurs prestations d'aide sociale.

Voilà ce qu'aurait dû être, selon le député libéral Cristos Sirros, l'orientation du gouvernement québécois dans son programme de relance économique, s'il avait vraiment cru en la dignité des assistés sociaux et s'il avait vraiment voulu inciter ceux-ci à retourner au travail. Après les deux mois de réflexion du gouvernement, il est toujours plus payant de ne rien faire que de travailler, constate-t-il.

M. Sirros, qui est député de Laurier et critique de son parti quant aux politiques sociales, a ainsi condamné, hier, l'attitude du gouvernement et, plus particulièrement, celle du ministre de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu, M. Pierre Marois, dont il a réclamé le départ.

Comment un assisté social peut-il être incité à retourner au travail dans les circonstances actuelles, a demandé le député ? Aussitôt qu'il gagne plus de $25 par mois, on lui réduit de façon drastique ses prestations au point qu'il n'a aucun intérêt véritable à travailler.

Par exemple, un chef de famille monoparentale avec deux enfants reçoit actuellement $588 de prestations sociales par mois. Si cette personne décidait de travailler à temps partiel à raison de 20 heures par semaine, au salaire minimum, elle gagnerait alors $320 par mois. Cependant, on lui réduirait ses prestations de $270. Il ne lui resterait plus que $50 pour 80 heures de travail, ce qui équivaut à une rémunération effective de $0.62 l'heure.

Le gouvernement a complètement passé à côté de cet important aspect d'une réforme de l'aide sociale. Pourtant, de dire le député, le Québec avait les moyens de mettre en marche immédiatement une telle réforme. Sa marge de manoeuvre financière le lui permettait et on n'avait nullement besoin d'attendre d'Ottawa une permission. Au contraire, le gouvernement fédéral n'aurait eu d'autre choix que de suivre la voie tracée par Québec.

À la place, le ministre Marois et le gouvernement en entier ont préféré continuer à jouer la comédie, prétend le député. Les propositions dévoilées dimanche dernier par le premier ministre Lévesque constituent un exercice de cynisme.

Depuis des mois, on fait miroiter des solutions aux problèmes des assistés sociaux, mais on n'a pas été en mesure de livrer la marchandise, dit-il. Tous s'attendaient à des gestes concrets, planifiés et structurés et on n'a eu droit qu'à un squelette en six points enrobés de beaucoup de fumée pour remplacer la substance.

Il y a déjà deux ans que la crise économique a frappé le Québec et le ministre n'a pas trouvé le temps de structurer ses idées et ses programmes, reproche M. Sirros. Depuis déjà plusieurs mois, M. Marois exprime sensiblement les idées qu'il professe aujourd'hui pour permettre aux assistés sociaux de retourner au travail par des programmes de formation ou d'apprentissage, tout en se servant des fonds de l'aide sociale. Comment se fait-il qu'il n'y a encore de véritables pourparlers entrepris avec Ottawa, demande le député qui souligne que le ministre connaissait bien la nécessité de tels pourparlers.

Depuis des mois et des mois, on entretient l'espoir des assités sociaux. Le ministre brandit leur dignité humaine, leur droit à occuper des emplois, même temporaires, et au bout de la ligne, on leur dit que les emplois temporaires, ce n'est plus bon. Pourtant, lance le député, on ne se gêne pas pour leur demander d'attendre encore huit mois pour qu'on fasse quelque chose pour eux. Si quelqu'un d'autre que M. Marois était ministre, les assistés sociaux pourraient peut-être espérer quelque chose de concret, conclut-il.

Mais encore là, le gouvernement fédéral n'a pas les moyens de s'attaquer aux primes. La constitution ne le lui permet pas. Tout ce qu'il peut faire, c'est assurer que les régimes provinciaux couvrent 100 % des citoyens, alors que dans la loi actuelle, l'universalité couvre 95 % des citoyens (à cause des plans privés qui existaient à ce moment). Et empêcher ainsi que les résidants ne payant pas leurs primes ne soient pas soignés comme cela se fait en Aâberta.

La transférabilité des régimes d'une province à l'autre sera aussi incluse dans le nouveau projet de loi, ainsi qu'un contrôle accru sur l'information : on demandera probablement aux provinces de faire mention des contributions fédérales dans toute la documentation qu'elles publieront sur les programmes de santé. C'est que les élections approchent...

Par ailleurs, la loi n'étendra pas substantiellement les services obligatoirement assurés et c'est là que les conservateurs frapperont. Ils diront aussi que le gouvernement, avec son déficit considérable, a mis le régime d'assurance-santé en danger.

Le seul ajout aux soins assurables sera ceux dispensés dans les hôpitaux psychiatriques (...)

◆ Mulroney

de faire adopter le bill S-31 aux Communes et, dans les rangs des libéraux du Québec, l'inquiétude est désormais perceptible.

À sa sortie de la Chambre, M. Mulroney a indiqué qu'il n'avait pas consulté le président du CP avant de prendre position. En revanche, il dit avoir pris connaissance des arguments des groupes intéressés, au Québec. « Leurs arguments exigent qu'on prenne le temps de réfléchir et qu'on étudie des amendements en profondeur », a-t-il lancé.

« Les contribuables au Québec et la Caisse de dépôt ont perdu des millions à cause de ce projet de loi qui est un cadeau aux amis du Parti libéral et au Canadien Pacifique », a déclaré, de son côté, le député néo-démocrate de Burnaby, M. Svend Robinson.

Quant au ministre Erola, elle a indiqué que de nouveaux amendements seront déposés « au moment approprié ». « C'est une loi justifiée qui est généralement supportée par toutes les provinces au pays », a soutenu Mme Erola, pour qui le S-31 doit être adopté pour protéger l'intérêt national.

Mais déjà des grommellements se font entendre du caucus libéral du Québec, de plus en plus inquiet de voir les conservateurs capitaliser sur ce projet de loi, particulèrement délicat au Québec.

« Le bill va mourir au Sénat, a lancé à plusieurs reprises le libéral de Saint-Denis, M. Marcel Prud'homme, en Chambre. Je suis très satisfait de voir que ce bill mourra de sa belle mort avec la fin de la session. Pour le réintroduire, il faudra un geste politique et ce sera complètement une autre partie à ce moment là », a expliqué par la suite le député.

Le dossier S-31 a provoqué de graves remous, mercredi dernier, lors de la réunion hebdomadaire du caucus, et de nombreux députés ont signalé leur désaccord. Après la période de questions, hier, le ministre des Communications, M. Francis Fox, s'expliquait avec véhémence avec le député de Verchères, M. Bernard Loiselle, responsable du dossier au sein du caucus. Par la suite M. Fox a repoussé les questions des journalistes.

Du côté conservateur, l'ancien chef, M. Joe Clark, et le député de Joliette, M. Roch LaSalle, ont rapidement emboîté le pas à M. Mulroney. « Je dois dire au ministre que si ce bill arrive dans cette Chambre (il est actuellement au Sénat), il sera bloqué dans cette Chambre », a lancé M. Clark.

L'ex-leader a voulu savoir pourquoi le gouvernement fédéral ne limitait pas également les investissements de ses propres agences, en empêchant, par exemple, la Corporation de développement des investissements canadiens de prendre le contrôle du Canadien Pacifique.

Il s'est fait répondre par le ministre responsable, Mme Erola, qu'il allait de soi que les sociétés de la Couronne agissent dans les meilleurs intérêts de la nation.

Pour M. Mulroney, le gouvernement devrait d'abord « jeter aux déchets son bill, et revenir en Chambre avec un projet qu'on appellera par son nom.

« C'est un secret de polichinelle que c'est pour bloquer l'action démocratique de la Caisse de dépôt. S'il y a un problème pour des compagnies qui ont besoin d'une certaine protection, cela peut s'examiner », a indiqué M. Mulroney. « Si le gouvernement veut protéger le Canadien Pacifique, qu'il le fasse par une loi », a précisé M. LaSalle.

Selon le ministre, le projet de loi n'empêche pas la Caisse de dépôt d'investir, mais limite seulement son droit de vote. Toutefois, selon les explications des fonctionnaires du ministère de la Consommation, le projet de loi actuel empêche la Caisse d'acheter des actions votantes au delà de la frontière de 10 %.

Sur l'appui des provinces au bill, un fonctionnaire précise : « Disons que personne n'a été contre quand elle a expliqué les amendements » à une rencontre récente avec les provinces d'où le Québec était absent.

◆ Les combats

lévision.

M. Rachid Karamé, député de Tripoli et ancien premier ministre, a présenté hier à Damas, où il se trouve, un plan visant à obtenir le retrait de tous les combattants palestiniens de la région de Tripoli.

Selon M. Karamé, les dissidents ont accepté ce plan, mais M. Arafat n'a pas encore donné de réponse.

Des milliers de réfugiés palestiniens ont manifesté en outre hier leur soutien frénétique à M. Arafat dans le camp de Nahr el-Bared, essuyant des coups de feu des dissidents, ont rapporté des journalistes occidentaux présents sur les lieux.

Les rebelles soutenus par la Syrie organisaient un voyage de presse dans les camps présentés comme « libérés » après l'évacuation des forces loyalistes de l'OLP.

En quelques minutes, des enfants puis des femmes et des vieillards se sont rassemblés agitant des portraits de M. Arafat, lançant des slogans de soutien au président de l'OLP et hurlant leur haine aux rebelles, a indiqué un journaliste.

Après avoir tiré en l'air pour disperser quelque 2.000 réfugiés, les rebelles ont — selon des sources palestiniennes à Damas — blessé une dizaine de réfugiés en ouvrant le feu sur eux.

Début novembre, des manifestations pro-Arafat s'étaient déroulées dans le camp de réfugiés de Yarmouk en banlieue de Damas et avaient été réprimés par les forces syriennes. Selon des diplomates occidentaux, plusieurs réfugiés avaient peut être été tués.

Par ailleurs, le raid lancé jeudi dans la région de Baalbek par l'aéronavale française, a coûté la vie à une cinquantaine de personnes, a-t-on appris de source sûre à Paris. De même source, on affirme que la résidence de M. Hussein Moussaoui, chef du mouvement chiite libanais « Amal islamique » (pro-iranien) a été détruite.

M. Moussaoui n'a cependant pas été touché car il a donné hier une conférence de presse à Baalbek au cours de laquelle il a condamné les États-Unis, Israël et la France « qui ont déclaré la guerre, a-t-il dit, à tous ceux qui réclament la justice et la dignité ».

Vingt-quatre heures après le raid français, on ignore toujours quel objectif a été atteint par le bombardement.

Le ministère français de la Défense a seulement mentionné jeudi « un objectif militaire à l'est de Baalbek », sans préciser à quelle distance de la ville il se trouvait.

L'objectif bombardé par les Super-Étendard est un camp d'entraînement « militaire et terroriste » situé à une dizaine de kilomètres à l'est de Baalbek, indiquait-on hier de source proche du gouvernement français.

Cet objectif, qui se trouve donc à proximité immédiate de la frontière syrienne, était utilisé uniquement par des miliciens chiites pro-iraniens à l'exclusion de tout civil, ajoute-t-on de même source.

Au cours de l'enquête menée après les attentats du 23 octobre à Beyrouth, les commandements des divers détachements de la force multinationale avaient localisé au moins cinq camps chiites semblables dans cette zone, indique-t-on à Paris.

Au cours de l'opération, les Super-Étendard ont essuyé des tirs de missiles anti-aériens SAM-6 mais aucun des 14 appareils utilisés pour cette mission n'a été atteint.

Radio-Liban (officielle) avait affirmé qu'il s'agissait de la caserne « Cheikh Abdallah », située dans le quartier est de la ville, et la radio phalangiste avait ajouté que l'hôtel Khawam, quartier général du mouvement Amal islamique, avait été détruit.

Les journalistes qui se sont rendus hier à Baalbek ont constaté qu'aucune installation n'a été atteinte dans la ville, où la vie était normale.

Les habitants ont aperçu les appareils français lâcher six à neuf roquettes derrière la caserne, mais sans la toucher. Selon des correspondants de presse à Baalbek, trois personnes ont été blessées par ces tirs, dont un Iranien.

Le Cheikh Mohamed Hussein Toufeily, chef des « Gardiens de la révolution », a pour sa part affirmé que ses hommes « n'ont pas eu un seul mort ».

Le ministère de la Défense française a démenti cependant que l'aviation française ait tiré des roquettes à proximité de la caserne

Le dirigeant druze Walid Joumblatt et Cheikh Momahed Mehdi Chamseddine, vice-président du conseil supérieur chiite du Liban, ont pour leur part condamné l'opération française, la qualifiant d'« acte criminel ».

Le bombardement effectué par l'aéronavale française a suscité un certain embarras dans le monde, à l'exception d'Israël où la satisfaction s'est manifestée quelques heures seulement après l'opération. Certains organes de presse étrangers n'hésitent d'ailleurs pas à assimiler le bombardement français, mené selon Paris pour « prévenir de nouvelles actions terroristes », à « la tactique offensive » des Israéliens.

Les Français « se sont vengés de la pire manière », a déploré hier le président iranien Seyed Ali Khamenei, tandis que l'agence soviétique Tass dénonçait vigoureusement le raid français.

◆ Éducation Suite de la page 15

taire, les budgets ont été réduits de 11 % depuis 1980-81, pendant que la clientèle s'accroissait de 8 %. Les compressions exigées des universités depuis cinq ans représentent $275 millions selon Claude Hamel, recteur de l'Université de Sherbrooke (LE DEVOIR du 5 octobre). Pourtant, malgré la plus forte croissance de clientèle au Canada depuis 1974, 44 %, le Québec reste en deçà de l'Ontario quant à la scolarisation universitaire de sa population. L'écart qui était plus mince en 1975 (6 % au Québec et 7.7 % en Ontario) s'agrandit (7.2 % au Québec et 9.5 % en Ontario).

Alors que la recherche scientifique joue un rôle décisif dans le progrès économique, les coupures compromettent l'existence d'équipes de recherches bâties laborieusement depuis 10 et même 20 ans. Et c'est le tiers de la recherche scientifique qui se fait dans les universités.

À l'éducation des adultes, les services ont été réduits de moitié. Alors qu'il est question d'une meilleure qualification de la main-d'oeuvre, de recyclage exigé par la réorganisation de la production, les budgets fondent comme neige au soleil, même pour l'éducation des 300,000 analphabètes québécois.

Globalement, la gratuité scolaire est remise en question. L'école est de moins en moins gratuite, nous disent le CSE et de nombreux comités de parents, avec les conséquences d'une telle situation sur les familles à revenu modeste.

On ne peut non plus passer sous silence les pistes envisagées par le Conseil du Trésor pour pousser plus avant le grand bond en arrière en éducation. Qu'on en soit rendu à questionner la gratuité scolaire au niveau collégial et à poser l'hypothèse de réserver les bourses au niveau universitaire pour les seuls inscrits au virage technologique, voilà qui indique que ce gouvernement n'est pas loin de la « grande noirceur ».

WEEK-END

Samedi 19 novembre

Fête des enfants de 16 h à 19 h (bazar et jeux) et de 19 h 30 à 22 h (spectacle) à l'auditorium Saint-Henri, 4105, rue St-Jacques ouest. 683-8921. Cette fête est une initiative de l'Association Inde-Canada de Montréal. 842-3671.

■

Spectacle musical pour enfants offert par le Moulin à musique, au théâtre Quartier-Latin, 4303, rue St-Denis, à 13 h 30. 279-7494.

■

Quatrième symposium québécois sur les homosexualités, au collège de Maisonneuve (3800, rue Sherbrooke est, entrée Bourbonnière), aujourd'hui et dimanche. À 22 h 30, ce soir, danse de la Ligue sportive (gaie) Lambda, au même endroit; admission : $3. Pour renseignements : Alain Bouchard, 523-9463.

■

Rencontre de tous les artistes et praticiens immigrants, impliqués d'une façon ou d'une autre dans des activités reliées au spectacle et à la création, au Centre multi-ethnique Saint-Louis. 842-8836.

■

Soirée dansante souvenir des anciens folkloristes des secteurs LaSalle, Verdun, Lachine, ville Saint-Pierre, Côte-Saint-Paul et Saint-Henri, à 20 h, au sous-sol de l'église Notre-Dame-de-Lourdes à Verdun. 363-5134 ou 521-5349.

■

Danses folkloriques de la région de l'Estrie, aux Ateliers d'éducation populaire, 350, rue Boucher, à 20 h 30, dans le cadre des Veillées du Plateau organisées par la Société pour la promotion de la danse traditionnelle québécoise. 598-8295.

■

À 9 h 30, assemblée générale spéciale de l'Association des sexologues du Québec, à la salle HA-2855 de l'UQAM. 598-5333.

■

Conférence de M. Gérard Rochais à la salle du Gésù, 1200, rue de Bleury, à 20 h. La conférence est intitulée « De l'affaire Jésus à l'affaire Guillemin ». 866-2305.

■

Exposition de gravures de Cuba au jardin intérieur du collège de Maisonneuve, jusqu'au 25 novembre. 254-7131.

■

Julien Bigras, psychanaliste et directeur fondateur du groupe Interprétation, vient de publier son dernier roman *Ma vie, ma folie*, chez Mazarine/Boréal-Express. Il sera à la librairie Hermès, 1120, av. Laurier ouest, de 14 h à 16 h.

■

Au Centre Leunis, 4100, av. de Vendôme, session d'initiation à la communauté de vie chrétienne. 481-2781 ou 484-2093.

Dimanche 20 novembre

Marie-France Bourdage, thérapeute, sera l'invitée spéciale d'une conférence d'introduction à la méditation intitulée : « La méditation et la vie quotidienne », qui se tiendra au centre de méditation Siddha de Montréal, 2031, rue Saint-Christophe, à 13 h 30. La conférence inclura les instructions et la pratique de la méditation. 527-0765. Entrée libre.

■

Journée-rencontre communautaire à l'école Bancroft, 4563, rue Saint-Urbain, de 13 h à 18 h, intitulée « Quoi de neuf dans Saint-Louis ? ». 286-9657.

■

Exposition du Conseil de la sculpture du Québec à Via Design, au Palais des congrès de Montréal jusqu'au 27 novembre.

■

Le Centre de dianétique offre au public des services gratuits d'analyse de personnalité et de consultation dianétique. 527-8766.

■

Conférence de Michel Lessard intitulée « L'histoire de la photographie au Québec, 1840-1880 », au Centre d'animation et de diffusion de la photographie, 44, rue Garneau. Entrée libre. Rendez-vous à 20 h.

■

Les soupers rencontres pour personnes seules d'Allo-Mondial ont toujours lieu. Il faut s'informer au 287-9719 ou 270-1280.

■

L'École préparatoire de musique de l'UQAM, 1600, rue Berri, local 3395, annonce les inscriptions pour la session d'hiver d'ici au 13 décembre. Des cours théoriques et pratiques snt offerts aux enfants et aux adultes, des degrés débutants jusqu'à la préparation pour l'entrée aux niveaux collégial et universitaire. 932-9917.

■

L'École de musique Vincent-d'Indy célèbre son 50e anniversaire de fondation. Pour l'occasion, il y aura retrouvailles de 14 h à 20 h. Cordiale invitation à tous les anciens élèves et professeurs, au 628, chemin de la Côte-Sainte-Catherine.

■

Assemblée annuelle de l'Association des Cloutier d'Amérique, à compter de 14 h au Centre Montmorency-Laval, 35, rue du Couvent à Beauport (près de l'église).

■

Le Salon de l'industrie graphique 83 se tient à la Place Bonaventure jusqu'au mercredi 23 novembre.

■

À la messe de 11 h à la basilique Notre-Dame, la chorale mixte sous la direction de Marcel Laurencelle, interprétera la messe en l'honneur de Notre-Dame, de L. Refice, et à l'Offertoire, *O Rex Gloriae*, de L. Marenzio. M. Pierre Grandmaison sera à l'orgue. À 14 h 30, il y aura messe solennelle en l'honneur du Christ-Roi. Cette messe concélébrée sera présidée par Son Exc. Mgr Angelo Palmas, prononce apostolique au Canada. Mgr Paul Grégoire, archevêque de Montréal, sera présent.

19 novembre

par la PC et l'AP

1982 — le général Bernard Rogers, commandant les forces de l'Otan en Europe, préconise un accroissement des armements conventionnels pour éviter de ne dépendre que des armes nucléaires.
1978 — des soldats découvrent dans le « Temple du peuple », en pleine jungle du Guyana, les corps de plusieurs centaines d'adeptes de la secte qui se sont suicidés.
1977 — le président Anouar el Sadate entreprend son voyage historique en Israël où il est chaleureusement accueilli.
1961 — près de 5,000 Algériens incarcérés dans les prisons françaises cessent une grève de la faim qui durait depuis 19 jours après avoir obtenu le statut de détenus politiques.
1942 — l'Armée rouge contre-attaque à Stalingrad et encercle les forces allemandes.
1869 — début du premier des deux soulèvements des Métis dirigés par Louis Riel dans le territoire qui devait devenir la province du Manitoba.
1809 — l'armée française bat les Espagnols à Ocaña et occupe toute l'Andalousie à l'exception de Cadix.
1807 — la France envahit le Portugal.
1497 — Vasco da Gama découvre le passage des Indes par le cap de Bonne-Espérance.
1493 — Christophe Colomb découvre Porto-Rico.

Ils sont nés un 19 novembre : Ferdinand de Lesseps, constructeur du canal de Suez (1805-1894); le premier ministre indien Indira Gandhi (66 ans); l'annonceur Claude Quenneville (34 ans); l'ancien joueur de baseball Roy Campanella (1921).

LE DEVOIR

CAHIER 7

CULTURE ET SOCIÉTÉ
Montréal, samedi 19 novembre 1983

Nouveau départ pour «Passe-Partout»

Cinquante nouvelles émissions, des produits dérivés et des projets d'exportation vers l'Europe et le Moyen-Orient

par
MARIE-AGNÈS THELLIER

AVEZ-VOUS dans votre entourage un enfant de 2 à 6 ans? Si oui, vous comprendrez combien ma fille de 4 ans m'enviait mardi dernier...

Car, insigne honneur, je partais rencontrer le « papa » (ou l'un des papas) de la série télévisée *Passe-Partout*, M. Laurent Lachance.

Depuis six ans, nos 225,000 enfants de 3 à 5 ans sont drogués — et la drogue commence ses effets à 2 ans pour les poursuivre jusqu'à 6 ans et plus... En effet, comment consommer la même émission deux fois par jour, plusieurs fois par an, plusieurs années de suite, sans se lasser, à moins d'un « pouvoir hypnotique » comme celui qu'exerce la série télévisée produite par le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ)?

Laurent Lachance reconnaît qu'« il y a effectivement une espèce de mystère attaché au pouvoir hypnotique de *Passe-Partout* », même s'il énumère plusieurs raisons pour lesquelles l'émission correspond aux vrais besoins des enfants.

M. Lachance est responsable de la série au MEQ depuis plus de 10 ans, bien que le premier contrat n'ait été signé que le 14 février 1977 et la première émission mise en ondes que le 15 novembre 1977. À l'automne 1976, après trois ou quatre ans de blocages divers, une seule personne ou presque croyait encore au projet: son responsable...

« *Passe-Partout* est une production bénie: nous sommes arrivés au bon moment avec le bon produit, ce qui relève de l'impondérable... ou de l'inconscient collectif », estime maintenant M. Lachance, devant le succès rencontré ces dernières années par les 125 premières émissions d'une demi-heure.

Depuis une semaine, parents et enfants peuvent suivre chaque samedi, à 8 h 30 à Radio-Canada et à 18 h à Radio-Québec, une nouvelle émission de la série des 50 nouvelles émissions en cours de réalisation. Il y avait quatre ans qu'aucune nouvelle émission n'avait été produite. *Passe-Partout* attire 500,000 à 600,000 téléspectateurs le samedi et le dimanche à 8 h 30 et environ 350,000 à chaque diffusion pendant la semaine.

L'année 1984 s'annonce prometteuse. Le mois dernier, après appel d'offres, le ministère de l'Éducation signait avec la compagnie Film Option un contrat pour la vente internationale de la série télévisée: des pays comme la Grèce, l'Italie, certains pays arabes et même le Pays basque, dans le sud-ouest de la France, sont déjà intéressés. Les dialogues seront traduits en autant de langues, ainsi peut-être qu'en « français de France », si la France se décide à acheter les droits de la série.



Photo Jacques Grenier

Laurent Lachance, le «père» de la plus populaire des séries télévisées pour enfants

Par ailleurs, pour Pâques 1984, on devrait voir sortir des marionnettes Passe-Partout, ainsi qu'un nouveau disque, le cinquième. L'exportation des disques devrait être favorisée par la diffusion de la série télévisée à l'étranger. De plus, pour les tout-petits, des figurines devraient être produites, à l'effigie de leurs amis. Le contrat de réalisation des cahiers Passe-Partout a été à nouveau accordé à Presse Import.

Le Conseil du Trésor a accepté de financer les $2 millions environ nécessaires à la production de la nouvelle série, à condition que *Passe-Partout* réussisse à s'auto-financer. Cette contrainte devrait constituer un bon stimulant pour les « produits dérivés » de l'émission, c'est-à-dire pour tous les produits directement inspirés des marionnettes ou des personnages de la série et autorisés par le MEQ. Jusqu'ici, malgré le succès extraordinaire rencontré par *Passe-Partout*, malgré les Félix décernés par l'ADISQ, la série télévisée a été sous-exploitée, et ce n'est pas seulement la faute aux fonctionnaires de l'Éducation, peu habitués à faire de l'argent avec leurs réussites.

Car la prudence est de mise lorsqu'il s'agit d'exploiter commercialement une émission éducative. En effet, il ne s'agit pas d'une émission destinée uniquement à amuser, comme les Schtroumpfs ou les films de Walt Disney. *Passe-Partout* veut, non pas distraire les enfants de leur propre réalité, mais au contraire les enraciner plus profondément dans leur joie de vivre, dans leur droit d'exister. Non seulement l'émission se préoccupe-t-elle des grandes interrogations muettes des enfants, naturellement portés à philosopher (le sens de la vie, la mort, la peur, la maladie, la vérité, la vie intérieure...) mais elle leur donne les droits de toute personne humaine: ressentir, se tromper, transgresser, imaginer, créer, être en colère ou jaloux, etc.

« C'est une série télévisée avec un coeur et des bras, pour assurer une relation socio-affective avec l'enfant, pour que l'enfant soit heureux d'avoir 4 ans », précise M. Lachance. Pas question donc d'autoriser n'importe quel marchand de soupe ou de pyjama à détourner à son profit cette relation de confiance, établie personnellement avec les personnages de Passe-Partout ou Passe-Montagne, ou avec les marionnettes Pruneau et Cannelle. Le ministère de l'Éducation n'autorise que les produits dérivés ayant une visée pédagogique (disques) ou socio-affective (marionnettes et figurines).

« Nous ne pouvons pas laisser sortir n'importe quoi, lance Laurent Lachance. Il y a beaucoup d'attentes et d'exigences face à *Passe-Partout*. Rappelez-vous les débuts de polémiques à propos du soi-disant sexisme de *Passe-Partout* et de la langue parlée par certains personnages. » De plus, les parents

Suite à la page 32



Albert Millaire, à gauche, dans le rôle de Saliéri, en compagnie d'Hubert Gagnon (Mozart), dans «Amadeus», qui a pris l'affiche hier au TNM

«Amadeus» au TNM

L'«assassin» de Mozart passe aux aveux

par
ROBERT LÉVESQUE

QUELLE est donc cette affaire Saliéri que ressasse Peter Shaffer dans *Amadeus*?

Mozart aurait murmuré: « Saliéri m'a empoisonné. » C'était à l'auberge du Serpent d'Argent, à Vienne, un soir de novembre 1791. Il venait d'achever *La Flûte enchantée*, et à 35 ans sa santé était épouvantable: frissons, délires, évanouissements. Malgré tout il travaillait d'arrache-pied au *Requiem* qu'un messager en noir lui avait commandé pour un inconnu. Ce soir-là, un médecin accouru à l'auberge affirmera avoir entendu Mozart balbutier l'étrange accusation.

Mozart meurt le 5 décembre, officiellement d'une « fièvre miliaire aiguë ». Antonio Saliéri, le musicien officiel de la cour impériale de Joseph II, qui a atteint le poste suprême de Kappelmeister depuis 1788, et qui aura toujours bloqué devant Mozart les chances « d'avancement », lui survivra 34 ans en multipliant opéras et messes que l'on a aujourd'hui oubliés.

Crime impuni? Aucun historien n'a pu faire la lumière sur l'affaire, devenue légende fumeuse avant d'être rangée au rayon des ragots par la critique historique. Mais l'idée de cette vengeance du rival sans génie qui tue l'insouciant prodige a toujours fasciné l'opinion.

En 1830, cinq ans seulement après la mort de Saliéri, Pouchkine, de Moscou, consacre une des quatre « petites tragédies » à l'affaire. Il écrit *Mozart et Saliéri*, qu'il sous-titre « L'Envie ». Pour lui tout est clair, Saliéri invite Mozart à la taverne et jette un poison dans sa chope. C'est russe, évidemment, le Saliéri de Pouchkine est emporté: « Semblable à quelque chéribun d'en haut, il est venu nous faire entendre des chants paradisiaques pour s'envoler après avoir fait dans nos coeurs à nous, créatures de poussière, palpiter le désir, mais un désir sans ailes! Eh bien, envole-toi! Et le plus tôt sera le mieux! »

Le dramaturge britannique Peter Shaffer, un siècle et demi après Pouchkine, ramène l'affaire Saliéri sur scène. Mais on est loin de la « petite tragédie » en deux scènes. Avec *Amadeus*, Shaffer établit une machine théâtrale d'envergure, une cérémonie de l'aveu où la forme et la manière le disputent au fond, une espèce de grand divertissement où la vérité historique est le cadet de soucis de l'auteur.

Shaffer suppose que Saliéri, dans sa rage, aimait Mozart. Il était le seul à vraiment ressentir le génie de cet enfant débordant de vie, parfois agaçant, qui composait des sonates comme on mange des glaces, et c'est ce mélange d'admiration et de désespoir (de ne pas pouvoir atteindre cet état privilégié) qui aurait mené Saliéri à éliminer Mozart, puisque la perfection de Mozart était le révélateur de sa propre médiocrité.

Amadeus veut dire « aimé de Dieu ». Ce prénom, il est intéressant de le noter, ne figurait pas au registre de baptême du fils de Léopold Mozart. L'auteur de *L'Enlèvement au sérail* s'appelait Johannes Chrysostomos Wolfgang Théofilus Mozart. Théofilus, qui veut dire « ami de Dieu », devint vite Amadeus, « aimé de Dieu », ce qui seyait bien à ce petit prodige qui avait trottiné dès ses premiers pas vers le piano-forte de son père pour y plaquer ses premiers accords. À six ans, il montra à son père un menuet en sol majeur qu'il avait eu l'idée d'écrire, comme ça.

Dans l'*Amadeus* de Shaffer, Saliéri nous parle d'abord du Mozart de 10 ans, qui a déjà fait le tour de l'Europe. C'est la caravane Mozart, et la réputation de ce pianiste « jeune animal savant » irritera tous les pianistes et compositeurs « sérieux » d'Autriche. Dans cette cabale qu'il affrontera à Vienne, et qui lui coupera tous les postes officiels, Mozart verra en Saliéri son ennemi le plus irréductible.

De cette idée d'affrontement (l'artiste génial qui surprend contre l'artiste qui fait ce qu'on attend de lui) Peter Shaffer fait une apothéose. Comme dans son autre pièce *Equus*, il fait du personnage principal un guide qui plonge le spectateur dans le passé, le dirige dans les méandres de son raisonnement et de son rapport des événements. Toute la pièce est une confidence de Saliéri.

Le rôle est évidemment énorme, l'un de plus exigeants sans doute du répertoire moderne. Créée en novembre 1979 au National Theatre de Londres dans une mise en scène de Peter Hall, avec les comédiens Iam McKellen et Tim Curry, la pièce de Shaffer est tout de suite devenue un « hit » exceptionnel.

Au Théâtre du Nouveau Monde, depuis hier soir, Olivier Reichenbach a largué les amarres de ce bateau théâtral. Il s'agit d'une des plus grosses productions du TNM depuis longtemps, et la nervosité, cette semaine, s'évaluait à l'oeil parmi la nombreuse équipe qui

Suite à la page 32

«Mémoire battante» d'Arthur Lamothe

Une plongée cinématographique dans l'imaginaire des Montagnais

par
FRANCINE LAURENDEAU

PETIT garçon, il gardait les vaches dans le Midi pyrénéen et lisait *Les Natchez* (de Chateaubriand) en rêvant de l'Amérique, de ses vastes espaces, et de ses mystérieux habitants, les Indiens...

On peut dire qu'Arthur Lamothe a de la suite dans les idées. Depuis ses premiers films en terre québécoise — *Bûcherons de la Manouane* (1962) et surtout *Le Train du Labrador* (1967) —, les Indiens sont présents. Ils forment le sujet de l'immense *Chronique des Indiens du nord-est du Québec* (1974-1980) et voici que sortira bientôt sur les écrans de l'Outremont et de l'Autre Cinéma le triptyque *Mémoire battante*, également réalisé avec la fidèle collaboration de l'anthropologue Rémi Savard. Avec la verve et la gentillesse qui lui sont propres, Arthur Lamothe me parle de son dernier film.

Mémoire battante est l'aboutissement de ces années passées à l'écoute, respectueuse et affectueuse, des Montagnais de la Côte-Nord et du Labrador. Ce n'est plus cette fois leur sédentarisation par les Blancs, leur dépossession matérielle — ce que Lamothe appelle leur clochardisation — que nous allons voir sur les images. Mais leur dépossession spirituelle.

« Tant qu'on parle de dépossession économique, explique non sans malice le cinéaste, on entre dans un schéma marxiste et on a du même coup de son bord tous les militants et intellectuels d'un certain poil qui vont tracer des parallèles avec la dépossession du prolétariat québécois, le colonialisme, etc... Ça donne bonne conscience et ça permet de se défouler contre les méchants capitalistes.

« Je voulais désormais aborder le problème spécifiquement culturel, le domaine du sacré, qui fait partie du quotidien des Montagnais. C'est plus difficile parce que c'est impalpable. Et il faut qu'ils aient très confiance en leur interlocuteur blanc. »

Une confiance qu'Arthur Lamothe s'est méritée au cours de ces longues années d'attentive patience. Dans *Mémoire battante*, des Montagnais nous livrent, peu à peu, des parcelles de leur univers secret, de leurs légendes, de ces pratiques que les missionnaires traitaient de diaboliques. Nous parlerions aujourd'hui de pouvoirs magiques, de perception extra-sensorielle.

« Jusqu'à récemment, explique-t-il, j'avais peur d'insérer dans mes documentaires ces moments privilégiés où les Amérindiens évoquent leur imaginaire. J'avais peur de tomber dans le folklore, l'exotisme. C'est rassurant, l'exotisme, parce que ça donne à l'autre un

Suite à la page 32



Arthur Lamothe: dépasser l'exotisme pour retrouver l'universel



ELLE TRAVAILLAIT À IDÉAL DRESS

ÉCRIT EN COLLABORATION PAR DES PRÉ-RETRAITÉES ET RETRAITÉS

Ce petit roman raconte la vie de différents personnages vivant des situations et exprimant des émotions identiques à celles que les auteurs ont vécues et ressenties. Histoire émouvante et simple, elle sensibilise les pré-retraités aux bouleversements provoqués par la mise à la retraite.

Éditions Saint-Martin
5089, rue Garnier, Montréal H2J 3T1
Tél. : 525-4346

4,95 $
EN VENTE
EN LIBRAIRIE

Les droits d'auteur: $500,000 à vau-l'eau ?

par Mireille Simard

À la Société de gestion des droits d'auteur (SGDA), on sent que la soupe est chaude. Pour ne pas dire que les carottes sont cuites. Et on n'est pas content, alors là pas du tout, de la tournure des événements, notamment dans le dossier de la reprographie, où la SGDA joue son avenir. Et celui du demi-million de dollars que le gouvernement Lévesque y a investi il y a moins de trois ans.

La guerre de tranchées qui oppose la SGDA à l'Union des écrivains québécois (UNEQ) depuis trois ans, et qui devrait connaître son dénouement d'ici Noël, concerne la reproduction illégale d'oeuvres dans les maisons d'enseignement. Cette pratique très répandue prive de leurs droits d'auteur des centaines de créateurs.

Depuis plusieurs années, et plus spécifiquement depuis la parution du livre blanc *La Juste part des créateurs*, publié en 1980 par M. Camille Laurin, le gouvernement songeait à légiférer pour permettre à tous les artisans brimés (pour les disques, les livres, etc.) de toucher les dividendes de leur labeur. Chaque année, les créateurs seraient privés de plus de $20 millions, selon un rapport de l'Institut québécois d'opinion publique (IQOP) réalisé en 1979.

Mais pourquoi tout ce bruit autour d'un problème comme celui de la reprographie ? Dans un contexte géo-politique où l'industrie culturelle dépend inévitablement de subventions, la seule façon de survivre consiste à tirer le maximum de la manne gouvernementale.

Dans le cas de la reprographie dans les maisons d'enseignement, les chiffres sont considérables: 900,000 pages photocopiées en douce et 400,000 volumes prêtés en bibliothèques. À un dollar la page et le livre (une hypothèse qui circule en ce moment), cela totalise pas moins de $1.4 million que le gouvernement redistribuera aux auteurs les plus « populaires » dans les cégeps et les bibliothèques.

Et comme on prévoit une tranche de 10 % pour les frais d'administration, cela fait $140,000 pour l'organisme qui réussira à arracher le morceau. $140,000 qui vont couler naturellement, sans formulaires à remplir et sans traquenard politique à tendre...

Bien sûr, des deux côtés, les objectifs sont plus nobles: à l'UNEQ, on se targue de défendre les intérêts des écrivains et de leur redistribuer le maximum d'argent. « Si la gestion de la reprographie devait passer par la SGDA, soutient Michel Gay, secrétaire général de l'Union, les frais d'administration serviraient à cautionner toutes sortes de projets disparates. À écouter les déclarations de M. Paquin (président de la SGDA), j'ai l'impression qu'il considère la reprographie comme une vache-à-lait ! ».

Quant à la SGDA, ses griefs se résument en une seule phrase: le gouvernement ne tient pas les engagements qu'il avait pris envers elle en 1980.

À l'époque, le gouvernement énonçait dans son livre blanc son désir de créer une seule société polyvalente de perception des droits d'auteur. Celle-ci viserait d'abord à gérer un éventuel règlement de la reprographie et, par la suite, à s'assurer la gestion d'autres oeuvres musicales et/ou dramatiques.

Fort de cet énoncé gouvernemental, un groupe de créateurs met alors sur pied la SGDA, un organisme à but non lucratif. En 1981, M. Jacques-Yvan Morin, ministre d'État au Développement culturel et scientifique (un poste aboli depuis), lui octroie une subvention de $500,000, étalée sur quatre ans.

Pour sa part, le Syndicat des auteurs, recherchistes, documentalistes et compositeurs (SARDEC) lui prête $247,000, après avoir pris connaissance d'un bilan prévisitionnel selon lequel la nouvelle société ne pourra survivre qu'à la condition expresse que le gouvernement lui alloue $140,000 par année pour administrer le contentieux de la reprographie dans les institutions d'enseignement.

M. Raymond Paquin, membre fondateur de la SGDA et actuel président, soutient que sans les garanties offertes par MM. Laurin et Morin, notamment la garantie d'administrer la reprographie, la SGDA n'aurait jamais vu le jour et que la SARDEC, à qui la SGDA doit à ce jour $160,000, y aurait pensé à deux fois avant d'investir une telle somme. Car à l'époque, la SARDEC croyait que la SGDA détiendrait un monopole exclusif...

C'était sans compter avec la farouche détermination de l'UNEQ, qui voyait d'un mauvais oeil l'arrivée de ce gestionnaire créé selon elle de toutes pièces pour prendre en main un problème qui affectait principalement ses membres. Bon joueur, l'UNEQ accepte de siéger un an au conseil d'administration de la SGDA. Mais selon Michel Gay, l'expérience est loin d'être concluante.

« Le problème fondamental de cette administration-là, dit-il, c'est celui de la transparence. Cette société n'a jamais voulu faire état de son membership, de son budget et de son rapport financier. Et à titre de représentants des écrivains, dans une perspective où nous croyons que le maximum d'argent doit revenir aux créateurs, nous craignons beaucoup le tripotage d'argent. »

De son côté, la SGDA claironne que le ministère des Affaires culturelles a tout fait depuis trois ans pour la sortir du dossier. « Et depuis un an et demi, précise Raymond Paquin, nous avons envoyé sept lettres expliquant le problème au ministre qui n'a même pas daigné envoyer un accusé de réception. Ce gouvernement est tellement petit, qu'il préfère acheter la paix en laissant faire l'UNEQ. »

Acheter la paix, mais à l'avantage de qui ? Pour M. Paquin la réponse est limpide: en cédant la gestion des droits d'auteur à l'UNEQ, le gouvernement laisse en place les Sociétés d'auteurs françaises qui vont pouvoir continuer, comme depuis 80 ans, à défendre les intérêts de leurs membres d'outre-Atlantique.

« Or, dans tous les pays non-colonisés, signale M. Paquin, ce sont les sociétés nationales qui s'occupent de percevoir les droits des étrangers. Et nous aurions vu à déloger ces sociétés françaises avec qui tout terrain d'entente s'est avéré impossible. Mais c'est un gouvernement tellement peureux qu'il préfère ne pas bouleverser l'oligarchie française. »

Et l'opinion de Québec là-dedans ? « Écoutez, explique Clément Richard, on ne peut pas forcer les éditeurs et les écrivains à donner leur mandat à la SGDA. Si les écrivains, de concert avec les associations d'éditeurs, ont cédé leurs droits de négociation, qu'y puis-je ? Dans le litige entre l'UNEQ et la SGDA, il ne m'appartient pas de trancher. C'est sûr qu'idéalement, il ne devrait y avoir qu'une société de perception des droits d'auteur. Mais la SGDA n'a pas été capable d'aller chercher des mandats; on ne peut prétendre négocier en insultant tout le monde comme elle l'a fait ! Et puis, elle est bien en deça de ses objectifs de recrutement ! À peine 278 membres sur 2,000 créateurs potentiels, c'est loin d'être concluant. »

« Essentiellement, poursuit le ministre, ce qu'on a voulu faire avec le règlement sur la reprographie, c'est de donner un coup de main aux écrivains et de respecter nous-mêmes les règlements sur les droits d'auteur, règlements que nous violons quotidiennement dans les maisons d'enseignement. Nous avons voulu abolir cette pratique. »

Le protocole d'entente mettra fin à des années de tractations politico-économiques, une grande polémique plutôt tranquille si l'on excepte la poignée d'écrivains qui ont piqueté devant les bibliothèques publiques, le mois dernier, pour mettre en lumière leurs piètres conditions d'existence. Nonobstant les éclats de style entre l'UNEQ et la SGDA, ces négociations se sont déroulées avec civilité. Tout est-il bien qui finit bien ? Pas tout à fait...

Qu'adviendra-t-il de la SGDA qui, pour l'instant, et malgré ses $500,000 de subventions assurées au départ, voit son avenir gravement hypothéqué ? « Il est vrai que nous avons un problème sur les bras, reconnaît M. Richard. Je ne sais pas. Je vais rencontrer les gens de la SGDA et nous verrons. Mais je ne peux dire ce qu'il adviendra. »

Essentiellement, M. Paquin semble croire que le gouvernement ne peut abandonner à l'UNEQ la gestion de la reprographie parce qu'il met ainsi en péril l'avenir d'une société qu'il avait créé pour défendre les créateurs. Ironiquement, c'est cette société, la SGDA, qui réclame aujourd'hui de l'aide...et n'arrive pas à croire au sort que le gouvernement lui réserve.

Et pourtant, les jeux semblent faits. Du côté de l'UNEQ comme aux Affaires culturelles, on parle avec satisfaction d'une entente imminente, significative pour les deux parties.

Et les $500,000 de la SGDA, eux ? Glisseront-ils silencieusement dans le gouffre en même temps que cette société plutôt mal en point ?

En entrevue, M. Richard raconte qu'en deux ans et demi à la tête des Affaires culturelles, il n'a eu à répondre qu'à une seule question à l'Assemblée nationale. Peut-être que le dossier des droits d'auteur obligera le ministre à se soumettre, pour une seconde fois, au supplice de la question...

Le rythme de la corrida



Jacques Folch-Ribas: un valet flamboyant

par Madeleine Ouellette-Michalska

★ Jacques Folch-Ribas, **Le Valet de plume**, Acropole, Paris, 247 pages.

Il est difficile de revenir sur un coup de foudre. Car il s'agissait bel et bien d'un coup de foudre lorsque *Le Valet de plume* de Jacques Folch-Ribas m'est passé entre les mains à l'été, éclatant, panaché, agitant feux et flammes alentour de lui. Ça remuait le coeur. Ça crépitait d'émotivité. Mais le hasard, qui ne fait pas toujours bien les choses, et un complexe concours de circonstances, ont reporté la recension de ce roman à l'automne. L'or des feuilles.

Le Valet de plume vient d'être couronné par l'Académie canadienne-française. Il s'agit du prix Molson rénové, réadministré, qui prouve bien que nous ne manquons pas d'oeuvres qui puissent être agréées — 50 livres ayant obligé le jury à des délibérations de cinq heures, ai-je entendu à la télévision —, pour autant qu'on les rende admissibles, reconnaissables, « agréables ». À propos de ce prix, on peut seulement regretter que le nom du commanditaire s'affiche si crûment. Verrait-on le Médicis associé à la Lager, ou le David tremper dans les eaux de la Laurentide?

Mais revenons au valet de plume, qui doit se lasser d'attendre puisque la patience n'est pas son fort. S'il n'a jamais su ce que c'était que d'attendre, il a par contre beaucoup suivi et parfois devancé les maîtres fréquentés: Orson Welles, Nabokov, Malraux, Giacometti, et surtout Francisco Mattio, double de Picasso, dont il crée la notoriété par ses écrits: biographie du peintre, analyse de son art, préface des catalogues d'exposition. Affamé de beauté, de fortune, de renommée, on retrouve tojours le valet dans le sillage de grands noms, partout où se rencontre de quoi nourrir une réputation avide d'influence, d'appuis, d'esbrouffe.

Aussi le voit-on courrir le monde. Courrir le temps qu'il fait depuis ce début de siècle à Alger, Paris, Bénarès, Florence, New York, escale passagère dans la conquête de la gloire et la saisie de la vie qui échappe toujours à cette frénétique poursuite. Ce valet, perpétuellement en quête de mouvement, d'amitiés voyantes, est une vraie tornade. Il passe, emporté, flamboyant, provocant, un brin cabotin, sachant d'instinct de quel côté aller, avec qui se faire voir, comment user de son intelligence pour approcher les puissants.

« Il me faut de la variété, de l'apparence, du panache, de sa surface, de l'or », confesse-t-il peu après nous avoir convaincus que s'il est bon d'être avec les puissants, « il est encore meilleur de faire partie de l'intelligence ». Celle-ci, contrairement à la puissance, s'allège peu avec le temps.

Ce parti pris réjouit. Qui peut se passer d'un fin causeur qui saisit tout avant même d'ouvrir la bouche, surtout s'il a bonne bouche: « Je suis né après un bon repas, entre la café et l'alcool. » Excellent départ pour qui devait goûter aux nourritures terrestres avec passion, fureur et, parfois, terreur. L'intelligence redoute la solitude autant que le jour. Elle ne se déploie que dans les fastes mythifiés de la nuit, ces rutilances d'ombre qui vous conduisent en un rien de temps de la surface à la profondeur, de l'apothéose à la nostalgie. L'intelligence, dit-on quelque part, commence à cinq heures, comme la corrida.

Je revois ce livre après avoir vu le dernier film de Carlos Saura et je me dis: ces deux-là sont frères. *Le Valet de plume*, comme *Carmen*, a la grâce, le délié, le rythme de la tauromachie. Dans le geste, le phrasé, la fantasmatique, tout est corrida, parade, esquive, sens tragique. Tout est souplesse et, en même temps, tout est règle. Tout est rituel de violence et de séduction de ce qui se joue entre hommes — ces femmes aux noms troublants (Arièle, Assia, Gene, Alexandra) n'étant là que pour l'assurance, en jeu fictif, interstice de douceur et de chaleur que l'on se ménage entre deux coups *d'estoque*.

Car vient le moment de vérité où doit s'effectuer la mise à mort. Mattio mourra dans des circonstances obscures. Et c'est sans doute ce passage échappant aux règles précises et ouvertes de la tauromachie qui constitue le seul point faible du livre.

Je n'ai jamais su convertir mes coups de foudre en amitié. Aujourd'hui, dans l'or mourant des feuilles, ce qui me touche le plus du valet de plume, grand hidalgo parlant, grand hidalgo astéroide tenant davantage de Mercure et de Mars que de Saturne, c'est finalement sa lucidité dans sa réflexion sur l'art vu comme alibi de l'absurde et transcription de l'impossible innocence.

C'est aussi cette finale: « Je suis mon meilleur texte, je suis mon meilleur poème. » Ultime mensonge d'un Machiavel de poche, alerte, spirituel, qui repose de la morosité.

Le cahier
CULTURE ET SOCIÉTÉ
est dirigé par
Paul Morisset

OUVERT 7 JOURS 10h00 à 22h00
NOUS ACHETONS VOS LIVRES
DIMANCHE
Visitez nos 4 salles de livres et profitez de nos ventes spéciales du dimanche.
LIVRES
50,000 LIVRES NEUFS ET USAGÉS
50,000 titres différents réduits de 40% à 75%
VENTE et ACHAT
ÉCHANGE, LOCATION
MasterCard La Bouquinerie St-Denis VISA
3770, rue St-Denis, Montréal – Ouvert 7 jours

Les Belles Rencontres de la Librairie HERMÈS
Aujourd'hui de 14 h à 16 h
JULIEN BIGRAS
Samedi, le 26 novembre de 14 h à 16 h
JOSEPH RUDEL-TESSIER
Samedi, le 3 décembre de 14 h à 16 h
ROBERT BAILLIE
Samedi, le 10 décembre de 14 h à 16 h
FRANÇOIS DEPATIE
1120 ouest, av. Laurier (entre Querbes et De l'épée) Outremont, Montréal Tél.: 274-3669
librairie agréée

café
Pour améliorer son français écrit
Cours autodidactique de français écrit
Cours par correspondance, informatisé, individualisé et crédité.
Ouvert à tous.
Date limite d'inscription: le 16 décembre 1983
Frais d'inscription: 25$
Téléphoner au (514) 343-7393 ou envoyer le coupon-réponse à:
Université de Montréal
café
C.P. 6211, succursale A
Montréal (Québec)
H3C 3Y9
Je désire recevoir les renseignements et le formulaire d'inscription
Nom/prénom
Adresse

NOUVEAUTÉS
POUR EN FINIR AVEC LA PEUR: L'APOCALYPSE
Coédition avec SOCABI
par *Jean-Pierre Prévost*
Coll. De la parole à l'écriture, no 2
64 p. - 4,50$
Une présentation simple, vivante, qui donne le goût de lire l'apocalypse, de comprendre son message et d'en annoncer la bonne nouvelle aux hommes et aux femmes d'aujourd'hui. Une approche démystifiante et empreinte d'un réalisme religieux qu'on ne peut accueillir qu'avec satisfaction et grande joie.
LE MOT DU JOUR - VOL. II
Réflexions sur les premières lectures de la semaine
En collaboration
Coll. Lectures bibliques, no 17
200 p. - 10,95$
Premier commentaire canadien et québécois des premières lectures du lectionnaire de semaine. Il contient des réflexions inspirées par les textes des messes du temps de l'Avent, de Noël, du Carême et de Pâques, de même que par ceux du Sanctoral.
BRISES SPIRITUELLES
par *Ève Bélisle*
Coll. Contemplation, no 5
96 p. - 6$
Ce volume s'adresse à tous les lecteurs en quête de brise spirituelle pour continuer leur cheminement. Les poèmes qui le composent sont le reflet d'existences telles qu'elles se déroulent normalement dans notre monde actuel: des joies, des peines, des épreuves, des souffrances, des succès... une alternance d'angoisses et d'espérances vécues sous le signe de l'évangile et de la foi chrétienne.
DE LA NUIT À LA LUMIÈRE
par *Claire Gosselin-Genest*
Coll. Sève Nouvelle, no 38
152 p. - 8,50$
Les deux parties de cet ouvrage sont d'une valeur spirituelle et littéraire remarquable. Un souffle pur et frémissant de limpidité parcourt ces pages. On pourrait, sans se tromper, les jumeler avec les textes des grands mystiques chrétiens: une sainte Catherine de Sienne, une Thérèse d'Avila, un saint Jean de la Croix, etc. L'auteur a des formules qui éclairent d'un coup et d'une façon radicale, des vérités profondément théologiques et scripturaires.
En vente chez votre libraire habituel
ÉDITIONS PAULINES
3965, boul. Henri-Bourassa est
Montréal, Qué., H1H 1L1
Tél.: (514) 322-7341

éditions hurtubise hmh ltée
FÉLICITATIONS À NAÏM KATTAN, NOUVEAU MEMBRE DE L'ACADÉMIE CANADIENNE-FRANÇAISE
NOUVEAUTÉ
La fiancée promise
Naïm Kattan
Roman
coll. L'Arbre
232 p. — 11,95$
le désir et le pouvoir
Naïm Kattan
Essai
coll. Constantes
210 p. — 12,50$
DÉJÀ PARUS AUX ÉDITIONS HURTUBISE HMH LTÉE
ÉCRIVAINS DES AMÉRIQUES, TOME I — Les États-Unis
ÉCRIVAINS DES AMÉRIQUES, TOME II — Le Canada anglais
ÉCRIVAINS DES AMÉRIQUES, TOME III — L'Amérique latine
LES FRUITS ARRACHÉS
LA MÉMOIRE ET LA PROMESE
LE RÉEL ET LE THÉATRAL
LE RIVAGE
LE SABLE DE L'ÎLE
LA TRAVERSÉE
7360, boul Newman, LaSalle, Qc H8N 1X2 tél.: 364-0323
Ces ouvrages sont disponibles au 2050 rue de Bleury, bureau 500, Montréal Tél.: 288-7191

CULTURE ET SOCIÉTÉ

Trente voyages dans l'espace-temps

FRANÇOIS HÉBERT

★ **Dix contes et nouvelles fantastiques** par 10 auteurs québécois, présentés par André Carpentier, Quinze, 204 pages.
★ **Aurores boréales I**, avec un avant-propos de Norbert Spehner, Le Préambule, 231 pages.
★ **Les Années-lumière,** 10 nouvelles de science-fiction présentées par Jean-Marc Gouanvic, VLB Éditeur, 233 pages.







QUELQU'UN qui est devenu un ours, un aigle ou une abeille, qui peut par la pensée arrêter des trains, qui voit toutes les statues de la ville de Montréal prendre vie, ou qui doit affronter des hordes de petits monstres qui ont la gueule presque aussi grande que le corps, des sortes de piranhas terrestres, voilà qui vous risquez de rencontrer dans trois livres de nouvelles fantastiques ou de science-fiction (la distinction n'est pas facile à faire) récemment parus. Prenez garde: non que ces êtres soient nécessairement hostiles ou dangereux, mais que cela ***vous*** arrive, de devenir comme eux ou d'être menacés des mêmes fléaux!

Le meilleur des trois m'a paru être *Dix contes et nouvelles fantastiques*, textes commandés à des écrivains divers, pas obligatoirement spécialistes du genre. Pourquoi le meilleur? Parce que, dans l'ensemble, les textes sont écrits avec style, ce qui n'est pas souvent le cas des oeuvres de science-fiction (SF, comme on dit), qui valent surtout par le déploiement de toute une quincaillerie de véhicules et de gadgets futuristes, par un vocabulaire émaillé de noms bizarres (Tahint, Trai Tim, Rès, Lizone ...) et de néologismes (ludaire, dispopper, lumibulles, pirpir, amniron ...), par des voyages dans l'espace-temps à peine plus subtils que ceux de James Bond, etc.

Les plus intéressants sont les textes *inquiétants*: ceux où, à la fois, l'on se reconnaît et l'on s'égare. André Major n'a pas besoin de nous faire traverser l'hyperespace pour nous introduire auprès d'une femme étrange, hors du commun comme la Nadja de Breton, à des années-lumière du quotidien. Ni André Belleau de vaisseaux intergalactiques (une vieille Volkswagen suffit) pour nous amener sur le seuil du mystère, en l'occurence de la maison de Philéas Hamel à Batiscan. Hantée bien sûr, vous verrez. Quant à Gaétan Brulotte, un immeuble d'appartements (on en connaît!) lui suffit pour soulever quelques alarmantes questions sur des bruits que font des locataires absents et qui dérangent les voisins.

À signaler encore la nouvelle de Jacques Brossard, « l'engloutissement » dont seul l'amour nous sortira; d'André Carpentier, où l'on voit l'île de Montréal larguer les amarres et dériver vers le golfe; et celle de Jean-Yves Soucy, dont le fantastique se déploie dans la nature, où se réincarnent les morts, qui régissent à leur tour les vivants. Mais à la nouvelle de Michel Bélil, on ne croit pas; et de celle de François Barcelo, qui se moque autant de ses personnages que du lecteur, je préfère ne pas parler davantage.

Jean-Pierre April nous fascine: il ne nous propose pas un voyage dans le temps ni dans l'espace extérieurs, mais dans un fantasme, et on se demande qui est le plus fou, de celui qui devient un oiseau ou de ceux qui n'y croient pas et lui en veulent de tant d'audace.

Le texte que j'ai préféré est celui de Marie José Thériault, même s'il n'est pas original (mais en cette matière, qu'importe ?). C'est un double pastiche, des contes des *Mille et une nuits* et d'un récit initiatique persan du Moyen-Âge, *Le Langage des oiseaux*. Mon seul regret: qu'il se termine, le conte, laissant le prince en si mauvaise posture ... Si ce récit paraît un peu déplacé (ce n'est pas du Borgès ni du Lovecraft), c'est qu'on n'a pas l'habitude de considérer que le fantastique n'est pas moderne; au contraire, il est très ancien (Swift, La Fontaine, Rabelais ...). On n'a pas attendu notre siècle pour rêver et réfléchir, bâtir des univers autres, meilleurs (ou pires). On ferait bien de s'en aviser dans les milieux où l'on croit que le monde commence et finit avec soi.

★

La SF est une religion qui a ses adeptes et des églises, notamment les revues *Imagine* et *Solaris*. *Aurores boréales I* est une anthologie de textes parus dans *Solaris*. Ils sont inégaux. Si les récits de Bernard Jacques, de Jean-François Somcynsky, de Marc Provencher et de Marc Sévigny ont un certain intérêt (pas plus, non: quelques trouvailles, mais peu de style et tous les clichés du genre), celui de Jean Dion dérange, ce qui est parfait. C'est un jeu, la SF: faites *comme si*, et vous verrez ce qui arrivera. Imaginez, par exemple, une région où le temps, comme une horloge, se détraquerait: un jour, vous avez 6 ans, le lendemain 90, l'avant-veille 7, dans une minute 42 ...

Les derniers textes du recueil sont les meilleurs. Le héros de Joël Champetier se prend pour une abeille, mais *vraiment*: il *est* cet hyménoptère, regardez, il (ou elle) vole! Pour leur part, Daniel Sernine et Jean Barbe ont du style (quand on écrit, c'est assez important): le premier nous transporte dans un monde de carnaval, où chacun ne vit que grâce aux scénarios qu'il invente, mais ils ne sont pas tous innocents ni inoffensifs; le second voit le monde comme un escalier géant, sans commencement ni fin, un escalier à mi-chemin entre celui d'un gratteciel et l'échelle de Jacob. Assez essouflant, merci.

Quant au récit d'Elizabeth Vonarburg, peut-être le meilleur, il met en scène un certain Toomas, poète malade menacé de cécité et de mort et qui va passer ses derniers jours, comme un touriste de l'espace, dans une planète exotique. Ce Toomas, chose rare dans la SF, a une vie intérieure, et plus que minimale: on s'y attache. Tout n'est pas perdu.

★

Car c'est presque toujours de catastrophes que nous parle la SF, de la fin du monde, à venir ou advenue. Dans le recueil *Les Années-lumière*, le héros d'Alexandre Amprimoz s'appelle Z.A. Tod (la mort, en allemand). Ce n'est personne et c'est tout le monde. Le monde est devenu un chaos; aussi le narrateur a-t-il des problèmes, l'esprit confus, des idées hétéroclites.

La plupart des nouvelles de ce recueil n'ont que très peu d'intérêt; à cet égard, les champions de l'insignifiance sont Jean-Pierre April (meilleur aux Quinze), François Barcelo (moins mauvais aux Quinze), Michel Bélil (égal à lui-même) et Huguette Légaré (qui ne sévit que dans ce recueil-ci). Et c'est dommage pour Agnès Guitard (encore une femme qui l'emporte!), dont la nouvelle, d'une quarantaine de pages, est à mon sens la meilleure de toutes (je parle des trois livres).

Dans la planète Delta Pyxidis, rien ne va plus. D'étranges virus courent, qui sont immatériels, et les cerveaux sont détraqués: des mots ont un sens ou un autre, jamais le même; les choses ont un nom ou un autre. Vous voyez ça d'ici: la vie sociale est perturbée, ce sera bientôt le chaos total. En fait, il s'agit d'un voyage (le héros se nomme justement Voyag) moins dans l'espace que dans nos cervelles. Et quels sites vous y découvrirez! Mais quelles maladies aussi! Bref, une réflexion intelligente sur l'intelligence même, et sur ses ratés.

Comment vont *vos* bulbes, pédoncules cérébraux, neurones, synapses, etc.? Ce n'est pas seulement, dans la SF, de machines et de robots qu'il s'agit; la SF, c'est aussi la réalité, la nôtre, ici et maintenant: intérieure, traduite, objectivée.

J'ai une petite théorie à ce sujet, que je livre modestement à votre réflexion. La SF, c'est l'intrusion du Roman dans le Poème. Avez-vous lu *La Divine Comédie*? Tout un dépaysement, je vous jure! Il n'y a pas de *vaisseau spatial*, me direz-vous. C'est vrai. Il n'y a que des *corps humains*. Mais ce sont de fascinants véhicules, non ?

ps

UN PETIT POISSON ROUGE

OUF! Trois livres, 26 auteurs, 30 nouvelles, 668 pages! Votre chroniqueur, épuisé, n'a plus que la force de geindre faiblement, de vitupérer mollement contre ses patrons (par ailleurs sympathiques), de maugréer sourdement, de demander sans conviction une réduction de sa tâche, de pester tout bas contre l'automne, contre Reagan, contre le monde entier, les bons inclus, et sa soeur.

Sans compter que la SF, ça vous entame les méninges! Je suis très impressionnable. Vous ranconterai-je mes cauchemars ? Il y avait un requin, j'étais un petit poisson rouge ...

L'autre matin, au réveil, ma femme m'a paru louche: j'ai cru déceler du laser dans son regard. Il est vrai que je n'avais pas sorti les ordures.

Hier, le monde a pris fin. Non, on n'en a pas parlé dans les journaux: il n'y en avait plus.

Vous voyez! La SF, ça dérange. Qui connaît un bon neurologue ? Est-ce que l'assurance-maladie fera les frais de votre serviteur ?

M'enfin, assez parlé de lui. Fin de sa grève illégale et symbolique. Une petite dépression à l'occasion, rien de mieux pour le moral. Ce n'est pas la fin du monde, la vraie!

F. H.

L'art de traduire Wagner

par Heinz Weinmann

★ Richard Wagner, **Tristan et Iseut,** traduction et adaptation de Jean Marcel. Illustrations de Mikie Assif. Préface de Charles Dutoit. E.I.P., 72 pages.

« Ce qui est trop sot pour être dit, on le chante. » Voltaire, ricanement cynique en coin, dit tout haut ce que d'autres ont pensé tout bas.

Sacrilège de « musicoclaste », haine aveugle de l'art lyrique, de l'opéra qui est en fait visé par le « bon mot » de Voltaire ? Rien n'est moins sûr. Il suffit de lire les libretti d'opéra pour se convaincre que la trivialité et la platitude sont plus souvent au rendez-vous que le sublime et la poésie. À part quelques arias destinées à l'écoute d'un public venu là pour se distraire, le reste du texte ne perdait rien à être noyé dans le flot musical.

Wagner, d'abord dans son oeuvre théorique puis dans ses opéras, a combattu avec passion cette conception débilitante du libretto d'opéra qui n'a attiré — le contraire aurait été étonnant — que les tâcherons de la rime et de la prose. Chez Wagner, le libretto accède au statut poétique. Richard Wagner a confié l'élaboration de son texte lyrique à la seule personne qui ait aussi une connaissance intime de son univers musical: à Richard Wagner lui-même.



Jean Marcel

Devenu poème (Gedicht), le libretto, selon l'esthétique wagnérienne, pour atteindre les limites de sa forme, doit taire le message explicite, « pour laisser dire dans le silence l'indicible » (Wagner). Le musicien fait alors résonner ce que le poète a su si bien taire. Or le poète est déjà un musicien en germe qui, dans le rythme, dans la prosodie fait chanter la polyphonie du poème.

S'il y a une oeuvre chez Wagner où cette fusion de la poésie et de la musique est totale, c'est bien *Tristan und Isolde*, oeuvre-charnière dans l'évolution théorique et musicale de Wagner. Il a derrière lui le *Lohengrin* et le *Tannhauser*, oeuvres « précritiques », composées avant qu'il ne soit en possession de son « système ».

Tristan und Isolde est la première oeuvre wagnérienne qui n'applique pas précisément le système, mais qui s'en inspire. Et c'est ce qui fait son charme. En la composant, Wagner dit avoir « oublié toute théorie ». C'est cette oeuvre que la traduction magistrale de Jean Marcel nous rend de nouveau accessible.

Jean Marcel s'est fait connaître du grand public par le *Joual de Troie* (qui vient d'ailleurs d'être réédité) qui a fait taire une fois pour toutes les hennissements joualesques dans nos écuries québécoises. Médiéviste chevronné, linguiste passionné, Jean Marcel est aussi un traducteur qui a à son actif de nombreuses traductions de textes du Moyen-Âge (*La Chanson de Roland*, des oeuvres de Chrétien de Troyes) et, pourquoi pas, l'épopée de Gilgamesh ? Tout « simplement », Jean Marcel a appris le babylonien pour pouvoir traduire la plus vieille épopée de l'humanité. Comme Baudelaire avait jadis appris l'anglais pour être en mesure de traduire Poe.

Apprendre une langue parce qu'on a envie de lire un *seul* poète dans sa langue: nous sommes évidemment aux antipodes de la méthode Assimil. Aussi le désir de pénétrer dans les arcanes de l'univers de Wagner n'a-t-il pas été étranger à cette passion que Jean Marcel a porté à la langue, à la littérature et à la musique de l'Allemagne. Maîtriser la langue allemande pour maîtriser l'oeuvre de Wagner !

Dans cette traduction de *Tristan und Isolde* qu'il vient nous présenter, Jean Marcel tire profit d'une connaissance approfondie de la langue allemande et d'une familiarité avec l'oeuvre poétique et musicale de Wagner. Toutes ces qualifications ne sont pas de trop, puisque le chemin de cette traduction est hérissé de difficultés et d'obstacles. Traduire en prose un poème dramatique en vers sans le trahir, c'est déjà un défi qui se double dans cette oeuvre d'un deuxième: adapter à la scène dramatique un texte conçu initialement pour l'opéra.

Tristan et Iseut étant l'oeuvre la plus poétique, c'est en elle aussi que le poète-compositeur a le mieux réalisé son idéal de l'informulé, du silence *dans* la poésie. Quoi de plus indicible aussi que le sujet profond de *Tristan et Iseut*: la Mort qui se cache derrière le masque de l'Amour. Mais alors, tout cet inexprimé qui se « chante » dans le poème ! Car est-il poème plus musical dans la langue allemande que *Tristan und Isolde* de Wagner ? Les sonorités des rimes intérieures, des allitérations, des assonances constituent à elles seules un poème symphonique.

En vainquant tous ces obstacles, Jean Marcel a fait grand oeuvre d'adaptation et de translittération. Renonçant à la rime, il a gardé le rythme solennel, *andante*, selon Wagner le rythme même de l'âme allemande. Autant qu'il l'a pu, vu les contraintes sémantiques du texte, le traducteur a fait sonner en français les assonances. Par exemple, les chuintantes de « o losche das Licht nun aus ! Losche den scheuchenden Schein ! Lass' meinen Liebsten ein ! » II, 1.

Jean Marcel les translittère par une prédominance des sifflantes: « Oh, éteins à présent cette lumière, éteins cette clarté qui nous sépare et laisse enfin venir auprès de moi mon bien-aimé ! »

La traduction de Jean Marcel nous convainc enfin que même en français le texte de Wagner a suffisamment de poids et de souffle pour tenir tout seul sans l'apport de la musique. Mais comme pour compenser cette absence de musique, le traducteur a eu l'heureuse initiative de faire illustrer son adaptation par 10 gravures de Mikie Assif, qui échelonnent les étapes cruciales de l'amour de Tristan et d'Iseut. Par ses formes hiératiques, par ses couleurs subtiles où prédominent les tonalités du vert, du bleu et du mauve, elles accentuent le caractère fusionnel de cet amour.

Voilà une pièce admirable avec ses huit personnages qui va en quête non cette fois d'un auteur, mais d'un metteur en scène québécois qui voudrait bien la présenter à un vaste public. En attendant, espérons que Jean Marcel continue sur sa lancée de traducteur wagnérien avec l'adaptation de *L'Anneau du Nibelungen* d'ores et déjà sur le chantier.



REVUE "CORPS ÉCRIT" N° 7

Textes inédits de Jacqueline de Romilly, Louis Marin, Jean Starobinski, Michel Mesnil, Marie-Françoise Christout, Pierre Brunel, André Wartelle, Marie-Claire Bancquart, Pierre Gamarra, Guillevic, Noël Le Gall, Vénus Khoury-Ghata, Pierre Magnan, Jean Ghata, Didier-Jacques Duché, Jean Vial, Robert Joly, Manuel de Diéguez, Frédérique Hebrard, Roland Jaccard, Marc Le Bot, Jacques Madaule, Yves Florenne. 192 pages — 16,00 $ puf

LES LIVRES DES PUF QUESTIONNENT LE MONDE

Diffusion: Presses Universitaires de France. Distributeurs exclusifs: les editions françaises, 1411 rue Ampère, Boucherville, J4B 5W2, tél.: (514) 641-0514

Éditions du Préambule

Le Recommencement du monde
par Paul Chamberland



Synthèse puissante et lyrique visant à la redécouverte du monde ainsi qu'à la réinterprétation des signes qui l'assument. Se voulant à la fois une interrogation angoissée des processus historiques qui à l'occasion nous encerclent, et une espérance à l'égard de l'humanité, ce livre n'a d'autre but que de nous rappeler à l'ordre par le « désordre » nouveau de valeurs réinventées. L'auteur de *L'Inavouable*, de *Demain les dieux naîtront*, etc., nous présente ici une large fresque de sa recherche signifiante et de son analyse des choses.

216 pages — **13,75 $**

En vente dans toutes les librairies

Diffuseur: L'Agence du Livre 1246 rue Saint-Denis, Montréal

Le Préambule

aurores boréales 1

Anthologie de la science-fiction québécoise sous la direction de Norbert Spehner

Prix: 10,95$; 236 pages

Ce volume comprend 10 récits de dix auteurs québécois.



La société est remise en question par des formes nouvelles d'intervention et d'organisation. C'est à la description et à l'analyse de ces pratiques sociales qu'est consacrée la

revue internationale d'action communautaire

10/ Mouvements alternatifs et crise de l'État
Transformation des mouvements sociaux, luttes pour l'autonomie, crise de l'État, où sont les alternatives ?

9/ Éducations permanentes en mouvement ?
Vie quotidienne, chômage, formation continue, l'éducation permanente en mutation ?

8/ Jeunes et chômage
Chômage des jeunes, enjeux actuels de l'emploi, crise du travail ; l'école pour éviter le pire ?

7/ Travailler le social
Institutions bloquées, pratiques sociales parallèles, CLSC, Psychiatrie alternative, où s'en va le social ?

6/ Médias communautaires ou médias libres ?

5/ La recherche action : enjeux et pratiques

4/ Logement et luttes urbaines

revue internationale d'action communautaire

Chaque numéro : de 15 à 25 articles québecois et internationaux. Plus de 200 pages.

Le numéro : 10 $.
Abonnement (2 no) : 16 $
Institutions : 24 $

ÉDITIONS SAINT-MARTIN

Chèque à l'ordre de Rev. Int. d'action communautaire
Editions Saint-Martin,
5089 Garnier,
Montréal H2J 3T1,
tél. 525-4346

Gérald Godin: les mots vécus

par
Claude Beausoleil

★ Gérald Godin, **Sarzènes**, poèmes, collection Radar, Écrits des Forges, Trois-Rivières, 60 pages.
★ Robert Hébert, **Rudiments d'us**, poèmes 1971-1981, collection Les Rouges-Gorges, Écrits des Forges, Trois-Rivières, 55 pages.
★ Pierre Nepveu, **Malher et autres matières,** poèmes, avec une eau-forte de Francine Labelle, collection L'Instant d'après, Éditions du Noroît, Saint-Lambert, 77 pages.
★ Richard Phaneuf, **Ille,** poèmes, avec quatre dessins de l'auteur, collection L'Instant d'après, Éditions du Noroît, Saint-Lambert, 69 pages.

LES semaines qui entourent les salons du livre sont toujours des périodes d'effervescence pour ce qui est de la publication, et la poésie n'échappe pas à la règle. Ainsi, on pouvait trouver récemment à la Place Bonaventure tout un arrivage de nouveaux titres en poésie québécoise. Ce qui en ressort assez nettement, c'est que des éditeurs comme le Noroît et les Écrits des Forges ont maintenant un rôle de premier plan dans l'édition de la poésie d'ici.

Tout d'abord je voudrais parler d'un livre de Gérald Godin, *Sarzènes*, paru aux Écrits des Forges. Il est rare qu'un ministre, et de plus en exercice, nous livre autre chose que ses mémoires ou ses déboires. Dans ce sixième livre de poésie paru récemment, Gérald Godin demeure un poète de la tendresse et du populaire. Ses thèmes vacillent entre le quotidien et la politique, entre l'amour et la mémoire.

J'ai toujours été touché par les poèmes de Godin parce que je crois qu'ils recèlent une force langagière brute qui est exceptionnelle dans notre poésie. Direct, sans emphase, le poème parle au lecteur comme des portraits, des petits riens pris sur le vif et qui veulent révéler une immense attention au vécu.

Des poèmes comme « Portraits de mes amis » sont particulièrement réussis sur le plan de l'émotion et du style. Souvent par la répétition d'un son ou d'un mot, par l'apport d'une imagerie réaliste, le poète donne le rythme de cette poésie qui gravite tout près de la parole. « C'était une génération/de produits hautement inflammables/hommes d'amadou hommes d'attisée-/hommes en fagots/qui ne demandent qu'à brûler/abandonnés parfois pour une fin de semaine on entend crépiter leur coeur/sur les tables de chez Harry ».

La poésie de Gérald Godin se situe là dans ces zones vérifiables et irréfutables de l'Antime et de l'histoire. Le poème en anglais sur les événements d'octobre 1970 est aussi saisissant et encore pertinent malgré un référent aussi connu. D'autres poèmes comme « Égypte » et « Dominica del tesero » apportent de nouvelles facettes en ajoutant un ton de déchirure à cette poétique qui veut se servir des mots de la vie.

Dans « Tango de Montréal », Gérald Godin décrit


Gérald Godin

« ce vieux coeur usé de la ville/avec ses spasmes/ses embolies/ses souffles au coeur/et tous ses défauts ». On referme le recueil et quelques chose de familier et d'étrange s'est passé et on se souvient qu'en exergue à l'ouvrage on pouvait lire: « On donna probablement de nom de sarzènes à ces pierres dressées à cause de leur étrangeté. »

★

Rudiments d'us est le premier recueil de Robert Hébert. Ici les mots et les formes semblent réduits à leur économie essentielle. Il s'agit « d'en être au rudiment » comme si chaque mot, chaque phrase, chaque idée se retrouvait face à la nudité de dire. « le rudiment seul/déchire le singulier », nous indique Robert Hébert.

Voici une poésie de réflexion sur le langage. Et si on sent qu'un certain appareil théorique peut parfois guider l'organisation générale du texte, on sent également le plaisir ascétique de cette poésie qui ne fait pas de concession à son projet. « Délirer à la limite ici d'une autre version de l'envol, chaleur autre que le heurt entropique. » Et cette chaleur autre pourrait bien se trouver dans le corps même de l'enjeu: *Dire minimal.*

★

Du côté du Noroît on peut lire un excellent recueil de Pierre Nepveu intitulé *Malher et autres matières*, peut-être le livre le plus cohérent et le plus envoûtant de l'auteur d'*Épisodes* (paru à l'Hexagone en 1977). Un ton se dégage de l'ensemble. Un certain lyrisme mène l'écriture dans des voies où la poésie se fait chant et exploration de l'émotion intimiste.

Pierre Nepveu écrit: « L'intégrale nous émeut, mal jouée/par les chemins qui sortent du sommeil/et entraînent au temps juste. Rien gardé d'essentiel, le tout-à-vivre/remue les doigts dans l'obstacle/et ma poitrine recompose/un concert au-dessus de mes forces. »

Ce *Malher* est le recueil le plus passionné que nous ait donné son auteur. Il faut le lire pour ses dérives dans les recoins de la parole. L'ouvrage se ferme par un poème qui dans sa simplicité et son évocation nous donne le goût de relire souvent l'ensemble des textes: « Je me lève à froid/dans un souci devenu-/mien, dans un néant/qui me déborde/j'ouvre la porte/et j'entends la mer/dans Montréal. » Et le réel rejoint l'imaginaire. Et avec Pierre Nepveu la poésie gagne de nouveaux territoires.

★

Ille de Richard Phaneuf veut poser par l'écriture un autre contrat entre le masculin et le féminin. Ces poèmes brefs et narratifs donnent des versions du langage qui scrutent les rapports entre la poésie et la pulsion de dire le corps comme outil de communication.

Le poète écrit: « il me faut/ces deux lettres piégées/parole au masculin, au féminin/la nuit une poésie va et vient/ne s'arrête plus dire/une envers l'autre/bataille de sang. » Ce il s'ajoute des « l » et devient pensée sur la poésie en transformation.

Hallier sur le fil

★ Jean-Edern Hallier, **L'Enlèvement**, J.-J. Pauvert/Alésia, 182 pages.

SI l'artiste a tous les droits, il ne lui suffit pas de copier le réel: il doit faire mieux encore: l'inventer.

Chez Jean-Edern Hallier, tout naturellement, mensonge et réel se fondent pour engendrer l'oeuvre: par sa forme plus que par ce qu'il raconte, ce bref récit se veut une exaltation du rêve, de l'imaginaire. C'est un perpétuel cache-cache entre réel et imaginaire, et le jeu du banal et de l'extraordinaire.

C'est un roman fait divers, dostoievskien en diable ! Il ne cesse, pourtant, de coller au réel: « Je n'ai à peu près pas d'imagination, écrit Hallier. J'ai besoin du réel pour produire du réel. Et ce qui m'intéresse, c'est le fil du rasoir, la ligne de crête, entre l'équivoque et le possible, le vrai et le faux. Le roman est le formidable alibi des faiseurs de vérité. S'il n'existait pas, il faudrait l'inventer. J'ai un mal fou à créer mes personnages et j'ai besoin de me créer à corps perdu dans l'action pour que mes romans soient beaux. »

En fait, c'est un roman vrai que Hallier consacre, un an après, à son propre enlèvement: « Je pourrais tout reconstituer dans les moindres détails, déclare-t-il au début de son livre. Seulement, je laisse à d'autres le soin d'écrire cette mauvaise série noire, pour laquelle je me sens fort peu doué: l'enlèvement de Jean-Edern Hallier. »

Dans la nuit du 25 au 26 avril, il avait été enlevé, puis, le 3 mai 1982, libéré...

Au fil des chapitres, il est relâché par les brigades révolutionnaires, interrogé par un certain commissaire Gentiane (le vrai lors de la véritable affaire Hallier s'appelait Gential ...)

Sans doute le lecteur aura-t-il bien du mal à déceler une vérité dans ce récit où l'auteur entend pourtant faire le point sur son propre enlèvement, et nous met lui-même en garde constamment contre ses affirmations.

En sait-on plus sur le ou les véritables auteurs de ce rapt littéraire ? La question n'a au demeurant guère d'importance.

Guy TROTTIER

ÉCHOS

Ce soir, à la salle Pollack de l'Université McGill, on peut entendre à 20 h, Élaine Marcil, une jeune violoniste de 19 ans, lauréate du premier prix des concours du Canada et du Québec et du concours de l'OSM. Entrée $5, et $3 pour les étudiants.

UNE AIDE PRÉCIEUSE POUR ACHETER VOS JOUETS

LE GUIDE D'ACHAT

publié par: L'Association des consommateurs du Québec inc.
propose:
- une analyse de 74 nouveaux jouets
- 116 jouets testés les années passées
- 34 nouveaux livres
- des articles sur les jeux électroniques et sur le marché du jouet.

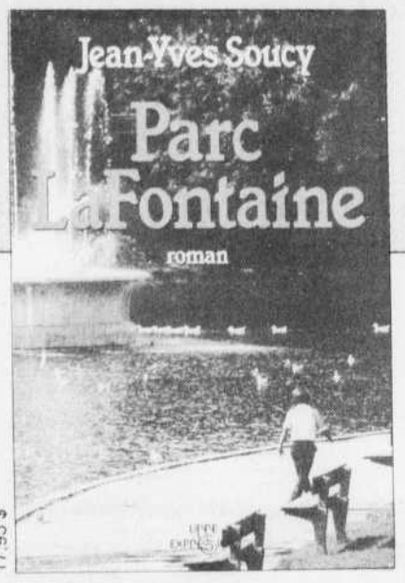


est en vente au prix de 3,00 $ + 75¢ de frais de poste aux adresses suivantes:

Montréal: 45, rue Jarry est H2P 1S9. Tél.: (514) 388-2709.
Québec: 804, Côte d'Abraham G1R 1A3. Tél.: (418) 529-6811.
Trois-Rivières: 1800, rue St-Paul bureau 108 G9A 1J7. Tél.: (819) 373-2484.

NOM.....
ADRESSE.....
APP..... VILLE.....
CODE POSTAL.....
NOMBRE DE BROCHURES.....X3,00 $ + 75¢ =.....

à lire cette semaine



17,95 $

PARC LAFONTAINE
Pendant une promenade au Parc Lafontaine, un homme au seuil de la vieillesse rencontre une jeune femme au charme fou. Un roman où la tendresse n'a d'égale que les rêves des personnages qui deviennent réalité.

« Ce que l'auteur a le mieux réussi, ce sont les passages où le rêve se mêle de remettre la réalité à sa place... Il écrit alors des pages vibrantes, il fait de la grande littérature. »
Réginald Martel — La Presse

« C'est tout un défi que de vouloir dire la vieillesse (...) Ce défi, un jeune romancier, Jean-Yves Soucy l'a relevé (...), et non sans habilité.
François Hébert — Le Devoir

LIBRE EXPRESSION
disponible dans toutes les bonnes librairies

LES PETITS FRÈRES DES PAUVRES CONSTITUENT LA SEULE FAMILLE DE CENTAINES DE PERSONNES ÂGÉES



C'est pour cette mission d'amour que vous appuyez Les Petits Frères des Pauvres.

Ensemble, avec Les Petits Frères!
Comme par le passé, envoyez vos dons aux Petits Frères des Pauvres.

Nom.....
Adresse.....
N° Rue App.
..... Province.....
Ville
Code postal..... Téléphone (facultatif).....
Je désire recevoir un reçu pour fins d'impôt ★ Oui..... Non.....
★ Dons de 5 $ et plus
Je désire recevoir de la documentation sur Les Petits Frères Oui..... Non.....

LES PETITS FRÈRES DES PAUVRES
4624, RUE GARNIER, MONTRÉAL, H2J 3S7 TÉL. (514) 527-8653

Permis de sollicitation de la ville de Montréal N° 5340

PAR LES CHEMINS D'AMBROISE

AMBROISE LAFORTUNE, PRÊTRE



370 pages 14,95$

AMBROISE! LE PÈRE AMBROISE! LE PÈRE

Celui qui fascine jeunes et moins jeunes a rencontré tous ceux qui nous dirigent...
Radio-Canada en a fait une série télédiffusée
Leméac en a publié une oeuvre inoubliable
Sur les chemins d'Ambroise c'est notre jeunesse à tous qui circule...c'est nos souvenirs qu'on renouvelle.

Rappel: Tome I Des mémoires d'Ambroise Lafortune
Heureux qui comme Ambroise
Tome II *Dieu écrit droit...*

Commandez-les aujourd'hui
Lisez-les — Offrez-les

ÉDITIONS LEMÉAC, 5111, av. Durocher, Outremont — H2V 3X7. Commandes: 273-2841
Par la poste: 1,00$ frais de port. Cartes acceptées: Visa, Master Card

ÉDITIONS LEMÉAC
5111, av. Durocher, Outremont — H2V 3X7

Nom.....
Adresse.....
Par les chemins d'Ambroise..... 14,95$
(frais de port: 1,00$
Ci-joint:
☐ Mandat ☐ Master Card.....
☐ Chèque ☐ Chargex no.....
date d'expiration de la carte.....
Signature.....

La télévision est encore à inventer

par
Guy Trottier

★ Jean-Louis Missika et Dominique Wolton, **La Folle du logis**, Gallimard, 385 pages.
★ Hervé Brusini et Francis James, **Voir la Vérité — Le Journalisme de télévision**, (postface-débat par François Châtelet et Pierre Dumayet), PUF, 194 pages.
★ Jean-Noël Jeannerey et Monique Sauvage, **Télévision, nouvelle mémoire**, Seuil, 253 pages.
★ Françoise Tristani-Potteaux, **L'Information malade de ses stars**, J.-J. Pauvert/Alésia, 317 pages.

LA télévision n'apparaît-elle pas comme un instrument quelque peu maléfique ? Curieuse chose, en tout cas: on vous installe sur une chaise, avec un micro devant vous, on ne peut plus bouger, on est aveuglé par les projecteurs, on ne voit rien devant soi qu'un grand oeil noir. On est tout seul. C'est dans cette solitude que les hommes politiques lancent des exhortations à l'héroïsme ou simplement aux économies, en faisant parfois de grotesques effets de voix...

En fait, les problèmes de la télévision sont nombreux et graves et ne sont pas d'hier ou d'avant-hier. Qu'il suffise d'évoquer l'originalité d'une culture qui, par le biais technique et financier, risque de s'uniformiser sur des modèles américains. Qu'il suffise d'évoquer une télévision de qualité libre des idéologies dominantes (à partir de l'observation de la propagande nazie, l'on avait imposé l'idée d'un possible « viol des foules » par les médias: n'importe quelle opinion pourrait leur être suggérée par leur truchement...

À vrai dire, la pression sur l'opinion publique n'est pas un fléau propre à la civilisation moderne: les médias de masse n'ont pas créé le processus mais l'on amplifié). Et le téléspectateur (la plus grande invention du siècle ?) serait prêt à payer le prix de cette liberté à l'égard d'une télévision « nationale », démocratique, pluraliste et créatrice.

Jean-Louis Missika et Dominique Wolton marquent un essai assez magistral: le livre est passionnant et rudement bien documenté. Extrêmement lucides et critiques, les auteurs nous forcent à écouter leur voix, qui est superbement convaincante.

Mais les solutions qu'ils envisagent, ça et là, ne suffisent pas à élaborer un projet global de renouvellement d'un instrument où tout est encore à inventer; ils ne disent pas assez qu'il faut détester la routine, le conformisme et le ronronnement. Qu'il faut éveiller, et réveiller, jusqu'à provoquer dans le bon sens du terme. Que l'on a tendance à oublier que l'on fait de la télévision non pas pour soi, mais pour le téléspectateur. (Mais n'est-ce pas humain !) Que le poids des contraintes administratives est accablant (la télévision fonctionne avec tous les inconvénients d'administrations trop lourdes). Qu'il faut se débarrasser de ces contraintes et faire en sorte que le média fonctionne avec des souplesses dans le budget et dans les règlements administratifs, en donnant aux créateurs un pouvoir absolu sur les bureaucrates, et en mettant ceux-ci au service de ceux-là. De telle sorte qu'il y ait retour aux sources, à l'esprit d'enthousiasme dans lequel avait été créée la télévision.

Et puis, les attentes du téléspectateur évoluent: ainsi, cette ruée vers les films et la distraction. (N'est-ce pas la manifestation d'une société qui s'est installée dans une certaine crise ?) Et les femmes passent plus de temps que les hommes devant le récepteur durant la semaine, mais ces derniers se rattrapent pendant le week-end. Aussi, le téléspectateur de haut niveau d'instruction condamne volontiers les programmes de variétés, mais ne les regarde pas moins souvent !

D'une façon générale, les intellectuels manifestent vis-à-vis des médias une réticence qui s'estompe avec le temps — le phénomène a marqué les débuts de la radio comme ceux de la télévision.

L'intérêt du téléspectateur et celui des hommes et des femmes qui font la télévision sont au demeurant compatibles.

Enfin, demain, la caméra vidéo sera ls stylo des nouvelles générations.

★

« Voir la vérité »... cela a sa propre histoire, qui est celle d'un journalisme qui, depuis plus de 30 ans, préside à la fabrication quotidienne de l'actualité télévisée, ici et ailleurs... Et qui crée une manière spécifique de « produire » la vérité. Et qui, dans ce travail, a opéré un profond bouleversement en tentant de substituer le journalisme d'examen au journalisme dit d'enquête.

Hervé Brusini et Francis James — de même que, dans une certaine mesure, Jean-Noel Jeannerey et Monique Sauvage — s'attachent à révéler cet art de vérité.

L'avenir, à leurs yeux, repose dans le développement de journaux télévisés brefs et de magazines d'investigation. Ils prévoient un double mouvement pour les années qui viennent: une poussée de ls subjectivité en même temps qu'une recherche de l'indépendance.

Aussi ne croient-ils plus qu'en la liberté et la lucidité. Aussi évoquent-ils les USA où multinationales, groupes de pression et de publicité ainsi que réseaux télévisés se sont lancés dans l'aventure du câble. Et, pour l'occasion, les médias se découvrent une nouvelle virginité, entre le journalisme d'examen et le reportage d'enquête, jusqu'à l'information « consumériste ».

Au total, deux ouvrages superbes, et un ton de vérité admirable.

★

Les chaînes, aux USA et en France, se livrent à une concurrence acharnée au travers de leurs journaux télévisés et de leurs présentateurs vedettes. Mais cette guerre prouve que le primat donné à l'image n'entraine point la mort des présentateurs.

De fait, ces journalistes sont d'un genre particulier: ce sont des acteurs qui donnent envie d'entendre et de regarder, de mieux entendre les sons et de mieux regarder les images. Ils ne sont des vedettes que pour autant qu'ils s'imposent comme des faiseurs de communication.

Françoise Tristani-Potteaux nous propose une analyse corrosive du vedettariat en journalisme. Elle fustige le journalisme gnangnan, qui s'autocensure, mièvre et mou, lénifiant perroquet; et elle ne ménage personne. Mais sa conclusion est simpliste et brutale: à savoir, l'information s'efface derrière le vedettariat des informateurs !

À Paris, oui. À Montréal, non.

Il faut savoir que la télévision a besoin tout à la fois de beaucoup de « metteurs en scène » et de beaucoup d'images. Le présentateur est un acteur metteur en scène: par son physique, par son charme, par le timbre de sa voix, par son sourire et par son phrasé, il fait vivre l'activité humaine sur notre planète et dans l'espace. Ce journaliste pas comme les autres est à sa manière un artiste. Mais, trop présent, trop personnel, il risque de noyer l'information; pas assez, il la rend fade.

Ce talent, somme toute exceptionnel, de donner vie à un sommaire de journal télévisé n'est-il pas sublimé par le fait même de capter simultanément l'attention de centaines de milliers de personnes ?

Au demeurant, avec une chose aussi grave que les informations, le téléspectateur aime savoir à qui il a affaire: c'est-à-dire, aux « vedettes » qu'il se donne.

distique
distribution du livre et du périodique

La librairie Champigny est heureuse d'annoncer aux bouquineurs qu'ils pourront se procurer chez nous les livres du diffuseur européen Distique.

Champigny

Librairie Champigny Inc.
4474, rue Saint-Denis
Montréal (Qué.)
Canada, H2J 2L1
844-2587

JULIA BETTINOTTI
JOCELYN GAGNON

"QUE C'EST BÊTE, MA BELLE!"

ÉTUDES SUR LA PRESSE FÉMININE AU QUÉBEC



144 p. 10,95 $

SALON DU LIVRE DE MONTRÉAL 514-B

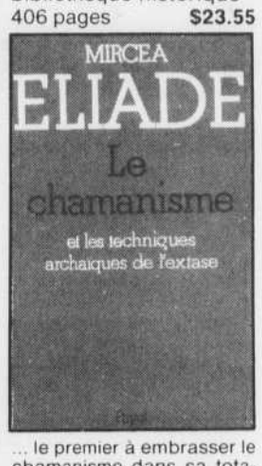
DISTRIBUTION EN LIBRAIRIE
DIFFUSION LOUGAROU INC.
9890 de L'ESPLANADE
MONTRÉAL H3L 3R5
389-7801 / 389-0902

SOUDEYNS-DONZE
ÉDITEURS
C.P. 608/dépôt N
MONTRÉAL (QUÉBEC)
H2X 3M6

VIENT DE PARAÎTRE CHEZ

PAYOT

bibliothèque historique
406 pages $23.55



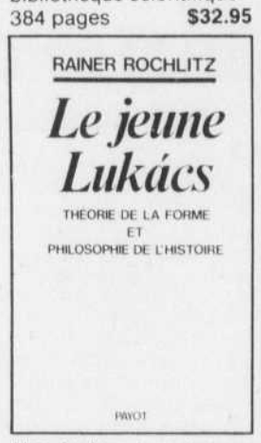
... le premier à embrasser le chamanisme dans sa totalité, tout en le situant dans la perspective de l'histoire générale des religions.

bibliothèque scientifique
236 pages $23.55



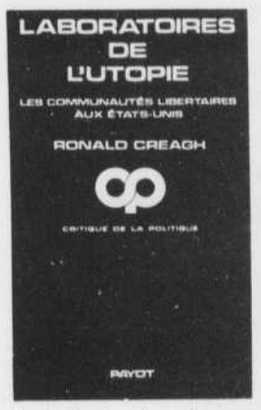
Par l'auteur de « Lilith », un ouvrage consacré au thème du masque dans l'histoire des civilisations.

bibliothèque scientifique
384 pages $32.95



Une étude qui montre que le jeune Lukacs est l'un des initiateurs de l'esthétique du XXe siècle.

critique de la politique
228 pages $18.85



Une étude des diverses communautés libertaires et anarchistes des États-Unis, de 1825 à nos jours.

Aussi paru:
L'électrochoc, ses effets invalidants sur le cerveau
$28.25

EN VENTE DANS TOUTES LES LIBRAIRIES
Diffusion Raffin
7870 Fleuricourt, St-Léonard, Qué.

Aussi paru:
Intellectuels italiens et fascisme (1915-1929)
$28.25

LE LIVRE DE LA SAISON
DEUXIÈME ÉDITION EN DEUX SEMAINES



Toutes les étapes de sa vie: le communicateur, le ministre de la Révolution tranquille, le fondateur du Parti québécois, le Premier ministre, se trouvent présentées dans leur éclairage exact et capital pour la compréhension de notre histoire.

Enfin, René Lévesque examine la situation du Québec et de son gouvernement en novembre 1983.

Il expose ses solutions pour sortir de la crise et dit comment il préparera le prochain rendez-vous électoral.

Il livre, de façon inédite et en toute liberté, ses réflexions présentes et la façon dont il voit son avenir et celui du Québec.

LE LIVRE LE PLUS IMPORTANT
SUR L'HOMME QUI A LE PLUS MARQUÉ LE QUÉBEC CONTEMPORAIN
Une oeuvre capitale d'Alain Pontaut

LISEZ-LE! FAITES-LE LIRE PAR TOUS

ÉDITIONS LEMÉAC, 5111, av. Durocher, Outremont — H2V 3X7. Commandes: 273-2841
12,95$ — Par la poste: 1,00$ frais de port. Cartes acceptées: Visa, Master Card

Susan Sontag, étrangère professionnelle

par
Nathalie Petrowski



Photo Jacques Dufresne

Susan Sontag: l'Europe avant les États-Unis

DES cheveux d'une couleur indéfinie striés de mèches grises et d'un immense épis blanc en guise de frange. Un nez épaté menant à une bouche large et volontaire. Un regard brun, brûlant, sensuel, presque en contradiction avec ce corps camouflé et confiné à l'anonymat par des vêtements sombres. L'intellectuelle idéale, classique. Et pourtant, dès qu'elle se met à parler avec cette voix douce et grave, Susan Sontag dissipe tous les malentendus qui voudraient la figer à jamais dans l'irréductibilité des femmes de tête.

Elle s'est assise près de la fenêtre et le soleil frileux du dimanche adoucit les angles de son visage. Elle commence l'entrevue en disant que Montréal la fascine et qu'il y a bien des questions qu'elle aimerait poser sur cette ville impossible.

Elle est ici depuis à peine 24 heures mais son regard a déjà capté l'essence des choses: la symphonie des balcons et des escaliers qui déroulent ouvertement l'accordéon de leurs marches, l'architecture qui a poussé dans une sorte d'anarchie organisée. Elle se demande comment nous avons fait pour préserver notre langue et notre culture, comment nous avons pu résister aussi impunément au géant voisin. Questions d'une Américaine qui ne ramène pas tout à elle-même et qui sait encore formuler les bonnes questions. Questions d'une étrangère professionnelle, qui ne voyage pas en touriste mais en exploratrice. Questions d'une intellectuelle qui se perd pour mieux se dépayser...

Élevée dans le sud-est des États-Unis mais née à New York, Susan Sontag passe les trois quarts de son temps en Europe. « Je n'aime pas les États-Unis, je n'aime pas la pauvreté culturelle qui y règne, dit-elle. L'étroitesse d'esprit, la barbarie américaine m'irritent. La culture américaine me laisse plutôt indifférente. Je n'ai pratiquement pas lu les auteurs américains, j'ai préféré les Russes et les Français. J'ai eu la bonne fortune de ne pas être contaminée par la télévision. Ma famille a acquis un poste très tard et je reste dans l'ignorance béate de cette anticulture. Je continue à croire que seules les oeuvres d'art transforment et transfigurent la vie. »

Susan Sontag n'est pas une Américaine comme les autres. Personnage controversé pour ses idées politiques de gauche et son admiration pour une culture dite élitiste, elle participe à ce que Roland Barthes définissait comme l'entreprise du critique-artiste. « C'est dommage que les intellectuels aient une aussi mauvaise réputation, dit-elle. C'est vrai que je suis une intellectuelle dans la mesure où je ne fais pas semblant d'être une primitive, je travaille avec ma tête, mais ça ne veut pas dire que je suis fermée pour autant. »

C'est sans doute pour cela que l'écrivain, essayiste et critique se permet à l'occasion de faire du cinéma. Son dernier film, *Unguided Tour*, présenté récemment à Montréal dans le cadre du Festival international du nouveau cinéma, nous a révélé la facette peu abstraite de sa personnalité.

« Le cinéma, explique-t-elle, correspond à quelque chose de lyrique et de contemplatif, de visuel et de musicale en ce sens que c'est une échappatoire au métier d'écrivain que je pratique plus parce qu'en tant qu'écrivain, je suis complètement indépendante. Au cinéma, on n'est jamais indépendant, il faut toujours demander la permission à quelqu'un avant même de commencer à travailler. Quand j'écris, j'ai besoin d'une pièce à moi et même ça c'est pas toujours nécessaire. On peut écrire n'importe où finalement mais le cinéma n'est pas une transcription de ce que j'écris. C'est une alternative. Avec l'écriture j'ai trouvé une forme d'ironie alors qu'au cinéma je me laisse complètement envahir par mes émotions. Mon film est beaucoup plus triste que la nouvelle dont il est inspiré. »

Le language lui donne la possibilité d'être au-dessus de son matériel et de regarder de haut ces pauvres êtres qui souffrent. Les mots sont tellement puissants, dit-elle, qu'ils lui confèrent presque le statut de Dieu. L'image au contraire l'absorde complètement et la détourne d'elle-même.

Le tourisme de la mélancolie. J'ai retenu une image, rencontrée au hasard d'une lecture. Que veut-elle dire au juste par cette image ? « Le voyage est ma passion et le voyage me rend toujours triste peut-être parce que je ne voyage pas pour prendre des vacances. Quand je suis en voyage, je ne peux que constater les ravages. Le vieux monde est en train d'être détruit justement par le tourisme et par d'autres choses aussi. L'emploi de l'appareil photographique traduit bien le malaise ».

Je comprends que cette mélancolie est un carburant pour son imagination, que c'est dans ce vague à l'âme incessant qu'elle puise la force d'écrire. « On peut écrire de mille manières. Il y a les écrivains méthodiques qui écrivent systématiquement tous les jours. Moi j'écris à partir des mes émotions, de mes obsessions. Curieusement, je n'ai pas l'impression que je m'exprime quand j'écris, je construis quelque chose un peu en dehors de moi. Par exemple, l'émotion la plus importante que je ressens dans la vie c'est l'amour que j'ai pour mon fils unique. C'est le rapport que je privilégie le plus, or il n'y a pas l'ombre d'une mère dans ce que j'écris. Je n'ai jamais trouvé accès à cette émotion. C'est peut-être de la pudeur ou encore un problème de phantasmes. »

Dans son dernier essai sur Roland Barthes, elle parle des changements intervenus chez l'homme qui, à la fin de sa vie et de son oeuvre, regrettait soudainement de n'avoir jamais osé basculer dans la fiction. On sent que la nostalgie de Barthes est peut-être aussi la sienne. « C'est vrai que je me sens un peu partagée entre deux formes. J'ai beaucoup d'idées. Je me rends compte aussi que les gens ne sont pas tellement intéressés par la fiction. Ils préfèrent les opinions. La télévision a réduit leur pouvoir d'attention et leur goût d'être vraiment stimulés. J'avoue que j'ai été séduite un peu en dépit de moi-même, par l'idée d'exprimer des opinions. Je me suis fait un devoir culturel d'ouvrir les Américains à d'autres cultures que la leur. C'est un devoir que j'ai bien rempli mais en même temps j'ai marginalisé un autre travail: le mien. J'espère seulement qu'il n'est pas trop tard pour moi de changer de route une fois de plus. »

Elle se lève, éteint sa cigarette et me dédicace d'une écriture sage et microscopique son dernier livre. Elle disparaît dans le couloir de l'hôtel comme Orphée disparaissait à travers les miroirs. Je prends une dernière photo d'elle qui capte sa vraie nature, celle de l'irréductible solitaire, campée à jamais dans son rôle d'étrangère professionnelle.

Un mercenaire contemporain d'Henri IV

par
Roger Duhamel

★ Jacques Margeret, **Un mousquetaire à Moscou**, La Découverte, Paris, 122 pages.

SURTOUT, ne vous mettez pas martel en tête si le nom de cet écrivain ne vous est pas familier! Vous avez de bonnes raisons d'ignorer son existence; il ne s'agit nullement d'un écrivain, mais d'un soldat de fortune parti de France pour se rendre en Russie où il participe à la révolution. Ici encore, une précision s'impose: la révolution russe, ce n'est pas celle que vous croyez, mais celle qui se déroule au début du XVIIe siècle, soit de 1604 à 1614. Il n'y a pas à s'étonner que le lecteur d'aujourd'hui soit un peu déroute.

Qui est donc ce capitaine Jacques Margret? On ne sait pas grand chose de ses origines, sauf qu'il descend d'une famille d'Auxonne et qu'il est apparenté aux Bossuet, même s'il n'a pas hérité le style de l'aigle de Meaux! Il se bat pendant les guerres de religion contre les ligueurs. Une fois Henri IV entré dans Paris et la paix rétablie en France, Margeret se sent désoeuvré. Il prend d'abord du service auprès du prince de Transylvanie qui lutte contre les Turcs ottomans. Puis, vers 1598, on le retrouve en Pologne où il commande une compagnie de mousquetaires.

Une prochaine étape, au tournant du siècle, l'amène à Moscou où le tsar Boris Godounov lu confie le commandement d'une compagnie de cavaliers allemands. La période heureuse du règne tire à sa fin. Bientôt se succèdent famine, épidémie de choléra, jacqueries, désastres militaires. Le souverain s'enfonce de plus en plus dans la schizophrénie, il ne sort plus de son palais et il exerce une terreur policière à l'encontre de toutes les grandes familles qu'il accuse ou soupçonne de comploter contre lui, notamment les Romanov qui s'inscrivent dans l'histoire dès 1614, par l'accessin de Michel, fondateur de la dynastie.

C'est à ce moment que surgit un faux Dimitri, prétendant à la succesion d'Ivan le Terrible, et qui entend bien écarter Boris du trône. Notre Margeret prend part à la résistance, témoignant de sa fidélité rémunérée au tsar légitime. À la mort de ce dernier, il n'éprouve toutefois aucune répugnance à servir sous la bannière de celui qu'il avait combattu comme imposteur. Depuis quand un mercenaire s'embarrasserait-il de pareils scrupules! Quand le clan des Chouiski se soulève contre Dimitri, Margeret échappe par miracle au massacre général, la maladie l'ayant éloigné du Kremlin lors du drame.

Le nouveau tsar veut lui aussi retenir ses services, mais il préfère regagner la France. Le roi Henri IV le reçoit avec bienveillance et après avoir écouté ses récits, l'engage fortement à rédiger la relation de ses aventures hautes en couleur dans la lointaine Moscovie. Au reste, il retournera plus tard en Russie, il passe ensuite à la cour de Sigismond à Varsovie, il est à Hambourg en 1612 avec une bande d'aventuriers, et puis l'on perd à jamais sa trace.

Écrits à la hâte et portant un titre interminable, à la mode de l'époque, ces mémoires paraissent en 1607 et sont successivement réédités en 1669, en 1821, en 1859 et cette année. L'auteur tient beaucoup plus habilement l'épée que la plume. Le texte souffre d'une certaine monotonie et ne se rachète que par des notations précises qu'on a toute raison de croire authentiques.

Il manque notoirement de sympathie à l'égard des Russes quand il porte sur eux le jugement suivant: « Ils sont rudes et grossiers, sans aucune civilité, c'est une nation faulse, sans foy, sans loy, sans conscience, sodomites et entachez d'infinis autres vices et brutalitez. » C'est peu nuancé. Il est vrai qu'il a connu le pays au temps de l'anarchie et des rivalités impitoyables opposant d'âpres aspirants à la possession du pouvoir absolu.

Une rude époque, et qui ne manque pas d'originaux. Ainsi ce tsar Feodor, un innocent dont on disait qu'il était un « fol en Christ », non pas dans l'acception québécoise de l'expression, mais pour signifier son intense dévotion. Il passait le plus clair de son temps aux offices religieuses et il n'éprouvait de plus grand plaisir qu'à sonner le carillon. Il est des divertissements plus lubriques...

Ce petit livre dont la lecture ne correspond pas à une exigence prioritaire nous devient plus accessible, grâce à l'introduction et aux notes excellentes d'Alexandre Bennigsen, qui nous évite un dépaysement trop brutal.

La COLLECTION DES DEUX SOLITUDES vous présente

Les tentations de Gros-Ours

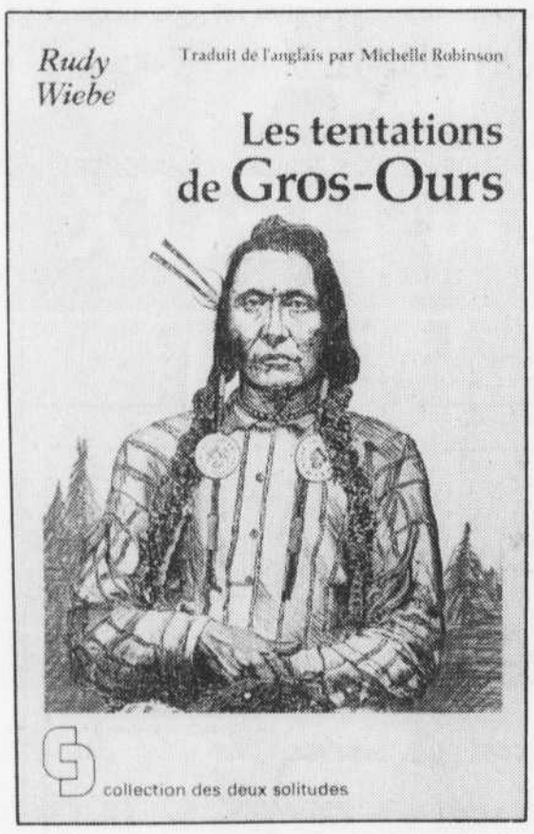
de Rudy Wiebe
traduit de l'anglais par Michelle Robinson

Ce roman historique réhabilite les Amérindiens de l'Ouest du Canada, montre comment ils furent spoliés, et fait revivre les principaux participants de ce drame.

Parmi eux, Gros-Ours, un de leurs grands chefs, personnage extraordinaire, à la voix prodigieuse, qui est le seul à deviner que les traités offerts par les Blancs n'apporteront à son peuple que misère et frustration.

Le prix du Gouverneur général a reconnu, en 1973, l'importance de ce livre qui compte parmi les oeuvres majeures de la littérature canadienne de ce siècle.

Prix: **14,95 $**



en vente dans toutes les librairies

Éditions Pierre Tisseyre

broquet *publie pour vous...*

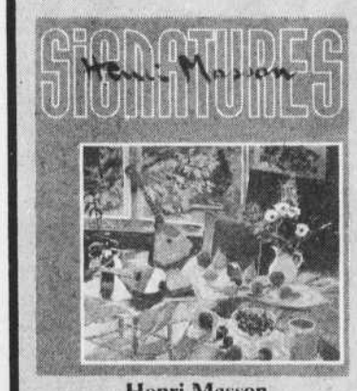
SIGNATURES

UNE GALERIE D'ART DANS VOTRE BIBLIOTHÈQUE

18 volumes parus illustrant les plus belles oeuvres de nos artistes-peintres.



Roméo Vincelette



Henri Masson



Marc-Aurèle Fortin

Les artistes	Les auteurs du texte
VINCELETTE (nouv.)	E. Pallascio-Morin
AYOTTE	André Fortier
BASQUE	Guy Boulizon
BLIER	Paul Gladu
BEAULIEU P.V.	Michel Beaulieu
BRUNI	Cyrille Felteau
COSGROVE	Jules Bazin
DUBOIS P.G.	Yves Thériault
FORTIN M.A.	J. de Roussan
LADOUCEUR	F. Mandolini
*LAPIERRE V.	Pierre Paquin
MASSON	Marcel Gingras
*MERCIER	Pierre H. Savignac
MICHEL A.	Nicole Lemay
PICHER	Dr Paul Dumas
POIRIER N.	Laurent Hardy
SOULIKIAS	Adrian Waller
*TANOBE	Léo Rosshandler

* nouvelle édition à paraître.

à paraître:

Jordi Bonet - André L'Archevêque - Bruno Côté - H. John Barrett - Ozias Leduc - Roland Pichet - Helmut Gransow - Hélène Beck - Gatien Moisan - Del Signore - etc...

chaque volume relié, comprenant près de 90 reproductions dont la plupart **en couleurs.**

Au bas prix unitaire de 29.95$

CHEZ VOTRE LIBRAIRE
Diffusion exclusive:
FRANCE-AMÉRIQUE

ÉDITIONS
marcel broquet INC
Casier postal 310 — LaPrairie, Qué.
J5R 3Y3 — (514) 659-4819

positions philosophiques

UNE NOUVELLE COLLECTION AUX ÉDITIONS DE L'HEXAGONE



GILLES LANE
SI LES MARIONNETTES POUVAIENT CHOISIR

211 pages — 14,95$

Juliette Gréco, la « femme-chanson »

par
Marie Laurier

EN écrivant ce texte, j'écoute Juliette Gréco chanter *Les Feuilles mortes* de Jacques Prévert et je ne peux m'empêcher de me représenter la mince et noire silhouette de la belle existentialiste qui a hanté nos nuits et nos rêves de jeunesse d'après-guerre.

Aussi est-ce avec un brin de déception que j'ai entendu Juliette Gréco confier cette semaine à la presse du spectacle réunie autour d'elle: « Saint-Germain-des-Prés ? J'y passe très vite, j'ai l'impression d'être une statue en marche. Je ne veux pas m'arrêter à ces souvenirs. » J'aurais personnellement aimé entendre parler de cette époque que l'on rappelle pourtant sur l'affiche annonçant ses spectacles à Ottawa, Québec et Montréal.

Sans doute cette grande vedette a ses raisons de ne pas vouloir s'attacher à un passé qu'elle ne renie pas cependant. « C'est le présent, l'avenir qui m'importent, dit-elle. Je reviens du Chili où j'ai vu des gens complètement abandonnés, je suis allée à Tokyo, au Brésil, au Japon pour faire des découvertes et chanter. » Ce soir, elle sera en première canadienne au Centre national des arts d'Ottawa dans un répertoire de textes anciens et nouveaux, lundi au Grand Théâtre de Québec, mercredi et jeudi, au théâtre Saint-Denis, à Montréal.

Vêtue de sa toujours fidèle robe noire qu'aucun bijou ne vient éclairer, Juliette Greco affiche la maturité de sa plus



Photo Jacques Grenier

Juliette Gréco: «Je ne veux pas être une statue en marche»

que cinquantaine — « Non, monsieur, je n'ai pas vingt ans » est le titre d'une de ses chansons — et répond aux questions des journalistes d'une voix douce et feutrée et quasi anonyme dans une suite du Centre Sheraton.

Les éclairs de magnésium des photographes crépitent à un rythme affolant et agressif, faisant ressortir des lueurs agaçantes dans ses yeux charbon. Elle prie gentiment les capteurs d'images de cesser ce petit jeu: « Je déteste le téléphone et les sonneries de portes, tout ce qui sonne et brille », dit-elle en s'excusant poliment. On comprend mieux alors le dépouillement austère de sa tenue et l'accent du maquillage de ses yeux. Très beaux.

Une politesse contenue quand on prie cette belle muse de la poésie chantée de Prévert, de Brel, de Gainsbourg, de Ferré, de Jouannest de replonger dans ses souvenirs et de nous parler de Jean-Paul Sartre, de Simone de Beauvoir,de Marc Orlan: « Oui, je les ai connus et ils sont devenus des amis. Je revois toujours Simone de Beauvoir avec beaucoup de plaisir. » Nous n'en saurons pas davantage sur ces amitiés.

Parlons d'autre chose alors. Juliette Gréco vient à Montréal pour la cinquième fois, après une absence de 14 ans. « J'ai hâte de revoir la ville et de constater les changements qui s'y sont sans doute effectués. »

Celle que l'on a surnommée *la femme-chanson, la femme-oiseau, la rose noire* et combien d'autres épithètes alors qu'elle souligne dans ses notes biographiques qu'elle n'a pas de pseudonyme, vient de remporter un grand succès de scène à Paris, à l'espace Cardin. Les critiques ont été dithyrambiques, témoignant de la nostalgie des Français pour cette voix unique et chaude qui chante *Jolie môme, Accordéon, Si tu t'imagines, Déshabillez-moi* et combien d'autres textes connus qu'on aime toujours entendre. Il y aura aussi des nouveautés et Juliette Gréco déplore, avec nous, que son dernier disque sorti en France ne soit pas encore sur le marché et à la radio ici.

Juliette Gréco a écrit son autobiographie sous le titre *Jujube* —tiens, un pseudonyme — et dans un article paru dans *Marie-Claire* récemment, elle va plus loin dans ses confidences en parlant « de son enfance muette et traumatisée, de sa mère qui ne l'aimait pas, de son nez qu'elle a fait refaire trois fois, de la vieillesse qui l'angoisse », du trac qu'elle éprouve toujours après pourtant plus de 30 ans de scène.

Juliette Gréco s'est « libérée » par la chanson et par la parole. Elle sera loin d'être muette ce soir à Ottawa. Et si il émane d'elle une certaine gravité et une réserve certaine quand on la rencontre, on assure qu'elle sait se faire drôle, comique et humoristique dans son tour de chant. Un journaliste parisien écrivait même: « plus belle et plus experte que jamais, La Gréco fait l'amour à son public »...

INVITATION AU CONCERT
LE CENTRE DE MUSIQUE CANADIENNE au Québec
fête son 10e Anniversaire le 23 novembre prochain à 20 heures.
Salle Claude-Champagne
200 rue Vincent-d'Indy
Au programme des oeuvres de:
Micheline COULOMBE SAINT-MARCOUX
Jacques HÉTU — Otto JOACHIM
François MOREL — André PRÉVOST
Jean PAPINEAU-COUTURE
Interprétées par l'ORCHESTRE MÉTROPOLITAIN DU GRAND-MONTRÉAL
Sous la direction de Serge GARANT
ENTRÉE GRATUITE

les ballets modernes de montréal inc.
1224 Champlain, 4e étage
(près du métro Papineau)
Cours dispensés le matin, l'après-midi et le soir par professeurs expérimentés pour adolescents et adultes (débutants ou avancés)
Cours offerts:
- BALLET MODERNE
- BALLET JAZZ
- DANSE FOLKLORIQUE

Pour plus d'informations:
524-1794

CALLAS


7 - 8 - 9 - 10 DÉCEMBRE — 20:00 H
Billets en vente: MONTRÉAL TRUST
P.V.M. - PLACE BONAVENTURE - ALEXIS NIHON - FAIRVIEW
(frais de service)
Une présentation Grami et du goethe institut montréal
Théâtre Maisonneuve Place des Arts
Guichets: 514 842 2112
Redevance de 0,75 $ sur tout billet de plus de 6 $

LES ARCHITECTURES DE GAÉTANO PESCE
LE CENTRE DE CRÉATION ET DE DIFFUSION EN DESIGN
VOUS INVITE A LA CONFERENCE QUE DONNERA
GAÉTANO PESCE,
Architecte et designer, Venise et Paris
Le jeudi 24 novembre, à 13 heures
Salle 1930
Il présentera ses projets récents dans les domaines du design et de l'architecture
CENTRE DE CREATION ET DE DIFFUSION EN DESIGN
Université du Québec à Montréal
Pavillon Design Arts IV, Salle 1930
175 avenue President Kennedy
Montréal
Tel (514) 282 3395
Universite du Quebec a Montreal

théâtre du rideau vert
direction: yvette brind'amour mercedes palomino
MAR. AU SAM. 20h. DIM. 19h.
LES ENFANTS DU SILENCE
de MARK MEDOFF
Adaptation RENÉ DIONNE
Adaptation en langage signé RAYMOND DEWAR
Mise en scène: GUILLERMO DE ANDREA
FRANCE BOULANGER - VINCENT BILODEAU
NICOLE FILION - ROBERT BINET
CLAUDE PRÉFONTAINE - GINETTE CHEVALIER
MANON VALLÉE
Décor: Hugo Wuethrich
Eclairages: Michel Beaulieu
Réservations de 12h à 19h
Métro Laurier, sortie Gilford
4664, rue St-Denis
844 1793

les bouffes-causeries de la Galerie d'Idées Dialyse
LE TRAVAIL À TEMPS PARTIEL
Lundi 21 novembre, 18 h 30
avec MONIQUE SIMARD (C.S.N.)
RÉSERVATIONS
Galerie d'Idées Dialyse 842-3336

Musica camerata montreal
le samedi, 19 novembre 1983 à 20 heures
CATHÉDRALE CHRIST CHURCH
rues Ste-Catherine et Université
Concert de musique de chambre
MENDELSSOHN, EGGLESTON, MOZART
Berta Rosenohl-Grinhauz, piano
Luis Grinhauz, violon
Vivianne Roberge, violon
Thomas Williams, alto
Sylvie Laville, alto
Marcel Saint-Cyr, violoncelle
Entrée: $ 5.00
$ 3.00 étudiants, âge d'or

UNIVERSITE CONCORDIA
Faculté des beaux - arts
Départements de musique
LES MUSICIENS DE CHAMBRE DE CONCORDIA ET LA SOCIÉTÉ DE CONCERTS DES COMPOSITEURS
Présentent des oeuvres de:
Bottenberg
Belkin
Honegger
Beethoven
Liselyn Adams, flûte
Sherman Friedland, clarinette
Richard Gagnon, basson
Eleonora Turovsky, violon
Yuli Turovsky, violoncelle
Dale Bartlett, piano
le jeudi 24 novembre 1983
à 20 h
à la chapelle Loyola,
7141, rue Sherbrooke Ouest
Renseignements - 482-0320, poste 611

UNIVERSITE CONCORDIA
Le Département de musique de la Faculté des beaux - arts présente un concert des
Musicien de chambre de Concordia
le samedi 26 novembre
à la chapelle Loyola
à 20h
ENTRÉE LIBRE
Lois Marsh, soprano, sera l'invitée des Musiciens de chambre de Concordia le 26 novembre à 20h à la chapelle Loyola.
Mlle Marsh interprétera des oeuvres de Brahms, Britten, Spohr, Copland, Meyerbeer et Dowland.
Elle sera accompagnée par Eric Wilner, flûte, Sherman Friedland, clarinette et Dale Bartlett, piano.
L'entrée est libre, mais il est conseillé d'arriver tôt.
Ce concert sera enregistré pour être diffusé ultérieurement par la Société Radio-Canada.
Renseignements: 482-0320, poste 611

Du 8 au 27 novembre 1983
au Café-Théâtre Quartier-Latin
JE M'EN INDIFFÉRENCE
de Luc Charest
avec
Clémence Simard
François Trottier
mise en scène:
Wojtek Winnicki
relâche: lundi
réservations: 843-4384
admission: 7$

LA COMPAGNIE DU PETIT CHEVAL QUI RUE PRÉSENTE
partie en NOWHERE
DE MARIELLE BERNARD
MISE EN SCÈNE LOUIS LÉVEILLÉ
AVEC DIANE BLANCHETTE MARIELLE BERNARD

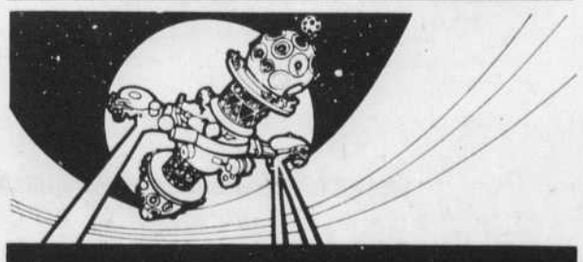
17 nov. AU 10 déc.
20:30 H (RELÂCHE LE LUNDI)
RÉSERVATION 253-8974
SALLE FRED-BARRY
4353 rue STe CATHERINE est
métro Papineau autobus 34

Le 23 novembre 1983
COLLOQUE
LE DESIGN ITALIEN, LA PERTINENCE DU MODÈLE
L'option italienne entre la continuité et l'innovation, l'évolution et la révolution: un modèle pour le design au Québec?
Conférenciers invités:
Enzo Mari, designer, Milan
Gaetano Pesce, architecte et designer, Paris et Venise
Siep Wijsenbeek, designer industriel, Amsterdam
9h à 12h conférences
14h30 débat public
17h vernissage de l'exposition Enzo Mari
EXPOSITION
ENZO MARI, UNE DÉMARCHE PROGRESSIVE
jusqu'au 11 décembre 1983
du mercredi au dimanche, de 12 à 18 heures
Ces événements ont pu être organisés grâce à l'appui de la compagnie aérienne ALITALIA, la société TRIEDE Inc., importateur de DANESE, Milano au Canada
le Musée d'Art Contemporain de Montréal
CENTRE DE CREATION ET DE DIFFUSION EN DESIGN
Université du Québec à Montréal
Pavillon Design Arts IV, salle 1930
175 avenue Président Kennedy
Montréal
Tel (514) 282-3395
Université du Québec à Montréal

Orchestre Civique des Jeunes de Montréal
Montreal Civic Youth Orchestra
concert
samedi le 26 novembre
Christ Church Cathedral
(entre Eaton et la Baie)
15h
Saturday, November 26th
Christ Church Cathedral
(Between Eatons & the Bay)
3 p.m.
Mozart — Handel — Dvořak
Conductor — JACQUES CLÉMENT — Chef d'orchestre
Soloists — Dr. JACK COHEN — Whistler
MICHEL SIMARD, Clarinet
ENTRÉE GRATUITE
FREE ADMISSION

L'ESKABEL présente
LA TOILE
de HUBERT AQUIN
adaptation et mise en scène SERGE RIVEST

du 8 novembre au 4 décembre 1983
à 20h30 (relâche lundi)
A L'ESKABEL 1237 SANGUINET MONTREAL tél 849 7164
... La nation est redevable au théâtre de l'Eskabel et au metteur en scène Serge Rivest d'avoir porté sur scène, et à la conscience cette image de notre personnalité intime. *J.P. Bonhomme — La Presse*
Hubert Aquin à la scène une belle initiative de l'Eskabel. *R. Lévesque — Le Devoir*
À voir absolument. *F. Grimaldi — Radio Canada*


Il était une fois une planète
du 29 septembre au 27 novembre
Planétarium Dow
1000, rue Saint-Jacques Ouest
Renseignements : 872-4530
la fierté a une ville
montréal

Raoul Jobin: la biographie définitive

par Gilles Potvin

★ Renée Maheu, **Raoul Jobin**, Pierre Belfond, 234 pages, illustré.

L'ILLUSTRE ténor québécois Raoul Jobin mourait à Québec, sa ville natale, il y aura 10 ans dans quelques semaines, plus précisément le 13 janvier prochain. En près de 30 ans de carrière active, de 1930 à 1958, il a connu une succession de triomphes sur les plus grandes scènes du monde, de l'Opéra de Paris au Teatro Colon de Buenos Aires en passant par le Metropolitan Opera de New York sans compter une foule d'autres théâtres et salles de concerts des deux côtés de l'Atlantique.

Ceux qui ont entendu Jobin à l'opéra ou au concert conservent un souvenir impérissable de cette voix puissante, aux accents héroïques et dont les aigus faisaient littéralement frissonner l'auditeur. Les Québécois en étaient particulièrement fiers, d'abord parce que c'était un enfant du sol et, ensuite, parce qu'il défendait comme personne le répertoire français. Il était d'ailleurs tellement identifié à ce répertoire que la plupart de ses admirateurs restaient stupéfaits d'apprendre qu'il n'était pas français lui-même mais québécois.

Cantatrice elle-même, la journaliste Renée Maheu a voulu faire revivre la vie et la carrière prestigieuse de ce grand artiste. Son livre est une magnifique réussite. On peut d'ores et déjà le considérer ocmme la biographie définitive de l'artiste.



Raoul Jobin jouant Des Grieux dans «Manon». La photo date du 19 février 1940.

Durant trois ans, Renée Maheu a consulté les journaux et les archives des théâtres où le chanteur est passé. De plus, elle a eu accès aux documents personnels de Jobin et elle a rencontré une foule de personnes qui ont connu le chanteur, en particulier madame Thérèse Jobin, qui a été aux côtés de son mari tout au long de sa carrière. Tous les détails concernant sa vie artistique, ses voyages et autres événements peuvent donc être considérés comme tous à fait authentiques.

La chronologie de son activité lyrique consignée à la fin du volume et fort impressionnante et utile à la fois, car elle présente une vue d'ensemble de la carrière. Il est dommage que l'auteur (ou l'éditeur) n'ait pas jugé bon d'inclure une telle chronologie pour ses engagements avec orchestre et ses récitals.

Si Renée Maheu s'était simplement contentée de faire le récit de la carrière du chanteur, son livre constituerait déjà un document d'une extrême importance. Mais elle s'est aussi préoccupée de faire revivre Raoul Jobin l'homme en tentant de cerner sa personnalité et son caractère. De son vivant, le ténor n'était pas particulièrement enclin à la confidence. Sa modestie naturelle le portait à parler peu de lui.

Fort heureusement, les nombreux témoignages recueillis auprès de collègues et d'intimes nous révèlent qu'il était un travailleur acharné, sans cesse obsédé par son art et cherchant constamment à se surpasser. On apprend aussi qu'il était très attaché à sa famille et, au plan professionnel, toujours prêt à aider des jeunes collègues. Mme Maheu a particulièrement soigné cet aspect dans son livre, ce qui le rend encore plus attachant.

Du début à la fin, l'ouvrage est rédigé dans une langue claire et il faut féliciter l'auteure d'avoir agrémenté d'anecdotes et d'extraits de presse un récit qui aurait risqué d'être monotone si elle s'en était tenue à la simple nomenclature de représentations, tournées et voyages.

L'ouvrage est fort bien présenté et contient une série de photos de Jobin dans ses grands rôles: Don José, Gérald, Hoffmann, Faust, Julien, des Grieux, Lohengrin, Pelléas et Marouf.

On doit cependant déplorer la quantité incroyable de coquilles qui se sont glissées dans le texte, particulièrement pour ce qui est des noms propres, qui sont évidemment en grand nombre dans un ouvrage de ce genre. Il est surprenant aussi que l'éditeur n'ait pas suggéré à l'auteure d'établir un index des noms cités ni une bibliographie.

Le lecteur pointilleux trouvera ici et là quelques erreurs de dates. Ainsi, c'est en 1911 et non 1912 que l'Albani fit ses adieux définitifs à l'Albert Hall de Londres. Le Metropolitan Opera fut inauguré avec *Faust* en 1883 et non pas en 1884. La première saison de Colette Boky à ce théâtre fut 1967-68 et non 1968-69.

Mais ce sont là des vétilles dans un ouvrage extrêmement bien documenté et rédigé qui devrait connaître un vif succès non seulement au Canada mais aussi en France, où s'est déroulée la plus grande partie de la carrière artistique du grand ténor québécois, maintenant entré dans la légende.

Canadiens, et surtout anglophones

DISQUES

CAROL BERGERON

★ **Canadian Electronic Ensemble**: « Chaconne à son goût » oeuvre collective de Grimes, Jaeger, Lake et Montgomery; « All Wounds » de David Grimes; les membres du Nacadian electronic ensemble sont David Grimes, David Jaeger, Larry Lake et James Montgomery. Centredisques CMC 1.

★ **Spectra**: Clifford Ford (1947-), Mass; Oskar Morawetz (1917-), « Who has Allowed Us to Suffer? »; Harry Somers (1925-), « Five Songs of the Newfoundland Outports »; le choeur Elmer Iseler, dir. Elmer Iseler. Centredisques CMC 0281.

★ **Sonics**: Walter Buczynski (1933-), Monogram? Istvan Anhalt (1919-), La fuite; Samuel Dolin (1017-), « Queekhoven and A. J. »; Antonin Kubalek (piano). Centredisque CMC 0382.

★ **Folia**: Brian Cherney (1942-), Quintette à vent; Bengt Hambraeus (1928-), jeu de cinq; Norman Sherman (1026-), Quintessant; Robert Aitken (1939-), Folia; le quintette à vent York Winds. Centredisques CMC 0482.

★ **Private collection**: John Weinzweig (1913-), « Private Collection for Soprano and Piano », Mary Lou Fallis (soprano) et Monica Gaylord (piano); « Contrasts for Guitar », Philip Candelaria (guitare). Centredisques CMC 0582.

★ **Washington Square**: Michael Conway Baker (1941-), le ballet Washington Square, le London Symphony Orchestra, Gary Arbour (piano), dir. George Crum. Centrdisques CMC 0682.

★ **2X4**: Barbara Pentland (1912-), Quatuor à cordes no 4; Harry Somers (1925-), Quatuor à cordes no 3; le quatuor Purcell. Cenrdisques CMC 0782.

★ **Viola nouveau**: Brian Cherney (1942-), Seven miniatures; Milton Barnes









(1931-), Lamentations of Jeremiah; David Jager (1947-), Favour; André Prévost (1934-), Improvisation III; Otto Joachim (1910-), Requiem; Rivka Golani-Erdesz (alto). Centredisques CMC 0833.

★ **Chalumeau**: Harry Freedman (1922-), Opus pocus, Robert Aitkent (flûte), Otto Armin (violon), Rivka Golani-Erdesz (alto), Peter Schenkamn (violoncelle); Pastorale, le choeur Elmer Iseler, Lawrence Cherney (cor anglais); Chalumeau, James Campbell (clarinette), le Orford String Quartet. Centredisques CMC 0983.

★ **Ra**: théâtre musical de R. Murray Schafer (1933-), Procession (extrait), air d'Amente-Nufe, air de Hasroet, duo d'Isis et de Néphtys; les membres du Comus music theatre of Canada (Maureen Forrester (contralto), Eleanor James (mezzo), Katherine Terrell et Janet Smith (sopranos) etc.). Centredisques CMC 1283).

Tous ces disques sont accompagnés d'un texte de présentation en français, on peut se les procurer au Centre de musique canadienne, 430, rue Saint-Pierre, bureau 300, Montréal H2Y 2M5.

LA valse des dixièmes anniversaires continue: après ceux du Studio de musique ancienne de Montréal, des Concerts d'orgue de Montréal, de *Récital d'orgue* de Radio-Canada, c'est maintenant celui du Centre de musique canadienne au Québec. Si l'on ajoute à cela le vingtième de la Place des Arts et le cinquantième de l'Orchestre symphonique de Montréal, le milieu musical montréalais n'aura pas manqué d'occasions de fêter en 1983.

Des statistiques récentes révèlent qu'au Québec seulement, un compositeur canadien est joué en concert tous les deux jours en moyenne et que la radio d'État diffuse régulièrement des oeuvres canadiennes plus d'une fois par jour. Or, en grande majorité, ces compositeurs sont encore vivants et la musique qu'ils écrivent n'est pas celle que l'on dit « populaire ». Ces créateurs travaillent en marge des circuits de diffussion qui rapportent, ils ont donc besoin d'aide si l'on veut que leurs oeuvres parviennent jusqu'à nous.

Entre les trois points apparents du triangle compositeur-inteprète-auditeur il y tous les mécanismes qui relient les uns aux autres. Par sa musicothèque qui contient plus de 7,000 oeuvres, son atelier reprograhie, ses enregistrements sur bandes, sur cassettes et sur disques, et enfin par son centre d'informations le Centre de musique canadienne (CMC) est un lien essentiel entre le compositeur et l'interprète.

Quelques 200 compositeurs sont agréés par le CMC qui, nous dit-on, les accepte sur la base d'une rigoureuse sélection. De ce nombre 50 sont du Québec. Ceci justifie aisément l'existence du Centre de Montréal car il faut dire que le CMC a vu le jour à Toronto en 1959. C'est un autre de ces organismes canadiens qui, pour devenir biculturel, a dû se faire québécois.

C'est pour marquer le 10e anniversaire de la québécisation du CMC que le 23 novembre un concert sera donné à la salle Claude-Champagne à 20 h. Des oeuvres de André Prévost, Otto Joachim, Micheline Coulombe Saint-Marcoux, François Morel, Jacques Hétu et Jean Papineau-Couture seront interprétées par l'Orchestre métropolitain du Grand-Montréal, sous la direction de Serge Garant.

Donc, avant 1973, les compositeurs, les interprètes et aussi les chercheurs québécois ne recevaient pas du Centre de musique canadienne, alors à Toronto, tous les services auxquels ils estimaient avoir droit. Depuis, les choses se sont grandement améliorées bien que dans le secteur particulier de la diffusion d'oeuvres canadiennes par le disque, un autre service que s'est donné le CMC, les progrès ne soient pas du tout évidents.

Le CMC a produit, jusqu'à ce jour, une dizaine de disques. Aussi invraisemblable que cela puisse paraître, pas un seul compositeur francophone d'origine québécose n'y figure (le compositeur André Prévost est né en Ontario). Si l'on enlève les deux oeuvres de Prévost et de Joachim (les deux seuls compositeurs qui vivent au Québec), il en reste 23. Deux sur 25: on est très loin d'une représentation équitable.

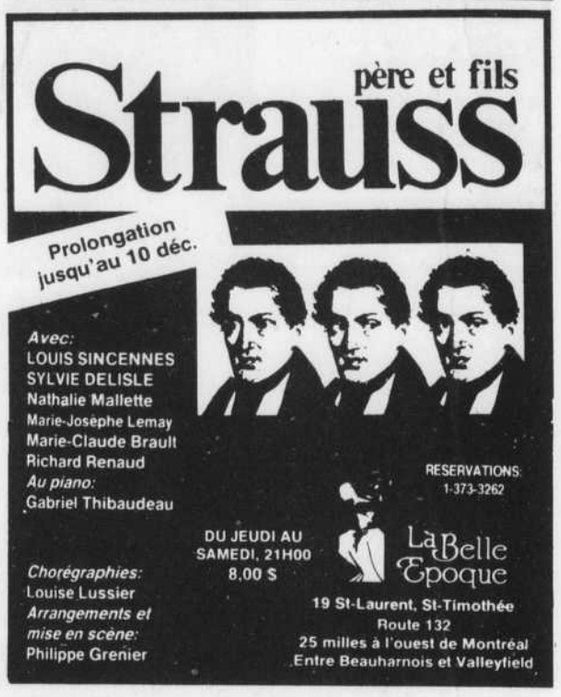
Que l'anglocentrisme canadien soit aussi manifeste, faut-il s'en étonner puisque ces enregistrements ont été payés en partie par les Ontariens ? Bien sûr, le Conseil de Arts du Canada et la Société Radio-Canada ont aussi apporté leur appui financier mais leur générosité s'est faite apparemment sans condition.

Dans l'ensemble, cette collection est d'une réalisation technique remarquable: une présentation soignée, pochettes doubles, textes de présentation des oeuvrse, des compositeurs et des interprètes bien faits et en général bien traduits de l'anglais, les prises de son et les pressages sont de qualité exceptionnelle.

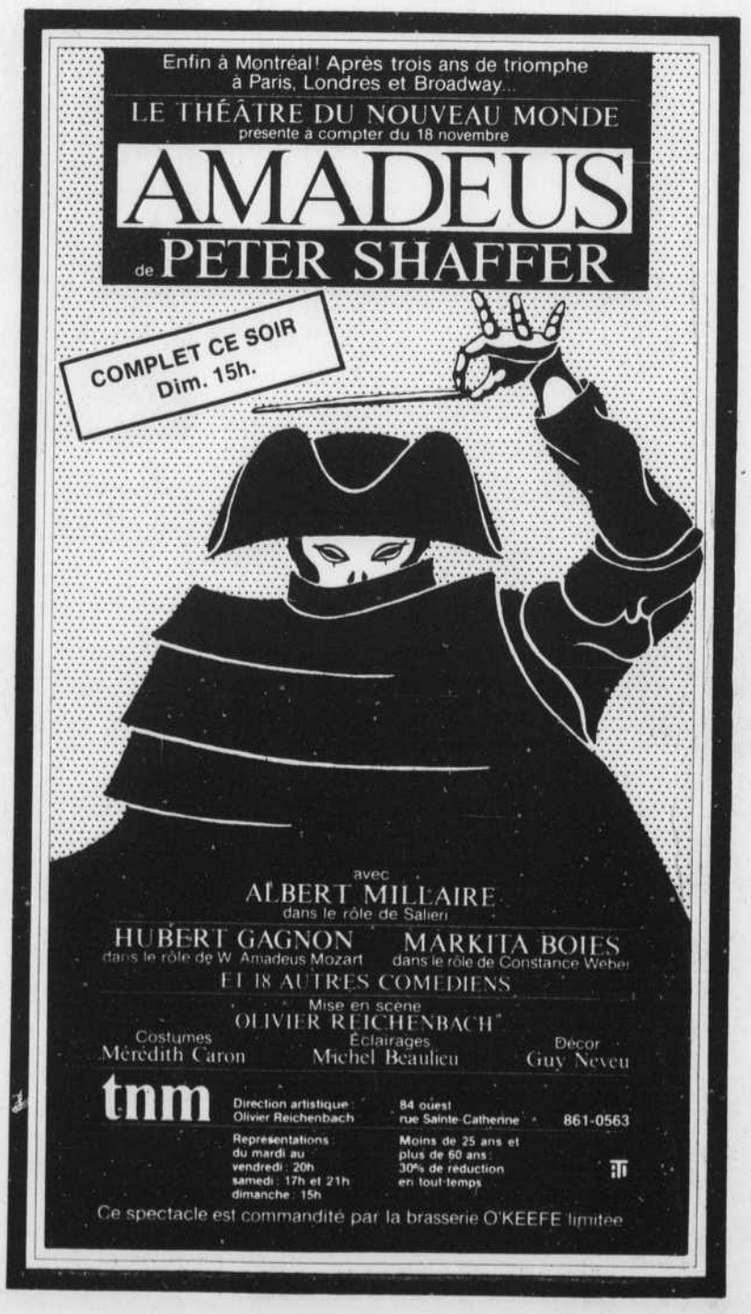
Les interprètes ont été choisis parmis ce que le Canada anglais possède de plus compétent: le Camus music Theatre, le Work Winds, les Elmer Iseler singers, l'altiste Rivka Golani-Erdesz, le Canadian Electronic Ensemble pour ne pas tous les nommer.

Sans doute question de sensibilité, je dois avouer que la plupart des oeuvres de cette collection ne m'ont pas touché. Le métier de ces compositeurs canadiens n'est certes pas en cause mais l'imagination et l'originalité ne débordent pas des pages qu'on a choisies d'enregistrer. Seules *Mass* de Clifford Ford (CMC 0281), *Ra* de Murray Schafer et *Requiem* d'Otto Joachim échappent à cette critique.











AVEC EN RÉCITAL Grand Marnier

LES PETITS CHANTEURS DE VIENNE

JEUDI LE 8 DÉCEMBRE 1983 À 20 H 00
Les petits chanteurs de Vienne et Le choeur des hommes de Vienne

UWE CHRISTIAN HARRER,
chef d'orchestre avec l'Orchestre de St. Luke's

A. BRUCKNER Trois motets
J.S. BACH Cantate no 78
W.A. MOZART Messe du Couronnement en do majeur, K. 317

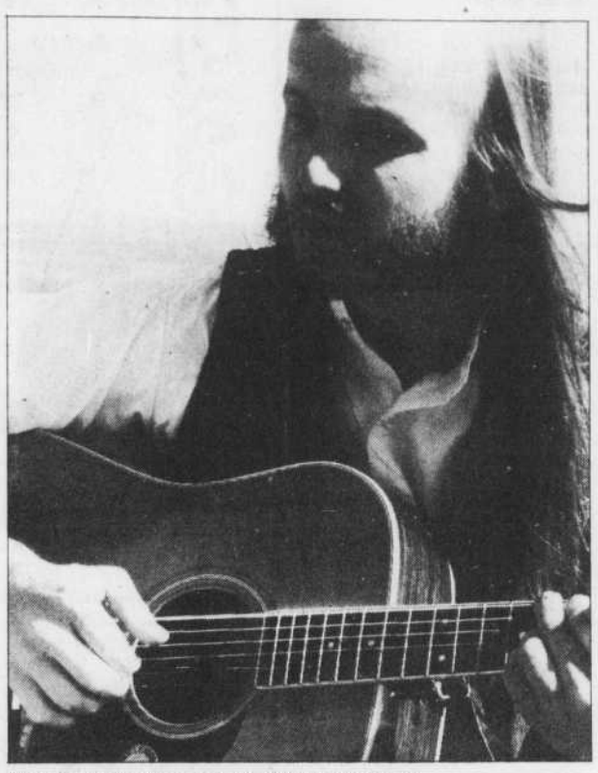
Billets: 25 $, 17 $ et 11 $ en vente dès maintenant.
Une présentation OSM
Salle Wilfrid-Pelletier Place des Arts
Guichets: 514 842-2112
Redevance de 0,75 $ sur tout billet de plus de 6 $

CULTURE ET SOCIÉTÉ

Jim-tonique et agneau sacrifié

DISQUES

MIREILLE SIMARD



Jim Corcoran: une limpidité réjouissante

UN **Jim-tonique** — Belle surprise que le nouvel album de *Plaisirs* de Jim Corcoran ! Un enregistrement d'une qualité extraordinaire où chaque instrument, de la guitare à l'harmonica, des percussions aux synthétiseurs résonne avec une limpidité réjouissante. La précision soutenue des instruments donne un cachet inusité à la musique mi-folk, mi-rock, de l'ancien membre du duo Jim et Bertrand. La guitare acoustique omniprésente rehausse encore la personnalité de l'album. *J'ai fait mon chemin* se termine sur une envolée cosmique, gracieuse, une sorte de grande ballade syncopée avec du synthé, un solo de guitare et des percussions suaves. À écouter pour le plaisir de la belle musique et aussi, pour entendre Jim Corcoran raconter, sous plusieurs modes, à une interlocutrice invisible, que tout est bel et bien fini entre eux. Sur étiquette Kébec-Disque.

★

Un nouvel agneau sacrifié ? — Avec son petit visage rond, ses cheveux couleur et texture de paille et ses grands yeux bruns à la Miou-Miou, Annabel Lamb ressemble tout à fait au nouveau prototype de la bête traquée lancée dans l'arène macho du rock. Mais avec son premier disque *Once Bitten*, sur lequel on retrouve une interprétation du célèbre *Raiders on the Storm* des défunts Doors, elle témoigne elle aussi de la vigueur sauvage qui vrombit au tréfonds de toutes ses rockeuses à l'allure fragile. Sur des rythmes électroniques ou rocks, elle ballade sa voix rauque dans les méandres d'une émotion arrachée à son dernier souffle. Entre Marianne Faithfull et Pat Benatar. Sur étiquette A & M.

★

De l'électro-pop magistral — Sur la pochette, un immense oeil nargue le consommateur. Mais une fois le disque posé sur la table tournante, c'est l'oreille qui est conquise. *Naked Eyes*, c'est la folie des synthétiseurs, mais apprêtés avec émotion et passion. Un foisonnement de notes qui s'enchevêtrent et se superposent, un déluge savoureux de clochettes, de frémissements de cymbales et de choeurs de synthétiseurs. La luxuriance de l'orchestration ne cesse de surprendre. Rob Fischer et Peter Byrne, les maniaques des claviers, ont réussi, dans la perfection de la forme musicale, à transcender les limites de l'appareil technologique et à lui donner une âme. *Promises, Promises* et *Fortune and Fame* plongent l'auditeur dans des abîmes d'échos et de strates musicales. Tout simplement délicieux. Sur étiquette EMI-America.

★

Ni vert, ni bleu — Le premier disque de Sylvie Tremblay, un des plus beaux fleurons de la relève, porte un titre significatif. *Ni bleu ni vert*. Le si bien-nommé s'inscrit dans la lignée de l'ambivalence: ni rock, ni ballade, ni tendre, ni violent. C'est un disque qui procède de tout cela à la fois et qui martèle le désespoir et l'espoir avec une frénésie proche de la défaite. Pour les amateurs de disques un peu marginaux et pour ceux qui apprécient les textes un peu livresques. Sur étiquette Kébec-Disque.

★

Du gros rock à quatre accords — Le dernier album de l'oiseau malheur de l'idustrie québécoise, Corbeau, ne risque pas de soulever d'enthousiasme délirant. Ce mini-album (quatre chansons sur un disque de format 33-tours) ne pèche pas par excès d'originalité. Et aussi bien le souligner sans détour: toutes les chansons sont pareilles, à l'exception de la dernière, *Young Lovers*, qui se distingue par son côté « gros slow cochon », si cher aux artistes rocks qui se font un devoir, sur leurs albums, d'accorder du répit aux tympans de leurs fans. Mis à part cette pièce plutôt réussie, *Visionnaire* souffre de myopie prononcée. Des textes sans vie, des accords monocordes, une batterie de fonctionnaire. Sur étiquette Kébec-Disque.

★

Le poids du quotidien — Il a du courage, de l'énergie et beaucoup de vitalité. Comme nombre de chanteurs de la relève, François Léveillée a dû investir toute sa fortune pour produire son second microsillon, *Thérapie*. Un album dont les arrangements et la qualité d'enregistrement méritent qu'on s'y arrête, mais qui souffre quelque peu d'un manque de perspective et d'originalité au niveau des textes. On sent que Léveillée veut donner du relief au quotidien; l'ennui, c'est qu'il n'élève pas grand-chose. Du *fast food* aux femmes battues, du chanteur sur *ball bearings* aux misères de l'automobiliste à l'heure de pointe, Léveillée nous laisse patauger dans un univers thématique antique, qui remonte parfois jusqu'à l'époque du *granola power*. La voie suivie par Léveillée est à double tranchant: à force de vouloir traiter du quotidien ordinaire de long en large, le risque d'être à son tour *ordinaire* est très élevé... Sur étiquette Discoïde.

★

L'émotion au fond de la voix — Rien qu'à écouter sa voix à l'accent du sud de la France et sa guitare de troubadour, on se laisse happer par l'univers à fleur de peau de Francis Cabrel. Son honnêteté intrinsèque, l'urgence de sa poésie amoureuse et la fragilité de ses certitudes, tout concourt à faire de Cabrel *Quelqu'un de l'intérieur*, un être dominé par sa sensibilité éclaboussante. Cabrel polit de grandes ballades sinusoïdales, tantôt douces, tantôt outrées. Tout au long de cet album qui passe par le racisme et le sexisme, par la peine d'amour et les chevaliers Cathares, Cabrel ne cesse de laisser porter sa voix par la beauté sauvage de l'existence. Et par la vivacité de l'émotion. Sur étiquette CBS.

★

Fidèle Dylan — Non, il n'a pas suivi ses propres enseignements: coincé entre *Everybody Must Get Stoned* et *You Have to Serve Somebody*, Dylan a choisi de retomber sur ses pattes. Comme les chats qui glissent des toits et atterissent avec grâce sur le sol. Dylan se révèle dans son nouvel album, *Infidels*, étonnamment... fidèle à son passé. On reconnaît le son du Dylan des belles années (les années 60, évidemment !), le Dylan de la musique folk et de la voix nasillarde cassée par un trop-plein de révolte. À écouter les plages de sa dernière production, on n'arrive pas à croire que 15 ans se sont passés depuis l'époque hippie. Sur la pochette, d'ailleurs, Dylan exhibe en gros plan une barbe hirsute et des cheveux en bataille. À l'exception des lunettes noires vaguement new-wave, on pourrait croire qu'il s'agit d'un album du Dylan de la première cuvée. Avec cette différence que l'urgence de changer le monde a disparu. Définitivement. Sur étiquette CBS.

Des survivants d'Hiroshima témoignent

Plus jamais D'HIBAKUSHA!

Un film de Martin Duckworth produit par l'Office national du film du Canada



Au Cinéma Parallèle
3682, boul. Saint-Laurent
du 21 au 26 novembre
à 19 h 30 et 21 h 30

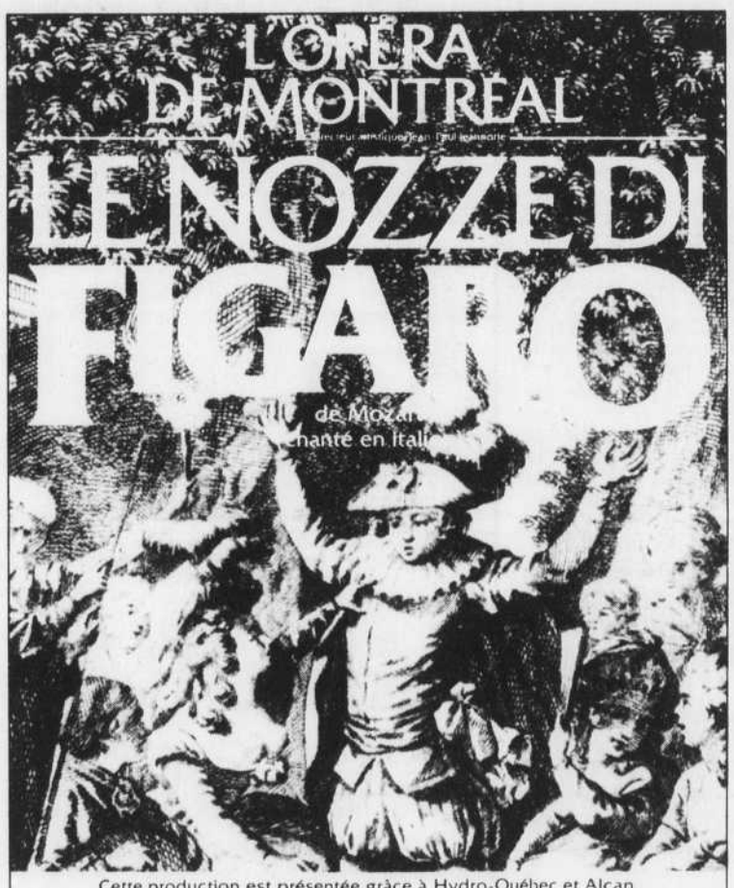
Hiroshima, 6 août 1945 : une date qui a marqué l'humanité
Plus jamais d'Hibakusha! : un film qui vous marquera!

Office national du film du Canada — National Film Board of Canada

L'OPÉRA DE MONTRÉAL

LE NOZZE DI FIGARO

de Mozart
chanté en italien



Cette production est présentée grâce à Hydro-Québec et Alcan.

Benita Valente • Claude Corbeil
Allan Monk • Anne-Marie Rodde
Susan Quittmeyer • Pierre Charbonneau

Thérèse Sevadjian • Bernard Fitch
Claude Létourneau • Marie-Danielle Parent

Chef d'orchestre: Mario Bernardi • Mise en scène: Humbert Camerlo
Décors et costumes: Bernard Arnould • Maître des choeurs: René Lacourse

Orchestre symphonique de Montréal

29 novembre, 2, 5, 10, 14, 17 et 19 décembre 1983

Première, vendredi, samedi: 12$, 15$, 21$, 30$, 35$
Lundi et mercredi: 12$, 15$, 20$, 28$, 33$

Rideau: 20 heures précises

Les compagnies suivantes ont généreusement contribué à la présentation d'une soirée d'opéra:
Texaco Canada Inc. • Trust Général du Canada • Banque Royale • Canadien Pacifique

Salle Wilfrid-Pelletier
Place des Arts

Guichets 514 842 2112
Redevance de 0,75 $ sur tout billet de plus de 6 $

On Voit ce qu'on Aime!

DEMAIN À 20H30
VEDETTES PLUS
ALAIN MORISOD
et
Sweet People

Dominique Lajeunesse vous invite à un voyage de rêve dans la Suisse natale d'Alain Morisod et Sweet People
Les Alpes, Gruyères.



À L'ÉCRAN DE cftm 10 CÂBLE 7

Un Triomphe à Paris
Un événement à Montréal

PROACTUEL PRÉSENTE
JULIETTE GRÉCO

Mercredi 23 ... 20 ...
Complet
... 26 octobre



Supplémentaire
Jeudi 24 novembre 83, 20 h.
billets en vente maintenant

Théâtre St-Denis — Berry
1594 rue St Denis
Renseignements 849-4211

Billets en vente aux comptoirs
TICKETRON — Théâtre St-Denis 17h à 21h.

La critique parisienne..

« Tous sortilèges et envoûtements dehors, elle obtint un triomphe. »
Eric de Saint Angel — *Le Matin de Paris*

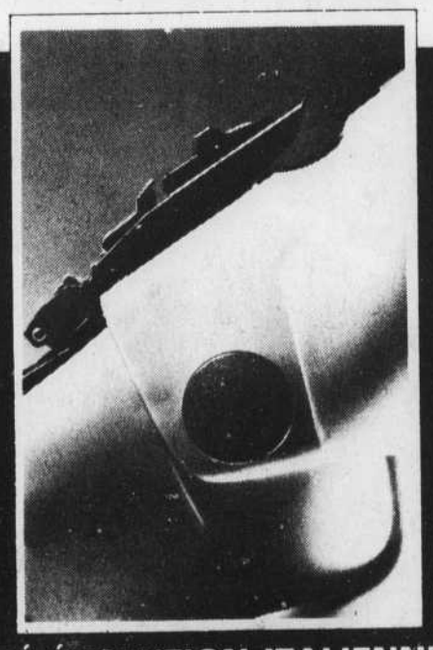
« Elle nous donne une impression d'immortalité »
Jacqueline Cartier — *France-Soir*

« Éternelle et magique. Du music-hall comme on n'en fera plus. »
Marion Thébaud — *Le Figaro*

« Elle, elle ne passe ni ne lasse... séduisante toujours et toujours mystérieuse »
Arnelle Héliot — *Le Quotidien de Paris*

« Gréco, tout simplement la femme-chanson »
Michel Broue — *L'Humanité*

« Gréco, figure tragique. Elle est, le temps de quelques cris superbes, bouleversante. »
René Bernard — *L'Express*



RÉ-ÉVOLUTION ITALIENNE
LE DESIGN DANS LA SOCIÉTÉ ITALIENNE DES ANNÉES 80

Musée d'art contemporain
17 NOVEMBRE 83 — 8 JANVIER 84
Avec la collaboration d'Amitié Québec-Italie

Une exposition organisée par le La Jolla Museum of Contemporary Art

MUSÉE D'ART CONTEMPORAIN
CITÉ DU HAVRE MONTRÉAL
Autobus ligne 168, stations McGill et Bonaventure
Week-end autobus du Musée, aux demi-heures à partir de midi
ENTRÉE LIBRE Pour inf.: 873-8421

DÉBUT *présente*

CE SOIR



ELAINE MARCIL
violiniste

Programme:
Sonate en Mi b majeur — Strauss
Sonate en Sol majeur — Debussy
4 pièces Op. 17 — J. Suk
Tzigane — Ravel
Zapateado — Sarasate

le samedi 19 novembre à 20 h.

SALLE POLLACK
555 ouest, rue Sherbrooke

Prix des places: **$5, $3 (étudiants)**
Renseignements: **392-8224 ou 878-9680**

Les fils de Borduas et de Pellan

Expositions

GILLES DAIGNEAULT

THÉORIQUEMENT, quand une exposition s'intitule *Dumouchel et ses contemporains*, on s'attend à ce que la personnalité de l'artiste éponyme soit mise en valeur par l'accrochage, les « contemporains » servant surtout de repoussoirs.

Or, je crois que le choix de la galerie Treize (3772 rue Saint-Denis) de juxtaposer une trentaine d'oeuvres de Dumouchel à une quarantaine de travaux (de bonne époque!) réalisés par quelques amis de Borduas et de Pellan est loin de remplir cette fonction, ce qui ne l'empêche pas de constituer une exposition sympathique et qui ne manque pas de tenue.

En effet, même si la figure protéiforme de Dumouchel ne sort pas grandie de la confrontation, l'accrochage ménage quelques heureuses surprises, notamment parmi les oeuvres du début des années 50, tandis que la présence des « contemporains » suggère des filiations susceptibles d'aider à débroussailler la question controversée des influences subies (ou exercées) par le chaleureux animateur que fut aussi le « père de la gravure québécoise ».

Cela dit, l'intérêt de l'exposition me paraît résider ailleurs. D'abord, dans la confrontation entre les deux conceptions du surréalisme pictural qui sous-tendent les travaux des disciples de Borduas et ceux des disciples de Pellan — à savoir, d'une part, l'automatisme et, d'autre part, la figuration de fantasmes plus ou moins oniriques —, ce qui recoupe grosso modo la situation du surréalisme européen. À ce propos, on comparera les petites encres, très émouvantes, de Claude Gauvreau ou encore les gouaches de Fernand Leduc aux bestiaires divers de Roland Giguère, de Gérard Tremblay ou de Dumouchel.

Ensuite, l'intérêt de *Dumouchel et ses contemporains* pourrait résider dans la confrontation entre les travaux « historiques » de ces artistes et la production actuelle de ceux qui peignent toujours (que les habitués des galeries ont en mémoire). Or, sauf exception, cette confrontation valoriserait encore davantage le passé.

Par ailleurs, le communiqué parlant des années 1945-1965 comme « correspondant à l'éveil artistique du Québec », on s'étonnera de l'absence de toute peinture plasticienne qui allait devenir la véritable relève de l'automatisme et dont les tenants, dès le milieu des années 50, regardaient Dumouchel et ses contemporains comme des paysagistes nostalgiques.

Quoi qu'il en soit, l'exposition de la galerie Treize vaut largement le déplacement et comprend des temps forts (et des curiosités intéressantes): outre les oeuvres de Claude Gauvreau et de Fernand Leduc, citons, pour mémoire, deux petits aquarelles de Gérard Tremblay (1949), un collage de Giguère (1959) et des encres de Jean-Paul Mousseau (1947)...

Enfin, la présentation s'enrichit de quelques *incunables* réalisés à l'Institut des arts graphiques, où travaillait Dumouchel, et aux Éditions Erta qu'animaient Roland Giguère et Gérard Tremblay. (Jusqu'au 27 novembre).

★

Chez **Photogramme** (2043 rue Saint-Denis), la jeune artiste québécoise Ginette Bouchard, qui partage avec Raymonde April une fascination certaine pour le noir, photographie littéralement le temps.

En effet, ses paysages de nuit, qui nécessitent un temps d'exposition anormalement long, rendent compte d'une attitude méditative devant des sites dépouillés, situés au bord de la mer, qui rend l'oeil sensible à une luminosité inouïe qui déréalise ces sites en même temps qu'elle en révèle des facettes insoupçonnées.

Ainsi, le regardeur ne s'étonne pas d'y voir apparaître parfois des personnages en surimpression auquel il n'est pas tenté d'attacher plus d'importance qu'aux palmiers: les uns et les autres ne sont que des supports de lumière qui rendent le noir encore plus profond.

Il arrive aussi à Ginette Bouchard d'écrire sur ses images — non pas comme sur la page blanche mais comme sur le tableau noir — tantôt avec une lampe de poche qui *électrifie* le motif tantôt avec une ligne blanche qui signale le passage d'un bateau et dont la lenteur apporte un contrepoids à la fulgurance du rayon lumineux. D'une façon analogue, la brusque interruption du virage au sélénium qui colore partiellement les photos fait équilibre à la lenteur de la prise de vue. Autant de façons d'exprimer le temps. Les oeuvres datent de 1980 à 1983 et les plus récentes, qui sont plus ascétiques, sont proprement envoûtantes. (Jusqu'au 3 décembre).

★

Au **Centre Saidye Bronfman** (5170 Côte Sainte-Catherine), l'exposition de quelque 70 oeuvres de Dorothy Knowles (née en Saskatchewan en 1927) ravira les amateurs de paysages raffinés et savants. Il s'agit d'une rétrospective, mise sur pied par l'Edmonton Art Gallery, qui réunit des travaux s'échelonnant de 1964 à 1982, soit la période de pleine maturité de l'artiste.

On sait peut-être que Dorothy Knowles a participé aux fameux ateliers du Lac Emma qui accueillirent, au début des années 60, les plus grands personnages — peintres et critiques — du milieu de l'art américain (entre autres, Clément Greenberg, Kenneth Noland, Jules Olitski et Lawrence Alloway), et qu'elle en a tiré à la fois une conscience accrue des moyens de la peinture et une plus grande confiance en les siens propres.

Ainsi, il est intéressant d'observer dans l'exposition les tensions, qui traversent toute cette aventure picturale, entre un certain attrait pour le naturalisme et une volonté certaine de respecter le plan du tableau, d'en animer toute la surface et d'y étager les plans des vastes panoramas qui sont des motifs privilégiés.

D'autre part, la présence d'une quinzaine d'aquarelles, surtout récentes, fait ressortir combien Knowles, nonobstant sa grande expérience de l'huile et de l'acrylique, a souvent travaillé ses toiles avec la même spontanéité et la même fraîcheur que ses oeuvres sur papier. (Jusqu'au 4 décembre).

★

L'exposition des oeuvres récentes d'Hélène Roy à la galerie **Jean-Jacques Thibault** (4226 rue Laval) raconte la passion de l'artiste pour le dessin en même temps que (à cause de ?) sa grande confiance en celui-ci comme mode d'investigation et de mise en espace des données de la mémoire.

Inversement, on a aussi le sentiment que ce champ de recherche privilégié, qu'Hélène Roy investit avec une minutie — et une patience! — d'archéologue, lui aura donné l'audace suffisante pour approfondir les possibilités de ses techniques graphiques sans se soucier d'autre chose que de leur adéquation à un contenu obsessionnel et très intime qu'il importait de rendre communicable.

Il y a quelques années, l'artiste utilisait une écriture analogue pour commenter des événements plus publics et, sur ce terrain, elle avait eu des prédécesseurs passablement voyants. Aujourd'hui, partant de sa propre expérience, elle manipule ingénieusement ses images ou ses textes qui apparaissent ou disparaissent, se répètent avec de subtiles variations, s'interpénètrent, confondent la photographie et le dessin (la réalité et la fiction?), etc. et paradoxalement, elle réalise ses propositions politiques les plus convaincantes.

Signalons la présence des carnets d'Hélène Roy — un merveilleux livre d'artiste en 12 coffrets — qui sont sur la corde raide entre le journal personnel et l'oeuvre d'art, et qui interrogent l'un et l'autre. (Jusqu'au 4 décembre).

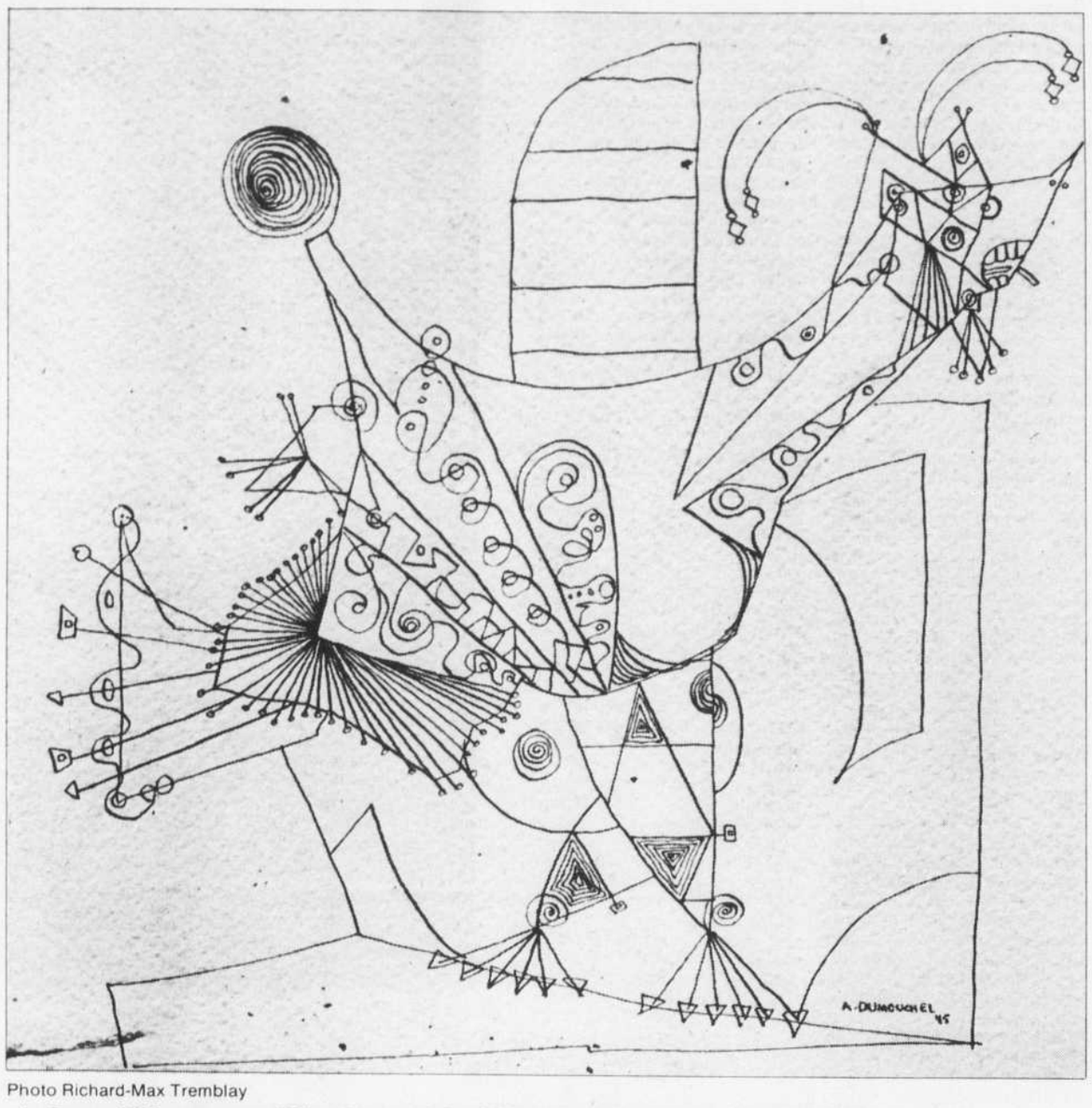


Photo Richard-Max Tremblay

«Le Paon», 1945, une encre d'Albert Dumouchel qui fait partie de l'exposition à la galerie Treize

LA BOÎTE À ÉCHOS

Le Conseil de la gravure du Québec présente à Motivation V (316 Ontario est) *Estampe et dessin 1983*, une exposition qui se termine le 27 novembre.

■

Une prolongation pour le spectacle *Souffrance que j'ai du fun* de André Montmorency est présentée à partir de ce soir jusqu'au 31 décembre au Théâtre Félix-Leclerc de la rue Ste-Catherine.

■

Une recontre de tous les artistes et praticiens immigrants, impliqués dans le domaine du spectacle, aura lieu les 19, 20, 26, 27 novembre au Centre multi-ethnique de St-Louis, 3553, rue St-Urbain, Montréal. 842-8836.

■

À Québec, ce soir à 19 h, au Cercle Universitaire de Québec, 65 rue d'Auteuil, Gilbert Lévesque prononce une conférence sur le thème *Pourquoi un Musée Louis Hémon ?*.

■

Au café-théâtre Quartier-latin, 4303 rue St-Denis, le Moulin à musique présente à 13 h 30 un spectacle musical pour enfants. 279-7494.

■

À 20 h, à la salle Saint-Sulpice de la Bibliothèque nationale (1700 St-Denis), M. Raymond Beaugrand-Champagne donne une conférence intitulée *Quatre âges en littérature (Poivre d'Arvor, Matzness, Claude Mauriac et Julien Green.* Le pianiste invité est Marc-André Hamelin.

■

Un concert de musique de chambre est présenté ce soir à 20 h, à la Cathédrale Christ Church, rues Ste-Catherine et University. Oeuvres de Mendelssohn, Eggleston et Mozart au programme. Une présentation de Musica Camerata Montréal.

■

Dimanche à 20 h, à la salle Pollack (555 ouest Sherbrooke), l'Ensemble vocal Tudor se produit sous la direction de Wayne Riddell.

■

La galerie Maximum(123 ouest, avenue du Mont-Royal) présente dimanche à 20 h, un récital poétique de Gilbert Langevin. Entrée libre.

Subvention au MAC

Les Musées nationaux du Canada, un organisme on-ne-peut-plus fédéral, viennent d'accorder la coquette somme de $83,000 à la Direction générale des arts, des lettres et des musées, sous la direction du on-ne-peut-plus québécois ministère des Affaires culturelles MAC). Le but de la subvention ? Réaliser les études de clientèles requises en vue de la planification du Musée national de la civilisation. À noter que cette subvention est le deuxième plus haut versement accordé parmi les 53 subventions.

GALERIE 13
Dumouchel
et ses contemporains
1945 - 1965
Bellefleur, Dallaire, Gauvreau, Giguère, Leduc, Mousseau, Pellan, Tremblay
3772 Saint-Denis, Montréal
Tél.: (514) 288-5903
du mercredi au dimanche inclusivement de 12h. à 18h.

Monic Thouin-Perrault
huiles récentes
du 20 novembre au 10 décembre 1983
Galerie d'art L'étrange
252, Boul. Charest est, Québec. Qué (418) 529-2066

YVON
BELLEMARE
Aquarelles récentes
Exposition du 20 au 30 novembre
Vernissage le 20 novembre à 14h
GALERIE L'ART VIVANT
3822 rue St.Denis-tél:849-9690

SEAN RUDMAN
Oeuvres sur papier
« 1er prix d'estampes à la biennale de dessins et d'estampes du Québec »
YVES LOUIS-SEIZE
céramiques
Vernissage dimanche le 20 novembre de 13h à 17h
L'exposition se poursuivra jusqu'au 11 décembre
NOCTUELLE GALERIE D'ART
Galerie d'art NOCTUELLE
333, St-Laurent ouest
Longueuil, Québec
Tél.: 670-9076
Ouvert tous les jours sauf le lundi

galerie denyse delrue
michelle guay
oeuvres récentes
vernissage le 21 novembre de 17h à 21h
du 21 novembre au 10 décembre
75 ouest, Sherbrooke, Mtl. (514) 845-7368, 849-2779

MAURICE ASSIER
oeuvres choisies
du 23 novembre au 23 décembre
Galerie Art et Style
4875A ouest, Sherbrooke, Westmount, tél.: 484-3184

François Lemai présente
TETSURO SAWADA
grand maître japonais d'Art contemporain
du 1er au 11 décembre 1983
L'artiste viendra du Japon pour ce vernissage le jeudi 1er décembre à 19h30
Galerie François Lemai
1437 rue Stanley, Montréal
Métro Peel 842-3639

Exposition
MADELEINE BOYER
« Visages de femmes »
du 23 novembre au 11 décembre
Vernissage le mercredi 23 novembre à 19 h 30
Les Deux B
4872, rue St-Denis, Montréal, Qué. H2J 2L6
Tél.: (514) 284-2668

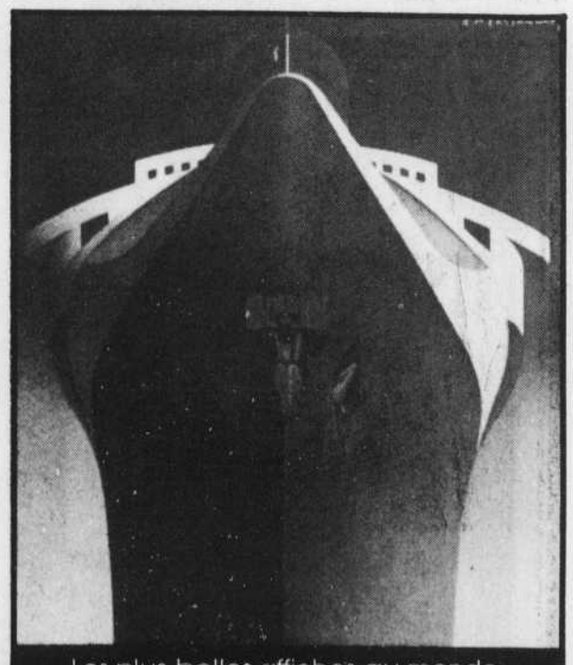
tout vendu
EXPOSITION
Gaston Rebry
Dernier jour demain
MAISON D'ART ST-LAURENT
916 boul. Décarie, Ville St-Laurent
tél. (514) 744-6683
ouvert le dimanche de 13h à 17h

EXPOSITION DE PETITS TABLEAUX ET SCULPTURES
Liane Abrieu, Jean Beaudoin, Antoine Bittar, Yvon Breton, Umberto Bruni, Robert Cadot, René Després, Helmut Gransow, Richard Hétu, Francesco Iacurto, Kieff, Ladouceur, Viateur Lapierre, Claude Le Sauteur, Richard Montpetit, Françoise Pascals, Herbert Peacock, Réal Sabourin, Evelyn Schaffer, Rosalie Shapiro, William Showell, Claude Théberge, Louis Tremblay, Hubert van de Walle, John Walsh, Et plusieurs autres
SAMEDI MATIN
le 26 novembre 1983 dès 9 h 30
AUSSI
VENTE du nouveau livre
Art actuel au Québec depuis 1970
L'auteur M. Guy Robert sera présent
GALERIE ALEXANDRE
1456 ouest, rue Sherbrooke
Montréal H3G 1K4 (514) 844-2593

ENRICO baj
PEINTURES
LITHOGRAPHIES · MULTIPLES
Du mardi au samedi 11 h - 1730 h
DERNIÈRE JOURNÉE
GALERIE esperanza
2144 MacKay, Montréal, Tél: (514) 933-6455

MICHEL TETREAULT
Salles 1 et 2
Louis-Pierre Bougie
dessins récents et lancement d'un livre d'art
(Lauréat du Concours National de livres d'artistes)
Daniel
sculptures en marbre
jusqu'au 11 décembre
4260 St-Denis, Montréal. (514) 843-5487
du mer. au ven. de 11 h à 18 h, sam. de 11 h à 17 h, dim. de 13 h à 17 h.
ART CONTEMPORAIN

VENTE AUX ENCHÈRES
Iegor de Saint Hippolyte
Commissaire Priseur
mardi, 22 novembre à 20 h
GRAVURES ET DESSINS
Anciens, Modernes et Thématiques
133 lots: gravures du 16è au début du 20è siècle par Pencz, Della Bella, Callot, Cochin, Daumier, Gavarni, Alkin, Bartlett, Fantin-Latour, Corot, Muller, Toulouse-Lautrec, C. Gagnon et de nombreux autres. Aquarelles art-déco et primitives.
Exposition: le samedi, 19 novembre de 10h à 18h
le lundi, 21 novembre de 10h à 21h
le mardi, 22 novembre de 10h à 18h
Expert: Jan Johnson
Catalogue illustré disponible sur demande
Consignation pour prochaine vente de meubles anciens et objets d'art, tableaux, lithographies et objets de collection (armes anciennes et Militaria, affiches, bijoux, timbres, poupées anciennes, livres, etc.) acceptée du lundi au samedi de 10 h à 18 h.
Hôtel des Encans de Montréal
4521, boul. St-Laurent, Montréal (Qué.) H2T 1R2
Tél.: (514) 849-2505


Les plus belles affiches au monde
choix complet de gravures originales et encadrement de qualité
atelier
849 8243 279 2188

CULTURE ET SOCIÉTÉ

Double apparition du design à Montréal

par Odile Hénault

MURS de brique et poutres exposées seraient-ils bientôt relégués aux oubliettes? C'est ce que laissent espérer les deux manifestations majeures de la semaine dans le domaine du design: d'une part, l'exposition *Ré-évolution Italienne*, au Musée d'art contemporain, et, d'autre part, la tenue de *Via Design*, au Palais des congrès.

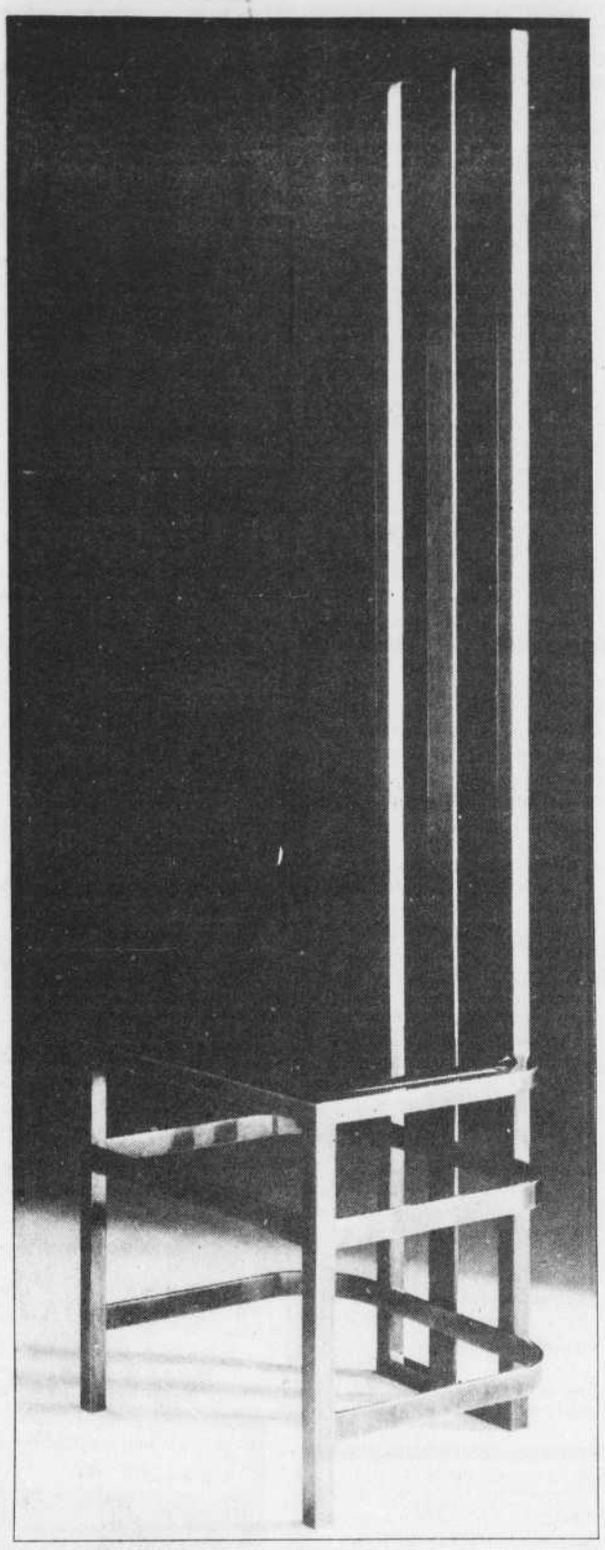
Au Musée d'art contemporain, comme à Via Design, c'est l'Italie qui domine, mais nos designers sont bien présents au Palais des congrès. Le grand mérite des organisateurs de *Via Design* est probablement d'avoir été chercher les meilleurs d'entre eux et de faire ainsi le contrepoids au Salon des métiers d'art qui se tient traditionnellement chaque année à la Place Bonaventure.

Sur le thème, « Le design, ça rapporte! », les organisateurs de *Via Design* ont mis sur pied un colloque international regroupant designers, manufacturiers et gens d'affaires d'Europe et d'Amérique du Nord. L'idée de base du colloque: promouvoir l'aspect rentable du design et encourager le dialogue entre « les quatre éléments de base d'un client optimal: le créateur, le manufacturier, le détaillant et le consommateur ».

Il était à craindre que Via Design, pour sa première manifestation à Montréal, ne prenne le ton d'un salon d'artisanat. Or, sauf quelques exceptions, et même si certains exposants se retrouveront également à la Place Bonaventure en décembre, l'image perçue à l'entrée de la salle d'exposition du Palais des congrès, reflète nettement une recherche en direction d'un design contemporain.

Les espaces aménagés en diagonale invitent le visiteur, dès son arrivée, à se diriger vers des kiosques aérés et élégants dans l'ensemble. Certaines structures d'exposition sont particulièrement innovatrices et diffèrent des modules d'exposition que nous devons subir sans cesse. À remarquer, le kiosque conçu pour le gouvernement du Québec par le designer Jean Rancourt.

Sur le plan de la mode et de la joaillerie québécoise, nos représentants sont en fort grand nombre. Un kiosque assez particulier est celui de Louis-Paul Dallaire dont les productions ne sont pas mises en marché. Il expose tout de même pour montrer « qu'il y a des choses intéressantes qui sont dessinées au Québec, même si les manufacturiers ne les fabriquent pas nécessairement ». Avec ses créations inusitées, Dallaire rappelle un peu le groupe Memphis, version québécoise.



Chaise «Fin de siècle», acier et bois laqué, de Pierre Pagé pour Décofix.

Par ailleurs, Memphis, ce groupe Italien, auteur d'objets dont l'existence a presque valeur de manifeste, expose au kiosque de la firme d'importation C.A.B. où l'on retrouve également deux chaises de Mario Botta, dans leurs diverses étapes de production.

Parmi les designers de meubles québécois, on remarque Pierre Pagé, de Décofix. Plusieurs de ses modèles de chaises en acier et bois laqué se vendent déjà à travers toute l'Amérique du Nord. Une table récente, en verre fumé et acier, inspirée de MacKintosh, est extrêmement élégante avec ses tabliers dr cuir noir qui l'« habillent » lorsqu'elle n'est pas utilisée.

Ailleurs encore, à la frontière du design et de l'artisanat, du confort et du comique, un nouveau concept pour l'éternelle chaise berçante du Québec . . . Rappel amusant de ce que le design peut s'insérer totalement dans le vécu d'un peuple.

Cette notion est à la base même de l'exposition *Réévolution Italienne*, au Musée d'art contemporain. Divisée en deux principales parties, « La journée » et « Les temps libres », cette exposition tente de communiquer l'infiltration du design italien, signé ou anonyme, à travers toutes les manifestations du quotidien. Son élément le plus réussi est le premier exhibit: une série de machines à café allant de la toute petite cafetière à la machine de bar expresso (exprimant supposément le premier geste de l'italien à son réveil).

Dès le second exhibit où vélomoteurs et motocyclettes illustrent le « deuxième geste de la journée », la descente dans la rue, on sent que le thème de l'exposition n'est pas très solide. Lorsqu'on passe à la section travail (en atelier artisanal, au bureau ou en usine), la thématique perd son intérêt. Sous prétexte de ne pas vouloir faire de l'« esthétique », l'architecte Piero Sartogo, organisateur de l'exposition, nous offre, entre autres, une série de chaises de bureau alignées de façon parfaitement insignifiante, ce qui a pour effet de rebuter le visiteur plutôt que de l'attirer. Le volet artisanal, par contre, donne une démonstration fascinante du processus de fabrication de chapeaux de feutre, à partir du poil de lapin.

On progresse ensuite dans un coin salle à manger, en apparence contradictoire à l'esprit de l'exposition. Là, ç'est le design de grand luxe qui règne: table et chaises de Bellini, couverts de Scarpa, ces éléments auraient pu être à la base d'une toute autre thématique. Enfin, on tombe sur un volet « industriel » (le retour au travail, l'après-midi!) où sont exposés pêle-mêle des produits d'utilisation courante en Italie, de la poignée de porte à l'ordinateur Olivetti.

La seconde partie de l'exposition consiste en un survol des activités de loisir en Italie, opéra, sport, cinéma, flânerie sur la place et devant les vitrines (prétexte d'une exposition des très beaux vêtements de couturiers). Toute cette démarche, en général mieux soignée que la première partie, aboutit à la salle où le thème de l'amour est expédié à l'aide d'une « dormeuse » et d'une demi-voiture. Ce dernier exhibit, simpliste pour le moins, est à l'image de l'ensemble de la thématique développée.

En voulant représenter de façon « sociologique plutôt qu'esthétique » le mode de vie de l'Italien, Sartogo donne à l'Amérique du Nord une image fort aseptisée d'une Italie autrement grouillante de vie et forte en couleurs. Il aurait gagné à voir une exposition sur la vie quotidienne en Chine, organisée l'an dernier pra *l'Ontario Science Centre*.

Le catalogue d'exposition, à mon avis la meilleure réalisation des organisateurs, présente un choix beaucoup plus complet d'images et de textes, insérés dans une publication au graphisme impeccable. Il faut bien avouer aussi que l'excellent café expresso servi pour l'occasion au bar du Musée d'art contemporain nous fait partiellement oublier les faiblesses de l'exposition.

Quoi qu'il en soit, on ne peut que se réjouir du fait que le Musée d'art contemporain ait accepté d'accueillir une exposition de design et que Via Design puisse déjà prévoir ses activités pour plusierus années à venir. De mieux en mieux accepté par le public, peut-être le design rapportera-t-il enfin suffisamment à ses promoteurs pour leur permettre de développer une véritable industrie dans ce domaine, au Québec.

Lauréats du Maurier

Le Conseil du Maurier des arts d'interprétation a divulgué les noms des 24 gagnants du concours national de découverte de talents *Les Étoiles du Maurier*. Chacun des gagnants recevra une bourse de $2,000 en plus de participer à l'une des émissions spéciales diffusées le printemps prochain. Les lauréats du Québec sont dans les chanteurs Diane Bisson, Isabelle et Violaine Corradi, Claude Perron, Bruna Sabaz et Norman Racicot; les violonistes Angèle Dubeau et Élaine Marcil ainsi que la pianiste Marie-Andrée Ostiguy. Tous les lauréats sont la vingtaine.

ÉCHOS

L'exposition *Alexis Arts* est présentée à la Galerie Bernard Desroches (1444 Sherbrooke ouest,) jusqu'au 3 décembre. 842-8648.

■

Une chanteuse de Vancouver, Ann Mortifee, se produit dimanche auThéâtre Port-Royal de la Place des Arts, accompagnée de quatré musiciens.

■

Au Jardin botanique, la classe de piano de Madeleine Bélanger présente dimanche à 15 h, un récital de piano. L'entrée est gratuite.

Exposition
Graeme Ross
jusqu'au 30 novembre
galerie l'art français
ANNE-MARIE / JEAN-PIERRE VALENTIN
370 ouest, avenue Laurier, Montréal
Telephone (514) 277-2179
Membre de l'Association professionnelle des galeries d'art du Canada

GALERIE SAMUEL LALLOUZ
EXPOSITION D'OUVERTURE
Barbeau • Bruneau • Gauthier-Mitchell • Glass • Hurtubise Montpetit • Vaillancourt
jusqu'au 3 décembre
1620 ouest, Sherbrooke, Montréal. 935-5455
du lundi au samedi de 9 h 30 à 18 h

EXPOSITION
Alexis Arts
L'exposition se poursuivra jusqu'au 3 décembre 1983
Galerie BERNARD DESROCHES
1444 Sherbrooke Ouest, Montréal 842-8648

DESSIN - ESTAMPE 83
Vernissage le dimanche 20 novembre à 15h.
du 16 au 27 novembre 1983
à: MOTIVATION V
316 rue Ontario est, Montréal
Ouvert du mercredi au dimanche de 12h. à 18h.
Exposition organisée par le Conseil de la gravure du Québec et Motivation V

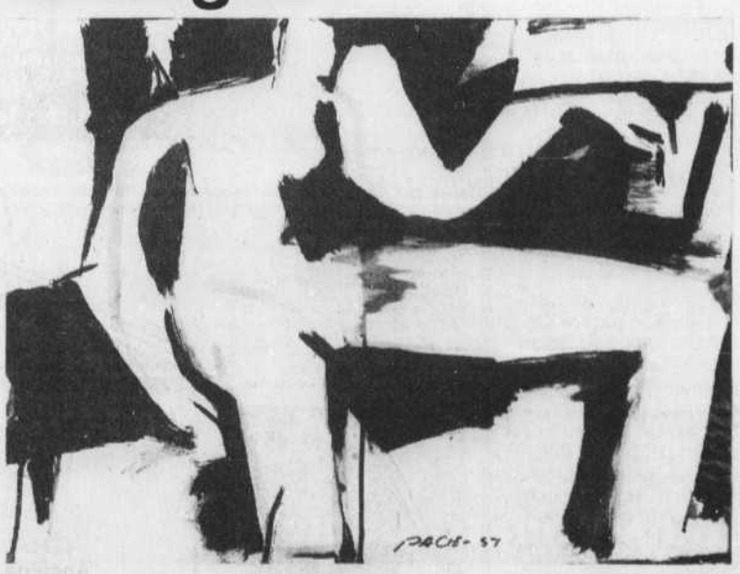
claude jasmin '83
bienvenue à la galerie du néon où se tient jusqu'au 23 décembre une exposition des aquarelles de claude jasmin, la galerie du néon est ouverte les jeudis et vendredis soirs aussi et c'est au 5042 St-Laurent en face de la vieille église St-Enfant-Jésus du Mile End, coin Laurier.
(50 $ sans encadrement; jusqu'à 300 $)

EXPOSITION

Huile, La jeune vendeuse de roses 38" x 36"
Jennifer Hornyak
du 23 novembre au 4 décembre
GALERIE Claude Lafitte
Un des plus grands choix d'oeuvres de qualité au Canada
1446 ouest, Sherbrooke • 288-7718

Jean-Jacques Thibault présente...
les dessins de
Hélène Roy
jusqu'au 4 décembre
4226 av. Laval Rens. 844-9193
Sam., dim. 13h à 17h et sur rendez-vous

PEINTURES et SCULPTURES D'ARTISTES CANADIENS et EUROPÉENS ÉMINENTS
GALERIE DOMINION
Le plus grand choix de peintures et sculptures dans la plus grande galerie d'art au Canada
1438, rue Sherbrooke ouest 845-7471 et 845-7833

Hans Hofmann l'enseignant

Stephen Pace, **Sans titre,** encre sur papier, 1951, MET, New York
Exposition de 87 dessins de Hofmann et de ses élèves, organisée par The American Federation of Arts
Jusqu'au 8 janvier
Autre exposition
Les villas de Pline et les éléments classiques dans l'architecture à Montréal
Jusqu'au 11 décembre
Musée des beaux-arts de Montréal
1379, rue Sherbrooke ouest
Ouvert de 11 à 17 h, le jeudi soir jusqu'à 21h; fermé le lundi
Autobus 24 ou métro Guy
Renseignements: (514) 285-1600

EXPOSITION
RENATA DUNCAN GUERTIN

Le samedi 19 novembre 1983 de 15 à 22 heures
à l'Hôtel Ritz Carlton salon Vice-Royal
1228 rue Sherbrooke ouest Montréal
Exposition jusqu'au 21 novembre tous les jours de 11 h à 22 h.
Cette exposition est organisée par la MAISON MAZARIN, galerie d'art située à 2551 est rue Beaubien à Montréal, sous la direction de M. Normand Turgeon.
Maison MAZARIN

Exposition
Louis Paul Perron

Vernissage dimanche 20 novembre de 14 hrs à 17 hrs
l'exposition se poursuivra jusqu'au 6 décembre
Galerie La Belle Époque
1396-A RUE SHERBROOKE OUEST
(face aux Musée des Beaux-Arts au sous-sol)
MONTRÉAL, CANADA
HEURES D'OUVERTURE:
LUNDI AU SAMEDI 10-18 hres — DIMANCHE 12:30-17 hres

De Angelo à Angelopoulos



par
Richard Gay

HAUT comme trois pommes mais étonnamment précoce et macho comme ce n'est pas permis, Angelo est un jeune gitan de dix ans au coeur du film **Angelo my Love** réalisé par Robert Duvall, surtout connu en tant que comédien.

Duvall, on le sait, est un des meilleurs acteurs américains de sa génération. Il a déjà 35 longs métrages à son actif et on lui doit plusieurs interprétations inoubliables, dont ses rôles dans les deux *Godfather*, *Apocalypse Now* et *The Great Santini*.

Si Duvall travaille surtout devant la caméra, il aime aussi oeuvrer derrière. C'est ainsi qu'en 1977 il tournait *We're not the Jet Set*, un moyen métrage sur une famille de fermiers du Nebraska qui remporta d'ailleurs un prix au Festival de Londres, et qu'après avoir rencontré sur la rue et tout à fait par hasard Angelo, Robert Duvall décidait de tourner un film sur le jeune gitan et les siens.



Dans la photo du dessus, Robert Duvall et Angelo Evans durant le tournage de «Angelo my Love». Scène du film «Alexandre le Grand» du cinéaste Théo Angelopoulos

Le résultat est un film mi-documentaire, mi-fictif où d'ailleurs il n'est pas toujours facile de départager le réel de la fiction. Mais de cet ensemble un peu bâtard, se dégage une vérité certaine, celle des êtres filmés et du milieu gitan new-yorkais.

En fait un peu comme le cinéaste français Georges Bouquier l'a fait avec ses paysans dans *Farrebique* et *Biquefarre*, Duvall a demandé aux gitans de jouer leur propre personnage à partir d'une modeste intrigue. Cette intrigue est celle d'une bague ancestrale volée par le méchant Patalay, un gitan d'origine russe, et que le jeune Angelo, gitan d'origine grecque, tente de se réapproprier.

Mais, en soi, le récit n'a guère d'importance; ce qui importe c'est ce qu'il permet. Et ce qu'il permet c'est avant tout de faire vivre à l'écran une galerie de personnages fascinants. Robert Duvall, c'est évident, a été intrigué et passionné pr les gitans qu'il a filmés et sur lesquels il pose un regard affectueux.

Et au milieu de tous ces personnages, domine le plus petit d'entre eux, Angelo, un enfant dur, sûr de lui, drôle, attachant, plus à l'aise dans les clubs de nuit qu'à l'école, plus chez lui dans la rue que dans l'appartement de sa mère.

Autour d'Angelo, son frère, sa soeur, sa mère, son père, sa petite amie et de nombreuses « relations ». Quelques ennemis aussi dont ce gros Patalay qui a volé la bague ancestrale et qu'Angelo suivra jusqu'au Canada.

Et au-delà de ces personnages, *Angelo my Love* plonge le spectateur dans le milieu de vie, les moeurs et la culture de ces gitans américains. Leur crainte des fantômes, par exemple, leur musique, leur culte à Sainte-Anne, leur façon d'administrer la justice, on assiste même à un mariage gitan, celui de Michael, le frère d'Angelo.

Il y a donc là une vérité, une authenticité qui apparaît d'autant plus intense et accaparante qu'elle était tout à fait absente de productions hollywoodiennes du type *King of the Gypsies*.

Angelo my Love n'est pas pour autant une réalisation sans faiblesse. Si l'ensemble est éminemment sympathique, le film pêche souvent par longueur, manque de rythme et le tout aurait gagné à être davantage resserré. Défauts qui sont souvent ceux d'un premier long métrage où le réalisateur a du mal à laisser sur la table de montage des plans qu'il a souvent tournés avec beaucoup de difficultés.

Mais il n'en demeure pas moins qu'avec ces gitans new-yorkais et le jeune Angelo, Robert Duvall aura trouvé un excellent sujet de film qui, par moments, n'est pas sans faire penser au milieu décrit dans *The Godfather* et que Duvall a tourné avec une caméra attentive et un étonnement affectueux. (Au Cinéplex).

★

Angelopoulos n'est pas le nom d'un personnage mais, les cinéphiles avertis l'auront deviné, celui d'un des cinéastes grecs les plus importants de l'heure: Théo Angelopoulos.

Et dans une sorte de prolongement au 12e Festival international du nouveau film, on pourra voir demain au cinéma Outremont trois films grecs récents: **L'Ange électrique** de Thanassis Rentzis, **Rosa pour sauver le rêve** de Christofora Christofis et **Alexandre le Grand** de Théo Angelopoulos qui, avec ce film, a remporté de nombreux prix dont le Lion d'or du Festival de Venise en 1980, l'année où ce long métrage d'une durée de trois heures et demie a été complété.

À un premier niveau, le film rappelle un incident historique, celui de bandits qui, en 1870 à Athènes, ont enlevé un groupe de diplomates britanniques puis les ont finalement assassinés, réussissant mal dans leurs négociations avec le gouvernement.

Mais ces bandits et surtout leur chef monté sur un cheval blanc et coiffé de fer et de plume évoquent le grand conquérant que fut *Alexandre le Grand*, symbole en Grèce, du libérateur du peuple.

Ainsi comme dans les autres films d'Angelopoulos, *Le Voyage des comédiens* et *Les Chasseurs* par exemple, c'est encore une fois d'histoire dont il s'agit, plus précisément du mouvement même de l'histoire.

Et dans cette parabole historique qui se déroulera en grande partie dans un village en montagne, deux thèmes se dégagent. Tout d'abord celui du chef charismatique qui au lieu d'accélérer le mouvement de gauche dont il est en partie issu deviendra tyran. Deuxièmement le thème plus global du socialisme et de son devenir menacé par de tels chefs. Réflexion dont l'actualité sera soulignée par les dernières images du film qui font voir la grèce d'aujourd'hui.

Ceux qui connaissent l'oeuvre d'Angelopoulos reconnaîtront dans *Alexandre le Grand* non seulement ses préoccupations historico-politiques mais aussi sa démarche formelle qui préfère utiliser des groupes de personnages plutôt que des personnages isolés et emploie constamment de longs plans lentement mobiles.

Les personnages presque tous de noir vêtus se détachent dramatiquement sur les pierres blanches des montagnes et des habitations. On dirait des ombres chinoises devenues grecques pour l'occasion. Ombres grecques qui deviennent les pantomimes de l'anarchie, du socialisme, du pouvoir qui, au-delà des personnages et des situations, sont les préoccupations fondamentales d'Angelopoulos dans ce film où la photographie est superbe et où le rythme lent permet la réflexion qu'Angelopoulos cherche précisément à provoquer. (Version originale avec sous-titres anglais).

D'un racisme à un autre

par
Francine
Laurendeau

LE film **Running Brave** retrace quelques années de la carrière de Billy Mills qui aura été, aux Olympiques de Tokyo en 1964, le premier et jusqu'à nouvel ordre le seul Américain à décrocher la Médaille d'or du 10,000 mètres. Exploit sportif, certes, mais d'abord exploit humain.

Car il est parti de loin, le jeune Billy. Indien Sioux par son père, il ne connaît guère des États-Unis que l'univers misérable mais rassurant de sa réserve natale dans le Dakota du Sud. Le jeune homme excelle à la course à pied. Remarqué par un instructeur, il est gratifié d'une bourse pour parfaire son entraînement dans une université du Kansas.

Il pénètre alors dans le monde des Blancs où il va découvrir les joies spartiates du dépassement physique, l'amour d'une jolie fille, mais aussi le racisme des autres, sa propre aliénation et l'incompréhension des siens.

Ce film américain est subventionné par des Indiens de l'Ouest du Canada et tourné en Alberta. La photographie est de François Protat et on retrouve quelques Canadiens parmi les acteurs, dont l'excellent August Schellenberg qui incarne le père de Billy Mills. Le réalisateur lui-même, nul autre que Don Shebib, est canadien. Mais il aurait retiré son nom du générique à la suite d'un différend avec le producteur.

Running Brave commencce plutôt bien, comme un brave petit film sympathique. Les scènes de la réserve sont convaincantes et on s'intéresse à la difficile prise de conscience du jeune Indien. Mais dans le rôle de Billy, Robby Benson a décidément une tête de WASP (White Anglo Saxon Protestant) avec ses yeux clairs et sa coupe militaire. Il est fade et gentil, de même que sa bien-aimée blanche (Claudia Cron). Quant à la course à pied, rien n'est moins cinématographique, surotut cet interminable 10,000 mètres. Et il ne saurait y avoir de suspense puisque nous avons depuis longtemps deviné qui va gagner... Il est malheureusement raté, le brave petit film. (Au Loews et au Kent.)

★

Que vous veniez de découvrir Andrzej Wajda avec *L'Homme de fer* et *Danton*, ou que vous le suiviez depuis ses premiers films dont les plus louangés furent *Kanalai (1957) et Centres et diamant* (1958), vous serez sans nul doute curieux de voir **Samson** (1961), une oeuvre méconnue du grand cinéaste polonais.

Le héros de *Samson* c'est Jakub, un beau jeune homme tendrement aimé par sa vieille maman et à qui on a enseigné la fraternité humaine. Il n'a pas encore compris qu'être juif, dans la Pologne des années 30, c'est une insulte publique.

Un incident tragique va lui ouvrir les yeux. Malmené par des étudiants antisémites, à l'université de Varsovie, il commet un homicide parfaitement involontaire et se retrouve en prison.

C'est l'invasion nazie qui le libère, si l'on peut dire, en le faisant passer de la prison au ghetto. Après la mort de sa mère, il s'en évade presque malgré lui et va vivre désormais dans un déchirant sentiment de culpabilité. Car comme ses traits sémites le désignent aux moucnards et à la Gestapo, il est contraint de se cacher. Mais a-t-il le droit de se faire héberger et dorloter par une femme amoureuse alors que les siens sont condamnés à un atroce destin ?

Des événements fortuits vont mettre fin à sa douloureuse errance et Jakub trouvera son salut dans un acte héroïque digne du Samson de la Bible. Adapté d'un roman de Kazimierz Brandys, *Samson* est un film sur la guerre où, si la guerre n'est jamais montrée de face, dans son insoutenable horreur, elle n'en est pas moins omniprésente, en arrière-plan, en filigrane.

Les images noir et blanc sont d'une austère beauté. On n'oubliera pas le dernier plan du ghetto — des sentinelles immobiles sur les décombres fumant — éloquent dans sa sobriété. *Samson* est projeté demain soir (18 h 35) à la Cinémathèque québécoise, dans le cadre de la Quinzaine internationale du cinéma juif qui se poursuit jusqu'au 27 novembre.

ÉCHOS

Les concerts Arts-Québec présentent dimanche à 17 h, un spectacle du Quatuor des clarinettes Moisan, à l'Église St-John the Evangelist, 137 avenue du Président-Kennedy.

■

Expression sept F est présenté jusqu'au 1er décembre à l'Atelier Transgression, 1447, rue Bleury. Cet événement regroupe les oeuvres de sept femmes.

"FRÉMISSANT ET PALPITANT... UN FILM UNIQUE"
David Ansen, Newsweek
POUR TOUS
ANGELO My love
Un film de Robert Duvall
à l'affiche
Ciné plex 9 cinémas 849-4518
1.00 - 3.10 - 5.00
7.30 - 9.40
Samedi dernier spec. 11.45
2001 UNIVERSITÉ COIN de MAISONNEUVE McGILL

«Un film plein d'humour ...fantastique avec des personnages merveilleusement irréels.» — LA PRESSE / Serge Dussault
«Très beau film à voir. IRENE PAPAS est éblouissante» — BON DIMANCHE / Laurent Gagliardi
«On ne s'ennuie pas, on va d'une surprise à l'autre. Tout est là.» — LE DEVOIR / Francine Laurendeau
DIMA FILM présente
erendira
L'incroyable et triste histoire de la candide Erendira et de sa Grand-Mère diabolique
14 ANS
8e SEM.
IRENE PAPAS - CLAUDIA OHANA - MICHAEL LONSDALE
RUFUS - Réalisation: RUY GUERRA
Scénario: GABRIEL GARCIA MARQUEZ Prix Nobel 1982
ÉLYSÉE 2 35 MILTON 842-6053
SAM.-DIM.: 1.05, 3.05, 5.05, 7.05, 9.05, SEM. 7.05, 9.05.

"BENVENUTA": UN DÉLICE
Fanny Ardant. Touchante, crédible et efficace...
On ne résiste pas.
Franco Nuovo — Journal de Montréal
FANNY ARDANT, qui est merveilleuse d'intensité retenue, de passion intériorisée... Ce film est un chef-d'oeuvre de justesse et d'intelligence, de tendresse et de musicalité... On a envie de crier bravo, encore et encore...
Chantal Jolis — Ticket
FANNY ARDANT n'aura jamais été si présente, si fiévreuse, si entière.
Francine Laurendeau — Le Devoir
BENVENUTA... admirablement servi par des comédiens en tous points remarquables — en particulier Fanny Ardant qui, cette fois de plus, porte bien son nom...
Luc Perreault — La Presse
Fanny Ardant
Vittorio Gassman
PRIX SPÉCIAL DU JURY - MONTRÉAL '83
POUR TOUS
BENVENUTA
un film de André Delvaux
Françoise Fabian
Mathieu Carrière
5e SEM.
ÉLYSÉE 1 35 MILTON 842-6053
SAM. DIM. 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30, SEM. 7.30, 9.30.

"À VOIR ABSOLUMENT... SANS AUCUNE HÉSITATION!" — Laurent Gagliardi, Bon Dimanche
"BRILLANT" Amanda Langlet dans le rôle de Pauline émerge des plages britaniques comme une des plus étincellantes nymphes de toute l'histoire du cinéma. Un brillant divertissement. - Andrew Sarris, VILLAGE VOICE
BERLIN 1983 OURS D'ARGENT POUR LA MEILLEURE MISE EN SCÈNE GRAND PRIX DE LA CRITIQUE
14 ANS
ERIC ROHMER
Pauline à la plage
CINEMAS UNIS
ERIC ROHMER
avec
Amanda LANGLET - Arielle DOMBASLE / Pascal GREGGORY
Feodor ATKINE / Simon de LA BROSSE / ROSETTE
Images Nestor ALMENDROS - Son Georges PRAT
Une production de MARGARET MENEGOZ
LES FILMS DU LOSANGE - LES FILMS ARIANE
VIVAFILM
5e Semaine! Le PARISIEN 3 480 ST-CATHERINE O. 866-3856
12.10, 2.10, 4.00, 5.55, 7.50, 9.45,
SAMEDI DERNIER SPECTACLE 11.35.

PRIMA FILM presente
"COUP DE FOUDRE"
POUR TOUS
MIOU-MIOU
ISABELLE HUPPERT
GUY MARCHAND
UN FILM DE DIANE KURYS
Tous les jours: 12:40 - 2:50 5:00 7:10 9:30.
11e SEM.
BERRI 2 ST-DENIS - STE-CATHERINE 288-2115
Cinéma ODEON

un film de CARLOS SAURA
POUR TOUS
CARMEN
avec ANTONIO GADES & LAURA DEL SOL
Lun. à ven.: 7:30 - 9:30. Sam. Dim.: 1:30 - 3:30 - 5:30 - 7:30 - 9:30.
CREMAZIE ST-DENIS - CREMAZIE 388-4210
11e SEM.

"ADJANI ET SERRAULT DONNENT UNE PERFORMANCE QUI NE LAISSE AUCUN REPIT AU SPECTATEUR." — LA PRESSE
14 ANS
PRIMA FILM presente MICHEL SERRAULT ISABELLE ADJANI
mortelle randonnée
DIALOGUE DE MICHEL AUDIARD UN FILM DE CLAUDE MILLER
3e SEM.
le DAUPHIN 1 BEAUBIEN PRÈS D'IBERVILLE 721-6060
Lun. à ven.: 7:00 - 9.15 Sam. Dim.: 2:15 - 4:40 7:00 - 9:15.

RENÉ MALO présente
Trois heures de pur enchantement... Luc Perreault LA PRESSE
14 ANS
L'Oeuvre achevée d'un grand cinéaste qui, espérons-le, n'a pas encore tourné son dernier film Francine Laurendeau LE DEVOIR
Quand bien même vous ne verriez que ce film-là cette année ce serait suffisant Margit Petrowski CLIN D'OEIL
FANNY & ALEXANDRE
INGMAR BERGMAN
6e SEM.
BERRI 4 ST-DENIS - STE-CATHERINE 288-2115
Tous les jours: 1:15 - 4:50 8:30.

Cinéma Libre présente
MÉMOIRE BATTANTE
un film d'Arthur Lamothe
avec Gabriel Arcand et des Montagnais du Nord-Est québécois
CINÉMA OUTREMONT Le 24 novembre 1248 ouest, rue Bernard 277-4145/277-2001
L'AUTRE CINÉMA Du 25 nov. au 8 déc. 6130, Papineau (angle Beaubien) 722-1451

Demain à la télé américaine : le lendemain de la guerre nucléaire

NEW YORK (AP) — Les Américains vont connaître demain soir les horreurs d'une guerre nucléaire : la chaîne de télévision ABC doit, en effet, diffuser un film : *The Day After* (« Au lendemain »), qui décrit une attaque atomique sur une ville typique du coeur des États-Unis.

Et déjà, ce film de 135 minutes a soulevé une controverse. Pour les organisations anti-nucléaires qui ont obtenu des copies piratées, ce spectacle devrait les aider dans leur lutte contre la course aux armements. En face, les milieux conservateurs y voient une propagande dirigée contre les efforts de défense des États-Unis et pour un désarmement unilatéral.

« ABC nous fait une publicité de $7 millions, a estimé Mme Janet Michaud, directrice de la Campagne contre la guerre nucléaire. Nous n'aurions pu atteindre autant de gens. »

La chaîne « prend une position politique évidente en faveur du désarmement », a, au contraire, déploré le révérend Jerry Falwell, chef de la « majorité morale », organisation conservatrice qui tente de rassembler les points de vue religieux les plus intransigeants. « La sécurité future de ce pays et la liberté de nos enfants sont en jeu. »

Aussi a-t-il lancé une campagne pour discréditer ce film destiné, selon lui, à « galvaniser l'opinion publique américaine de telle façon que notre gouvernement sera contraint de s'engager vers un désarmement unilatéral ». Il a aussi demandé un temps d'antenne équivalent.

Bien que le scénariste, Ed Hume, reconnaisse être proche du mouvement en faveur du désarmement, ABC nie que cette émission soit politique dans son contenu.

The Day After, dont l'acteur principal est Jason Robards en médecin, met en scène les habitants de Lawrence, une commune agricole du Kansas. Près des champs de blés et de l'université, se trouvent des silos de missiles intercontinentaux Minuteman.

Un vendredi après-midi, Denise Dahlberg et sa famille préparent son mariage. En quelques heures cependant, ils auront rempli leur cave de vivres et d'eau potable, les radios et télévisions annonçant le blocus de Berlin-Ouest, l'évacuation de Moscou et la mise en état « d'alerte mondiale » de l'armée américaine. Les gens se souvenant de la crise des fusées de Cuba, la tension est à son comble et un médecin, s'adressant à Jason Robards, lui lance que « Hiroshima, c'était de la rigolade ».

Les missiles sont lancés, des champignons atomiques s'élèvent dans toute la région, les immeubles sont soufflés, des gens sont tués instantanement dans les flammes, d'autres meurent lentement sous l'effet des radiations mortelles, dans d'atroces souffrances.

Le président des États-Unis annonce bientôt un cessez-le-feu en révélant que l'Union soviétique a subi une catastrophe semblable.

Après avoir soigné les blessés, Jason Robards retourne chez lui pour tenter de retrouver sa femme. Le film se termine sur des images de « squatters » qui ont pris possession des ruines de sa maison.

« Ce film est supposé alimenter la discussion, a déclaré le réalisateur, M. Nicholas Meyer. Ce qu'il dit, c'est qu'on ne survit pas à une guerre nucléaire. Elle ne peut être limitée, elle ne peut être que fatale. Il y a bien des gens qui respirent à la fin, mais ils ne vivent pas. Tout simplement, ils ne sont pas encore morts. »

Les responsables scolaires, dans tout le pays, ont demandé aux parents de ne pas laisser leurs enfants de moins de 12 ans regarder le film à cause des scènes d'horreur. ABC doit d'ailleurs le faire précéder d'un avertissement aux familles, mais aussi le faire suivre d'un commentaire : une « attaque nucléaire totale » serait encore plus dévastatrice que ce qui aura été montré.

Le moment choisi pour cette diffusion a provoqué une polémique tout autant que son contenu. Elle intervient, en effet, alors que les premiers missiles Cruise viennent d'arriver en Grande-Bretagne.

« On nous dit que nous aurions dû dire qui a déclenché la guerre », dit M. Meyer, qui ajoute : « Si vous vivez à Lawrence, vous ne saurez jamais qui a commencé Croyez-vous que quelqu'un viendra à la radio pour vous le dire ? »

La diffusion, prévue en mai dernier, fut repoussée pour que le film, qui devait à l'origine comporter deux épisodes de deux heures, soit raccourci : « Je ne pense pas que quelqu'un aurait souhaité connaître la deuxième nuit du Jugement dernier », a expliqué le réalisateur.

VENTE PRIVÉE

Collection complète de livres provenant de la succession de

Me Alban Flamand

Livres rares — livres numérotés — séries de collection — livres anciens — livres populaires etc...

À être vendu en bloc ou à l'unité.

Lieu: 2190 Crescent suite 3, 2e étage
Samedi: de 10h à 18h
Dimanche: de 10h à 18h

Une seule et dernière fin de semaine.

LE DEVOIR EST MAINTENANT

DISPONIBLE PAR PORTEUR À:

JOLIETTE
ST-JÉRÔME
BERTHIERVILLE
SOREL
GRANBY

POUR VOUS ABONNER,

COMPOSEZ SANS FRAIS:

1-800-361-6059

les annonces classées 286-1200

- **Pour insérer votre annonce, 2 façons de le faire: par téléphone du lundi au vendredi de 9h. à 16h30; par courrier: c.p. 6033, succ. Place d'Armes, Mtl H2Y 3S6**
- **Heure de tombée: 13h. la veille de la parution.**
- **Les rabais: informez-vous des taux dégressifs sur les annonces classées régulières et des tarifs avantageux des annonces encadrées.**

■ Ameublement

Mobilier salle de séjour, "hide bed", 2 fauteuils, 3 tables à café, 1 stéréo, table dans la cuisine avec 4 chaises, bibliothèques, lampes, tapis et rideaux. Tout en bon état. Sem. soir et week-end jour: 739-1316 22-11-83

Curio, chêne massif, éclairage sous réosthat, 5 tablettes de verre. 6'x3'x15". 667-7085 28-11-83

Meubles d'art chinois uniques, Lac de Shanghaï: table à café, table de bout, bar, portecoutellerie, lampe, cadre 13 000.$ Aussi coffre 2 000.$ 387-6041 21-11-83

■ Antiquités

OUVERT AUX VISITEURS

1027 Berri. Mobilier de salle à manger. Armoires déco., plafonniers, meubles victoriens. Vendredi 18, samedi 19 et dimanche 20 novembre. De 11 h à 18 h.

21-11-83

Décapage de boiseries, finition et traitement du bois. 642-8278 01-12-83

Meubles Louis XIII: chêne et velours Yorgal. Artisanat du Meuble Québécois. Causeuse, fauteuil, tables d'appoint. 667-7085 28-11-83

Baignoires antiques retapées. Monsieur Baignoire 336-1133 22-11-83

■ Appartement/logements

CENTRE VMR près CN, à sous-louer, haut duplex, 6½. Libre 1er janvier 731-0196 21-11-83

CENTRE-SUD 8½, 350.$ ou Laurier 5½, 275.$ d'autres aussi. Loge-Info 495-2458 Frais. 22-11-83

Très grand 6½, sur Hutchison entre le Mont-Royal et Laurier. Entièrement rénové. 600$ /mois. 276-2700 21-11-83

OUTREMONT 49 Joyce. 5½, 425.$ Libre immédiatement cause départ. Rés. 274-3443. Dès lundi: bureau 524-7141 21-11-83

Outremont, à sous-louer 1er déc. Très grand 8½, dans haut de duplex, détaché 2 côtés sur petite rue paisible. Grand balcon avec vue sur montagne. 650.$/mois chauffé 277-1680 21-11-83

Boul ST-JOSEPH, 6 pièces, 2 chambres, chauffé, métro Laurier. 560.$ Libre 1er déc. 849-0712 24-11-83

GRAND 4½, près université, très propre, tranquille, chauffage et autres services fournis. 748-9213 22-11-83

ST-HUBERT/Sherbrooke beau grand logement rénové, patio, stationnement. 658-0082 21-11-83

CHRISTOPHE-COLOMB près de Mt-Royal, 5½ 400.$/mois chauffage et électricité non compris. 521-0810 21-11-83

ANJOU — Maison de ville 1981, 3 chambres, 1½ s.b., foyer, 2 garages, bail d'un ou deux ans. 635.$ 844-4174, 672-2119.

5½ rénové, 220, céramique cuisine et salle de bain, tapis, chauffage électrique. 325 $/mois. 276-5109 21-11-83

VIEUX LONGUEUIL, luxueux 6½, bain tourbillon, bain vapeur, foyer. Gen-air, autres extras. Chauffage électricité payés 790 $/mois. 651-2262. 21-11-83

MTL NORD, bas de triplex 6½ pièces, garage, chauffage électrique. Disponible 1er fév. $550/mois. Après 18 h. 322-8012. 21-11-83

CDN Kent, 7½ beau bas duplex, s.s., chauffé, résidentiel. Près métro, université. Sous-location. Libre 15 déc. 575 $. Après 18h et fin sem. 739-0373. 21-11-83

ST-LAMBERT grand 5 pièces non chauffé dans centre-ville. Libre 1er déc. ou avant. 350 $/mois, 465-9368. 21-11-83

SNOWDON, haut de duplex, 7½, chauffé, foyer, garage chauffé, 650 $/mois. 489-9054 après 17h. 21-11-83

PRÈS MÉTRO SAUVÉ 4½ fermées, non chauffé, moderne, entrée laveuse-sécheuse 300 $/mois. Après 18h. 381-3398. 21-11-83

OUTREMONT (coin Bernard & Dollard) grand 5½ chauffé, cuisinière et réfrigérateur, eau chaude. Dans immeuble de classe. 675.$ /mois. 272-5961 J.N.O.

■ Article de sport

TABLE SNOOKER 6'x12' superbe. Accessoires. $1,900. 649-5507 ou 649-2653. 24-11-83

■ Autos

PEUGEOT 604, 1980 (essence), tout équipé, excellent état. Propriétaire: 768-1963. 21-11-83

■ Bureaux à louer

BOUL. ST-JOSEPH
(près métro)

2 BUREAUX pour psychiatres, psychologues, sexologues, thérapeutes etc... Ménage fait, tapis, insonorisés, système électrique, stationnement, service d'entretien inclus.

323-8398 — 279-0202

21-11-83

■ Bureaux à louer

ANGLE St-Denis et Laurier (près métro), 1,500 pi² pour professionnels. 844-3663, 256-7227. 21-11-83

4160 ST-DENIS, 2ième étage — 1,000 pieds carrés — Occupation immédiate — Idéal pour groupe professionnels! Marie-Claire Lalancette 288-7720, 934-1818. Courtiers Montréal Trust. 21-11-83

St-Denis/De Maisonneuve. Privé, 1,200 pi², spacieux, mini salle conférence, stationnement. Pour professionnels. 843-6956. 12-12-83

■ Chalets à louer

VAL DAVID flanc de montagne. Près pentes de ski. Chauffage électrique, 2 c.c., $500 /mois, non chauffé. Références. 486-7696, 486-1978. 21-11-83

STE-ADÈLE, domaine Deauvile. Magnifique chalet suisse, surplombant lac, très grand, 5 c.c., 2 salons, 2 foyers, meublé, chauffé. Garage. $4,800 saison jusqu'au 1er mai. 1-228-3664. 21-11-83

HÔTEL CHANTECLERC, chalet 4 c.c., foyer, près pentes de ski, ensoleillé. 6 mois : 2750$. 523-1112, 767-5724 Eddy. 28-11-83

A ST-FAUSTIN, chalet 3 chambres, très confortable pour saison d'hiver. Sur bord de lac et près pentes de ski. Prix raisonnable. Téléphonez 819-688-3432 ou (514) 332-9147. 21-11-83

NOËL dans un décor de rêve. Luxueuse maison à Morin-Heights. 5 c.c., 2 cheminées. 10 déc. au 10 janv. 2 200 $ tout compris. Références. 482-2481, 1-226-2906. 21-11-83

ST-DONAT, bord du Lac Ouareau, chalet 6 pièces, foyer, confort moderrie, vue magnifique, saison de ski $3,000. sans chauffage. 731-3158, 819-424-2615. 21-11-83

■ Chalets à louer

MONT-ORFORD, grande maison neuve originale, tout confort. Vue magnifique. Période fêtes. 761-4639, 819-843-1954, 819-843-7444. 21-11-83

ESTRIE (Mont-Orford), app. rénové, idéal pour skieurs, chauffé, meublé, équipé, déneigement et service d'entretien. 3 000 $ pour saison (déc.-mai). Références demandées. 514-297-2066 après 18h. 21-11-83

FRELIGHSBURG. Pour un mois, 375 $ tout inclus (décembre), 2 c.c. idéal ski de fond et alpin. 1-298-5016. 21-11-83

ST-DONAT, Lac Ouareau, 3 chambres, cuisine, salon, foyer naturel, déneigement et bois compris. Saison 2,000 $. 731-4841. Fin de sem. 819-424-5175. 21-11-83

■ Chambre à louer demandée

Professeur homme cherche pied-à-terre dans vieux St-Lambert. Chambre/cuisine. Non-fumeur. 1-292-3522. Écrire à: G.L. Boîte Postale 90, Mansonville, Qué. J0E 1X0. 21-11-83

■ Commerces à louer

Libre immédiatement, espace commercial d'importance sur la rue St-Denis, près Duluth, complètement rénové, fenêtre en saillie, 900 pi², $1,000/mois. 3857 St-Denis 844-3261. 28-11-83

BRASSERIE avec bâtisse, ultra-moderne, terrasse intérieure, stationnement. Excellent chiffre d'affaires. Prix $500,000. Particuliers. 661-8848. 21-11-83

■ Commerces à vendre

ST-CHARLES-SUR-RICHELIEU
Bord de l'eau
RESTAURANT À VENDRE

dans une maison centenaire de style monumental, à proximité de 2 théâtres. Solide clientèle.

Fernande Séguin
584-2001 - 467-1120.
Montréal Trust, courtier.

21-11-83

■ Condominiums à vendre

CONDOMINIUMS À VENDRE

adjacent à Outremont

complètement rénovés, charmes d'autrefois. 2 c.c. 1,300 pi² 1 c.c. 1,000 pi²

Au 4617 Hutchison à compter de 56 000.$

Demandez Émile
Jour 273-9509
Soir 272-7868

21-11-83

Stanley Weir, 5 min. Collège Marie de France. Visite libre dimanche de 13h à 16h. Haut duplex 1,650 pi.², 6 grandes pièces très éclairées, 2 salles de bain complètes, cuisine immense, lavoir, garage, jardin, récemment rénové. MLS. Prix demandé $135,000 négociable. Coût mensuel incluant hypothèque: $1,200/mois. Occupation immédiate. **Robert Lafrenière 482-1381. Isabelle Lafrenière, courtier.**

21-11-83

■ Condominium à vendre

LUXUEUX "PIED-À-TERRE" — Comfort, sécurité. 1 & 2 chambres. Très claire. Maria Boni 935-7179, 934-1818. Courtiers Montréal Trust. 21-11-83

■ Condominium à vendre ou à louer

LE SANCTUAIRE PHASE I, 2 c.c., 2 salles de bain. Occupation immédiate. 340-9697, 861-9613. 22-11-83

CONDOMINIUM: à Montréal très particuliers. Style variés. Des "Perles" M. Philippe, 651-5300. Montréal Trust, courtier. 21-11-83

■ Copropriétés à vendre

PLATEAU MT-ROYAL 5½, 6½, 7½ à partir de $175/mois. Appelez J. Demers 845-3945, 845-9059. 24-11-83

GREENE AVE. 5½, 6½, 7½ à vendre en copropriétés à partir de $180/mois. Appelez Louis Bonin 845-9059, 845-3945. 24-11-83

OUTREMONT: 5½, co-propriété dans triplex, partiellement rénové. Rue Querbes près Laurier, 389-2670 JNO

405 PRINCE ARTHUR ouest. Immeuble de pierres grises, construction 1900-1, excellent état, 3½ en copropriété indivise, appr. 500 pi.², 25,000$, comptant: 7,500$. Charges mensuelles approximatives: hypoth., chauffage, taxe foncière, assurances, entretien: 300$, salle de lavage au s.s. renseignements: 277-5954. J.N.O.

■ Cours

COURS DE MATHÉMATIQUES
— Rattrapage, recyclage.
— Préparation aux examens.
— Niveaux secondaire et collégial.
— Professeur qualifié.
— Pédagogue d'expérience.

276-9632

21-11-83

■ Cours

Cours de piano en musique classique pour débutants ou degré intermédiaire. Approximité de UdeM (rue Ridgewood). Téléphonez entre 15h et 22h: 738-8906. 21-11-83

COURS D'ANGLAIS privés et semi-privés. Professeur expérimenté. Prix raisonnable. 879-4265, 767-0670. 24-11-83

■ Demandes d'emploi

Femme 40 ans

recherche emploi à temps plein dans le secteur des arts, expérience du marché de l'art, formation en arts plastiques, connaissance de la dactylo, facilité à transiger avec le public, bilingue, possède une voiture.

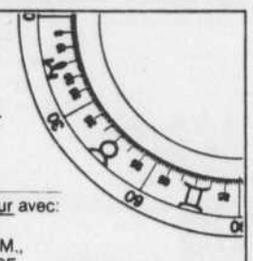
Le Devoir, Dossier 104, c.p. 6033, succ. Place d'Armes, Montréal, H2Y 3S6.

21-11-83

■ Divers

Cartes du Ciel

Le parfait cadeau d'anniversaire
Pour un calcul précis par ordinateur
et une analyse détaillée
(près de 20 pages) d'une
CARTE DU CIEL ASTROLOGIQUE



Faites parvenir une adresse de retour avec: NOM, DATE DE NAISSANCE, HEURE DE NAISSANCE A.M. ou P.M., VILLE ET PROVINCE DE NAISSANCE

PRIX: 22,00$
PAYABLE SUR LIVRAISON

Poster à:
CARTES DU CIEL, enr.
C.P. 144 succ. Delorimier,
Montréal, QC H2H 2N6

21-11-83

■ Déménagement

ACCEPTERAIS déménagements de tous genres. Spécialité appareils électriques. Assurances. Téléphone 253-4364. J.N.O.

DISPONIBLE en tout temps déménagements. Spécialité cuisinière, réfrigérateur. Local, longue distance, emballage, entreposage, assurance complète. 253-3275. J.N.O.

À BAS PRIX, appelez Pierre Déménagements, en tout genre, estimation gratuite. 937-9491 J.N.O.

CONSEILLER en petit et gros déménagements. Jean-Paul 388-6766 ou 1-549-4370 J.N.O.

■ Divers

Monsieur Baignoire®

Faites ré-émailler vos baignoires sur place ou en atelier.

Bidets, tuiles, etc. Procédé européen d'origine. Toutes teintes. Fini grand lustre.

Estimation: **336-1133.**
Si occupé: **336-4945.**

21-11-83

■ Divers

RECHERCHE personnes possédant APPLE désirant se regrouper dans un club privé. 341-1607. 21-11-83

■ Garderie

GARDERIE
"à temps partiel"

prête à ouvrir à Longueuil. Besoin d'un **"ENDOSSEUR" pour $5,000.** Récompense de 6 mois de garderie gratuite.

Appelez responsable à

674-6017

21-11-83

■ Gardienne

CHERCHE personne fiable aimant les enfants pour garder à domicile petite fille 2 ans lundi au vendredi 8h à 17h. NDG près métro. Après 18h: 484-1363. 21-11-83

OREGON (É.U.) couple professionnel cherche gardienne de langue française, 1 an minimum. Appelez Marie ou France 845-8338. 24-11-83

■ Instrument de musique

VIOLONCELLE tchécoslovaque, archet et étui. Comme neuf. Prix $750. 738-5707. 21-11-83

■ Livres

C.C. ROCHES du LAC

LIVRES et PÉRIODIQUES de QUALITÉ

ACHAT ET VENTE
(514) 527-7336

21-11-83

■ MAISONS DE CAMPAGNE À LOUER

AU BORD DU LAC BROME
VENEZ VOIR MA MAISON AGRÉABLEMENT MEUBLÉE

chauffage, électricité payés.
20 nov. au 20 avril
$4,000
Jour **937-1907**
Soir **761-5410**
Week-end **1-243-6278**

21-11-83

■ Maisons à louer

ST-SAUVEUR. Rue Lafleur N. près La Marquise et village. Charmant bungalow, foyer, 2 c.c., habité par proprio. 400$/saison. Déneigé, non chauffé. 1-227-6895. 22-11-83

OUTREMONT EN HAUT: Maplewood, cottage, 4 ch., 3 s. de b., grandes pièces pour réception plus salon avec foyer. $2,000. par mois, libre 1er déc. Thérèse LaBossière 735-2681, 276-2176. Trust Royal Courtier. 21-11-83

■ Messages personnels

Homme professionnel entre 35 et 55 qui aime la vie, les arts, la musique et à danser, qui croit au désarmement nucléaire.

Je suis une femme professionnelle de 50 ans qui a les intérêts ci-haut mentionnés et qui cherche à les partager dans une relation saine, authentique, avec une personne qui est capable de grandir. Écrire à: Dossier 113, Le Devoir, C.P. 6033, Succ. Place d'Armes, Montréal H2Y 3X6

21-11-83

■ Messages personnels

TROUVE TON AMOUR, femme aperçue 22-11-77, 13h/14h av. du Parc-G. Villeneuve S.-N. grève autobus. Grande, belle, début vingtaine, longue chevelure châtaine, épaisse, ondulée. (manteau brun?). Homme-jumelles, mariage parfait. R.S.V.P. Photo. C.P. 1365 Succ. Desjardins, Mtl. H5B 1H3. 21-11-83

■ Offres d'emploi

PROFESSEUR DE FRANÇAIS
LANGUE SECONDE
CAREL Inc.
depuis 1962.

Pour assignation de quelques mois à l'extérieur du Québec. Excellente occasion pour personne disponible et dynamique.
Qualifications: B.A.
expérience enseignement aux adultes
expérience L.F.I.
Poste disponible immédiatement
Téléphonez de 9 à 17h:
849-6236

22-11-83

Magazine cherche
REPRÉSENTANT
VENTE PUBLICITAIRE
avec clientèle établie.
Commissions généreuses.
Écrire à:
Hom-Info inc.
1710 Amhurst Mtl H2L 3L5

21-11-83

DESIGNER AMÉNAGISTE

Firme régionale — nationale et internationale. Besoin urgent de professionnels d'expérience: Designer d'intérieur, illustrateur (perspective), architecte d'intérieur. Confidentialité. Possibilités d'associations. C.V. et expérience, écrire à: **Dossier 112, Le Devoir, C.P. 6033, Succ. Place d'Armes, Montréal H2Y 3X6**

21-11-83

AGENT DES VENTES
(à commission)
avec voiture pour vendre du
MATÉRIEL D'APICULTURE DE QUALITÉ
dans la province de Québec
Veuillez postuler par écrit à:

The Alberta Association of Rehabilitation Centres
Box 105, 2725 12th Street N.E.
Calgary, Alberta T2E 7J2
Attn: Contact Procurement Officer

21-11-83

■ Offres de services

GOUVERNANTE
(dame de compagnie)

Références, permis de conduire, belle éducation, sens des responsabilités. Pour couple ou dame seule. Rive-sud de préférence, 3 jours par semaine. Écrire à: **C.P. 373. Bureau de poste St-Lambert. St-Lambert J4P 3P8**

21-11-83

Entretien immobilier, résidentiel, commercial, industriel. Estimation gratuite. 495-2640. 24-11-83

■ Propriétés à revenu à vendre

Abri fiscal classe 31, 16 - 24 logements à Laval, aussi 48 logements. revenus $210,000. Comptant requis $220,000. Claude Côté 585-5591, 645-5039. Immeubles Inter-Métro Inc. 26-11-83

CDN bel immeuble 1963 8x4½, 17x3½. Revenus $112,260. Rue paisible près Centre Wilderton. Jean Drouault, Trust Général, courtier. 733-9753. 21-11-83

MONTRÉAL NORD 52 unités, 4½, 3½, électrique locataire, superbe location (exclusif). Revenu $171,120. Marie Claire Lalancette 288-7720, 934-1818. Courtiers Montréal Trust.

■ Propriétés à vendre

AHUNTSIC ouest, cottage, $79,500, 3 c.c., bien situé, jardin, piscine. 387-6041. 21-11-83

VIEUX LONGUEUIL: cottage 1980, 7 pièces & grenier, 2½ s. de bains, bain tourbillon, décoration sobre et de bon goût, idéal pour professionnel. Louise Hamelin, 651-5300, 465-7595. Montréal Trust courtier. 21-11-83

VISITE LIBRE Hampstead, 7 Holtham, dimanche 2h à 4h p.m. Bungalow détaché, 3 c.c., 2 foyers, sous-sol, garage, air climatisé central, syteme d'alarme, magnifique jardin. Immeubles PAL courtier. 489-1260. 21-11-83

ROSEMONT, Jeanne d'Arc, split level luxueux. 10 pièces, prix abordable. J.G. Emond 374-2215. Immeubles St-Marc courtier. 28-11-83

Berthier, à la pointe de l'île, résidence de prestige dans un cadre de nature sans pareil, 150,000$. G. Descheneaux FRI 759-1477. Trust Général, courtier. 21-11-83

CARTIERVILLE superbe cottage, 11 pièces, salle à dîner, 3 salles de bain, garage double. G.A. Thériault 353-9942. Trust Général, courtier. 21-11-83

A DUVERNAY, cottage 1982 de grand luxe. Grandes pièces, grand terrain. À voir. $375,000 Claudette Monastesse 661-8195, 661-6810. Ré-Max-Immo-Contact, Courtier. 21-11-83

■ Propriétés à vendre

TRUST GÉNÉRAL

CDN: Haut duplex 6 pièces spacieuses, ensoleillées, $64,000. M. Leclair 332-1973.

OUTREMONT: Duplex 6½-7½, très bien situé, poss. bureau ou coprop. 2 garages. Très bon achat. Mme Asselin 279-9803.

OUTREMONT: Superbe résidence face au parc Pratt, 5 chambres, boudoir. M. Asselin 279-9803.

OUTREMONT: Co-prop. Luxueuse "Art-déco" parue dans Décormag. Foyer, plein soleil. Mme Asselin 279-9803.

ADJ. Outremont, sur St-Joseph, triplex, bon secteur près Laurier; faut voir. I. Viaud 341-4391.

CHOIX de co-prop., Clark (Westmount), boul. Mont-Royal, Prud'Homme (NDG), Wiseman (Outremont). L. Valois 733-6681.

21-11-83



ULVERTON (entre Drummondville et Richmond). Située dans le village, chauffage électricité, 8½ pièces, 34,000 $. Demandez André le jour (819) 477-5416, soir et week-end (819) 826-3287.

21-11-83

385 Roslyn, Westmount

Visite libre 20 novembre de 13h à 16h. Cottage, 8 grandes pièces, 4 c.c., 2 cheminées, cuisine immense, 2½ salles de bain, salle de jeu. Valeur exceptionnelle.

Robert Lafrenière
482-1381
Isabelle Lafrenière, Courtier

21-11-83

FRANCHISES
DIRECTEUR DES VENTES ET ADMINISTATEUR

Spécialisation franchise. Vente administration. Possibilités d'investissements et/ou d'associations. C.V. et expérience, écrire à: **Dossier 112, Le Devoir, C.P. 6033, Succ. Place d'Armes, Montréal H2Y 3X6**

21-11-83

OTTAWA
GLEBE-BROWN'S INLET

A 2 pas du canal. Charmes de la campagne en plein centre-ville. Maison début du siècle, rénovée, 5 c.c., foyer, cuisine moderne, système chauffage gaz naturel, tuyauterie cuivre, stationnement 5 voitures, piscine creusée. Premier étage présentement loué mais reconversion unifamiliale facile. Sans intermédiaire.

613-233-6871

7-12-83

■ Propriétés à vendre

REPENTIGNY, maison à aire ouverte, 9 pièces, 4 c.c., foyer, armoires et planchers de chêne, garage, piscine. Impeccable 150 000 $ 581-2225. 26-11-83

AHUNTSIC. 10 610 D'Auteuil. Duplex 2X5½, chauffage électrique. s.s. fini, garage, bas libre. 388-4839 Pas d'intermédiaire. 26-11-83

LAVAL: 8 logements, détachés, électrique, classe 31, abri fiscal, revenu $37,000. N. Kolbe 661-5895, Trust Général, courtier. 21-11-83

VARENNES: propriété commerciale, idéal pour bureau professionnel ou autre — 16,651 p.c. — Suzanne Nuckle 655-6222/652-3849, Trust Général, courtier. 21-11-83

WESTMOUNT: Idéal pour médecins ou infirmières. Propriété 3 étages. Côte St. Antoine située sur coin de rue. Face à un parc. Utilisé comme "Nursing Home" personnes âgées autonomes. Marie-Claire Lalancette 288-7720, 934-1818. Courtiers Montréal Trust. 21-11-83

OUTREMONT: Maison de ville, sur la montagne, 4 c. à c., 2 s. de b., 2 powder rooms, garage double. Près université. Lucile Mercier, 735-2681, 279-9404. 21-11-83

VIEUX MONTRÉAL: Appartement charmant, 1350 p.c., dans immeuble historique "La Caserne". Plafond très élevé, poutres en cèdre, murs en brique, foyer naturel. Lucille Mercier 735-2681, 279-9404. 21-11-83

■ Propriétés à vendre

OUTREMONT EN HAUT: Maison ancienne, style provincial québécois près parc, 4 c.c., boudoir & salle familiale, au rez-de-chaussée, Mme L. Mercier 735-2681, 279-9404. 21-11-83

■ Professionnels

DESIGNER DE L'ENVIRONNEMENT
offre ses services
(2 ans d'expérience)

Design intérieur
Rénovations mineures
Des idées de couleurs
Rideaux, revêtements de sol

Service téléphonique
388-9520

21-11-83

DRAKE INTERNATIONAL

Rédaction professionnelle de curriculum vitae en anglais ou en français. Traitement de texte.

281-1930

21-11-83

■ Propositions d'affaires

Groupe de marketing recherche individus de haut calibre. Profits $30,000/mois et plus. Venez rencontrer André Bernard au Club Canadien, 438 est, rue Sherbrooke lundi, mardi et mercredi 19 h 30. 04-12-83

■ Société / Loisirs



RENDEZ-VOUS...

...est une agence de rencontre professionnelle. Une intervention discrète de notre part vous permettra de nouer des relations avec des gens sérieux. Nous servons exclusivement une clientèle distinguée. (Cadres, professionnels, femmes et hommes d'affaires).
Pour une brochure ou une consultation gratuite, téléphonez au: **282-0058**
1117 ouest, rue Ste-Catherine
Suite 108, Heures de bureau: 1:00 PM à 8:30 PM

J.N.O.

Enfin à Montréal

Pour les femmes distinguées qui aiment (aussi) les femmes, une façon absolument unique et simple de lier connaissance. Critères de sélection pré-établis.

Entre 10 h et 18 h
843-8958

21-11-83

CLUB VIDÉO-RENCONTRE

Plutôt qu'un intermédiaire, il s'agit d'abord d'un puissant moyen de communication vous permettant de rencontrer rapidement des gens libres et sérieux dans un cadre intime et chaleureux. L'anonymat est respecté et les frais d'inscription sont raisonnables. De plus, une réduction est offerte aux étudiants(es). Pour des informations:

525-0207
entre 10h et 21 h
samedi, dimanche et lundi.

21-11-83

ATTENTION!!!
UNIVERSITAIRES SEULS

Le Club des Diplômés Universitaires de Montréal Inc. se révèle le plus populaire des clubs sociaux, créé pour des personnes de niveau d'études supérieures qui sont seules. Organisme bilingue, sans but lucratif, le Club s'attache à donner un cachet de distinction aux activités de loisirs des célibataires. C'est le club idéal pour les hommes et les femmes intelligents, mûrs qui aiment se rencontrer pour danser, faire de nouvelles connaissances, mais que décourage l'atmosphère des bars. Cotisation annuelle: 50$. Renseignements au sujet de nos différentes activités **340-1515.**

CLUB DES DIPLÔMÉS UNIVERSITAIRES INC.

21-11-83

■ Studios à louer

QUARTIER LATIN lofts 1,500 pi.² et 2,800 pi.² avec beaucoup de lumière naturelle situés Terrasse St-Denis. ÉGALEMENT ateliers/studios pour artistes et artisans dans la même bâtisse. Très raisonnable. Téléphonez entre 9h et 17h. Raymond Côté 845-5136. 24-11-83

■ Voyages

OFFRE de service pour transport de voitures à destination de la Floride. Simon Buissières (418) 688-0402. 24-11-83

Aidez les plus mal pris de la terre

Envoyez vos dons:

OXFAM-Québec

169 est, rue Saint-Paul
Montréal, Québec
H2Y 1G8

Numéro d'enregistrement comme organisme de charité autorisé à émettre des reçus pour fins d'impôt
0431956 03 08

Carrières et professions

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes

Bureau du centre-ville
recherche

JEUNE AVOCAT

• 3 ans d'expérience

Faire parvenir curriculum vitae au:

DOSSIER 1169
Le Devoir
C.P. 6033, Succ. Place d'Armes
Montréal, QC. H2Y 3S6

INGÉNIEUR

pour les systèmes de servo-commandés

Avec expérience dans la conception, le design des circuits et les dépannages des boucles fermées des systèmes de contrôle électronique.

Le candidat doit être innovateur et posséder un esprit vif dans ce domaine.

Faire parvenir curriculum vitae à:

PECONEL INC.
3475 rue de la Montagne
suite 1106
Montréal, QC. H3G 2A4

Université McGill

Professeur titulaire

L'Université McGill invite des candidatures à une chaire nouvellement créée: La Saidye Rosner Bronfman Chair in the History of Architecture. La personne nommée assumera des fonctions d'enseignement et de recherches à la fois au Département d'Histoire de l'Art, Faculté des lettres, et à l'École d'Architecture, Faculté de génie (chaire conjointe).

Tout(e) candidat(e) doit: posséder le doctorat ou faire preuve de qualifications équivalentes; être l'auteur d'ouvrages importants dans le domaine de sa spécialisation; jouir d'une renommée internationale en tant que critique et historien de l'architecture. Tout(e) candidat(e) sera appelé(e) à mettre en évidence son expérience pédagogique et ses capacités pour diriger les recherches d'étudiants au niveau des 2e et 3e cycles. Les ressources exceptionnelles du Centre canadien d'architecture seront mises à la disposition de l'éventuel(le) détenteur(trice) de la chaire. Une connaissance du français aussi bien que l'anglais serait souhaitable.

Ce poste, au niveau du professeur titulaire, avec possibilité de permanence (tenure track) devrait être pourvu à partir du 1er septembre 1984. Le salaire sera négocié en fonction de l'expérience et des qualifications de la personne dont la candidature sera retenue.

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae et le nom de trois répondants avant le 31 décembre 1983 au:

Dr. S.O. Freedman
Vice-recteur aux affaires académiques
Université McGill
Pavilion F. Cyril James, local 504
845, rue Sherbrooke ouest
MONTRÉAL (Québec) H3A 2T5

Conformément aux exigences du Ministère de l'Emploi et de l'immigration du Canada, cette annonce s'adresse aux citoyens(nes) canadien(nes) ou aux résidents(tes) permanents(tes)

Traducteur/trice

L'Association des infirmières et infirmiers du Canada, porte-parole national de la profession infirmière, est à la recherche d'une personne dynamique pour combler le poste de traducteur/trice.

Fonctions

Le titulaire de ce poste est responsable de la traduction de l'anglais vers le français de divers textes (rapports, documents de base, procès verbaux, lettres, communiqués de presse, articles pour la revue *L'infirmière canadienne*, etc.). Il effectue des recherches terminologiques, dresse un fichier et répond aux demandes terminologiques du personnel et de l'extérieur. Il révise à l'occasion des textes confiés à des pigistes et fait aussi de la lecture d'épreuves au besoin.

Titres et compétences

Diplôme universitaire en traduction ou dans un domaine approprié. Au moins trois années d'expérience en traduction. L'aptitude à travailler efficacement sous pression est essentielle. La connaissance des sciences infirmières ou du vocabulaire de la santé est un atout indéniable.

Traitement selon la formation ou l'expérience. Gamme complète d'avantages sociaux.

Lieu de travail: Ottawa.

Veuillez faire parvenir votre curiculum vitae à Guy Legault sous le numéro de référence C5-4TD.

Association des infirmières et infirmiers du Canada
50 The Driveway
Ottawa, Ontario
K2P 1E2

Collège de l'Abitibi-Témiscamingue

PROFESSEURS DEMANDÉS

POUR LA SESSION HIVER 1984

PLEINE CHARGE DANS LES DISCIPLINES SUIVANTES:

— CHIMIE
— PHYSIQUE
— ÉLECTROTECHNIQUE
— TECHNOLOGIE MINÉRALE
— PHILOSOPHIE
— SCIENCE POLITIQUE
— TECHNIQUES ADMINISTRATIVES
— FRANÇAIS
— ANGLAIS

EXIGENCES:
Diplôme universitaire de premier cycle dans une discipline pertinente ou toute autre formation jugée équivalente par le comité de sélection.

Les candidats(es) intéressés(es) doivent faire parvenir leur demande accompagnée d'un curriculum vitae et des documents attestant de leur formation (relevés de notes et photocopies des diplômes) pour le 2 décembre 1983 à 17 h, à l'attention de:

M. Wilfrid Rivard
Directeur du secteur de l'enseignement
Collège de l'Abitibi-Témiscamingue
C.P. 1500
ROUYN (Québec)
J9X 5E5

LE CONSEIL DES ÉCOLES CATHOLIQUES ROMAINES DE CARLETON
RECHERCHE un ou une

THÉRAPEUTE EN COMMUNICATION

Pour offrir des services thérapeutiques aux enfants malentendants, aux enfants atteints d'anomalies associées au développement du langage.

Qualifications requises:
— Maîtrise en orthophonie et/ou audiologie scolaire.
— Connaissance des stratégies d'interventions auprès des enfants des écoles élémentaires.

Les intéressés sont priés de faire parvenir leur curriculum vitae avant le 28 novembre 1983, à:

Robert Poirier,
Surintendant adjoint,
1235, rue Joseph Cyr,
Ottawa, K1J 7T4

Basil MacDonald
Président

William Crossan
Directeur général

Université de Montréal

STATISTICIEN

Département de mathématiques et de statistique

Le département de mathématiques et de statistique de l'Université est à la recherche d'un statisticien pour un poste de carrière.

Exigence minimale: Doctorat (Ph.D. ou Doctorat d'état).

Date d'entrée en fonction: 1er juin 1984.

Description de la tâche: enseignement à tous les niveaux, recherche, direction de thèses de M. Sc. et Ph.D.

Salaire: selon la convention collective.

Conformément aux lois canadiennes, cette annonce s'adresse aux citoyens canadiens et immigrants reçus.

Faire parvenir un curriculum vitae et les noms de trois répondants avant le 15 janvier 1984 à

Monsieur Pierre Berthiaume, Directeur
Département de mathématiques et de statistique
Université de Montréal
C.P. 6128, Succ. "A"
Montréal, (Qué.) H3C 3J7

Centre d'accueil Préfontaine

ENDROIT:
3100, rue Rachel est
Montréal

POSTE:

DIRECTEUR GÉNÉRAL

TYPE D'ÉTABLISSEMENT:
Centre d'accueil de réadaptation en alcoolisme et toxicomanie.

RESPONSABILITÉS:
Sous l'autorité du conseil d'administration, le directeur général est responsable de l'administration de l'établissement, de l'élaboration et de la direction des programmes et des activités, le tout en conformité avec la loi, les politiques et les directives émises par le conseil d'administration.

EXIGENCES:

— Diplôme de 1er cycle universitaire en science administrative ou l'équivalent. Une expérience pertinente dans un domaine relié à la fonction peut compenser l'absence de diplôme universitaire
— Une expérience minimale de gestion de cinq(5) ans
— Une connaissance appropriée du réseau des Affaires sociales, et principalement du domaine de la réadaptation en alcoolisme et autres toxicomanies et du milieu de l'itinérance, sera considérée comme un atout.

RÉMUNÉRATION:

Selon les normes des Affaires sociales
Classe salariale 17

INSCRIPTION:

Veuillez faire parvenir votre offre d'emploi accompagnée de votre curriculum vitae avant le 16 décembre 1983 à:

Président du Comité de Sélection
Concours — Poste de directeur général
Centre d'accueil Préfontaine
3100, rue Rachel est
Montréal (Québec)
H1W 1A2

LE CENTRE HOSPITALIER DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

EST À LA RECHERCHE D'UN(E)

DIRECTEUR(TRICE) DU DÉPARTEMENT DE SANTÉ COMMUNAUTAIRE

L'INSTITUTION:
Le C.H.U.L. est un centre hospitalier universitaire de 414 lits poursuivant une triple vocation de soins, d'enseignement et de recherche.

LE POSTE:
Sous l'autorité du directeur général du CHUL, le(la) titulaire planifie, coordonne et contrôle l'ensemble des activités du département de santé communautaire. Il(elle) fournit à la direction du CHUL les informations pertinentes et en exécute les décisions. Il(elle) voit à ce que la mission et les fonctions du département de santé communautaire soient assurées conformément à la loi sur les services de santé et les services sociaux, à celle de la protection de la santé publique et celle sur la santé et sécurité au travail. Le territoire du département de santé communautaire couvre une population à majorité urbaine de 240,000 personnes.

LES EXIGENCES:
Le(la) candidat(e) est membre de la corporation professionnelle des médecins du Québec et est titulaire d'un diplôme spécialisé dans le domaine de la santé publique et, a démontré dans ses fonctions antérieures des aptitudes certaines à planifier, diriger, contrôler et communiquer.

LES AVANTAGES:
Rémunération des chefs de département de santé communautaire. Avantages sociaux des cadres du réseau des affaires sociales.

LES PERSONNES INTÉRESSÉES SONT PRIÉES DE FAIRE PARVENIR UN CURRICULUM VITAE DÉTAILLÉ AVANT LE 25 NOVEMBRE 1983 À:

Concours « Directeur du département de santé communautaire »
Le Centre hospitalier de l'Université Laval
2705, Boul. Laurier
Sainte-Foy (Qc)
G1V 4G2

Att.: Mad. Pauline Demers

DIRECTEUR ADJOINT BILINGUE

pour l'École de Povungnituk

• Qualifications et expérience requises
• Prime de disparité régionale et autres avantages

Adresser curriculum vitae ou téléphoner à:

Comité de l'École de Povungnituk
515 rue Viger Est
Montréal, Qc.
H2L 2P1
Tél.: 849-8197

OFFRE D'EMPLOI

MÉDECIN

Un organisme public dans le secteur de l'éducation est à la recherche d'un médecin à plein temps ou à demi-temps pour son personnel.

EXPÉRIENCE:
Expérience pertinente et/ou intérêt marqué pour la médecine du travail.

TRAITEMENT:
Échelle salariale selon les normes de la Fédération des médecins spécialistes du Québec.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae, en précisant leurs qualifications et leur expérience, avant le 30 novembre 1983, à:

DOSSIER 1167
LE DEVOIR
C.P. 6033, Succ. Place d'Armes
Montréal, QC. H2Y 3S6

REPRÉSENTANT POUR MATÉRIELS DIDACTIQUES

Maison d'édition est à la recherche d'un représentant pour le Québec et l'Est de l'Ontario.

La personne désirée devra être bilingue (français et anglais), dynamique et autonome.

Nous offrons un salaire de base plus boni, auto, dépenses payées et nombreux autres bénéfices.

Entrevues confidentielles auront lieu le lundi, 24 novembre, à Montréal.

Faire paravenir curriculum vitae au plus tard le 24 novembre 1983, au:

Vice-Président
School Dept.
Academic Press Canada
55 Barber Greene road
Don Mills, Ontario
M3C 2A1

Institut québécois du cinéma

recherche

UN ADJOINT À LA DIRECTRICE DE L'AIDE À LA CRÉATION

(Poste également ouvert aux femmes et aux hommes)

La personne occupant ce poste relève de la directrice de l'aide à la création et participe à l'exécution de toutes les tâches relatives à ce secteur, notamment l'évaluation des demandes d'aide tant sur le plan du contenu que sur le plan financier.

Une expérience pratique de la scénarisation et un diplôme universitaire d'études cinématographiques sont souhaitables.

Le candidat idéal devra faire preuve d'une solide culture cinématographique et d'une excellente maîtrise de la langue française.

L'offre de service doit comporter un curriculum vitae détaillé et être envoyée avant le 30 novembre 1983 à:

L'INSTITUT QUÉBÉCOIS DU CINÉMA
a/s Madame Simone Leroux
335 boul. de Maisonneuve est
Montréal H2X 1K1

UNIVERSITÉ D'OTTAWA

RÉCRÉOLOGIE

Le département de récréologie accepte des candidatures à des postes réguliers ou à des postes à terme. Le doctorat est obligatoire pour les postes réguliers. Préférence sera accordée aux candidats bilingues (français et anglais). Les candidats en lice pour la permanence doivent faire preuve de leur bilinguisme dans leur enseignement ou en subissant un examen. Les candidatures provenant d'autres disciplines des sciences sociales, autres que les études du loisir ou la gestion des services et des ressources récréatifs seront également prises en considération.

Le salaire se compare à celui des autres universités ontariennes.

Les candidats sont priés de faire parvenir leur curriculum vitae et trois noms de personnes pouvant donner des références à:

Professeur Thomas Goodale, directeur
département de récréologie
Université d'Ottawa
Ottawa, Ontario K1N 6N5

En conformité avec les exigences de l'immigration canadienne ces postes sont offerts aux citoyens canadiens et aux immigrants reçus.

CORECO INC.

INGÉNIEUR EN ÉLECTRONIQUE

Fonctions: participer au développement d'un système de vision par ordinateur pour applications industrielles, ainsi qu'à celui d'autres produits de haute technologie élaborés par Coreco Inc.

Exigences: diplôme de premier ou de deuxième cycle en génie électrique, avec spécialisation en microinformatique. Quelques années d'expérience sont requises.

Prière d'envoyer les candidatures à l'adresse suivante:

Dr Daniel Crevier
Président, Coreco Inc.
475 St-Charles O.
Suite 118
Longueuil, J4H 3X1

UNIVERSITÉ D'OTTAWA

PROFESSEURS DE CRIMINOLOGIE

Le département de criminologie est une unité de la Faculté des Sciences sociales. Il offre un programme de baccalauréat (concentration en criminologie) et deux programmes de maîtrise (M.A. et M.C.A.). Ses inscriptions à temps plein sont de l'ordre de 440 étudiants pré-diplômés et 75 étudiants gradués. Pour le 1er juillet 1984, le département aura à combler aux moins trois postes. Les candidats devraient avoir leur Ph.D. ou l'équivalent. Seront considérés également l'expérience dans le domaine de la justice pénale et les publications scientifiques des candidats. Les postes comportent l'enseignement, la recherche et la participation à la vie universitaire. Les candidats choisis seront nommés à des postes de professeurs réguliers avec option sur la permanence et comprend un rang académique déterminé à partir des qualifications stipulées par la convention collective.

L'échelle de salaire de l'année en cours est: maximum $70,577; (professeur adjoint — minimum: $25,743; professeur agrégé — minimum: $33,112; professeur titulaire — minimum: $42,688.).

Les candidatures devraient être soumises avant le 15 février 1984.

Adresser une lettre accompagnée d'un curriculum vitae, du nom et de l'adresse de trois répondants à:

Monsieur Justin Ciale, Directeur
Département de criminologie
Faculté des Sciences sociales
Université d'Ottawa
Ottawa, Ontario K1N 6N5

Conformément aux règlements de l'immigration canadienne, cette annonce s'adresse aux citoyens canadiens et aux immigrants reçus.

ENAP

CHERCHEUR (poste contractuel) EN ADMINISTRATION PUBLIQUE

Sous la responsabilité du directeur du Centre d'études politiques et administratives du Québec, exerce des fonctions d'étude et de recherche des organisations publiques, en analyse de politiques et processus gouvernementaux.

Le (la) candidat(e) recherché(e) se caractérise par sa maîtrise des méthodes d'analyse. Il (elle) possède une expérience professionnelle de quatre (4) ans dans le domaine de la recherche en administration publique, en gestion ou en analyse de politiques. Il (elle) possède un diplôme de 2e cycle en administration, en science politique, en économique ou en une autre discipline des sciences humaines. Le traitement se situe entre $22,000. et $37,000. selon les qualifications.

Les candidats intéressés sont priés de faire parvenir leur dossier personnel sous pli confidentiel avant le 28 novembre 1983 au:

Service du personnel
École nationale d'administration publique
945, avenue Wolfe
Sainte-Foy
G1V 3J9

Université du Québec
École nationale d'administration publique

Carrières et professions

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes

TRANSCRIPTEURS ANALYSTES

Un organisme du gouvernement fédéral à Ottawa est à la recherche de transcripteurs analystes. Le travail comprend la transcription de voix, l'analyse, l'évaluation et l'interprétation de données et la synthèse de ces données.
Le traitement initial des stagiaires se situera entre 13 992.$ et 31 326.$ par année en fonction des qualifications, compétences et l'expérience de chaque candidat(e). Une attestation de sécurité est requise.

Exigences:
— Diplôme universitaire en linguistique appliquée ou l'équivalent;
— Maîtrise des deux langues officielles;
— Aptitudes auditives et écrites dans des langues autres que le français et l'anglais (en particulier les langues slaves).

Faites parvenir votre curriculum vitae au:

DOSSIER 1168
Le Devoir
C.P. 6033, Succ. Place d'Armes
Montréal, QV. H2Y 3S6

VOTRE CARRIÈRE VOUS PARAÎT-ELLE ENTRAVÉE?

Exercez-vous un emploi qui vous donne satisfaction mai où vous avez l'impression de ne pouvoir donner votre pleine mesure? Avez-vous de l'entrain, de l'ambition, êtes-vous assidu au travail? Croyez-vous valoir davantage que ce que vous gagnez présentement?

Si vous répondez dans l'affirmative à toutes ces questions, peut-être êtes-vous celui ou celle que nous cherchons. Nous offrons des postes à la fois stimulants et vous permettant de fixer vous-même le revenu auquel vous aspirez — et de le réaliser.

Communiquez avec Jacqueline Pépin (entre 10 et 15h) au

725-2032

NOTRE RUBRIQUE

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

a été créée spécialement dans le but d'établir un lien sensible entre nos lecteurs et les institutions ou maisons d'affaires. Les annonces publiées sous cette rubrique coûtent **1.00$** la ligne agate. Nous accordons la commission habituelle aux agences de publicité.

Le service de dossiers ne **coûte que huit dollars** et est strictement confidentiel. La date limite pour réception de ces annonces est fixée à 48 heures avant la parution. Pour suggestion, rédaction, montage...

Téléphonez ou écrivez à:

LE DEVOIR

211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1

Compétence:
Micheline Turgeon, Rens.: 844-3361

ADJOINT(E) AU RÉDACTEUR EN CHEF

pour journal médical

Excellente connaissance du français pour révision et correction de textes.

Chargé(e) de la coordination de la production rédactionnelle. Expérience en journalisme, si possible dans le domaine médical.

Avantages sociaux excellents, traitement à déterminer selon qualification et expérience.

Adresser votre curriculum vitae à:

Robert Henry
Maclean Hunter Limitée
1001, boul. de Maisonneuve Ouest
bureau 1000
Montréal, Qué. H3A 3E1
Tél: (514) 845-5141

INGÉNIEUR GÉOLOGUE SENIOR

JM Asbestos Inc., qui opère la Mine Jeffrey, localisée à Asbestos, province de Québec, est à la recherche d'un ingénieur géologue féminin ou masculin pour effectuer les principales fonctions suivantes:
— Mise à jour de la cartographie de la zone minéralisée de l'exploitation courante;
— Interprétation et calcul des réserves de minerai des expansions futures projetées;
— Cartographie des structures géologiques des murs de la mine pour évaluation de la stabilité des pentes;
— Développement d'un modèle géostatistique sur informatique du gisement d'amiante à Jeffrey.

Les candidats(tes) intéressés(ées) devront posséder les qualifications suivantes:
— Ingénieur géologue;
— Expérience en géologie structurale;
— Connaissance de la géostatistique;
— Expérience dans une mine à ciel ouvert, de préférence dans une mine d'amiante;
— Gradué(e) depuis au moins 5 ans;
— Être membre de l'Ordre des Ingénieurs;
— Parler, écrire français, de préférence bilingue.

Programme de bénéfices marginaux avantageux.

Veuillez transmettre votre demande à:

Madame Lucille Hinse
Dépt. Relations du Personnel
JM Asbestos Inc.,
Asbestos, Qué.
J1T 3N2

IRSST

Institut de recherche en santé et en sécurité du travail du Québec

L'Institut de recherche en santé et en sécurité du travail du Québec a été constitué en corporation le 28 novembre 1980. L'Institut assume la responsabilité du développement, de la coordination et de l'exécution des activités de recherche pouvant contribuer à la réalisation des objectifs de la loi sur la santé et la sécurité du travail et plus spécifiquement à l'identification et à l'élimination à la source des dangers pour la santé, la sécurité et l'intégrité physique des travailleurs.

STATISTICIEN(NE)

Fonctions:
Le candidat travaillera au sein de l'équipe de soutien à la recherche sous la responsabilité du coordonnateur. Il devra se montrer intéressé à fonctionner dans le cadre d'une équipe multidisciplinaire. Il participera à l'élaboration de projets de recherche, au développement d'outils de cueillette d'information et à la détermination des stratégies d'analyses statistiques à utiliser. Il effectuera les analyses statistiques nécessaires à la réalisation de ces projets, participera à l'interprétation des résultats et à la rédaction des rapports de recherche.

Qualifications:
Le candidat devra posséder un diplôme de deuxième ou de troisième cycle en statistique — ou une formation jugée équivalente — et un minimum de 5 années d'expérience en statistiques appliquées. Il devra montrer un intérêt pour la santé et la sécurité du travail; une expérience de recherche dans ce domaine serait un atout important. De plus, il devra démontrer une bonne connaissance des logiciels statistiques et de l'informatique.

Lieu de travail:
I.R.S.S.T., 505 de Maisonneuve Ouest, Montréal.

Traitement:
Le traitement sera établi selon les qualifications et l'expérience.

Date limite:
Le 2 décembre 1983.

Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae, en vous référant au numéro de concours 83-010 à:

Institut de recherche en santé
et en sécurité du travail du Québec
Service des Ressources humaines
505, boulevard de Maisonneuve Ouest
Montréal, Québec
H3A 3C2

Cégep de Joliette

Directeur/directrice

des services financiers et de l'équipement

Sous l'autorité du directeur général, le titulaire de ce poste a la responsabilité de la gestion (planification, organisation, direction, contrôle, évaluation) de l'ensemble des programmes et des ressources ayant trait:

1—à l'administration financière du Collège et comprenant habituellement la trésorerie, la préparation du budget et des états financiers, le contrôle budgétaire et financier, la vérification interne, les opérations comptables, les analyses financières;

2—à la gestion de l'équipement et comprenant habituellement l'entretien préventif, physique et ménager, la protection des biens, meubles et immeubles, l'approvisionnement, les services auxiliaires, les équipements communautaires.

Qualifications minimales requises:
— Diplôme universitaire terminal de 1er cycle dans un champ de spécialisation approprié.
— Huit (8) années d'expérience pertinente.

Traitement: de 34,825 $ à 50,085 $

Entrée en fonction: janvier 1984

Envoyer curriculum vitae au plus tard le 2 décembre 1983, à 17 h 00, à:

Directeur général
Concours « D.S.F.E. »
CEGEP de Joliette
20 sud, rue St-Charles
Joliette J6E 4T1
(Québec)

École des Hautes Études Commerciales

Affiliée à l'Université de Montréal

HEC

POSTE DE PROFESSEUR

Gestion des ressources humaines

Le service de l'Administration et des Ressources humaines est à la recherche d'un professeur de carrière dans le domaine suivant: gestion du personnel.

Nature de la fonction:

Le professeur participera à l'enseignement de la gestion du personnel aux programmes de certificat, du baccalauréat, de la maîtrise et du doctorat. De plus, il effectuera des recherches dans son domaine d'expertise, supervisera la recherche des étudiants et participera aux divers comités de l'École.

Exigences:

La personne recherchée détient un doctorat dans une discipline appropriée ou est sur le point de l'obtenir. Exceptionnellement, les candidatures de personnes ayant terminé une scolarité de doctorat **et** ayant une vaste expérience de la gestion du personnel pourront être considérées.

Les personnes intéressées feront parvenir leur curriculum vitae avant le 10 décembre 1983 au:

Service du personnel
5255, avenue Decelles
Montréal, H3T 1V6

la fierté a une ville montréal

ASSISTANT-GREFFIER

Service du secrétariat municipal

Le Service du secrétariat municipal de la Ville de Montréal recherche un titulaire pour le poste d'assistant-greffier dont la principale fonction est d'assurer tous les services de secrétariat (résolutions, procès-verbaux, rapports, suivis des assemblées) au Comité exécutif et à l'assemblée du Conseil municipal.

Cette fonction implique l'organisation de toutes les ressources matérielles et humaines nécessaire à la tenue des assemblées ainsi que la responsabilité des communications entre les services de la Ville de Montréal, le greffe et les organismes gouvernementaux. Le titulaire est aussi appelé à assister le greffier dans l'administration générale et d'assurer une bonne coordination entre les unités administratives du service.

QUALIFICATIONS REQUISES
Être membre du barreau et posséder une bonne expérience (environ 5 ans) à l'intérieur d'un greffe municipal.

Des capacités administratives surtout au niveau de la planification et de l'organisation du travail seront des facteurs déterminants de réussite au sein de notre organisme. De plus, le titulaire devra démontrer de grandes habiletés au niveau de la communication orale ou écrite ainsi qu'un style de gestion dynamique dans l'exercice de ses fonctions.

TRAITEMENT ET AVANTAGES ACCESSOIRES
Ce poste intéressera les candidats(es) dont la rémunération actuelle est de l'ordre de $50 000,00. Les avantages comprennent un fonds de pension, une assurance-vie, un régime de journées de maladie, cinq semaines de vacances annuelles, une allocation de dépenses.

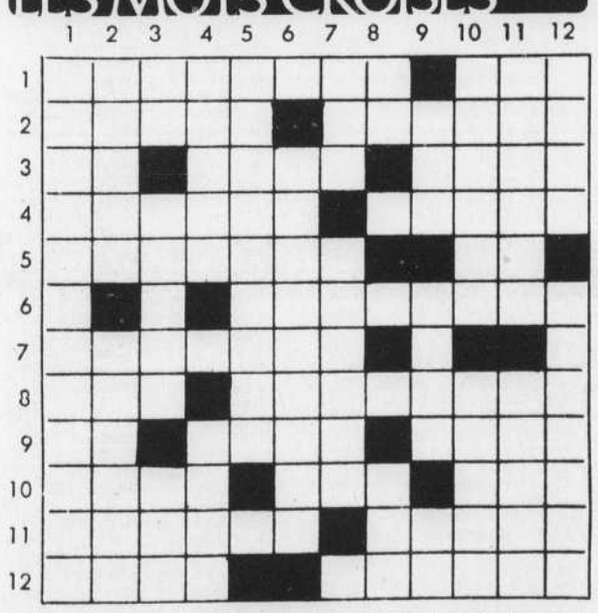
NOTE: Être résidant de la Ville de Montréal ou s'engager à y résider dans les douze mois suivant la permanence et ce pour toute la durée de l'emploi.

DEMANDE D'EMPLOI: Les personnes intéressées devront faire parvenir leur curriculum vitae à l'adresse suivante, au plus tard le 16 décembre 1983:

Madame Michèle Lacroix,
Chef de section — Recrutement
Service du personnel
155, rue Notre-Dame est
Bureau 125
Montréal (Québec)
H2Y 1B5

Un mot vous échappe... le petit Robert le rattrape.

LES MOTS CROISÉS



Horizontalement
1—Ami. — Préfixe égalitaire.
2—Tranchant. — Évacuer l'urine.
3—Molybdène. — Pilier carré saillant sur la façade d'un édifice. — Verbe gai.
4—Épée. — Nourriture du chien.
5—Briller. — Deux.
6—Deviennent plus grave.
7—Sa capitale est Toronto.
8—Général américain. — Fis des recherches pour connaître la vérité.
9—Erbium. — Fils d'Isaac et de Rébecca. — Espace de temps.
10—Circulaire. — Unité monétaire bulgare. — Petite prairie.
11—Fou. — Arbrisseau de genre viorne.
12—À lui. — Sélectionne, trie.

Verticalement
1—Voleras.
2—Plante des marais. — Huile volatile extraite de la fleur d'oranger.
3—Pronon personnel. — Ce qu'il y a de meilleur. — Dit qu'une chose n'est pas vraie.
4—Centre industriel du Brésil. — Paradis terrestre.
5—Elles ont des rentes.
6—Qui forme la fin.
7—Du verbe devoir.. — Ère.
8—Erbium. — Groupe d'animaux qui volent ensemble.
9—Se rendra. — Vrai. — Baryum.
10—Met au courant des secrets d'un science, d'un art. — Pièce d'étoffe sur le plancher.
11—Calme. — Enduite.
12—Lisière d'un bois. — Peut servir de billet d'entrée dans un théâtre.

Solution d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1	E	M	P	E	R	L	E	R	■	A	A	R
2	P	O	I	L	U	■	N	U	A	N	C	E
3	H	U	E	E	■	A	R	E	N	A	C	E
4	E	L	U	C	I	D	E	R	■	■	E	L
5	M	I	X	T	I	O	N	■	D	O	S	■
6	E	N	■	E	■	R	A	R	E	S	■	P
7	R	E	F	U	S	A	■	E	P	A	T	E
8	I	T	E	R	A	T	I	V	E	■	O	R
9	D	■	U	■	B	I	■	I	N	F	U	S
10	E	C	L	A	B	O	U	S	S	E	R	A
11	■	R	E	■	A	N	N	E	E	■	E	N
12	D	U	R	I	T	■	I	R	R	I	T	E

DIRECTEUR DES SERVICES D'EXPLOITATION DOCUMENTAIRE (cadre) (2e concours)

Service de la bibliothèque

SOMMAIRE DE LA FONCTION: Sous la supervision du Directeur du Service de la bibliothèque, le Directeur des services d'exploitation documentaire coordonne l'ensemble des activités relatives à l'analyse documentaire, au développement et à l'évaluation des collections, à la diffusion des données sources et des informations bibliographiques, et à la formation et au support personnel aux usagers.

Le titulaire de ce poste est également responsable de la gestion de l'audiovidéothèque, de la microthèque et du centre de documentation en études québécoises.

PRINCIPALES ATTRIBUTIONS: Les services d'exploitation documentaire regroupent onze employés dont huit spécialistes en moyens et techniques d'enseignement (groupe professionnel). Ils s'adressent directement aux usagers et assument la responsabilité de répondre à leurs besoins de consultation. Ce secteur doit également collaborer à la conception et implanter des systèmes documentaires automatisés, élaborer et contrôler l'application de politiques de développement et d'évaluation des collections et contribuer au travail en réseau.

EXIGENCES: Le candidat recherché peut témoigner d'une formation académique de premier cycle en administration, bibliothéconomie ou dans une discipline connexe aux sciences de l'information; d'une expérience minimum de trois à cinq ans dans le domaine des sciences de l'information ou de l'administration scolaire. Une expérience en informatique documentaire et une capacité démontrée dans l'élaboration et la mise en application de programmes d'action seront appréciées.

TRAITEMENT ET CONDITIONS DE TRAVAIL: Selon le protocole des cadres de l'institution.

Faire parvenir les offres de services avec curriculum vitae avant le 29 novembre 1983 au:

Service du personnel
Université du Québec à Trois-Rivières
3351, boulevard des Forges
Case postale 500, Trois-Rivières, Qué. / G9A 5H7

Université du Québec à Trois-Rivières

Gérant adjoint

(Ville de Québec)

La ville de Québec, réputée pour la qualité de son administration, désire combler un poste de gérant adjoint.

Relevant du gérant de la Ville, le titulaire assume la direction d'un secteur comportant plusieurs services municipaux. À ce titre, il est responsable de l'administration et du contrôle de ces services et est étroitement associé à la définition des politiques et des objectifs.

Le candidat recherché est détenteur d'un diplôme universitaire de 2e cycle, de préférence M.A.A. (M.B.A.) ou M.A.P., et a acquis une expérience de 5 à 10 ans dans des fonctions administratives pertinentes au poste à combler. Exceptionnellement, toute combinaison de formation et d'expérience jugée équivalente pourra être considérée. Il ou elle est bilingue, possède un sens indéniable du leadership et de la communication, et a déjà démontré ses qualités de gestionnaire.

La rémunération est de niveau supérieur et comprend une gamme complète d'avantages sociaux.

La charte de la Ville prévoit que le titulaire doit avoir son domicile dans la ville de Québec ou l'y établir dans les 6 mois de sa nomination.

Faites parvenir votre curriculum vitae sous pli confidentiel à monsieur Benoît Payeur, sous le numéro de référence A-24, avant le 9 décembre 1983.

Price Waterhouse et Associés

CONSEILLERS EN ADMINISTRATION

2, Place Québec, bureau 800
Québec, Québec G1R 2B5
(418) 529-4963

Membre de l'Association canadienne des conseillers en administration

Passe-Partout

Suite de la page 17

n'aiment pas tellement se voir exploités financièrement, condamnés à toujours acheter pour suivre la mode des Fraisinettes ou des Schtroumpfs. Par-dessus le marché, la douzaine de modules différents qui composent *Passe-Partout*, la présence de marionnettes conçues pour la télévision et la multitude de contrats passés avec des artistes ou des musiciens, tout cela complique l'exploitation commerciale.

Les 50 nouvelles émissions en cours de réalisation seront encore plus axées sur le socio-affectif, orientées davantage vers le coeur de l'enfant plutôt que vers ses connaissances encyclopédiques, même si l'objectif demeure de donner le goût d'apprendre, de susciter la curiosité. Les fantaisistes, incarnés par des personnages en chair et en os, seront encore plus chaleureux.

Ils trouveront d'ailleurs une nouvelle amie à l'imagination vive: Bubu, une citadine d'une cinquantaine d'années, qui écrit des contes. La grande famille des marionnettes s'élargira cette année au père et au frère de Mélodie, une « famille monoparentale ».

Malgré l'espace de quatre ans séparant la dernière production (signée par la maison JPL) de la première nouvelle production (signée par la maison Champlain), l'équipe de créateurs de *Passe-Partout* a pu bénéficier d'une certaine continuité dans le personnel.

Ainsi, outre Laurent Lachance, le producteur délégué par le ministère de l'Éducation demeure Jean Savard: tous deux donnent le O.K. final aux synopsis et aux scénarios. Deux des cinq pédagogues associés aux nouvelles émissions appartenaient aussi à l'ancienne équipe: Marianne Riché et Sylvie Denis. Un des trois réalisateurs est aussi un ancien: Pierre Tremblay, ainsi que deux assistantes.

Cependant, la plupart des artisans sont des nouveaux tandis que les artistes demeurent les mêmes. Le producteur délégué des Production Champlain est Thomas Frundjian. Côté musique, Michel Robidoux a pris le relais de Pierre F. Brault: il collaborait déjà à la première série.

Faudra-t-il prévoir une nouvelle suite à *Passe-Partout* après un total de 175 émissions ? Pour Laurent Lachance, l'authentique suite de *Passe-Partout* serait, non plus d'en augmenter le nombre, mais de s'adresser aux 6-8 ans ou aux 9-12 ou, pourquoi pas, aux 13-15 ans, évidemment sous une forme tout à fait différente.

« De plus en plus, l'éducation échappe au milieu éducatif. Aussi le ministère de l'Éducation a le devoir de s'emparer de ce moyen puissant que constitue la télévision pour transmettre les valeurs, comme le faisait l'école d'autrefois », estime M. Lachance.

Par où commencer ? Peut-être par les 9-12 ans, par les pré-adolescents, qui sont encore disponibles. Même si « les adolescents ont un contrat social à passer avec la société », même s'il faut dès 12 ans les considérer comme des adultes, comme des partenaires, comme des égaux, la forme télévisée d'une émission « éducative » qui leur soit destinée sera difficile à trouver. Ce sera plus simple pour les 9-12 ans, d'autant plus que Laurent Lachance a déjà travaillé sur une série de 20 émissions de 15 minutes appelée *Sur le bout de la langue*.

Aucune émission éducative ne naît de rien. Il a fallu par exemple jetter à la poubelle les 85 premiers scénarios de *Passe-Partout*, qui imitaient trop la série américaine *Sesame Street*, avant de trouver le bon filon. Il a fallu aussi oublier *Les Oraliens*, la série télévisée créée précédemment par Laurent Lachance.

Les ingrédients n'expliquent pas à eux seuls le succès de la recette: miser sur le développement global de l'enfant (corps, coeur, esprit d'observation, intelligence, langage, expression artistique); valoriser le contexte familial de Pruneau et Cannelle et suggérer aux parents et aux éducateurs des attitudes, des valeurs et des activités; refléter la réalité québécoise: niveaux de langue, accent, mentalité, diversité des âges et des origines; donner des modèles imparfaits, donc imitables par les enfants; enfin, inviter l'enfant à se dépasser, à progresser, à lancer successivement des « moi, j'suis capable ».

Il ne suffit cependant pas de trouver les bons ingrédients: il faut encore créer un espace imaginaire, un lieu chaleureux, une cascade de rires, une atmosphère propice aux confidences. Il faut encore que l'enfant fasse silence, pour que son coeur batte au rythme des séquences successives de *Passe-Partout*. Ce miracle a été réussi par les production de 1977-79: parions qu'il sera encore réussi en 1983-84.

Lamothe

Suite de la page 17

caractère d'étrangeté. L'autre est étonnant parce qu'il est loin de nous. J'ai tenté de dépasser l'exotisme pour retrouver, à travers des comportements différents des nôtres, l'homme universel, intemporel. »

Elle est en train de se perdre, cette tradition millénaire. Le dernier « sorcier » montagnais est mort il y a deux ans, à North West River. « Déjà Marie de l'Incarnation et les premiers jésuites avaient jugé qu'entre le mode de fonctionnement des Amérindiens et le nôtre, il y a quelque chose de totalement irréconciliable. Et c'est pour cela qu'ils ont entrepris très tôt de les sédentariser pour les convertir. Ils n'y sont pas arrivés. »

« Mais là où les jésuites ont échoué, il y a 300 ans, nos écoles, nos cégeps — avec l'aide des technocrates et de la télévision — ont réussi. La tradition orale a cessé de se transmettre. Ça me semble irrémédiable. Il est vrai que des groupes de jeunes Montagnais luttent aujourd'hui pour conserver leur langue. Tout n'est peut-être pas perdu... »

Si le thème abordé par Arthur Lamothe dans *Mémoire battante* apporte un éclairage nouveau à sa réflexion sur la culture amérindienne, la forme qu'il a choisie innove elle aussi sensiblement par rapport à ses films précédents. Bien sûr, il s'agit toujours d'un documentaire à budget modeste. Lamothe n'a pas rencontré son Darryl Zanuck et je ne suis pas sûre que ça lui plairait d'avoir à se plier aux exigences d'un superproducteur...

Mais à l'habituelle toile de fond constituée par les Montagnais qui se racontent et qui vivent devant nous, le réalisateur a ajouté un certain nombre d'éléments extérieurs. C'est ainsi que nous verrons apparaître à temps donnés, chacun apportant son témoignage, Thérèse Picard, assistante montagnaise, Jérôme del Santo, opérateur, le cinéaste lui-même et le Père Paul Lejeune, premier jésuite à avoir écrit sur les Montagnais, incarné par le comédien Gabriel Arcand.

Comment le réalisateur de *Carcajou... et le péril blanc* en est-il venu à ce renouvellement de structure? « Pour deux raisons principales, dit Arthur Lamothe. D'abord, je me sentis le dépositaire de documents dont la valeur anthropoligique était irremplaçable. Je me croyais donc obligé d'en couper le moins possible: ce que je ne gardais pas étant fatalement sacrifié, voué à l'oubli. Tandis qu'aujourd'hui, l'accessibilité de la vidéo-cassette me permet de stocker tout mon matériel. Je me sens beaucoup plus à l'aise, plus libre devant le montage.

Si Arthur Lamothe parle avec abondance depuis le début de notre entretien, sa faconde se transforme en mutisme lorsque je lui pose la traditionnelle question sur son prochain film. C'est qu'il a assez d'expérience pour savoir qu'en matière de cinéma surtout, il est imprudent de vendre la peau de l'ours avant de l'avoir abattu. Mais il me confiera tout de même qu'après cette longue série de documentaires et cette exploration en profondeur de l'imaginaire des autres, il aimerait bien réaliser un film de fiction...

Amadeus

Suite de la page 17

donne vie à ce sepctacle

Albert Millaire, qui n'a pas joué au TNM depuis huit ans, fait sa rentrée avec Saliéri. Millaire, l'un des grands comédiens du Québec, récipiendaires récemment du prix Victor-Morin de la Société Saint-Jean-Baptiste, n'a pas eu de très gros défis à relever ces dernières années, et il faut remonter bien loin, jusqu'à ce remarquable *Lorenzaccio* donné à l'Orphéum en 1965, pour se rappeler de son extraordinaire talent.

Cet *Amadeus* est une mayonnaise. Si tous les éléments tiennent ensemble, si Saliéri captive, si le rythme ne flanche pas, et si les moyens financiers permettent la splendeur patinée, alors le spectacle peut être fascinant. C'est beaucoup plus une mécanique que Shaffer a mise au point, qu'une réflexion.

Le contenu peut apparaître comme une idée étirée, un truc bien fignolé, si le contenant n'est pas éblouissant. À cet égard, la production de Polanski à Paris a provoqué une petite guerre de la critique.

Alors que les anciens bonzes comme Jean-Jacques Gauthier parlaient d'une « grande heure de théâtre », certains, comme Michel Cournot au *Monde*, ont éreinté le spectacle et l'auteur. Cournot est allé jusqu'à parler d'une oeuvre « d'une telle inexistence, d'une vacuité si flagrante que six à huit lignes suffiraient amplement à rendre compte du non-événement ».

Pour produire son *Amadeus* (que la compagnie Jean-Duceppe avait un temps convoité) Reichenbach s'est entouré de l'équipe qui avait travaillé avec lui au magnifique *Cosi fan tutte* de l'Opéra de Montréal. Guy Neveu au décor, Mérédith Caron aux costumes (une cinquantaine), et Michel Beaulieu aux éclairages. C'est actuellement la meilleure équipe que peut réunir le directeur artistique du TNM.

Amadeus, qui devrait être l'événement théâtral de l'année, est un défi pour le TNM de Reichenbach. Est-il possible de remplir les salles, de faire enfin des guichets fermés? L'ancienne Comédie-Canadienne ne fait plus le plein de public depuis quelques années. Des productions exceptionnelles comme le *Vania* de Brassard ou le *Tartuffe* de Reichenbach n'ont pas rejoint le public mérité. *Tartufffe* n'a atteint que 71 % de fréquentation. Avec *Amadeus*, on verra si le TNM est condamné à demeurer au milieu de la côte.

cinéma

Toutes les informations à paraître dans cette page doivent parvenir par écrit au DEVOIR au plus tard le mercredi de chaque semaine. Demandes d'insertion ou corrections doivent être adressées au Service de publicité.

ASTRE I: (327-5001) — **"Staying Alive"** sam. dim. 1 h 15, 3 h 20, 5 h 30, 7 h 40, 9 h 45, sam. der. spec. 11 h 45.
ASTRE II: — **"Et la tendresse bordel! no. 2"**, sam. dim., 2 h 45, 6 h 15, 10 h 00. — **"Et la tendresse bordel! no. 1"**, sam., dim. 1 h 00, 4 h 30, 8 h 00.
ASTRE III: — **"Flashdance"**, sam., dim. 2 h 30, 6 h 15, 10 h 00, **"Brillantine II"** sam.dim., 12 h 30, 4 h 15, 8 h 00.
ASTRE IV: — **"Pot Problème"** sam. dim., 2 h 55, 6 h 10, 9 h 25, **"Gelés ben dur"** sam., dim. 1 h 15, 4 h 35, 7 h 45.,
BERRI I: (288-2115) — **"Les dieux sont tombés sur la tête"** 12 h 00, 2 h 00, 4 h 00, 6 h 00, 8 h 00, 10 h 00.
BERRI II: — **"Coup de foudre"** 12 h 40, 2 h 50, 5 h 00, 7 h 10, 9 h 30.
BERRI III: **"L'Été meurtrier"** 1 h 10, 3 h 40, 6 h 25, 9 h 00.
BERRI IV: — **"Fanny & Alexandre"** 1 h 15, 4 h 50, 8 h 30.
BERRI V: — **"Vivement dimanche"** 12h35, 2h45, 4h55, 7h05, 9h20
BONAVENTURE I: (861-2725) — **"Richard Pryor here and now"** sam. dim. 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30.
BONAVENTURE II: — **"Gods must be crazy"** sam. dim. 1 h 00, 3 h 00, 5 h 00, 7 h 00, 9 h 15.
BROSSARD I: (465-3851) — **"Au nom de tous les miens"** sam. dim. 12 h 30, 3 h 10, 6 h 30, 9 h 15
BROSSARD II: (465-3851) — **"L'été meurtrier"** sam. dim. 2 h 00, 4 h 30, 7 h 00, 9 h 25.
BROSSARD III: **"Meurtre en trois dimensions"** sam. dim. 12 h 45, 2 h 45, 4 h 45, 6 h 45, 9 h 00.
CARTIER-LAVAL: — (663-5124) — **"Les dieux sont tombés sur la tête"** sam. dim. 1 h 00, 3 h 00, 5 h 00, 7 h 00, 9 h 10.
CHAMPLAIN I: (271-1103) — **"Avis de recherche"** sam. dim. 1 h 40, 5 h 35, 9 h 40, **"L'homme de la rivière d'argent"** 12 h 00, 3 h 50, 7 h 45.
CHAMPLAIN II: — **"Au nom de tous les miens"** sam. dim. 12 h 30, 3 h 10, 6 h 30, 9 h 15.
CINÉMA CHÂTEAUGUAY: (698-0141) — **"Le retour du Jedi"** sam. 8 h 00, dim. 2 h 00, 8 h 00. **"Tootsie"** sam. 7 h 00, 9 h 30, dim. 2 h 00, 8 h 00.
CINÉMA DE PARIS I: — **"Queen, we will rock you"** 12 h 50, 2 h 50, 4 h 50, 6 h 50, 9 h 00.
CINÉMA PLAZA: (272-1080) — **"Bambi"** sam. 12 h 00, 2 h 00, 4 h 00, dim. 12 h 15, 2 h 15, 4 h 30, 7 h 00.
CINÉMATHÈQUE: (842-9763) — SAMEDI: **"Big Shots"** 18 h 35, **"Hamsin"** 20 h 35. DIMANCHE: **"Pas question le samedi"** 15 h 00 **"Samson"** 18 h 35 **"David"** 20 h 35.
CINÉPLEX I: (849-4518) — **"The big chill"** sam. dim., 1 h 00, 3 h 00, 5 h 00, 9 h 15, sam. der. spec., 11 h 15.
CINÉPLEX II: — **"The big chill"** sam. dim., 1 h 00, 3 h 00, 5 h 00, 7 h 05, 9 h 15, sam. der. spec. 11 h 15.
CINÉPLEX III: — **"Educating Rita"** sam. dim. 1 h 00, 3 h 05, 5 h 10, 7 h 20, 9 h 30, der. spec. sam 11 h 35.
CINÉPLEX IV: — **"Educating Rita"** sam. dim., 1 h 00, 3 h 05, 5 h 10, 7 h 20, 9 h 30, sam. der. spec. 11 h 35.
CINÉPLEX V: — **"The big chill"** sam. dim., 12 h 00, 2 h 00, 4 h 00, 6 h 00, 8 h 00, 10 h 00.
CINÉPLEX VI: — **"Trading places"** sam. dim., 12 h 40, 2 h 50, 5 h 00, 7 h 10, 9 h 20, sam. der. spec. 11 h 30.
CINÉPLEX VII: — **"Angelo my love"** sam. dim., 1 h 00, 3 h 10, 5 h 20, 7 h 30, 9 h 40, sam. der. spec. 11 h 45.
CINÉPLEX VIII: — **"Educating Rita"** sam. dim., 12 h 30, 2 h 40, 4 h 50, 7 h 00, 9 h 10. sam. der. spec. 11 h 20.
CINÉPLEX IX: — **"Beyond the limit"** 1 h 30, 3 h 35, 5 h 35, 7 h 35, 9 h 35, sam. der. spec. 11 h 35.
CINÉMA MONTRÉAL I: (521-7870) — **"Meurtre en trois dimensions"** 12 h 35, 2 h 20, 4 h 05, 5 h 50, 7 h 35, 9 h 20.
CINÉMA MONTRÉAL II: — **"École privée"** 2 h 40, 6 h 10, 9 h 40. — **"Cheech et Chong la suite"** 12 h 50, 4 h 20, 7 h 50.
CLAREMONT: (486-7395) — **"Never say never again"** sam. dim. 12 h 10, 2 h 30, 4 h 50, 7 h 10, 9 h 30.
COMPLEXE DESJARDINS I: — **"Staying Alive"**, sam. dim, 13 h 00, 15 h 00, 17 h 00, 19 h 00, 21 h 00.
COMPLEXE DESJARDINS II: — **"Deux heures de colle pour un baiser"**, 12 h 05, 15 h 50, 19 h 35 **"Fanny Hill"**, 14 h 05, 17 h 50, 21 h 35.
COMPLEXE DESJARDINS III: — **"Hurlements d'extases"** 12 h 05, 14 h 20, 16 h 35, 18 h 50, 21 h 05, — **"Les enfila des"** 13 h 05, 15 h 20, 17 h 35, 19 h 50, 22 h 05.
COMPLEXE DESJARDINS IV: — **"Jeune proie pour mauvais garçon"**, **"Québec gai"** 12 h 30, 14 h 15, 16 h 00, 17 h 45, 19 h 30, 21 h 15.
CONSERVATOIRE D'ART CINÉMATOGRAPHIQUE: (879-4349) — Samedi: **"Good for nothing"** 19 h 00 **"The three daughters"** 21 h 00. Dimanche: **"Blockheads"** 15 h 00 **"Kaltgestellt"** 18 h 00 **"Confession of industry knight Felix Krull"** 20 h 00.
CÔTE-DES-NEIGES I: (735-5528) — **"The big chill"** sam. dim. 12 h 15, 2 h 25, 4 h 35, 7 h 00, 9 h 00.
CÔTE-DES-NEIGES II: — **"A night in heaven"** sam. dim. 1 h 40, 3 h 40, 5 h 40, 7 h 40, 9 h 40.
CRÉMAZIE: (388-4210) — **"Carmen"** sam. dim. 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30.
DAUPHIN I: (721-6060) — **"Mortelle randonnée"** sam. dim. 2 h 15, 4 h 40, 7 h 00, 9 h 15,
DAUPHIN II: **"Rien qu'un jeu"** sam. dim. 1 h 45, 3 h 40, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30.
DORVAL I: (631-8587) — **"The deal of the century"** sam. dim. 1 h 05, 3 h 05, 5 h 05, 7 h 05, 9 h 05.
DORVAL II: **"All the right moves"** sam. dim. 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30.
DORVAL III: **"A christmas story"** sam. dim. 1 h 00, 3 h 00, 5 h 00, 7 h 00, 9 h 00.
DÉCARIE I: (341-3190) — **"Educating Rita"** sam. dim. 1 h 00, 3 h 00, 5 h 00, 7 h 00, 9 h 10.
DÉCARIE II: — **"Rear window"** sam. dim. 12 h 10, 2 h 30, 4 h 50, 7 h 10, 9 h 30.
ÉLYSÉE I: (842-6053) — **"Benvenuta"** sam. dim. 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30.
ÉLYSÉE II: — **"Erendira"** sam. dim. 1 h 05, 3 h 05, 5 h 05, 7 h 05, 9 h 05.
FAIRVIEW I: (697-8095) — **"Nate and Hayes"** sam. dim. 1 h 00, 3 h 00, 5 h 00, 7 h 00, 9 h 00.
FAIRVIEW II: — **"Never say never again"** sam. dim. 12 h 00, 2 h 20, 4 h 45, 7 h 15, 9 h 35.
IMPÉRIAL: (288-7102) — **"Right Stuff"** sam. dim. 1 h 00, 4 h 30, 8 h 00.
JEAN-TALON: (725-7000) — **"Au nom de tous les miens"** sam. dim. 12 h 30, 3 h 10, 6 h 30, 9 h 15.
KENT I: (489-9707) — **"Nate and Hayes"** sam. dim. 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30.
KENT II: — **"Running brave"** sam. dim. 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15.
LA CITÉ I: (844-2829) — **"Never say never again"** sam. dim. 12 h 10, 2 h 30, 4 h 50, 7 h 10, 9 h 30.
LA CITÉ II: — **"A christmas story"** sam. dim. 12 h 45, 2 h 30, 4 h 15, 6 h 00, 7 h 45, 9 h 30.
LA CITÉ III: — **"The deal of the century"** sam. dim. 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15.
L'AUTRE CINÉMA: (722-1451) — Sam. et Dim. **"Harold et Maude"** 7 h 00, **"Breaking glass"** 7 h 30, **"François et le chemin du soleil"** 9 h 00, **"Sweet movie"** 9 h 30
LAVAL I: (688-7778) — **"Never say never again"** sam. dim. 12 h 00, 2 h 20, 4 h 40, 7 h 05,9 h 30. sam. der. spec. 11 h 45.
LAVAL II: — **"Ténèbres"** sam. dim. 12 h 45, 2 h 30, 4 h 15, 6 h 00, 7 h 55, 9 h 50. sam. der. spec. 11 h 35.
LAVAL III: — **"Bonheur d'occasion"** sam. dim. 12 h 10, 2 h 25, 4 h 40, 7 h 00, 9 h 20 sam. der. spec. 11 h 30.
LAVAL IV: — **"La classe de 1984"** sam. dim. 12 h 40, 2 h 25, 4 h 10, 6 h 00, 7 h 50, 9 h 45, sam. der. spec. 11 h 35.
LAVAL V: — **"Amityville 3-D"** sam. dim. 12 h 40, 2 h 25, 4 h 15, 6 h 00, 7 h 55, 9 h 50. sam. der. spec. 11 h 05.
LAVAL-ODÉON I: **"Au nom de tous les miens"** sam. dim. 12 h 30, 3 h 10, 6 h 30, 9 h 15.
LAVAL-ODÉON II: — **"Avis de recher che"** sam. dim. 1 h 45, 5 h 45, 9 h 45, **"Amour et fringales"** 12 h 00, 4 h 00, 8 h 00.
LOEW'S I: (861-7437) — **"Never say never again"** 12 h 00, 2 h 20, 4 h 40, 7 h 10, 9 h 45 sam. der. spec. 24 h 00
LOEW'S II: — **"Under fire"** 12 h 00, 2 h 15, 4 h 35, 7 h 05, 9 h 35.sam. der. spec. 24 h 00.
LOEW'S III: — **"The deal of the century"** 12 h 05, 2 h 00, 3 h 55, 5 h 50, 7 h 50, 9 h 50 sam. der. spec. 11 h 45
LOEW'S IV: — **"Running brave"** 12 h 00, 2 h 00, 4 h 00, 6 h 00, 8 h 00, 10 h 00 sam. der. spec. 11 h 55.
LOEW'S V: — **"Flashdance"** 12 h 05, 2 h 00, 3 h 55, 5 h 50, 7 h 50, 9 h 50 sam. der. spec. 23 h 45.
MERCIER: — **"École privée"** sam, 6 h 05,9 h,30, dim: 2h 35, 6 h 00, 9 h 30. **"Cheech et Chong la suite"** sam, 7 h 40 dim, 12 h 50 4 h 10, 7 h 40.
OUIMETOSCOPE: — (525-8600) — SAMEDI:**"Pink Floyd-the wall"** 7 h 30, 9 h 30 **"L'usure du temps"** 7 h 00, 9 h 00. DIMANCHE: **"Le bateau"** 1 h 30, 4 h 00, 7 h 15, 9 h 45, **"Allegro ma non troppo"** 2 h 00, 3 h 30, 5 h 00, 6 h 30, 8 h 00, 9 h 30.
OUTREMONT: — SAMEDI:**"Les douze travaux d'astérix"** 1 h 30, **"Le retour de Martin Guerre"** 4 h 00, **"Au-delà du réel"** 7 h 15, **"Le monde selon Garp"** 9 h 30, DIMANCHE:**"L'ange électrique"** 2 h 00. **"Rosa pour sauver le rêve"** 4 h 00, **"O Megalexandros"** 7 h 00.
PALACE I: (866-6991) — **"Dead zone"** 12 h 00, 1 h 55, 3 h 50, 5 h 45, 7 h 40, 9 h 35 sam der. spec. 23 h 30.
PALACE II: — **"Amityville 3-D"** 12 h 10, 2 h 00, 3 h 50, 5 h 40, 7 h 30, 9 h 20, sam der. spec. 23 h 10.
PALACE III: — **"Nate and Hayes"** 12 h 10, 2 h 00, 3 h 50, 5 h 40, 7 h 30, 9 h 20, sam. der. spec. 23 h 10.
PALACE IV: — **"1990 Bronx Warriors"** 12 h 15, 1 h 50, 3 h 25, 5 h 00, 6 h 40, 8 h 20, 10 h 00, sam. der. spec. 11 h 40.
PALACE V: — **"Risky business"** 12 h 15, 2 h 10, 4 h 05, 6 h 00, 7 h 55, 9 h 50, sam. der. spec. 23 h 45.
PALACE VI: — **"All the right moves"** 12 h 20, 2 h 05, 3 h 50, 5 h 35, 7 h 20, 9 h 05 sam. der. spec. 20 h 50.
PARALLÈLE: (843-4725) — **"Alambrista"** 19 h 00 **"L'amour violé"** 21 h 30 sam. et dim.
PARADIS I: (866-6991) — **"Staying Alive"**,sam., dim. 1 h 10, 3 h 15, 5 h 20, 7 h 30, 9 h 40.
PARADIS II: — **"Octopussy"** sam. dim., 1 h 10, 5 h 20, 9 h 30, **"L'homme des cavernes"** sam. dim. 3 h 30, 7 h 40,
PARADIS III: — **"La vengeance des fantômes"** sam. dim. 2 h 15, 6 h 00, 9 h 50, **"Rocky III"** sam. dim. 12 h 30, 4 h 15, 8 h 00.
PARISIEN I: (866-3856) — **"Le retour de Jedi"** 12 h 00, 2 h 20, 4 h 40, 7 h 00, 9 h 30 sam. der. spec. 11 h 50.
PARISIEN II: — **"La classe des 1984"** 12 h 30, 2 h 20, 4 h 15, 6 h 05, 8 h 00, 9 h 55 sam. der. spec. 11 h 50.
PARISIEN III: — **"Pauline à la plage"** 12 h 20, 2 h 10, 4 h 00, 5 h 50, 7 h 40, 9 h 30, sam. der. spec. 11 h 20.
PARISIEN IV: — **"Ténèbres"** 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15, sam. der. spec. 11 h 15.
PARISIEN V: — **"Bonheur d'occasion"** 12 h 15, 2 h 35, 5 h 00, 7 h 20, 9 h 45 sam. der. spec. 11 h 55.
PLACE LONGUEUIL I: (679-7451) — **"École privée"** 2 h 50, 6 h 10, 9 h 30. — **"Cheech et Chong la suite"** 1 h 10, 4 h 30, 7 h 50.
PLACE LONGUEUIL II: — **"Avis de recherche"** sam. dim. 1 h 40, 5 h 35, 9 h 30, **"Les évadés du triangle d'or"** sam. dim. 3 h 50, 7 h 45.
PLACE VILLE-MARIE I: (866-2644) — **"Testament"** 12 h 15, 2 h 00, 3 h 40, 5 h 25, 7 h 25, 9 h 30.
PLACE VILLE-MARIE II: — **"Zelig"** 12 h 30, 2 h 05, 3 h 40, 5 h 15, 6 h 50, 8 h 25, 10 h 00.
PLACE ALEXIS NIHON I: (935-4246) — **"A night in heaven"** sam. dim. 1 h 00, 3 h 00, 5 h 00, 7 h 00, 9 h 00.
PLACE ALEXIS NIHON II: — **"Rear window"** sam. dim. 2 h 30, 4 h 50, 7 h 10, 9 h 30.
PLACE ALEXIS NIHON III: — **"Merry christmas Mr. Lawrence"** sam. dim. 1 h 05, 3 h 35, 6 h 05, 8 h 35.
PLACE DU CANADA: (861-4595) — **"Fanny and Alexandor"** sam. dim. 1 h 00, 4 h 30, 8 h 00.
SAINT-DENIS I: (845-3222) — **"Deux heures de colle pour un baiser"** sam. dim. 12 h 15, 16 h 00, 19 h 45, **"Fanny Hill"** sam. dim. 14 h 19, 17 h 55, 21 h 40.
SAINT-DENIS III: — **"El Condor"** sam. dim. 12 h 45, 16 h 20, 19 h 55, **"La maison près du cimetière"** sam. dim. 14 h 40, 18 h 15 21 h 50.
VERDUN: — **"École privée"** sam. 6 h 30, 9 h 50, dim. 3 h 00, 6 h 20 9 h 40.**"Cheech et Chong la suite"** sam. 8 h 10, dim. 1 h 15, 4 h 35, 7 h 55.
VERSAILLES I: (353-7880) — **"Ténèbres"** sam. dim. 12 h 30, 2 h 20, 4 h 10, 6 h 00, 7 h 50, 9 h 40.
VERSAILLES II: — **"Bonheur d'occasion"** 12 h 30, 2 h 40, 4 h 50, 7 h 10, 9 h 20.
VERSAILLES III: — **"La classe de 1984"** sam. dim. 12 h 35, 2 h 25, 4 h 15, 6 h 00, 7 h 50, 9 h 40.
VILLERAY: (388-5577) — **"École privée"** sam. 6 h 20, 9 h 45, dim. 2 h 30, 6 h 10, 9 h 50. **"Cheech et Chong la suite"** sam. 8 h 05, dim. 12 h 35, 4 h 15, 7 h 50.
WESTMOUNT SQUARE: (931-2477) — **"Never cry wolf"** sam. dim. 1h15, 3h15, 5h15, 7h15, 9h15
YORK: (937-8978) — **"A christmas story"** 12 h 20, 2 h 10, 4 h 00, 5 h 50, 7 h 40, 9 h 30.

théâtre

ATELIER CONTINU 1200 est rue Laurier (270-1175) — Pierre et Margaret— de L. Griffith et P. Thompson, mar. au dim. 20h.00, du 8 nov. au 3 déc.
ATELIER THÉÂTRE LA BIBITTE INC: 1905 Cadillac, Mtl— Hosanna de Michel Tremblay du 17 nov. au 4 déc. à 20h.30 les jeu. ven. sam. dim.
AUDITORIUM POLYVALENTE DANIEL JOHNSON: 1200 rue du tricentenaire—"Le barbier de Séville"comédie de Beaumarchais le dim. 20 nov. à 20h.00
CAFÉ MOLIÈRE: 1200 St-Hubert (844-7000)— En première partie "Lesser Family"— "T'se veux dire' du mer. au sam. 20h.30, dim. 15h.00 avec C. Desrochers, J. Barrette, R. Wagner, D. Guénette, R. Lévesque et J. Robertdu 16 nov. au 23 déc.
CAFÉ DE LA PLACE: (PDA) (842-2112) — "Avec ou sans arbres" de Jeannine Worms avec Jacques Godin et Marie Tifo, lun. au sam. 20h.30 jusqu'au 30 déc.
CAFÉ-THÉÂTRE LA LICORNE: 2075 Boul. St-Laurent (843-4166)— "Gens du silence" de Marco Micone mar. au sam. 20h.30, dim. 15h.00 à compter du 4 nov.
CAFÉ-THÉÂTRE DU MARCHÉ: 4375 est rue Ontario (252-1744)—"Jamais dans cent ans" sous la direction de Maurice Côté, jusqu'au 27 nov.
CAFÉ-THÉÂTRE QUARTIER LATIN: 4303 rue St-Denis (843-4384) — "Je m'en indifférence" de Luc Charest à 20h.00 du 8 au 27 nov.
ESPACE LIBRE 1945 rue Fullum (521-4191) — "Marée Basse"de Robert Claing du mar. au sam. 20h.30 jusqu'au 19 nov.
HÔTEL RÉGENCE HYATT: 777 rue Université (879-1370) — Dîner-Théâtre Les Masques. "Accommodations" de Nick Hall jusqu'au 31 déc.
L'ESKABEL: 1237 rue Sanguinet (849-7164) — "La toile d'araignée" texte de Hubert Aquin. mar. au dim. 20h.30, du 8 nov. au 4 déc.
THÉÂTRE D'AUJOURD'HUI: 1297 rue Papineau (523-1211) — "La contrenature de Chrysippe Tanguay" pièce de Michel-Marc Bouchard avec Marc Béland, Anne Caron et Daniel Simard.mar. au sam. 20h.30 dim. l5h. jusqu'au 3 déc.
SALLE CALIXA LAVALLÉE: Parc Lafontaine (521-8900)— Tess Imaginaire présente "Une histoire encore possible" du mer. au sam. à 20h.30, dim. 15h.30 du 16 nov. au 4 déc.
SALLE FRED BARRY: 4353 Ste-Catherine (253-8974) — "Partir en nowhere"de Marielle Bernard à 20h.30 tous les soirs, relâche le lundi du 17 nov. au 10 déc.
SALLE MOYSE: Univ. McGill 853 ouest rue Sherbrooke (392-4695)— Nicholas Nickleby les 17-18-19-20 nov. à 20h.00
TANGENTE: 307 ouest rue Ste-Catherine (525-5249)—
THÉÂTRE CENTAUR 453 St-François-Xavier (288-3161) — "K2"de Patrick Meyers avec Robert Haley et Stephen Markle, mar. au sam. 20h.00, sam. 14h.00, dim. 19h.00 jusqu'au 11 déc.
THÉÂTRE CONCORDIA: 1455 de Maisonneuve (879-4341)— "Table Manners les 24-27-29 nov. à 20h.30— Round and round the garden les 25-26-30 nov. à 20h.30
THÉÂTRE DE LA GRANDE RÉPUBLIQUE: 200 ouest rue Sherbrooke (282-3147) — L'Ambassade de Mrozek, du mer. au sam. 8h.30 jusqu'au 26 nov.
THÉÂTRE MALENFANT: 734 rue St-Jean-Baptiste, Terrebonne (492-0165)— "La famille Toucourt en solo ce soir"de Eric Anderson du 9 nov. au 3 déc. à 20h.30
THÉÂTRE DE LA MARMAILLE: 42 o. ave des Pins (849-5469) —
THÉÂTRE MÉRIDIEN: 4 complexe Desjardins, basiliaire 2 (285-1450)— "L'amour c'est comme un bâteau blanc" de Bruno Gassio, mer. au sam. 20h.30, dim. 15h.00 du 2 nov. au 4 déc.
THÉÂTRE LE MITAN: Centre culturel de Tracy (284-3256)—(742-3779)— "Machines à boules et bonbons forts" de Yves-Etienne Banville les 18-19-20 nov. à 20h.30
THÉÂTRE DU NOUVEAU MONDE: 84 o. Ste-Catherine (861-0563) Amadeus, de Peter Shaffer, mise en s. Olivier Reichenbach, le 18 nov. sem. à 20h.00, sam. 17h.00 et 20h.00, dim. 15h.00
THÉÂTRE DENISE PELLETIER: 4353 e. Ste-Catherine (253-8974) — Une amie d'enfance de Louise Roy et Louis Saïga. m.en s. Lorraine Pintal. ven. sam. 20h.30. Billets $8.50 à $12.50 jusqu'au 26 nov.
THÉÂTRE PORT ROYAL: P des A (842-2112) — "Le dernier round" de Michael Cristofer, du mar. au ven. 20h.00 , sam. 17h.00 et 21h.00 jusqu'au 3 déc.
THÉÂTRE QUAT'SOUS: 100 est ave des Pins (845-7277)— "Macho man" du 10 au 27 nov.à 20h.00, relâche lundi
THÉÂTRE QUAT'SOUS BAR: 100 est avenue des Pins (845-7277) — L'artiste de la faim d'après Kafka m. en s. Alexandre Housvater lun. mar. 20h.00, ven. sam. 23h.00 dim. 15h.30 jusqu'au 22 nov.
THÉÂTRE DU RIDEAU VERT: 4664 rue St-Denis (844-1793) — Les enfants du silence de Mark Medoff m.en s. Guillermo de Andrea, mar. au ven. 20h. sam. 17h. et 21h. dim. 19h. jusqu'au 26 nov.
CAFÉ-CONCERT LA BELLE ÉPOQUE: 19 St-Laurent, St-Timothée (373-3262)— Père et Fils Strauss, m. en s. Philippe Grenier avec Louis Sincennes et Sylvie Délisle, jeu. au sam. 21h.00, dim. 20 nov. 21h.00
GROUPE LA VEILLÉE: 550 Atwater (933-8146) — "L'idiot" d'après Dostoievski, du mer. au dim. 20h.30 du 4 nov. au 11 déc.

QUÉBEC:

THÉÂTRE DE LA BORDÉE 1091½ rue St-Jean (694-9631) —
THÉÂTRE DE L'ILE: 1 Wellington, Hull (771-6669)— "Vie et mort des souris vertes" de Monique Proulx lun. 20h.30 et ven. 24h.00 — "Quelque part...un lac" adaptation québécoise de Albert Millaire, mar. au ven. 20h.30 sam. 19h.00 et 22h.00 jusqu'au 10 déc.
THÉÂTRE DU PARC: Drummondville (819-477-3636)— "Tit-cul Lavoie" de Bertrand B. Leblanc, 19-20 nov. à 20h.30
GRAND THÉÂTRE DE QUÉBEC: salle Octave Crémazie — "Autour de Blanche Pelletier " de Marc Doré mar. au sam. 20h.00 j